

10661 aa 29.

MEMOIRES
DE
SULLY.
TOME TROISIEME.

MEMOIRS



TOME TROISIEME

MEMOIRES
DE MAXIMILIEN
DE BETHUNE,
DUC
DE SULLY,

PRINCIPAL MINISTRE
DE HENRY LE GRAND,

Mis en ordre : avec des Remarques.

PAR M. L. D. L. D. L.

Nouvelle Edition, revue & corrigée.

TOME TROISIEME.



A LONDRES.

M. DCC. LII.

MEMOIRS
DE MAXIMILIEN
DE BETHUNE
DUC
DE SULLY

PRINCIPAL MINISTRE
DE HENRI IV.
PAR M. L. D. L.



THOMAS TROISIEME



A FONDRE
M DCC LII

SOMMAIRES
DES LIVRES

CONTENUS
DANS LE TROISIEME VOLUME

SOMMAIRE
DU HUITIEME LIVRE.

MEMOIRES 1596--
1597. Siège de La-Fère :
Maladie du Roi. Entreprises mi-
litaires exécutées & manquées.
Morts des Ducs de Nemours &
de Nevers. Malversations dans
les Finances. Rosny va trouver
Henry à Amiens : ce qui lui ar-
rive avec un Astrologue : péril
que court Madame de Liancourt.
Voyage de Rosny à Rouen. Il est
député vers Madame, pour la ré-
Tome III. A

ij SOMMAIRES

foudre à épouser le Duc de Montpensier ; traitement qu'il reçoit de cette Princesse ; il court risque d'être disgracié à cette occasion ; il rentre dans les bonnes grâces de Madame. Succès des Armes du Roi dans différentes Provinces, Opposition des Financiers à l'entrée de Rosny dans le Conseil des Finances ; irrésolutions de Henry, qui enfin le met dans le Conseil. Traité du Duc de Mayenne avec le Roi, qu'il vint trouver à Manceaux. Rosny va visiter les Généralités ; calomnies de ses ennemis à cette occasion ; utilité dont ce voyage est au Roi. Démêlés de Rosny avec Sancy ; il découvre les artifices & les fraudes du Conseil des Finances. Assemblée des Notables, tenue à Rouen ; Réflexions sur les Etats du Royaume ; bon conseil donné à Henry par Sully ; Résultat de cette Assemblée ; établissement du

DES LIVRES. *iiij*
Conseil de Raison , qu'on est obligé de supprimer. Travaux de Rosny dans les Finances.

SOMMAIRE
DU NEUVIEME LIVRE.

MEMOIRES 1597-1598. Divertissemens à la Cour. Les Espagnols surprennent Amiens : Moyens imaginés par Rosny , pour reprendre cette Place. Il est mis à la tête du Conseil des Finances ; en l'absence du Roi : ses travaux dans les Finances , & ses démêlés avec le Conseil. Siège d'Amiens , auquel Rosny pourvoit. Nouvelle mutinerie des Protestans pendant ce siège , & leurs desseins. Mort de Saint Luc. Henry promet la Grande Maîtrise de l'Artillerie à Rosny ; & la donne à d'Estrées. Rosny est fait Gouverneur de

IV SOMMAIRES

Mante. Les Espagnols essayent en vain de secourir Amiens : surprise. Détail des Lettres de Henry sur différens sujets. Entreprises exécutées & manquées après le siège d'Amiens. Négociations pour la paix. Henry IV. passe en Bretagne : se laisse fléchir en faveur du Duc de Mercœur : liberté de Rosny sur cette faute. Séjour & services de Rosny en Bretagne. Cabales des Calvinistes, pour obtenir un Edit favorable, Audience donnée par Henry aux Ambassadeurs Anglois & Hollandois, qui ne peuvent lui persuader de continuer la guerre, Edit de Nantes. Conversation de Henry avec le Duc de Bouillon : autre conversation singulière de Henry IV. avec Rosny, sur la dissolution de son mariage, & sur son attachement pour la Duchesse de Beaufort. Henry revient à Paris, passe en Picar-

DES LIVRES. ▼

*die. Conclusion & cérémonies de
la paix de Vervains.*

SOMMAIRE DU DIXIEME LIVRE.

MEMOIRES 1598-
1599. Réforme faite dans
les Troupes. Ordonnances sur le
bled , le Port d'armes , & au-
tres Réglemens sur la Finance ;
la Police , les Ouvrages Publics ,
&c. Question du vrai ou faux
D. Sébastien. Conférence de Bou-
logne entre l'Espagne & l'Angle-
terre , sans fruit. La Duchesse de
Beaufort travaille avec ses Parti-
sans à se faire déclarer Reine :
fermeté avec laquelle Rosny lui
résiste : il se brouille avec elle ;
& Henry les raccommode : con-
versation de ce Prince avec sa
Maîtresse , sur ce sujet. Mala-
die de Henry. Réception du Lé-

Vj SOMMAIRES

gat à Saint Germain. Travaux de Rosny dans la Finance : Qualités nécessaires à l'homme d'Etat : Rosny rend compte de ses biens , de son caractère , de sa manière de vivre , &c. Etat déplorable où les guerres avoient réduit la France. Valeur des Traités faits avec la Ligue. Arrêts rendus. Dispute de Rosny avec le Duc d'Epéron. Rosny travaille avec Henry à rectifier les abus dans la Finances : talens de ce Prince pour le Gouvernement. Faits singuliers. Exposition , examen & critique des dispositions Testamentaires de Philippe I I. L'Archiduchesse vient à Marseille. Opposition du Clergé de France au mariage de Madame avec le Duc de Bar : conduite du Cardinal d'Ossat en cette occasion : conférence entre les Catholiques & les Protestans , inutile pour la conversion

DES LIVRES. vij

de cette Princesse : Henry fait célébrer ce mariage par l'Archevêque de Rouen : conversations plaisantes à cette occasion. Le Clergé, le Parlement, &c. s'opposent à l'enregistrement de l'Edit de Nantes : Assemblée des Protestans ; & artifices du Duc de Bouillon à ce sujet : l'Edit est enregistré. Affaires de Marthe Brosnier. Charge & gratifications accordées par Henry à Rosny. Mort surprenante de la Connétable ; de la Duchesse de Beaufort : douleur qu'en ressent Henry : Rosny le console.



SOMMAIRE DU ONZIEME LIVRE.

MEMOIRES 1599—
1601. *Affaire du Marquisat de Saluce : artifices du Duc de Savoie pour ne point le restituer. Voyage de Henry IV. à Blois. Dissolution de son mariage avec Marguerite de Valois : ses amours avec Mademoiselle d'Entragues , qui se fait donner par ce Prince une Promesse de mariage : hardiesse de Rosny dans cette occasion. Articles de mariage avec la Princesse de Florence , arrêtés. Faits étrangers. Rosny prend la tutelle de ses Neveux D'Epinoy. Permission pour les Manufactures d'étoffes précieuses , révoquée. Rosny est fait Grand-Maitre de l'Artillerie ;*

DES LIVRES. ix

& il y donne tous ses soins. Le Duc de Savoie vient à Paris : met les Courtisans dans son parti : cherche à corrompre Rosny ; puis à l'exclure des Conférences : n'obtient rien , & s'en retourne. Nicole Mignon veut empoisonner le Roi. Dispute publique de l'Evêque d'Evreux & de Du-Plessis - Mornay. Nouveaux subterfuges du Duc de Savoie : Raisons de lui déclarer la Guerre : préparatifs de Rosny pour cette Guerre. Henry IV. épouse par procureur la Princesse de Florence. Prises de Chambréry , Bourg , Montmélian , Charbonnières , &c. & autres détails sur cette Campagne : Grands services qu'y rend Rosny , malgré la jalousie & l'opposition des Courtisans. Le Cardinal Aldobrandin vient négocier pour la Paix : réception que lui fait Rosny : Conférences rompues par la

X SOMMAIRES DES LIV.

*démolition du Fort de Sainte-
Catherine ; reprises par Rosny
qui conclut le Traité : Articles
de ce Traité. La Reine arrive à
Paris : est reçue par Rosny à
l'Arsenal. Faits Etrangers.*

Fin des Sommaires du Troisième Volume.





MEMOIRES DE SULLY.



LIVRE HUITIEME.



CE qui détermina le Roi à entreprendre un siège aussi difficile que celui de La-Fère, c'est que ses Ennemis ayant séparé leurs troupes après leurs succès, Sa Majesté ne voulut pas laisser inutiles les Siennes, qui s'étoient à la fin rassemblées, & qu'il étoit important de rassurer la Picardie ébranlée par tant de pertes. Le parti que j'aurois préféré à tout autre, eût été de demeurer pendant ce siège auprès du Roi, dont je ne goûtois point les ménagemens pour ma personne; mais

1596.

A vj

2 MEMOIRES DE SULLY ;

1562.

je n'osai refuser la commission qui m'alloit retenir à Paris : & pour en adoucir l'ordre, Sa Majesté m'assura que de long-temps il ne se feroit rien de considérable devant La-Fère, & que je pourrois dans la suite y faire quelque voyage. En effet j'y en fis deux ou trois ; mais je n'y étois pas pultôt arrivé, que la nécessité de pourvoir à la subsistence des troupes, m'en faisoit repartir presque aussitôt. Ce qui m'en consolait, c'est que rien n'ayant manqué dans l'Armée moyennant les soins que je pris, je puis me flater d'avoir un peu contribué à la réussite de ce siège. Il durera six mois : c'est le plus long que Henry ait fait. Aussi cette place, outre l'avantage de ses fortifications, avoir une garnison très nombreuse, composée de soldats choisis & commandée par deux excellens Officiers ; l'un François (1), Sénéchal de Montelimart, & l'autre Espagnol, nommé Osorio.

Béringhen (2) à la persuasion d'un

[1] Il se nommoit Colas : les Espagnols avoient promis de le faire Comte de La-Fère.

[2] Pierre de Béringhen étoit lui-même Flamand, né à Bruxelles.

LIVRE HUITIÈME. 3

Ingénieur son ami, ou même son parent, & venu exprès de Flandre où il demouroit, se mit dans la tête qu'on pouvoit submerger La-Fère, & il répondit si bien de la réussite, sur la caution de son Ingénieur, que le Roi contre son sentiment se laissa aller à permettre qu'on tentât cette voie. Elle auroit en effet bien abrégé le siège; mais on a pu remarquer que presque tous les projets de cette nature sont sujets à échouer; le plus léger mécompte suffit pour cela, & il est fort rare qu'on n'y en fasse pas: c'est l'idée de détourner le Tésin, qui fit autrefois perdre une bataille & la liberté à François I. Je trouvai cette proposition sur le tapis, dans un des voyages que je fis au Camp. J'en jugeai l'exécution impossible, & je la combattis de tout mon pouvoir; mais l'Ingénieur ne manquoit point de raisons plausibles pour opposer aux nôtres. A l'entendre, c'étoit un affaire de peu de temps & de peine; il ne s'agissoit que d'élever une chaussée. On la fit donc, & parce que l'eau la força deux ou trois fois, on la refit autant de fois. Une dernière le trouva à l'é-

4 MEMOIRES DE SULLY.

1596.

preuve de l'eau : qu'arriva-t-il ? Que l'eau ne put monter jusqu'à la hauteur qu'on s'étoit promis : il est vrai qu'il ne s'en falloit que six pieds ; mais on en fut pas moins contraint d'abandonner l'ouvrage (3) après y avoir consumé beaucoup de temps & d'argent.

Mieux,
Travecy.

Le siège de La-Fère souffrit encore de la maladie qu'eut le Roi à Traversy, où étoit son quartier. A la première nouvelle qui m'en vint je volai vers ce Prince, & je ne le quittai qu'après que je le vis entièrement retabli. Sa maladie fut assez considérable, pour me faire craindre la plus grande perte que la France pût faire. Le Gouverneur de La-Fère se voyant manquer de tout, remit enfin cette Place au Roi, qui la fit réparer : à la prière de Madame de Liancourt, il en donna le Gouvernement à son fils

[3] d'Aubigné n'en	» zins qu'ils tenoient
parle pas d'une ma-	» dans le bas . . C'é-
nière si méprisante,	» toit une grande Ma-
chap. 12. <i>ibid.</i> » La	» chine de plus d'un
» Chauffée, dit-il,	» quart de lieuë de
» ayant fait refouler	» long. . Entreprise
» la Rivière d'Oise	» qui ne sentoit ni un
» dedans la ville de	» Roi ni un Royane
» La-Fère, elle pour-	» me abatus de tant
» rit tous les Maga-	» d'incommodités. »

LIVRE HUITIEME. 5

César, dont Manicamp, parent (4) de cette Dame, fit les fonctions, en qualité de Lieutenant.

1596.

Sa Majesté s'avança ensuite vers la Frontière d'Artois, emporta d'assaut le Château d'Imbercourt, & crut en faire autant par le pétard, de la ville d'Arras. Le Maréchal (5) de Biron fut cause que cette dernière entreprise échoua, parce qu'il ne se munit pas d'une assez grande quantité de petards. Les trois premiers qu'on appliqua jouèrent assez heureusement; le quatrième ayant été jetté sans effet dans le fossé, avec celui qui l'attrachoit, tua & blessa plusieurs des nôtres. Il est triste qu'une conquête si considérable, & qui auroit garanti Amiens du malheur qui lui arriva bien-tôt après, ait été manquée, faute de deux ou trois petards de plus. Biron s'éloigna pour éviter les justes reproches qu'on pouvoit lui faire, & alla décharger sa colere sur le pays des environs de Bapaume, où il fit un horrible dégât.

[4] Philippe de Longueval, Sieur de Manicamp, en accusoit hautement, avec murmures, l'avarice du

[5] Biron à son tour Roi.

4 MEMOIRES DE SULLY :

1596.

preuve de l'eau : qu'arriva-t-il ? Que l'eau ne put monter jusqu'à la hauteur qu'on s'étoit promis : il est vrai qu'il ne s'en falloit que six pieds ; mais on en fut pas moins contraint d'abandonner l'ouvrage (3) après y avoir consumé beaucoup de temps & d'argent.

Mieux ,
Travecy.

Le siège de La-Fère souffrit encore de la maladie qu'eut le Roi à Traverfy , où étoit son quartier. A la première nouvelle qui m'en vint je volai vers ce Prince , & je ne le quittai qu'après que je le vis entièrement retabli. Sa maladie fut assez considérable , pour me faire craindre la plus grande perte que la France pût faire. Le Gouverneur de La-Fère se voyant manquer de tout , remit enfin cette Place au Roi , qui la fit réparer : à la prière de Madame de Liancourt, il en donna le Gouvernement à son fils.

[3] d'Aubigné n'en
parle pas d'une ma-
nière si méprisante ,
chap. 12. ibid. » La-
» Chaussée, dit - il ,
» ayant fait refouler
» la Rivière d'Oise
» dedans la ville de
» La-Fère, elle pour-
» rit tous les Maga-
» zins qu'ils tenoient
» dans le bas . . C'é-
» toit une grande Ma-
» chine de plus d'un
» quart de lieuë de
» long . . Entreprise
» qui ne sentoit ni un
» Roi ni un Royaume
» me abatus de tant
» d'incommodités.

LIVRE HUITIEME. 5

César, dont Manicamp, parent (4) de cette Dame, fit les fonctions, en qualité de Lieutenant.

1596.

Sa Majesté s'avança ensuite vers la Frontière d'Artois, emporta d'assaut le Château d'Imbercourt, & crut en faire autant par le pétard, de la ville d'Arras. Le Maréchal (5) de Biron fut cause que cette dernière entreprise échoua, parce qu'il ne se munit pas d'une assez grande quantité de petards. Les trois premiers qu'on appliqua jouèrent assez heureusement; le quatrième ayant été jetté sans effet dans le fossé, avec celui qui l'attachoit, tua & blessa plusieurs des nôtres. Il est triste qu'une conquête si considérable, & qui auroit garanti Amiens du malheur qui lui arriva bien-tôt après, ait été manquée, faute de deux ou trois petards de plus. Biron s'éloigna pour éviter les justes reproches qu'on pouvoit lui faire, & alla décharger sa colere sur le pays des environs de Bapaume, où il fit un horrible dégât.

En Picardie.

[4] Philippe de Longueval, Sieur de Manicamp. en accusoit hautement, avec murmures, l'avarice du

[5] Biron à son tour Roi.

1596.

Le mauvais succès d'Arras fut avantageusement compensé par plusieurs événemens favorables, arrivés sur la fin de l'année précédente, & au commencement de celle-ci, que je ne ferai qu'indiquer à mon ordinaire: je parle de la réduction de Toulouse (6), de la prospérité des armes du Roi en Provence & de la réunion des Chefs de la ligue au parti du Roi-Joyeuse (7) qui avoit quitté le froc pour endosser le harnois, & se payoit avec usure des mortifications du Cloître, fit son Traité avec le Roi en ce temps-là. Le Duc de Nemours suivit: mais sur le point que le sien alloit être conclu, il mourut (8) de regret, à ce qu'on croit, de voir tant de grands projets réduits à si peu de chose. Saint-Sorlin son frere continua le Traité

Henry de
Savoie.
Nemours.

[6] Consultez sur ces faits les Historiens ci-dessus nommés, *année 1595. & 1596.*

[7] Henry de Joyeuse, le seul qui resta des sept fils de Guillaume, Duc de Joyeuse: il entra chez les Capucins & y mou-

rut sous le nom de P. Ange.

[8] » Il jetta par la
» bouche & par tous
» les pores, jusqu'à
» la dernière goutte
» de son sang. *Pe-
refixe, ibid.* Cayet en
fait une description
très-touchante, *ibid.*
pag. 512.

pour lui-même La mort du Duc de
Nevers [9] delivra encore le Roi d'un

1596.

[9] Louis de Gon-
zague mourut de la
dylenterie , à Nefle
en 1595 , âgé de cin-
quante - six ans , de
chagrin , dit-on , de
ce que s'entretenant
avec Henry IV. au-
quel il donnoit un
conseil au sujet de la
Ville de Calais ; ce
Prince lui avoit ré-
pondu : « c'est bien à
« vous à me conseil-
« ler là-dessus : vous
« qui n'avez jamais
« approché de cette
» Place , de plus près
« que de sept lieues .
Quoique M. De-
Thou liv. 113 & Bran-
tôme tom. III. p 159.
louent beaucoup ce
Seigneur ; le reproche
que lui fait le Duc de
Sully , d'avoir tou-
jours été un Serviteur
extrêmement à char-
ge à son maître , se vé-
rifie aisément , & par
les propres lettres de
ce Général à Henry
IV. dont nous avons

un recueil dans les
Mémoires de Nevers,
tom. II pag. 207. 376.

» Si Votre Majesté ,
» lui dir il , dans une
» de ces Lettres , ne
» peut ou ne veut pas
» venir de-par-deça ,
» je m'en éloignerai
» de telle sorte que
» l'on aura plus su-
» jet d'attendre aucun
» secours de moi. En
» vérité, Sire , vous
» ne me traitez pas de
» la façon que je
» vous sers , & il sem-
» ble à tout le mon-
» de que vous ne fai-
» tes pas grand étar
» de moi... Jamais je
» n'ai été traité de la
» façon que vous me
» traitez , par les Rois
» vos Prédécesseurs :
» j'avois cependant
» reçu d'eux plusieurs
» bienfaits , qui m'o-
» bligeoient à les ser-
» vir aveuglément , &
» je suis , encore à en
» recevoir le premier
» de Votre Majesté :

8 MEMOIRES DE SULLY;

1596.

Serviteur aussi incommode qu'inutile: enfin ce fut en ce tems-là que le Duc de Mayenne, entièrement dégoûté de la mauvaise foi des Espagnols, commença à chercher sérieusement les moyens de rentrer dans les bonnes grâces du Roi.

Il avoit paru si important au Roi de se rendre maître d'Arras, qu'après avoir essayé inutilement de le surprendre, il avoit formé le dessein d'en faire le siège dans les formes. Je crois être le seul à qui il s'en ouvrit: le secret étoit d'une si grande conséquence en cette occasion, que n'osant confier à personne le soin d'observer cette place, il s'en chargea lui-même. J'avois

« si ses commissions | là que le Duc de Sul-
 « ruineuses ne sont | ly, auquel Henry IV.
 « les bienfaits & les | communiquoit les
 « faveurs que je re- | secrets de son Cabi-
 « çois d'Elle: je vous | net, jugeoit des dis-
 « dirai librement que | positions du Duc de
 « je n'ai point re- | Nevers, & non sur
 « çû d'autres, depuis | celles qu'il écrivoit à
 « qu'il vous a plu de | différens particuliers,
 « me commander de | lesquelles ne mar-
 « venir par - deçà, | quent en effet que
 &c. « pag. 348. : & | beaucoup d'attache-
 il y en a un assez | ment & de zèle pour
 grand nombre sur ce | la personne du Roi.
 ton. C'est sur celles-

LIVRE HUITIEME. 9

séjourné tout cet hiver à Paris , occupé du service de sa Majesté ; je faisois seulement de tems en tems un tour à Moret , où je me plaisois beaucoup. Un jour que je m'y occupois à faire niveler les hauteurs , à deux mille pas de la maison , pour y conduire deux ruisseaux , qui font les deux nappes d'eau qu'on voit aujourd'hui à côté de la grande allée , je vis arriver un courier de Madame de Liancourt , chargé d'une Lettre de cette Dame , & d'une autre de Sa Majesté , par laquelle Henry m'informoit de ses desseins sur Arras , & des moyens de les faire réussir. Je n'ai jamais vû ce Prince dans une aussi grande colére , qu'il me parut l'être dans cette Lettre , contre „ les maltôtes & les friponne-
 „ ries , je me fers de ses termes , de huit
 „ mangeurs , qu'il s'étoit donnés , di-
 „ soit-il , au lieu d'un seul qu'il avoit
 „ auparavant. Ces coquins , ajoutoit-
 „ il , avec cette prodigieuse quantité
 „ d'Intendans qui se font fourrés
 „ avec eux par compere & par com-
 „ mere , mangent le cochon ensem-
 „ ble , & ont consommé plus de cent
 „ mille écus , qui étoit somme suffisan-
 „ te pour chasser l'Espagne de la Fran-

1596.

1596,

» ce. « Il n'y a en tout ceci, rien qui ne soit exactement vrai. Je ferai bientôt toucher sensiblement la chose au doigt, lorsque j'entrerais dans le détail des Finances: je vais seulement en rapporter d'avance deux ou trois traits.

Messieurs du Conseil des Finances ne doutant point qu'ils ne fussent chargés d'appurer les comptes, pour les fournissimens du frége de La-Fère: en quoi pourtant ils furent trompés; le Roi m'en ayant attribué seul la connoissance; ils les firent prendre à Descures, la Corbiniere & autres partisans, avec lesquels ils étoient si bien d'accord, que ces derniers ne faisoient que leur prêter leur nom, ou tout au plus, n'y étoient intéressés que pour une légère somme. Ensuite ils traitèrent, toujours sous ces noms empruntés, avec les Marchands & Pourvoyeurs qui les fournissoient ordinairement, au plus bas prix qu'ils purent, dans l'intention d'employer en compte le double ou le triple de ce qu'il en auroit réellement coûté au Roi.

Je tiens du Roi lui-même le fait que voici. Il étoit dû par le Trésor Royal aux Suisses, Reîtres & autres

LIvre HUITIEME. II

Etrangers à la solde de la France, des arrérages considérables. Le Conseil aposta un nommé Otoplote, qui fit entendre aux Receveurs commis par ces Etrangers, qu'ils ne devoient pas s'attendre à être jamais payés ; à moins qu'ils ne se réduissent d'eux-mêmes à une somme si modique, qu'on pût la leur donner, sans épuiser l'épargne. On convint de la réduction ; mais Messieurs du Conseil chargèrent leur compte de toute la somme due ; & en déroberent ainsi le surplus au Roi, ou plutôt aux légitimes Créanciers.

On pourroit joindre ici bien d'autres traits de cette espèce. Aussi ces Messieurs nageoient dans l'abondance ; pendant que le Roi étoit, lui & sa Maison, dans la disette de tout. Ce Prince leur ayant mandé peu de jours avant celui où il m'écrivoit, qu'il avoit besoin de huit cent écus pour une entreprise importante (le siège d'Arras) ; il les pria, les conjura de lui faire cette somme. Il parloit à des sourds : il ne lui répondirent autre chose : sinon que bien loin de pouvoir lui fournir ce qu'il demandoit, ils ne sçavoient plus comment

1596.

faire rouler sa Maison. C'est une chose curieuse, de voir comment ils la faisoient rouler cette Maison. „ Je suis, „ m'écrivoit ce bon Prince, fort proche de mes ennemis, & n'ai quasi pas un cheval sur lequel je puisse combattre, ni un harnois complet que je puisse endosser : mes chemises sont toutes déchirées ; mes pourpoints [10] troués au coude : ma marmite est souvent renversée, & depuis deux jours je dîne chez les uns & les autres ; mes Pourvoyeurs disant n'avoir plus moyen de rien fournir pour ma table. „ Celle de Messieurs du Conseil étoit sur un bien meilleur pied. Henry déplorait dans sa Lettre des abus si crians ; moins à cause de lui, qu'à cause de ses sujets, qu'il regardoit, disoit-il, comme ses enfans ; le Ciel ne lui en ayant point donné d'autres : & il me proposoit l'idée d'assembler les Etats du Royaume, pour chercher un remède à toutes ces malversations.

[10] „ Je lui ai vû , „ cuirace, déchiré par
 „ dit le Grain , *liv.* „ la manche, & des
 „ 8. un pourpoint de „ chausses fort usées,
 „ toile blanche unie, „ & rompues du côté
 „ étant toute sale de la „ du port'épée. „

J'obéis à l'ordre que le Roi me donnoit de brûler sa Lettre; mais ce ne fut qu'après en avoir réservé une copie : & aujourd'hui que les raisons de garder le secret ne subsistent plus, je me fais un devoir d'en rapporter le contenu, comme un témoignage de la bonté & de la sagesse de ce Prince. La Lettre finissoit par un commandement de Sa Majesté de venir la trouver en Picardie, & d'y amener sa Maitresse : Nous étions les seuls, avec lesquels ce Prince pût ouvrir librement son cœur. Pour le billet de Madame de Liancourt, il ne contenoit que deux mots; qu'elle partiroit le Mardi suivant, pour aller coucher le Mercredi à Maubuisson, où elle avoit une sœur Angélique Abbessé, & qu'elle m'attendroit jusques-là à Paris. d'Estrées.

Je vins coucher le Samedi à Corbeil, & je m'attendois à passer une partie du Dimanche & même tout le Lundi à Paris, où j'avois quelques emplettes à faire au Palais. En entrant dans la rue de la Coutellerie, je rencontrai un Messager de Madame de Liancourt, qui me faisoit savoir que sur des nouvelles Lettres du

1596.

Roi , & sur un avis de la maladie de l'Abbesse de Maubuisson , elle s'étoit déterminée à partir avant le jour désigné , & que je pourrois la rejoindre à Pontoise. Je soupçonnai que cette Dame avoit peut être intention de faire sa cour au Roi , aux dépens de ma paresse & changeant de dessein , je dis à mes Gens que je voulois aller dès ce même soir à Maubuisson , sans m'arrêter à Paris , qu'autant de tems qu'il en falloit pour manger un morceau , & pour faire repaître mes chevaux dans la première hôtellerie que je rencontrerois , qui fut les trois Pigeons : je ne me serois pas souvenu de ce nom , sans une petite aventure comique qui m'arriva en cet endroit.

Etant monté seul dans une fort grande chambre , j'y trouvai un homme qui s'y promenoit à grands pas , & si absorbé dans ses pensées , qu'il ne me salua ni ne m'aperçut , comme je crois. En le considérant plus attentivement , tout me parut singulier dans sa personne , port , physionomie , habillement , un corps long & effilé , un visage sec & décharné , une barbe claire & fourchuë , un lar-

LIVRE HUITIEME. 13

ge chapeau, qui lui ombrageoit tout le visage, un manteau boutonné jusqu'au collet, des bottes énormes, une épée traînante, & dans la main une grande gibecière double, de celles qu'on attache à l'arçon d'une selle. Je lui demandai assez haut s'il étoit logé dans cette chambre, & pourquoi il rêvoit si profondément. Mon homme dédaignant la question, me répondit brusquement, & sans me saluer ni me regarder, qu'il étoit dans sa chambre, & qu'il pensoit à ses affaires, comme moi aux miennes. Quoiqu'un peu ému de la sorte du personnage, je ne laissai pas de le prier fort honnêtement de me faire part de la chambre, seulement pour le tems de dîner, proposition, qui fut reçûe en grondant & suivis d'un refus des moins polis. Trois de mes Gentilhommes, mes Pages & quelques Valets, étant entrés en ce moment, mon brutal crut devoir adoucir son visage & sa parole; il ôta son chapeau & m'offrit tout ce qui étoit à lui, puis tout d'un coup s'étant mis à me regarder fixement, il me demanda d'un air un peu égaré, où j'allois : » trouver le

1596.

» Roi , lui dis-je. Quoi ! Monsieur,
 » reprit-il, le Roi vous a mandé ! Je
 » vous prie de me dire à quel jour
 » & à quelle heure vous avez reçu
 » ses Lettres , & aussi à quelle heure
 » vous êtes parti. «

Il me fut aisé de reconnoître un
 Astrologue à toutes ces questions ,
 qu'il me fit d'un air si sérieux , que
 rien ne fut capable de le faire sortir
 de sa gravité. Il fallut encore lui dire
 mon âge , & lui donner mes deux
 mains à considérer. » Vraiment ,
 Monsieur , me dit-il , après tout ce
 cérémonial , d'un air de surprise &
 de respect , » je vous cède bien vo-
 » lontiers ma chambre : il y en aura
 » beaucoup d'autres , avant qu'il soit
 » peu , qui vous quitteront leur pla-
 » ce avec plus de regret que je ne
 » fais la mienne. « Plus je feignois
 être surpris de son habileté , plus il
 s'efforçoit de m'en donner des preu-
 ves : il me promit richesses , hon-
 neurs , autorité : les devins pour l'or-
 dinaire n'en sont pas chiches , & il
 ajouta que si je voulois lui envoyer
 l'heure de ma naissance , il me diroit
 tout ce qui m'étoit arrivé & ce qui
 m'arriveroit ? mais pourtant sans vous

loir ſçavoir mon nom, ni que je ſcuſſe le ſien, il jugea à propos de ſortir 1596.
 allez précipitamment après ces paroles, en me donnant pour excuſe de ce qu'il ne m'entretenoit pas plus longs-tems, qu'il étoit preſſé de porter des papiers à ſon Avocat & à ſon Procureur. Je ne cherchai point à le retenir: il n'en étoit pas de même de mes Gens, que je voyois ſaiſis de reſpect & de crainte à chacune des paroles que proféroit cet extravagant. Je réjouis mon Epouſe de cette petite ſcène, dans la première Lettre que je lui écrivis.

J'arrivai le ſoir à Maubuiſſon, qui ſert comme de Fauxbourg à Pontoïſe: j'y trouvai encore Madame de Liancourt, avec laquelle je pris le lendemain la route de Clermont. Je marchois ſept ou huit cens pas devant la litière où étoit cette Dame, & qui étoit ſuivie, à quelque diſtance, d'un grand & lourd carroſſe, où étoient ſes femmes; devant & derrière le carroſſe, marchotent quelques mulets chargés de bagage. A une lieuë de Clermont, dans un endroit où le chemin rétreci par un côleau eſcarpé & par un vallon en

1596.

précipice, ne laisse que la place assez juste pour passer deux voitures, le Cocher du carrosse étant descendu pour quelques nécessités, un des mulets en passant à côté de ce carrosse arrêté, effraya tellement par son hennissement & par ses sonnettes, les chevaux qui malheureusement étoient jeunes & ombrageux, qu'ils prirent le frein aux dents : ils commencèrent à emporter le carrosse & toute sa charge avec une si grande roideur, que recontrant d'abord deux des mulets, ils les culbutèrent. Les femmes enfermées, qui comprirent le danger où elles étoient, en voyant mille abymes ouverts sous leurs pieds, se mirent à pousser de cris douloureux. Le Cocher & les Muletiers avoient beau crier, appeler, s'efforcer, les chevaux ne s'arrêtoient point. Ils n'étoient déjà plus qu'à cinquante pas de la litière, dans le moment que Madame de Liancourt effrayée du bruit qu'elle entendoit, mit la tête à la portière : elle jeta un cri épouvantable, ne voyant aucun moyen d'empêcher sa litière d'être précipitée. Je me retournai aussi, & je fremis du danger de cette

LIVRE HUITIEME. 19

Dame & de toute sa troupe ; mais sans pouvoir y apporter de remède, à cause de la distance où j'étois : „ah ! mon ami , dis-je à La-
„Font, que ferons nous ? Voilà no-
„tre femme qui va être mise en pié-
„ces : que deviendrons-nous ? Et que
„dira le Roy ? » En disant ces pa-
roles , je ne laissois pas de pousser mon cheval de toutes mes forces ; mais cela ne me servoit de rien & je serois arrivé trop tard.

1596.

Par un de ces coups heureux , & qui tiennent du miracle ; dans le fort du danger , l'aissieu des petites rouës étant sorti des moyeux , par une violente secousse qui cassa les chevilles ; ces deux rouës tombèrent chacune de leur côté , le carrosse donna en terre & y demeura ; un des chevaux de derrière fut renversé de la secousse & retint l'autre : les chevaux de volée rompirent les traits & vinrent passer si près de la litière , qui rasa le bord du précipice , qu'il est clair que s'ils avoient encore traîné le carrosse , elle en auroit été accrochée & renversée. Jes les arrêtai , & les fis prendre par mes domestiques ; ensuite je courus rassurer Madame

1596.

de Liancourt, qui étoit demi-morte de frayeur. Je passai jusqu'au carrosse, d'où je tirai toutes les femmes, dont la peur n'étoit pas moindre : elles pensèrent étrangler leur Cocher, & j'eus la complaisance de lui donner une volée de coups de canne. Enfin la peur étant entièrement dissipée, & la voiture bien raccommodée ; nous nous remîmes en marche, & jusqu'à Clermont, je ne quittai plus la portière de Madame de Liancourt.

Le Roy s'étoit avancé jusqu'en cet endroit au-devant de sa Maitresse, & il y arriva un quart d'heure après nous. Pendant le récit de l'aventure arrivée, dont on ne manqua pas de l'instruire d'abord ; j'observois ce Prince, & je le voyois se troubler & pâlir. A ces mouvemens, que je ne lui avois jamais remarqués dans les plus grands dangers, il me fut facile de juger de la grandeur de sa passion pour cette femme.

Les premiers momens ayant été donnés à la tendresse, le Roy me mit sur ses affaires, dont la plus pressante étoit l'avis qu'on lui donnoit par une Lettre écrite de Rouen,

que le Duc de Montpensier, engagé plus que jamais avec les factieux, tramoit contre la Personne Royale, un dessein important, qu'on ne déclaroit pas, & qu'ils s'attachoit par toutes sortes de moyens des Créatures. Le Roy en ressentoit d'autant plus de chagrin, qu'il aimoit naturellement le Duc de Montpensier, & que la politique l'empêchant de s'allier par le mariage de Madame sa sœur, avec le Comte de Soissons, ni avec aucun des Princes Lorrains, il s'étoit accoutumé à regarder ce Prince comme celui qui devoit être son Beau-frere. Il voulut que suspendant toutes les autres affaires pour celle-là, j'allasse à Rouen faire rentrer M. de Montpensier dans son devoir, ou rendre ses brigues inutiles.

J'y passai six jours, & pendant ce tems-là j'eus lieu d'être pleinement convaincu, que l'imputation faite à ce Prince étoit absolument fausse, & un artifice de ceux qui cherchoient à jetter du trouble dans le Gouvernement. Ce Prince bien éloigné des sentimens dont on le taxoit, ne laissoit rien voir dans ses démarches & ses discours, qui ne justifîât son at-

1596.

tachement à la Personne du Roy : ceux avec qui il avoit eu à ce sujet les plus étroites liaisons , n'osoient plus parler autrement en sa présence , & désespéroient de le gagner. Un jour qu'il m'avoit fait l'honneur de m'inviter à dîner , il me parla de ses dispositions , avec une candeur & une franchise , dont ceux qui l'ont connu , sçavent bien qu'il n'auroit pas été capable , s'il se fût senti criminel ; & quoiqu'il ne cherchât point à se justifier , l'innocence a certaines preuves muettes , auxquelles on ne peut guère se méprendre. Il m'embrassa plusieurs fois , comme un homme qui lui étoit cher par son dévouement pour le Roy , & en cette qualité , il me fit une promesse de son amitié , dont j'ai reçu depuis routes fortes de preuves. Je lui parlai de son mariage avec Madame , comme d'une affaire dans laquelle le Roi conspiroit pour son bonheur autant que lui-même. Il m'avoua qu'il n'avoit jamais rien désiré aussi ardemment que la possession de cette Princesse ; mais qu'il n'osoit plus s'en flater , ne voyant en lui , disoit-il , rien de capable de gagner son cœur ,

& de vaincre l'ascendant du Comte de Soissons sur lui. Je demeurai entièrement satisfait des sentimens de M. de Montpensier, & je résolus d'en rendre bon compte à Sa Majesté. J'employai le reste de mon séjour à Rouen, à renouer avec mes anciens amis, le premier Président de Boquemare, MM. de Lanquetot, de Grémonville, de Bourgthéroulde, de Berniere, tous membres du Parlement; les Abbés de Tiron & de Martinbault, les Sieurs de Motteville, Des-Hameaux, du Mesnil, Capitaine du vieux Palais, de La-Haulle, de Menencourt, du Mesnilbasil & autres, dont je fus traité, & que je traitai à mon tour. J'étois descendu chez La-Pile, un de mes amis particuliers.

Je trouvai encore le Roi à Amiens (11), où arrivèrent peu de jours après, des Députés des principales Villes de la Provence & du Langue-

[11]	» Les Députés	» un bon Prince; mais
» de la Ville d'A-	» il vous craignoit,	
» miens, lui parlant	» & moi je ne vous	
» dans leur haran-	» crains ni ne vous	
» gue de la bonté de	» aime, « <i>Le Grain,</i>	
» Henry III. Oui,	<i>Décade de Henry le</i>	
» leur dit-il, c'étoit	<i>Grand, liv. 10.</i>	

doc, dont Sa Majesté reçut les complimens & les harangues avec sa bonté ordinaire. Le Député de Marseille, qui partoît pour une Ville si ancienne, & de tout tems si fidelle à ses Souverains, fut celui qui se fit écouter avec le plus de plaisir.

Le Roi non-seulement détrompé sur mon rapport, de tout ce qu'on avoit voulu lui faire croire contre M. le Duc de Montpensier, mais encore plus convaincu qu'auparavant de son affection, résolut de faire un dernier effort en sa faveur, & je fus assez malheureux, pour qu'il me chargeât de cette nouvelle commission. M'ayant fait venir un soir auprès de son lit, il me dit qu'il falloit que j'allasse trouver Madame Catherine, sous prétexte d'une simple visite de sa part; mais en effet pour l'obliger à prendre pour M. de Montpensier, les sentimens qu'elle conservoit toujours pour son (12) Rival, depuis le sacrifice de la promesse de mariage. Après ce qui m'étoit arrivé à Chartres à ce

(12) Elle disoit ordinairement à ceux qui lui en parloient : « Avant toutes choses je veux voir le Comte. » *Matthieu, de la part du Roi : tom. 2. liv. 2. 628.*

sujet, je ne voyois que de la témérité
 à m'embarquer dans cette affaire, &
 une impossibilité absolue d'y réussir.
 Je conjurai le Roi de m'épargner au-
 près de cette Princesse & du Comte,
 cette dernière raison de me haïr éter-
 nellement. Il se refusa à mes instan-
 ces, quelques pressantes qu'elles fus-
 sent; & me répondant par le Pro-
 verbe, à bon Maître, hardi Valet,
 il ne me laissa que le seul parti de l'o-
 béissance.

1596.

Mon dernier recours fut de de-
 mander ma commission par écrit,
 afin qu'elle me servît de préservatif
 contre le sort de tant de Courti-
 sans, disgraciés pour avoir servi trop
 aveuglément leur Maître, contre des
 personnes de ce rang. J'exigeai du
 Roi qu'outre la Lettre de simple
 compliment pour la Princesse, dont
 il vouloit me charger, il m'en con-
 fîât encore une seconde, dans la-
 quelle il deduisît le motif de mon
 voyage, la nature de ses ordres, la
 manière & les raisons dont il vou-
 loit que je les appuyasse. A cette
 proposition, ce Prince toujours un
 peu vif sur le point d'honneur, me
 répondit que ses plus grands enne-

1596.

mis ne lui avoient jamais demandé caution de se parole. Je répliquai que je lui promettois de n'en faire usage qu'à l'extrémité, & que cet écrit pouvoit m'être nécessaire auprès de Madame, dans la supposition qu'elle se montrât disposée à se rendre à sa volonté, pourvu que je la lui justifiassé clairement. Sa Majesté se rendit à cette dernière raison, & muni de cette pièce authentique, je pris le chemin de Fontainebleau, où la Princesse étoit alors, extrêmement embarrassé de mon personnage.

Je ne séjournai que vingt-quatre heures à Paris, & j'arrivai près de Madame qui m'attendoit avec quelque impatience; le Roi l'ayant fait prévenir quelques jours auparavant par Loménie sur mon voyage, sans lui en marquer le sujet. Elle se flattoit (car en amour si l'on craint tout, on se flatte aussi de tout) que peut-être je venois rendre le Comte de Soissons heureux; & cette pensée me rendit heureux moi-même, tant qu'elle lui dura, c'est-à-dire, les deux premiers jours, que je crus devoir donner à la civilité & aux complimens. Elle chan-

gea de ton le troisieme, lorsqu'elle
 vit que je ne la mettois sur le chapitre
 de ses Amours, que pour lui déclara- 1526
 rer qu'au point où M. le Comte s'é-
 toit fait haïr du Roi par toutes ses
 imprudences, elle ne devoit plus pen-
 ser à en faire son époux : car je crus
 devoir commencer par en éloigner
 un, avant que d'entreprendre d'en
 faire recevoir un autre.

Quoique j'usasse en parlant de M.
 le Comte de Soissons, de tous les
 termes les plus doux que je pûsse
 imaginer; il avoit dans la personne
 de Madame, un ardent défenseur.
 Sa réponse ne fut qu'un tissu d'épi-
 thètes toutes des plus fortes, & de
 menaces de me faire perdre les bon-
 nes graces du Roi. Etourdi d'un em-
 portement si subit & si violent, je
 ne songeai qu'à l'appaiser; autrement
 ma commission eût été finie dès ce
 moment. Je la priai donc de m'écou-
 ter : & commençant un long dis-
 cours, dont j'ignorois qu'elle alloit
 être la suite, je fis marcher avant
 tout une longue & éloquente pro-
 testation de respect, d'attachement,
 de passion de la servir; pendant la-
 quelle j'appellois inutilement mon

1996.

imagination à mon secours, pour me fournir de quoi la calmer : parce que tout ce que j'avois de plus raisonnable à lui faire entendre, je veux dire, les excès auxquels M. le Comte s'étoit porté contre le Roy, étoit précisément ce qui la révoltoit le plus. Je franchis pourtant le pas, & je la priai de faire sérieusement réflexion, si ce Prince par toute sa conduite, avoit mérité que le Roi travaillât à faire son bonheur. L'espérance seule qu'avoit la Princesse, qu'un discours si peu de son goût, finiroit peut être d'une manière plus agréable pour son amour, l'obligea comme malgré elle d'y prêter attention : je le jugeai par les fumées de colere, qui de temps en temps peignoient son visage de rouge & de pâle.

Je continuai à lui exposer avec toute la modération possible, tous les sujets de mécontentement que M. le Comte avoit donnés au Roi, & en particulier, son écart en Bourgogne, certainement inexcusable, même à une Amante : avec la précaution de ne pas oublier à répéter souvent, que pour moi je croyois M.

le Comte fort éloigné des sentimens, qu'on pouvoit lui attribuer sur sa conduite. J'appuyai sur les suites qu'elle devoit naturellement avoir dans la conjoncture du procès actuellement intenté contre la Princesse de Condé; par lequel le Prince son fils, encore Huguenot, vivoit incertain de son état, & dans une espèce d'exil à La Rochelle. Cette affaire étant de celles où le bon droit tout seul ne suffit pas, les Partisans du jeune Prince auroient réussi difficilement à dissiper les accusations faites contre la mere, & à assurer au fils son rang de Premier Prince du Sang & de présomptif Héritier de la Couronne; si le Roi en supprimant les Pièces de ce Procès, comme il fit dans la suite, ne se fût mêlé lui-même de la justification de l'une, & de la défense de l'autre. Je fis sentir à Madame, que M. le Comte tenoit son sort entre ses mains; mais qu'il usoit si mal de la bonne volonté du Roi à son égard, que dans une occasion où il ne s'agissoit de rien moins pour lui, que de prendre la place du Prince de Condé, il jetteroit infailliblement Sa Majesté

1596.

dans les intérêts de son Concurrent. Enfin je crois pouvoir dire qu'avec toute autre, j'aurois mis le Prince dans son tort.

Madame, qui pendant ce discours étoit tombée dans une rêverie, causée par un chagrin cruel, plutôt que par de sages réflexions, m'interrompit en cet endroit, pour hâter cette conclusion que je lui avois laissée entrevoir favorable, & qui s'éloignoit à mesure que je parlois. Quand une fois elle eut repris la parole, elle ne fut plus la maîtresse de s'arrêter : & son dépit se rallumant, elle éclata pour la seconde fois contre moi, qui ne cherchois, disoit-elle, qu'à la tromper ; & contre le Roi son frère, qui l'aimoit si fort, disoit-elle ironiquement, qu'il ne pouvoit se résoudre à se défaire d'elle. Elle s'engagea pour preuve, dans une longue énumération des soupirans qu'elle avoit eus ; parmi lesquels, il m'auroit été facile de lui montrer qu'elle avoit manqué son établissement par sa faute : comme, lorsqu'elle avoit refusé le Roi d'Ecosse. Elle n'épargna ni la Reine sa mère, ni le Roi Henry III. qui avoient tous conspi-

ré contre elle pour le célibat. Son cœur qui cherchoit des louanges après tant d'invectives, la ramena tout naturellement sur le Comte de Soissons : & cet article fut traité dans un goût opposé, encore plus amplement.

Enfin elle se souvint qu'elle ne m'avoit interrompu, que pour entendre les conseils, moyennant lesquels je lui avois dit que le passé pouvoit se réparer ; & elle me les demanda positivement, mais avec ce même ton de raillerie & de malignité, qui me fit encore mieux comprendre que son esprit étoit atteint d'un mal incurable à toute l'éloquence humaine : » En faisant, lui répondis-je, » pressé par la question, tout le contraire de ce que M. le Comte de Soissons a fait jusqu'ici. « Le temps que je mis à proférer ce peu de paroles, suffit pour me persuader qu'inutilement je proposerois M. le Duc de Montpensier. Je regardai ma commission comme achevée, ou plutôt comme tout à-fait manquée ; & je ne songeai plus qu'à me tirer de ce mauvais pas, avec des mots si vagues & si généraux, que la Princesse n'en pût prendre aucun avantage sur moi.

1596.

ni soutenir après, que je n'avois pas tenu ce que je lui avois promis. De tous les genres de discours, c'est celui-là qui coûte le moins. D'abord je me jettai sur les devoirs des Rois, & je m'y étendis beaucoup, quoique je n'en voulusse rien conclurre autre chose, sinon que de ce côté-là il n'y avoit aucun reproche à faire au Roi. La conséquence devint elle-même un autre discours en forme, partagé en plusieurs parties, où la douceur de Henry ne fut pas traitée légèrement. Pour finir par quelque chose de plus positif, puisque contre mon attente, Madame avoit la bonté de ne point s'ennuyer d'une si longue harangue, je l'assurai succinctement que du caractère dont étoit Henry, on en obtenoit facilement tout ce qu'on lui demandoit de raisonnable.

Madame surprise d'une chute si précipitée, me demanda avec quelque raison ce semble, si je n'avois rien d'avantage à lui dire: car il est vrai que j'avois beaucoup marché, & fait peu de chemin. Je lui répondis qu'il me restoit encore une infinité de choses. Je voyois que la nuit

Étoit venue pendant une si longue conversation ; & je comptois avoir assez lassé la Princesse , pour me faire donner un congé absolu : je fus trompé ; elle ne me le donna que jusqu'au lendemain , & me congédia avec un air tout ensemble mutin & malin , qui accompagné d'un coup d'œil , & de quelques interjections que j'entendis en sortant , sur le tour que je lui avois joué à Chartres , me parut de très-mauvais augure.

1596.

Il auroit fallu être le plus présomptueux de tous les hommes , pour se flater après tout cela de la persuader : aussi étois-je fort éloigné de cette pensée ; & quelle joye n'aurois-je pas ressentie , si en me quittant , elle m'avoit ordonné de ne plus reparoitre devant elle ! J'y retournai le lendemain , à l'heure qui m'avoit été marquée , à la sortie de son dîner. Madame étoit rentrée dans son Cabinet de meilleure heure que de coutume , & s'y étoit enfermée avec Mesdames de Rohan, de La-Guiche, de La-Barre & de Neufvy ; toutes femmes, dont je n'attendois rien moins que de bons offices. Je demeurai dans sa chambre à m'entretenir

1596.

avec Mesdames de Gratains & de Pangeac, & deux autres Demoiselles, aussi bien intentionnées que les autres l'étoient mal. Je leur dis que je n'aurois pas été fâché qu'elles eussent pris dans le Cabinet de Madame, la place de celles qui y étoient; & que j'étois sûr qu'elles y donnoient en ce moment à la Princesse, de fort mauvais conseils. Elles me répondirent que je ne devois pas le croire; mais d'un ton qui me le confirma encore davantage.

Madame sortit au bout d'une heure au moins, qu'elle avoit employée à bien se préparer, & m'apercevant, elle me dit qu'elle alloit me faire sa réponse: je pouvois la deviner aisément, à l'air composé, froid & méprisant, dont elle prononça ces paroles. Je la suivis, souffrant une cruelle peine. Elle m'épargna celle de lui parler; & commença par me dire qu'elle me tenoit quitte de tout ce que j'avois promis de lui dire, & que je n'avois rien autre chose à faire que de l'écouter moi-même: puis mettant une nouvelle nuance de hauteur & de mépris sur son visage, elle me traita en présence de

tant de témoins, je suis obligé de l'avouer, comme le dernier des hommes; qui tranchoit, dit-elle, de l'homme d'importance & d'habile politique; lorsque je n'étois en effet qu'un vil & un lâche flatteur, qui ne cherchois qu'à arracher de sa bouche l'aveu des fautes, que M. le Comte & elle n'avoient point commises, pour en faire ma cour au Roi, indigné lui-même du personnage que je jouois. Madame ne put s'empêcher de se montrer femme, par l'abondance des paroles qui trahirent le maintien concerté qu'elle avoit pris. Il lui revint en mémoire quelque chose de ce que j'avois dit la veille, sur sa conduite & sur celle de M. le Comte en Bearn, dont elle fit une apologie déplacée. Pangeac fut traité de gros buffle, qui n'avoit pas encore eu tout ce qu'il méritoit: elle trouva mauvais que j'eusse censuré les Rois. Elle revint de cet écart; & me dit que pour tout renfermer en deux mots, & pour m'ôter l'envie de me vanter de ma commission, elle m'avertissoit que j'étois bien imprudent & bien étourdi, de me mêler des affaires d'une personne

1596.

li fort au-dessus de moi : que je n'étois qu'un simple petit Gentilhomme, dont le plus grand honneur étoit d'avoir été nourri jeune dans la Maison, & qui n'avois subsisté, aussi bien que tous les miens, qu'en faisant ma cour aux Princes de Navarre : que le sort de mes pareils qui se méconnoissoient, & osent mettre leurs doigts entre l'arbre & l'écorce, est d'être sacrifiés tôt ou tard, sans avoir même l'honneur de l'éclat. Tout cet endroit étoit bien travaillé, & de main de femme. Comme Madame sçavoit bien qu'il n'y avoit personne, pas même le Comte de Soissons, tout Prince du Sang qu'il étoit, qui eût osé me tenir un pareil discours, elle ajouta, comme tout ce qu'elle put imaginer de plus sanglant, qu'en me parlant ainsi, ce n'étoit pas moins au nom de M. le Comte qu'au sien, qu'elle me parloit. La peroraison répondit à tout le reste : ce fut une menace très-empportée de m'accabler d'un seul mot auprès du Roi ; & une défense de paroître devant elle, par-tout où elle se trouveroit.

Je ne crois pas qu'il puisse y avoir

de distinction de rang & de sexe, qui autorise à employer un tissu de termes si outrageans : il n'y a pas assurément de vanité de ma part, à les rapporter. Mais comme Madame joignit l'effet aux paroles, & qu'elle m'obligea pour ma défense à faire quelques démarches, où je m'éloignai pour la première fois, de la soumission que je devois à une Princesse sœur de mon Roi ; j'ai cru n'en pouvoir mieux justifier la nécessité, qu'en rapportant fidèlement les conversations, & jusqu'aux propres paroles qui y donnèrent lieu. Quoique mon amour propre souffrît étrangement d'un si indigne traitement, j'eus pour le moment assez de retenue, & même assez de politique pour n'en laisser rien paroître : je dis, assez de politique ; car pour peu que j'eusse montré d'altération sur mon visage, & d'aigreur dans ma réponse, Madame se seroit éloignée sans m'entendre, & auroit remporté un triomphe, qu'il étoit naturel que je cherchasse du moins à rabaisser, devant les personnes qui en étoient complices, ou témoins.

Je repris donc la parole, avec la

fausse timidité d'un homme qui cherche à se disculper, & pour engager la Princesse à m'entendre jusqu'au bout, je commençai par lui dire, que j'étois bien fâché que de mauvais conseils lui eussent fait appercevoir dans mes paroles, ce que je n'avois eu aucune intention d'y mettre, & m'eussent attiré de sa part un traitement, que je ne méritois point : qu'il m'étoit facile de lui faire connoître mon innocence, sur tous les reproches qu'elle m'avoit fait : que pour commencer par M. le Comte ; elle sçavoit que dans tout ce que j'avois dit à son sujet, j'avois ajouté que personnellement j'étois persuadé de la droiture de ses intentions. J'arrêtai Madame par ce début : elle crut jouir du plaisir de me voir à ses pieds solliciter un pardon.

Je poursuivis avec le même sang froid : que pour lever le scrupule qu'elle sembloit avoir, qu'on eût député vers elle un petit Gentilhomme, indigne de l'approcher ; je lui apprenois que quoique par le mauvais ménage de mes Ancêtres, je n'eusse ni le bien, ni les dignités auxquelles je pouvois prétendre ; ce-
pen-

pendant il étoit sorti en différens
tems, de ma Maison, plus de cent
mille écus, qui avoient été portés
par des filles, dans les Maisons de
Bourbon & d'Autriche (13) : que
cette preuve tenoit lieu de mille au-
tres, que je pouvois y joindre : que
loin d'avoir été à charge au Roi,
depuis que j'étois à son service ; ce
Prince m'avoit quelquefois donné le
plaisir de le voir recourir à moi dans
ses besoins : que j'avois cependant,
qu'aucune raison n'auroit pu me jus-
tifier d'avoir passé les ordres que j'a-
vois reçus de Sa Majesté, si réelle-
ment j'avois été capable de le faire.
En ce moment, je tirai de ma po-
che un second écrit du Roi, aussi
en forme de Lettre, adressée à cet-
te Princesse : ensuite profitant de
l'étonnement où je l'avois jettée, je
lui dis que pour achever mon mes-
sage, avant de la quitter pour tou-
jours, je lui déclarois comme son
Serviteur, que le Roi lui tenant lieu
de pere, & étant d'ailleurs son Maî-

1569.

(13) Je renvoye
sur ces paroles, à l'ex-
plication que j'ai don-
née au commence-
ment de ces Mémoi-
res, des Alliances de
la Maison de Béthu-
ne.

1596.

tre & son Roi ; elle n'avoit point d'autre parti à prendre , que de se soumettre à sa volonté : que sans écouter tout ce que pouvoit lui suggérer M. le Comte de Soissons , elle devoit se résoudre , ou à prendre un époux de la main du Roi son frère , ou à encourir sa disgrâce : qu'il lui feroit bien sensible en ce dernier cas , après avoir soutenu un état de Reine , de se voir réduite à un bien très médiocre ; puisqu'elle n'ignoroit pas qu'outre les largesses du Roi , ce Prince dans l'abandon qu'il lui avoit fait des biens dont elle jouïssoit , avoit plutôt consulté son cœur , que les Loix & les Coûtumes de Navarre , qui lui en auroient laissé fort peu.

Ces dernières paroles tirèrent Madame malgré elle , de la froideur & du dédain qu'elle s'efforçoit de montrer ; pour la faire entrer dans le plus grand emportement , dont une femme soit capable. Après l'avoir exhalé par tout ce que la colère peut inspirer , (car ce récit n'est déjà que trop long) ; elle rentra furieuse dans son Cabinet : & moi , je me retirai doucement vers l'escalier. Comme je descendois , je vis accourir Madame de

Neufvy ; qui me dit que Madame l'envoyoit me demander la Lettre que je lui avois montrée : nouvel artifice de ces quatre femmes , qui avoient persuadé à Madame , qu'elle travailleroit plus efficacement à ma perte auprès du Roi , si je pouvois paroître avoir sacrifié la Lettre de Sa Majesté. Je sentis le piège , & je répondis à Madame de Neufvy , qu'il me paroissoit fort étonnant qu'après avoir refusé d'entendre le contenu de la Lettre , Madame me la fît demander au même moment : que je ne pouvois la communiquer qu'à la Princesse seule , & lui en faire une simple lecture , en ayant besoin pour moi-même. Ce n'étoit pas là le compte de la Messagère , qui s'en retourna sans rien repliquer.

Je vins le même jour coucher à Moret , où étoit mon épouse ; & après y avoir séjourné seulement vingt quatre heures , je m'avançai jusqu'à Paris au-devant du courrier que j'avois fait partir de Fontainebleau , pour porter mes dépêches au Roi. Au lieu de mon courrier , je fus fort surpris de ne voir arriver que le jeune Boësse , Maître d'Hôtel

1596.

de Madame , chargé d'une Lettre , qui me surprit encore davantage , lorsque je reconnus qu'elle étoit du Roi ; je sçayois que Boësse étoit celui que de son côté , Madame. avoit dépêché vers le Roi. Je vis que cette Lettre avoit été envoyée toute ouverte à la Princesse , & qu'on ne me la remettoit , qu'après qu'elle avoit passé dans les mains de Madame , qui y avoit mis son cachet. A toutes ces marques , je ne doutai plus de mon malheur : un triste pressentiment m'en avertit encore , & je n'ouvris la Lettre qu'en tremblant. Je n'en avois que trop de sujet. Au lieu des louanges , des témoignages de bonté & de confiance , dont les Lettres du Roi pour moi étoient ordinairement pleines ; mes yeux ne furent frappés que d'un ordre rigoureux de faire satisfaction à Madame ; Sa Majesté „ ne pouvant souffrir (c'est ainsi qu'elle s'exprimoit) „ qu'un de ses sujets offensât une „ Princesse sa sœur , sans l'en punir „ aussi-tôt , s'il n'effaçoit sa faute par „ ses soumissions. “

Je fus terrassé , je l'avouë , de ce coup accablant , & d'autant plus .

que ne pouvant présumer que mon postillon n'eût pas porté ma Lettre au Roi, je voyois que c'étoit même après l'avoir lue, qu'il me traitoit ainsi. Quelles réflexions ne fis-je pas alors sur le malheur d'être employé à raccommoder les Grands, & sur le danger de servir les Rois ? Je ne me reprochois rien à l'égard du Roi ; je l'avois servi pendant vingt-quatre ans, avec une assiduité & un zèle, que rien n'avoit refroidi. C'étoit malgré moi que je m'étois chargé d'un emploi si désagréable : il y avoit dans l'écrit que je m'étois fait donner par Henry, mille choses plus dures que tout ce que j'avois dit à Madame ; & je les lui avois épargnées, dans un moment où j'aurois peut-être été excusable de les aggraver : je n'étois coupable tout au plus, que d'obéir trop fidèlement : & cependant Sa Majesté me sacrifioit cruellement, sans aucun égard, ni pour mes raisons, ni pour ses propres ordres. J'étois pénétré de cette injustice : & toutes mes pensées alloient à former de fortes résolutions d'abandonner pour jamais la Cour.

Mais à peine les avois-je formées

1596.

ces résolutions, que je trouvois aussi-tôt mille motifs pour les combattre. Henry, comme je l'avois déjà souvent éprouvé, avoit pris un si grand empire sur toutes mes volontés, qu'après mille sermens de ma part, un seul mot de la sienne me ramenoit à lui, comme par enchantement. A cette considération se joignoit celle de mon intérêt. J'allois donc m'exposer à perdre les justes récompenses de mes services, au moment même que j'y touchois; & lorsque dépouillé de cinquante mille livres de rente, par l'exhérédation du Vicomte de Gand; épuisé par un service long & coûteux; ayant une Maison à rétablir; menacé d'une nombreuse famille, par la fécondité de mon épouse; ces récompenses étoient toute ma ressource, & le seul fonds que j'avois cultivé. Mais d'un autre côté, comment prendre sur soi d'aller essuyer en criminel les hauteurs d'une Princesse, avec laquelle je venois de soutenir un personnage si différent; & que je ne pouvois douter qui ne rendît pour moi ce calice aussi amer qu'il le pouvoit être? Je crois que tout le monde se met ici

en ma place; & qu'on se peint facilement mon agitation & mon serrement de cœur.

1596.

Je pris enfin un parti assez sage; mais qui n'étoit rien moins que capable de suspendre les chagrins dont j'étois dévoré: je feignis d'être malade, & il me prit dès ce moment une noire mélancolie, bien capable en effet de faire passer dans mon corps, une partie de la mauvaise disposition de mon esprit. Je ne m'ouvris à personne sur la cause de mes chagrins: j'envoyai chercher un Médecin, qui me faisant trembler sur les suites d'un mal, tout entier de ma façon, promit pourtant de m'en tirer à force de saignées & de purgations.

Sur les quatre heures après-midi arriva un autre Médecin, auquel il étoit réservé de me redonner la santé: c'est Picaut mon courrier, que j'attendois impatiemment, pour prendre sur son rapport une dernière résolution; & qui après m'avoir appris que l'accident qui lui étoit arrivé de se démettre le pied en route, l'avoit fait devancer auprès du Roi par le courrier de Madame,

me remit une Lettre de la main de ce Prince, qui guérit tous mes maux. Henry me mandoit que je devois actuellement être bien en colère de sa première Lettre : qu'il l'avoit écrite dans ce premier mouvement de vivacité que je lui connoissois, & sur les plaintes exagérées, jointes aux instances & à l'importunité de sa sœur : mais que pour me rassûrer, il me donnoit sa parole de ne me défavouer en rien, & qu'il me permettoit en ce cas, de me servir de sa Lettre même contre lui. Il finissoit par ces mots : „ Venez me trouver, pour m'informer „ encore plus particulièrement de „ tout ce qui s'est passé, & vous assurez d'être aussi-bien reçu de moi, „ que vous l'avez jamais été ; quand „ je devrois prendre la vieille Devise de Bourbon, *Qui qu'en grogne* : Adieu, mon ami. “ A cet air de cordialité & de familiarité, je reconnus mon ancien Maître. Cette Lettre étoit datée du 17 Mai, & la première du 15 ; toutes deux d'Amiens, où je m'acheminai dès la pointe du jour, & où j'arrivai le lendemain. Je ne supprimai, ni ne

déguisai rien de tout ce qui s'étoit dit & fait à Fontainebleau, entre Madame & moi, & Sa Majesté me témoigna par un redoublement de caresses, qu'elle approuvoit toute ma conduite.

1596.

Pour ne pas couper trop souvent le fil de l'Histoire ; par un recit qui peut trouver par-tout également sa place, j'achève en peu de mots ce qui concerne cette affaire. La Varenne qui étoit chargé de veiller à la Cour aux intérêts de Madame Catherine, ne manqua pas de l'instruire du bon accueil que le Roi m'avoit fait, & de lui faire part en même-tems de la nouvelle qui se répandoit, que j'allois être le dépositaire absolu des Finances. La Princesse comprit aisément sur ce rapport, non-seulement qu'il falloit renoncer à sa vengeance ; mais encore que son intérêt étoit de ménager dans la suite un homme, de la main duquel alloient sortir désormais toutes les Ordonnances pour l'entretien de sa Maison : ou elle convint de son tort, ou bien si elle persista à me l'imputer, elle eut la générosité de me le pardonner : & de quelle manière que ce soit, j'avoué à

la louange de cette Princesse, que c'est une marque de grandeur d'ame, dont fort peu d'autres auroient été capables. Si l'on avoit retranché du caractère de Madame, les excès d'une vivacité qu'il lui étoit impossible de surmonter, & qui dans l'affaire dont il s'agit, joignoit à sa force, celle de la plus impetueuse de toutes les passions; on n'auroit plus trouvé qu'un cœur naturellement bon & facile, capable même d'amitié & de reconnaissance.

Elle choisit Madame de Pangeac, qui étoit de mes amies, pour lui faire part de son changement à mon égard; elle fit même les premières démarches auprès de Madame de Rosny. Je l'avois laissée en couche à Moret: après qu'elle fut rétablie, elle alla un jour au Prêche à Fontainebleau, & s'en retourna sans voir Madame; prétextant une légère indisposition, qui retenoit cette Princesse au lit. Madame de Pangeac lui en ayant fait quelques reproches, comme d'elle-même, mais en effet par ordre de Madame, mon épouse se trouva obligée de lui répondre que les termes où Madame

en étoit avec moi, lui défendoient cet honneur. A un second voyage que Madame de Rosny fit à Fontainebleau, Madame lui fit dire que la raison qu'elle avoit apportée à Madame de Pangeac, ne devoit point l'empêcher de venir la voir, & elle lui fit un accueil tout à fait gracieux. Elle lui avoua naturellement qu'elle n'étoit pas encore entièrement revenue à mon égard ; parce qu'elle avoit cru devoir attendre toute autre chose de moi, pour les marques d'amitié que j'avois reçues d'elle dans ma jeunesse. Elle l'entretint de plusieurs parties de plaisir, soit à Pau, soit chez M. de Miossens (14), où elle m'avoit fait l'honneur de m'admettre avec elle ; & en particulier, d'une Course de bague, où ayant remporté le prix, qui étoit une bague de médiocre valeur, & allant la recevoir de la main de cette Princesse ; elle changea la bague & en mit une de deux mille écus. Elle n'oublia pas que mon pere avoit souvent porté la Reine sa mere entre ses bras. Après tout cela, Madame dit fort obligeamment à mon Epouse, que

1596.

[14] Henry d'Albert, Baron de Miossens.

1596.

son ressentiment contre moi ne s'étoit jamais étendu jusqu'à elle, dont elle aimoit l'humeur & le caractère. Elle lui dit mille choses gracieuses soit sur M. de Saint-Martin, oncle de mon Epouse, qui avoit été Premier Gentilhomme de la Chambre du Roi; soit sur Madame de Saint-Martin, sœur de M. de Miossens, & par conséquent parente assez proche de la Princesse.

Madame de Rosny se retira extrêmement satisfaite : & résoluë de ne rien oublier, pour me faire rentrer dans les bonnes grâces de Madame, elle ne lui en marqua rien cette première fois, mais dans la suite elle s'y employa utilement. Un jour qu'elle lui faisoit valoir l'attention que j'avois à expédier les assignations pour le paiement des Officiers de sa Maison; & qu'elle lui représentoit qu'il n'y avoit eu que des ordres réitérés de Sa Majesté, qui m'avoient fait vaincre la répugnance que je sentoais à me charger de la commission qui l'avoit si fort offensée; Madame de La-Force qui étoit en ce moment dans la ruelle de Madame, se joignit à mon Epouse. Elles furent ap-

LIVRE HUITIEME. 31

puyées par Madame de Pangeac, & ce qui me surprit beaucoup, par Mesdames de Rohan & de La-Barre: & toutes ces femmes engagèrent Madame à m'envoyer chercher à l'heure même. Depuis ce moment, où elle reconnut mon innocence, elle m'affectionna au point qu'elle n'eut plus d'autre confident de tous ses secrets, qu'elle proposa & favorisa de tout son pouvoir, le mariage de ma fille aînée avec le Duc de Rohan, son plus proche parent, (15) du côté de la feuë Reine sa mere, & héritier de ses biens en Navarre. Le Roi ne goûta pas ce mariage pour lors; & cependant il y revint de lui-même dans la suite. Enfin lorsque Madame partit pour la Lorraine, assez mécontente, comme l'on sçait, de la Cour de France; elle dit hautement qu'elle n'avoit à se louer que de trois person-

1596.

(15) Henry II. du nom, Duc de Rohan, & d'Isabelle d'Albret, fille de Jean, &c. qui épousa en effet Marguerite de Be-
rhune, comme on le verra dans la suite de ces Mémoires, étoit petit-fils de René I. du nom, Vicomte de

Rohan, & d'Isabelle d'Albret, fille de Jean, Roi de Navarre. Voyez dans tous les Généalogistes, les autres alliances de cette illustre Maison, avec la Maison de France.

nes; & j'étois l'une des trois.

1596.

Les hostilités entre le Parti du Roi & celui de la Ligue, continuèrent pendant les années 1595 & 1596, dans les mêmes endroits du Royaume, que les années précédentes: en Bretagne, entre MM. d'Aumont & de Saint-Luc, & le Duc de Mercœur; dans les Provinces du Midi de la France, où il arriva mille petites rencontres entre MM. de Vendour, de La-Rochefoucault, de Châteauneuf, de Saint-Angel, de Lostange, de Chambaret, & autres Officiers pour le Roi (16): & MM. de Pompadour, de Rastignac, de

(16) Anne de Lévis, Duc de Ventadour, Gouverneur du Limosin, & Lieutenant Général pour le Roi en Languedoc: il mourut en 1622. François de La-Rochefoucault, Prince de Marillac. René de Sainte-Marthe, Sieur de Châteauneuf. Charles de Rochefort de Saint-Angel. Louis-François de Lostange. N. de Chambaret, ailleur nommé Chambert, Gouverneur du Limosin. Louis, Viscomte de Pompadour. N. de Rastignac. Jean de Saint-Chamant, ou Antoine, son frere: ils passèrent depuis dans le Parti du Roi. Henry Des Prés de Montpezat. N. de Charbonniere, Sieur de La-Chapelle-Biron.

Saint-Chamant, de Montpezat, de La-Chapelle-Biron, & autres Ligneurs. La défaite des Crocans, le siège de Blaye, la prise d'Agen, la mort du Comte de La - Rochefoucaut, sont les événemens (17) les

1596.

(17) La plupart des événemens que l'Auteur indique ici, sont arrivés avant l'année 1595. Le Comte de La - Rochefoucaut étoit mort dès l'année 1591. , tué, comme on l'a vû ci-devant, au combat de Saint-Yrier-la-perche. Le Vicomte de Pompadour étoit aussi mort en 1591. La prise d'Agen, par le Comte de La-Roche, fils du Maréchal de Matignon, est pareillement de l'année 1691. Blaye fut assiégé en 1593. par le même Maréchal, qui malgré la défaite d'une Escadre Espagnole, fut obligé d'en lever le siège. Les Grocans, ainsi nommés de Croc, Village en

Limosin, où ils commencèrent à s'attrouper, furent aussi défaits en ce temps-là par Chambert, ou Chambaret, Gouverneur de cette Province: & depuis, le Maréchal de Matignon acheva de les dissiper en Languedoc, plus par adresse que par la force. Consultez sur tous ces faits les Historiens ci-dessus cités. Cherchez-y encore, & dans l'Histoire particulière du Connétable de Lesdiguières, les expéditions de cet homme célèbre par les Victoires d'Epéron, de Pontcharra, de Vinnon, &c. par les prises du Fort d'Exiles, de Cahours, & d'une infinité d'autres Pla-

1596.

plus remarquables, dans le Limosin & aux environs. Lesdiguieres continua la guerre avec le même succès en Dauphiné, en Provence & dans le Piémont, tantôt contre le Duc de Savoye, tantôt contre le Duc d'Epéron. La fin de toutes ces expéditions fut l'entière défaite du Duc de Savoye, qui croyant profiter de la désunion des Ducs de Guise & d'Epéron, s'étoit avancé jusqu'en Provence, d'où il se vit chasser honteusement; & celle de d'Epéron, qui succombant sous son Rival, le Duc de Guise, aidé du même Lesdiguieres, d'Ornano & du Parti de la Comtesse de Sault, fut accablé sans ressource, & se vit réduit à implorer la clémence du Roi, par des Lettres extrêmement soumises, que Sa Majesté reçut à Gaillon. Il suivit lui-même les Lettres de fort près, & vint se jeter aux pieds du Roi: ce qui fut une espèce de triomphe pour Henry, ces, qui le rendirent maître de toute la Savoye & d'une partie du Piémont.

Outre la guerre, la France fut affligée en cette année 1596. de la peste & de la famine, causées par le dérangement de saisons. L'Etoile dit qu'on eut l'été en Avril, l'Automne en Mai & l'hiver en Juin.

qui mettoit cette humiliation de d'Épernon, avec celle des Ducs de Bouillon & de La-Trémouille, au nombre des choses qu'il souhaitoit le plus passionnément.

1596.

Pendant son séjour à Amiens, le Roi fit plusieurs nouvelles démarches au sujet de mon entrée dans le Conseil des Finances. Ce Prince qui par un effet de sa droiture naturelle, ne pouvoit se représenter les hommes aussi corrompus qu'ils le sont, ni par un effet de sa douceur, recourir aux voyes extrêmes, qu'après avoir tenté toutes les autres, se figura long-temps qu'il ameneroit enfin ce Corps, à administrer les revenus de l'État avec économie; & que cette importante réforme n'étoit pas si difficile, qu'elle ne pût être produite par les seuls conseils d'un homme intègre & laborieux, qu'il associeroit à ceux qui le composoient. Dans cette vûe, il parla & en public & en particulier, à Messieurs du Conseil, de me recevoir parmi eux: quelque répugnance qu'ils y eussent, ils n'osèrent rejeter ouvertement une proposition, qui faite de cette manière, ressembloit bien plus à une prière, qu'à un ordre.

1596.

J'avoué plus naturellement, que de ma part, ce tempérament ne trouva pas tant de docilité. Sa Majesté m'ayant déclaré dans un entretien secret, qu'elle exigeoit de moi que je recherchasse Messieurs du Conseil; que par quelque complaisance, je leur fisse perdre le soupçon qu'ils avoient, que je n'entrerois dans leur Société, que pour leur rendre de mauvais offices; enfin que je les engageasse par mes manières, à lui demander eux-mêmes mon association; je ne balançai pas à lui répondre, que je ne trouvois point de plus mauvaise voye d'être introduit dans le Conseil des Finances, que d'en avoir l'obligation à ceux qui les gouvernoient, & que connoissant, comme je faisois, l'esprit de ce Corps, je ne pouvois en même-temps le servir & servir l'Etat. Le Roi qui n'aimoit pas à être contredit, & qui se souvenant d'ailleurs de mes démêlés avec le Duc de Nevers, s'imaginait que je pouvois avoir quelque ressentiment contre ces Messieurs; crut appercevoir dans ma réponse de l'orgueil, ou du moins, de l'attachement à mon sens: il me répliqua assez vivement, qu'il n'avoit

pas envie de se mettre tout le monde à dos , pour moi seul : qu'ainsi sans songer davantage à me faire entrer dans les Finances , il me chercheroit quelque autre emploi , pour occuper mon esprit , qui ne pouvoit , disoit-il , demeurer oisif.

Il étoit encore à demi fâché , lorsqu'au sortir de cette conversation , il entra chez Madame de Liancourt ; qui en ayant sçu le sujet , lui représenta qu'il ne seroit en effet jamais bien servi , jusqu'à ce qu'il eût rencontré un homme , qui par le pur motif de l'intérêt public , ne craignît point de s'attirer la haine des Finances. Pour moi je regardai après cela mon engagement dans la Finance , comme plus éloigné que jamais ; & considérant que mon emploi alloit désormais être réduit aux Traités & aux Negociations au dehors : office qui mène à une ruine presque certaine , tout homme qui veut y soutenir son rang avec dignité , & sa réputation avec honneur ; je résolus de m'en ouvrir à Sa Majesté , & de lui faire agréer un projet , qui m'auroit assuré du moins le remboursement de toutes mes avances. Mais Henry

1596.

ne me donna pas le temps de lui faire la proposition : Si-tôt que je l'eus abordé, il m'avoua que sur la représentation de Madame de Liancourt, il étoit revenu à mon avis, & que sans un plus long délai, il alloit déclarer publiquement sa volonté, après en avoir prévenu, pour la forme, le Connétable & Villeroy, à qui il appartenait de m'expédier mes Provisions. Ces deux Messieurs entrèrent fort à propos dans la Chambre du Roi, & reçurent cet ordre, le Connétable en baissant la tête, & Villeroy en disant qu'il me mettroit mes Provisions aux mains, si-tôt qu'il en auroit recouvré un modèle.

L'après-midi, pendant que le Roi étoit à la chasse, j'allai remercier la Marquise de Monceaux : c'est le nom qu'avoit pris depuis peu Madame de Liancourt, & je crus devoir aussi une visite à M. de Villeroy, à qui je demandai, au défaut de Provisions, un Brevet qui fit le même effet. Villeroy biaisa dans sa réponse, & pendant trois ou quatre jours que je le pressai, sur différens prétextes, il remit toujours l'affaire au len-

Demain. Au bout du temps, le Roi quitta Amiens pour venir à Monceaux, & passa par Liancourt, où Liancourt, son Premier Ecuyer, le reçut & le traita splendidement : c'est là qu'on avoit résolu de faire contre moi les derniers efforts.

1596.

Liancourt à la sollicitation de Villeroy, fit venir chez lui pendant le séjour qu'y fit Sa Majesté, le Chancelier, qui étoit son ami intime, & les autres Membres du Conseil s'y étant aussi rendus par ordre du Roi, ils profitèrent de la liberté que cette occasion leur donna auprès de ce Prince, pour travailler efficacement à m'exclurre du Conseil. Le moyen dont ils se servirent, ne fut pas de m'attaquer directement, mais d'insinuer au Roi que je n'étois pas propre à cet emploi; dans lequel, disoient-ils, faute de cette expérience, qu'il n'y a que le long usage qui puisse donner, on ne peut éviter de commettre mille fautes, dont la moindre est capable de ruiner sans ressource le crédit, & par conséquent de perdre l'Etat. Ces discours furent répétés si souvent en présence du Roi, (car on

1596.

faisoit à dessein tomber la conversation sur cette matière, & avec une si grande apparence de sincérité, que ce Prince se sentit à la fin ébranlé : & lorsque dans le même temps, il voyoit ces Messieurs former avec facilité les plus magnifiques projets ; discourir avec beaucoup de netteté, sur les forces & intérêts de l'Etat, en calculer les revenus avec la dernière précision ; enfin posséder en apparence dans toute son étendue, la science du commerce & les autres moyens dont on rend un Etat florissant ; & par dessus tout, s'entretenir entr'eux dans une Langue, qui n'étoit presque intelligible que pour eux seuls : ce Prince persuadé de plus en plus de cette longue préparation, qu'on lui représentoit comme absolument nécessaire pour entrer dans les Finances, retomba encore dans sa première irrésolution, & crut que le mal présent n'étoit pas le plus grand, dont les Finances pussent être menacées. Sa Majesté prenant avec cela tout ce que Messieurs du Conseil lui disoient, pour une marque de leur repentir, & comptant sur un notable changement de leur part, par la crainte

qu'elle venoit de leur donner ; elle se refroidit entièrement à mon égard.

1596.

Villeroy qui étoit demeuré pendant ce tems-là à Amiens, mais qui n'en étoit pas moins bien informé de toutes les démarches d'un Corps, dont il étoit l'ame, prit cette occasion pour envoyer au Roi mes Provisions, qu'il ne pouvoit sans défobéissance se dispenser d'expédier, après l'ordre formel qu'il en avoit reçu du Roi. Lorsqu'elles furent remises à ce Prince, il n'étoit plus à Liancourt, où il n'avoit passé qu'un jour, mais à Montceaux ; où rempli de tout ce qu'il venoit d'entendre, il les donna à Béringhen, en lui disant de les garder sans m'en rien dire, jusqu'à ce qu'il reçût un ordre du contraire. Béringhen qui étoit de mes amis, me révéla le secret, que je lui gardai fidèlement. Quinze jours se passèrent de cette sorte, sans que le Roi parlât de rien à Béringhen ; & Messieurs du Conseil aveuglés par leur bonne fortune, au lieu de ce repentir si sincère que Sa Majesté attendoit d'eux, lui donnèrent de nouvelles preuves de malversation, mais si claires, qu'ils la

1596.

forcèrent eux-mêmes, pour ainsi dire, de les accabler du coup, qu'il leur étoit si facile de parer. Le Roi découvrit que le Conseil venoit d'affermir les Aides de Normandie pour trente mille écus; & pour frustrer encore l'épargne de cette somme, si éloignée de la vraie valeur de la chose, ils l'avoient imputée toute entière sur de vieilles dettes du Trésor Royal. Avec un peu d'attention, il se convainquit de plus, que les cinq grosses Fermes n'étoient de même qu'au quart de leur valeur; parce que Zamet, Gondy & autres Traîtres, qui s'en étoient chargés, par connivence avec Messieurs du Conseil, partageoient avec eux les profits immenses qui en revenoient. L'avidité de ces Messieurs n'étant pas encore rassasiée, ils avoient accordé sur tous les autres revenus Royaux, des rabais si excessifs, sous ombre des pertes de Calais, Cambrai, Ardres, &c. qu'ils diminueoient à vue d'œil, au lieu d'augmenter.

Dans la juste indignation que cette connoissance donna au Roi, Sa Majesté me fit appeller, & me commanda

commanda d'aller à Paris, ſçavoir d'où provenoit une ſi grande diſſipation de deniers, dont elle ne pouvoit ſe prendre qu'au Conſeil. Je répondis à ce Prince, qu'ayant révoqué ſans doute l'ordre qu'il avoit donné à Villeroy de m'expédier mes Proviſions, puis que je ne les avois pas reçûes ; je n'avois aucun droit d'entrer dans un Conſeil, ni de m'y faire écouter. « Comment ! dit Henry, en cachant le reproche qu'il ſe faiſoit intérieurement, Beringhen ne vous a-t-il pas donné il y a quinze jours, vos Proviſions, avec une Lettre de Villeroy ? Vous verrez que ce gros Atlemand les aura oubliées. Pendant que par ordre du Prince, j'allois me diſpoſer à partir, pour venir ce même jour coucher à Claye, Sa Maieſté fit la bouche à Beringhen, qui conſentit à paroître chargé de tout le tort. Dans ce peu de temps il me vint une penſée, que je communiquai au Roi, en retournant recevoir ſes derniers ordres. Je lui dis qu'avant que le jour marqué pour l'ouverture des Etats, fut arrivé, il me paroifſoit à propos que je me transportaſſe dans quel-

1596.

ques-unes des principales Généralités du Royaume, pour y prendre une connoissance plus sûre des revenus présens du Roi, de la diminution qu'ils avoient souffert, & des augmentations qu'on pouvoit y faire : afin que Sa Majesté réglât les demandes qu'elle avoit à faire aux Etats, sur cette opération, qui toute imparfaite qu'elle étoit, pouvoit par proportion, donner des lumières sur les forces des autres Généralités plus reculées, & conséquemment de tout le Royaume ; qu'outre cet avantage, je ne désespérois pas de lui faire trouver dans ces seules Généralités que je visiterois, les trois ou quatre cens mille écus, qu'il avoit demandés inutilement au Conseil. Je jugeai qu'en vain, & peut-être imprudemment, je me chargerois moi-même de cette vérification, sans une pièce, qui me paroissoit être le seul vrai moyen de n'être point trompé, je veux dire, sans un plein pouvoir de Sa Majesté, pour suspendre de leurs fonctions, ou même pour révoquer tout à fait les Receveurs & Préposés rebelles, & pour récompenser la probité des mieux intentionnés.

Henry approuva fort le fond de ce dessein ; mais changeant quelque chose à la manière de le proposer dans le Conseil, il voulut que j'y ouvrissse cet avis, de façon que ceux qui se piquoient d'avoir le plus d'esprit, comme Sancy, Schomberg, Fresne & La-Grange-le-roy, en faussissent eux-mêmes la première idée, & pussent passer pour en être du moins en partie, les auteurs ; & qu'il n'y en eût aucun dans la Compagnie, qui ne se flatât que cette Commission ne pouvoit être donnée à personne qu'à eux-mêmes, ou par leur canal, à des Intendans & Maîtres des Requêtes à leur dévotion. Il n'y avoit rien de plus sage que ce tempérant, qui flatoit également la vanité de quelques-uns, & la cupidité de tous. Je vins prendre place dans le Conseil, où par un prodige, qu'on ne voit qu'à la Cour, le cœur de mes Collègues, dévoré du chagrin le plus cuisant, ne laissa voir sur leurs visages, dans leurs paroles & leurs manières, que des témoignages de joye. Je fus presque trompé moi-même aux louanges en tout genre, dont m'accabla le Chan-

1596.

celier, & au ton dont j'entendis prononcer, que j'étois attendu avec la plus vive impatience. Voilà la science des Courtisans : ils sont convenus entr'eux, que couverts des masques les plus grossiers, ils ne se paroîtroient pourtant point risibles les uns aux autres.

C'est pendant le séjour du Roi à Monceaux, que fut consommé le Traité du Duc de Mayenne, déjà arrêté auparavant. Dès le tems que Sa Majesté étoit à Amiens, le Duc lui avoit envoyé un nommé d'Estienne, pour lui demander en quel lieu elle auroit agréable qu'il vînt lui rendre ses obéissances ; & elle l'avoit remis à Monceaux, par égard pour l'incommodité du Duc, qui ne lui permettoit plus d'aussi longs voyages, que celui d'Amiens à Soissons, où il faisoit sa résidence. (18) Le Duc de Mayenne aborda le Roi qui se promenoit dans l'étoile du Parc,

[18] L'Etoile rapporte la chose autrement; mais le Duc de Sully est plus croyable sur ce fait. Perefixe s'est aussi trompé, lorsqu'il place cette entrevue en 1695. Voyez la Chronologie Novenn, liv. 8. pag. 599.

seul avec moi & me tenant par la main, mit un genou en terre, lui ac-
cola la cuisse, & joignit à l'assurance
de sa fidélité, un remerciement de ce
que Sa Majesté „ l'avoit délivré, di-
„ soit-il, de l'arrogance Espagnole, &
„ des ruses Italiennes. “ Henry qui
avoit été à sa rencontre, lorsqu'il le
vit s'approcher, l'embrassa trois fois;
se hâta de le faire relever; l'embrassa
de nouveau, avec cette bonté qui n'a
jamais tenu contre un repentir: puis
le prenant par la main, il le promena
dans son Parc, où il l'entretint fami-
lièrement des embellissemens qu'il
alloit y faire. Le Roi marchoit à si
grands pas, que le Duc de Mayenne,
également incommodé de la sciati-
que, de sa graisse, & de la grande cha-
leur qu'il faisoit, ne traînant qu'à gran-
de peine sa cuisse, souffroit cruelle-
ment, sans oser en rien dire. Ce Prin-
ce s'en apperçut, voyant le Duc rou-
ge & tout en sueur: il me dit, en se
penchant vers mon oreille: „ Si je
„ promène encore long tems ce gros
„ corps-ci, me voilà vengé sans gran-
„ de peine de tous les maux qu'il
„ nous a faits. Dites le vrai, mon
„ Cousin, poursuivit-il, en ce tour-

1596.

„ nant vers le Duc de Mayenne ; je
 „ vais un peu vite pour vous. “ Le
 Duc lui répondit, qu’il étoit prêt à
 étouffer , & que pour peu que Sa
 Majesté eût encore continué , elle
 l’auroit tué sans y penser : „ touchez
 „ là , mon cousin , reprit le Roi ,
 „ d’un air riant , en l’embrassant en-
 „ core & lui frappant sur l’épaule ;
 „ car pardieu ! voilà toute la ven-
 „ geance que vous recevrez de moi. “
 Le Duc de Mayenne, qu’une manière
 si franche pénétra vivement , fit en-
 core ses efforts pour s’agenouiller &
 pour baiser la main que Sa Majesté
 lui tendoit : il lui jura qu’il la servi-
 roit désormais contre ses propres en-
 fans. “ Or sus , je le crois , lui dit
 „ Henry , & afin que vous me puis-
 „ siez aimer & servir plus long-tems ,
 „ allez vous reposer au Château &
 „ vous rafraîchir ; car vous en avez
 „ bon besoin ; je vais vous faire don-
 „ ner deux bouteilles de vin d’Ar-
 „ bois ; car je sçais bien que vous
 „ ne le haïssez pas : voilà Rosny que
 „ je vous baille pour vous accompa-
 „ gner , faire l’honneur de la maison ;
 „ & vous mener en votre chambre ;
 „ c’est un de mes plus anciens Ser-

« viteurs, & un de ceux qui a reçu
 « plus de joye de voir que vous vou- 1526
 « liez me servir & m'aimer de bon
 « cœur. » Le Roy continua sa pro-
 menade dans le fond du Parc, &
 me laissa avec le Duc de Mayenne,
 que je fis reposer dans un cabinet de
 verdure, & ensuite reconduire à che-
 val au Château, aussi content du Roi
 & de moi, que nous l'étions tous
 deux de lui.

Monceaux parut un séjour si agréa-
 ble au Roi, qu'il s'y arrêta plus long-
 tems qu'il n'avoit compté d'abord.
 Il y fit venir d'Amiens le Connéta-
 ble & Villeroy, & il ordonna au
 Conseil des Finances, de venir fai-
 re sa résidence à Meaux, pour être
 à portée de recevoir ses commande-
 mens. Je n'y avois point encore pro-
 posé le projet de la visite des Gé-
 néralités. Sa Majesté persuadée de
 plus en plus qu'il ne pouvoit pro-
 duire qu'un bon effet, se chargea
 d'en parler elle même. A la premiè-
 re ouverture qu'elle en fit, les Con-
 seillers qui s'attendoient que cet em-
 ploi ne pouvoit regarder d'autres per-
 sonnes qu'eux, & qui y envisageoient
 chacun leur intérêt particulier, sans

1596.

nuire à l'intérêt général du Corps; y donnèrent les mains; & furent bien surpris, lorsqu'ils virent que d'eux tous, le Roi ne nomma à cet effet, que La-Grange-le-roi, qui fut chargé de deux Généralités; les autres Commissions furent remplies par Sa Majesté, des noms de MM. de Caumartin (19) & de Bizouze, chacun pour deux Généralités, & de celui de deux autres Maîtres des Requêtes, chacun pour une Généralité: pour moi, je fus chargé de quatre des principales & des plus étendues. Ce fut pour lors que Messieurs du Conseil se repentirent de n'avoir pas empêché l'exécution d'un plan, qui pouvoit mettre en évidence leur mauvaise foi. Ils réunirent tous leurs efforts pour le rendre inutile, ou du moins pour le traverser. Ils me prirent pour le but de tous leurs coups;

[19] Louis le Fèvre, de M. de Vic; & Seigneur de Caumartin, fut envoyé mourir l'année suivante, âgé de soixante-douze ans. Il a dans le Lyonnois, le Berry & l'Auvergne: reçu des Historiens il en sera encore par les mêmes éloges, le ci-après. Il fut que lui donne dans la suite M. de Sully. Garde des Sceaux en 1611, après la mort

parce que la confiance du Roi, & le principal rôle que je jouois dans cette affaire, leur firent deviner une partie de la vérité : les accusations d'ignorance, de dureté, d'étourderie & quelques autres qualifications plus fortes encore, ne me furent point épargnées. Je n'eus pas plutôt commencé à exercer les fonctions de ma Charge, que je m'apperçus que leur prévoyance leur avoit fait prendre les devants auprès des Trésoriers de France, des Receveurs Généraux & Particuliers, Contrôleurs, Greffiers & jusqu'aux moindres Employés subalternes. Tous ces gens qui pour la plupart, leur étoient ou vendus, ou aveuglément dévoués, se prêtèrent à tout ce qu'ils exigèrent d'eux : les uns s'absentèrent & laissèrent leurs Bureaux fermés, les autres me présentèrent des Etats composés avec toute la finesse, qu'on peut attendre de gens, qui se sont fait un art de la friponnerie : d'autres se contentèrent de me faire voir des ordres de MM. de Fresne, d'Incarville & Des Barreaux, qui leur défendoient de communiquer leurs Registres & leurs Etats, à qui que ce pût être.

1596.

Je n'employai d'abord contre tant de malice, que la voye de la douceur; j'exhortai, je cherchai à piquer d'honneur & de probité, des gens qui ne connoissoient guère plus l'un que l'autre. Ensuite je fis courir un bruit que les Etats du Royaume ne s'assembloient que pour supprimer ce nombre prodigieux de Bureaux & d'Employés, sur-tout les Trésoriers de France, le plus inutile de tous le Corps, & pourtant le plus indocile; & qu'on ne conserveroit en place, que ceux qui s'en rendroient dignes, par une sincérité, qui feroit foi en cette occasion, de leur attachement au bien public. Cette menace n'ayant eu aucun effet sur des personnes, qui étoient secrettement rassurées & soutenues par le Conseil même; je fus obligé d'user du pouvoir que j'avois reçu: J'interdis la plus grande partie de ces ouvriers, dont je vis exercer les fonctions par provision, à deux de chaque Corps, que je choisis parmi tous ceux qui me parurent avoir les principes les plus sains; & la conscience la plus droite. Ainsi je me rendis maître de tous les Registres,

de tous les Etats, de tous les Comptes, & ils me servirent de fil, pour entrer dans ce Dédale d'injustice & de voleries.

1596.

Que ne vis-je pas alors ? Et comment pouvoir détailler les ruses & les raffinemens d'un art si pernicieux, les déguisemens, les suppressions, les falsifications, les doubles emplois : sans parler de cette fausse confusion, sous laquelle les mal-faïcteurs cachés, voyoient très-clair ; pendant qu'ils ne présentoient aux autres qu'obscurité & ténèbres ? Il suffit de dire que des deux seuls Débets que je fis appurer, des Acquits & Lettres de Change, tant de l'année courante, que des trois précédentes, que je rassemblai ; j'amassai sans peine plus de cinq cens mille écus, qui étoient perdus pour le Roi. A combien la somme auroit-elle monté, si l'on avoit exigé de tous ces Employés, les justes restitutions d'une si longue malversation, & sur tous les différens deniers qui leur avoient passé par les mains ? Puisque les assignations pour vieilles dettes, remboursemens de prêts, anciens arrérages, rescriptions en blanc

1596.

& payables au porteur, faisoient seuls un si gros produit.

Mes Associés ne furent pas si heureux, ou aussi fermes que moi. A l'exception de Caumartin, qui rapporta au Roi deux cens mille livres, ils ne payèrent tous Sa Majesté qu'en longs Mémoires d'améliorations à faire dans les fermes; quoique le Roi eût apporté à ce choix, une singulière attention. Je n'en suis point surpris. Pour oser s'exposer à toute la haine d'un Corps, aussi accrédité & aussi redoutable, que l'est en France celui des Financiers: pour tenir bon contre les présens & les flateries, contre les détours & les artifices de toutes leurs créatures, qui ne manquent pas d'intelligence pour la plupart, & qui ne s'en servent que pour vous éblouir, vous corrompre, ou vous tromper; il est certain qu'il faut avoir un courage d'esprit, dont il y a peu de personnes capables.

Cependant Messieurs du Conseil, à qui rien de ce que je faisois dans les Provinces n'étoit caché, étoient dans une situation, qu'on imagine aisément: s'ils ne trouvoient le moyen de détruire mon ouvrage, ou de me

détruire moi-même, avant mon retour; il y alloit pour eux de toute leur réputation & de tout leur intérêt. Mon absence leur donnoit pour cela toute la facilité qu'ils pouvoient souhaiter. Que ne dirent & que ne firent-ils pas auprès du Roi, par eux & par leurs Emissaires? On ne parloit de moi, que comme d'un Tyran, qui suçoit le sang du peuple par les exactions les plus violentes, & sans aucun profit pour le Roi; puisque les sommes dont je remplissois avec tant de peine son Trésor, étant celles-là même, sur lesquelles étoient assignées les pensions des Princes du Sang & les gages des Grands Officiers de la Couronne; elles n'alloient entrer dans ses coffres, que pour en sortir incontinent après. Malgré les cris & les impostures d'une cabale si terrible, & dont toutes les démarches ne m'étoient pas inconnues, je continuois mon chemin & je ne songeois qu'à faire exactement mon devoir: seulement j'apportoïis toute la diligence imaginable à achever mon ouvrage, & les plus sages précautions pour pouvoir un jour fermer la bouche à mes accusateurs.

1596.

Pour Henry, il ne se prêta point d'abord à leurs rapports : ensuite il commença à craindre quelque mauvais effet de mon peu d'expérience ; & il m'invita simplement par Lettres, à revenir au plutôt. Mais enfin lorsque mes ennemis eurent si bien lié partie, par eux & leurs amis, qu'il se fit comme un cri général à la Cour contre moi ; ce Prince vint à appréhender que je n'usasse de mon pouvoir, avec une durété qui le rendît odieux lui-même : & alors au lieu d'une simple invitation, j'en reçus un ordre des plus absolus, de revenir à Paris. J'obéis sans répliquer ; quoique bien fâché de me voir ainsi arrêter au milieu de mes recherches. Je fis dresser promptement quatre Bordereaux pour mes quatre Généralités. Je les fis signer des huit Receveurs Généraux : & n'ayant pas eu le temps de convertir mes cinq cens mille écus en espèces de plus petit volume ; j'en fis charger soixante-dix charettes, que je voulus que les huit Receveurs Généraux accompagnassent, sous la garde d'un Prevôt & de trente Archers de la Maréchaussée, qui les condui-

frent à Rouen, où le Roi venoit de se rendre, pour l'ouverture des Etats. 1596.

De toutes les calomnies que Messieurs du Conseil avoient inventées pour frapper le coup de ma disgrâce, aucune ne leur avoit paru plus spécieuse, que de faire entendre au Roi, que j'avois rempli les prisons des Officiers & Commis de ses Finances; & ils jugèrent à propos d'y ajouter, que par une vaine bravade, j'entraînois à ma suite cinquante des principaux enchaînés. Le Roi ne soupçonnant aucun mensonge dans une imputation si positive, me reçut lorsque j'allai le saluer en arrivant à Rouen, d'un air qui me fit juger que mes envieux avoient fait jouer d'étranges ressorts. Il me fit l'honneur de m'embrasser; mais avec une indifférence & une froideur, qui ne lui étoient pas ordinaires. Il me demanda pourquoi je m'étois chargé si inutilement d'un argent, que des personnes que je sçavois bien qu'il n'avoit pas envie de mortifier, étoient dans l'usage de toucher par elles-mêmes; & il fut fort surpris d'entendre, que de tout ce que j'appor-

1596.

tois, Sa Majesté n'en devoit pas un
 denier aux Princes du Sang, ni à
 aucun des Pensionnaires de l'Etat :
 qu'ils étoient tous payés du quartier
 d'Avril, & qu'ils le feroient aussi
 exactement de ceux de Juillet &
 d'Octobre ; parce que je n'avois rien
 anticipé sur les fermages courans. «
 » Pardieu, reprit le Roi, après m'a-
 » voir fait répéter plusieurs fois ces
 » paroles, & même m'en avoir fait
 » jurer la vérité ; voilà de méchantes
 » gens, & d'impudentes impostures !
 » Mais, ajouta-t'il, quant à tous ces
 » Receveurs & Officiers que vous
 » retenez prisonniers à votre suite ;
 » qu'en ferez-vous ? « L'étonne-
 ment que cette question me causa,
 fut capable seul de persuader au Roi,
 que cette accusation étoit sans au-
 cun fondement. Il me fut aisé d'ap-
 percevoir en ce moment, que la ma-
 lignité de Messieurs du Conseil re-
 tomboit toute entière sur eux-mê-
 mes, & qu'elle déceloit mieux au Roi
 leurs secrets motifs, que tout ce que
 je pouvois lui dire. Il ne me demanda
 aucun autre éclaircissement ; au con-
 traire il me combla de louanges &
 de caresses.

On lui avoit dit que la somme que j'avois levée , ne pouvoit être que très-médiocre. Sur la question qu'il m'en fit ; je lui répondis , que n'ayant rien voulu retenir pas mes mains , ni pour les frais , ni pour ma Pension , ni pour ma dépense : afin que les Receveurs Généraux retrouvassent la même somme qui étoit couchée sur les Bordereaux , & qu'ils apprissent de là à ne jamais rien détourner de ses Finances ; Sa Majesté en feroit elle-même la déduction, sur les quinze cens mille livres. Une somme si considérable fit beaucoup de plaisir au Roi , qui en avoit un besoin extrême. Il me dit qu'il auroit soin que toute ma dépense me fût payée ; & qu'outre ma Pension de dix mille livres par mois , qu'il haussait jusqu'à dix-huit mille livres , il m'accordoit en pur don six mille écus pour récompense de ce service. Il me défendit de rien dire de ce qui venoit de se passer entre lui & moi , & il m'envoya mettre à part sur cette somme , ce qu'il falloit pour la montre de six Compagnies Suisses , sur le pied de dix - huit cens écus chacune , pour faire dès le len-

1596.

demain ce payement qui pressoit.

J'allai retrouver mes Voituriers, que les Archers gardoient dans deux cours du Sieur de Martinbault : je fis décharger & ranger par ordre les barriques, dans des appartemens, dont les ferrures furent changées & renforcées de gros cadenats à trois clefs : les deux Receveurs en eurent chacun une, & moi la troisième. J'envoyai dès le lendemain de grand matin aux Officiers Suisses, par trois Commis escortés de dix Archers, les dix mille écus qu'il leur étoient dus.

Quelques momens après que j'eus fait partir cette escorte ; Sancy à qui le Roi avoit dit qu'il falloit payer les Suisses, & qui étoit ordinairement chargé de cet Emploi, m'envoya un billet, par lequel il me mandoit de faire délivrer au Sieur Le-Charron, qui en étoit le porteur, quatre-vingt-dix mille écus, pour la montre des Suisses. Ce Conseiller n'agissoit & ne parloit point autrement ; il auroit cru se dégrader, s'il étoit descendu à quelque politesse, ou à quelque explication avec ses confreres. Je ne trouvai point de mon goût une Lettre si sèche ; & encore moins l'es-

fronterie, avec laquelle il me demandoit le triple de la somme, que je sçavois être dûë. Je répondis aussi dédaigneusement au porteur, que je ne connoissois ni Sancy, ni son écriture, ni ses ordres. » Comment ! » vous ne connoissez pas M. de Sancy ? « me dit Charron, en plaignant mon aveuglement : car à ce nom, tout trembloit dans le Conseil ; & Sancy y tenoit un rang, qui approchoit fort de la Surintendance. Comme il vit que je ne changeois rien à ma réponse, il vint la rapporter ; mais avec toute la timidité d'un Valet qui craint un Maître de mauvaise humeur. Malheureusement pour Sancy, il se la fit faire devant plusieurs témoins, qui le furent aussi de son emportement. » Hé Pardieu ! dit-il, » nous verrons s'il ne sçait pas qui je suis. « Après m'avoir traité comme il jugea à propos, il vint de ce pas à Saint-Ouën trouver le Roi, qui lui dit, » hé bien ! Sancy, n'allez- » vous pas faire montre à nos Suisses ? Non, Sire, reprit Sancy d'un air mutin, je n'y vais pas : car il ne » plaît pas à votre M. de Rosny, qui » fait l'Empereur dans son logis, assis

1596.

» sur les caques d'argent, comme un
 » singe sur son bloc, & dire qu'il ne
 » connoît personne : & je ne sçais si
 » vous y auriez plus de crédit que les
 » autres. Que veut dire cela ? reprit
 » le Roi ; je vois ce que c'est : on ne
 » sera jamais las de faire de mauvais
 » offices à cet homme-là ; parce que
 » je me fie en lui, & qu'il me sert
 » bien. « Sa Majesté ajouta, qu'elle
 avoit d'autant plus de peine à croire
 mon refus, que j'étois convenu avec
 elle-même, de donner cet argent
 aux Suisses. Sancy se fit appuyer de
 Le-Charron, qu'il avoit amené. Le
 Roi se doutant de quelque nouveau
 trait de malignité, se tourna vers les
 Valets de chambre, & commanda à
 Biart de venir me chercher.

Du plus loin qu'il m'apperçut, il
 me demanda ce qu'il y avoit entre
 Sancy & moi. » Je vais vous le dire,
 » Sire, « lui répondis-je hardiment ;
 & sans craindre le ressentiment du re-
 doutable Sancy, je fis le récit de ce
 qui s'étoit passé, d'une manière qui
 dut mortifier sa vanité. Sancy n'étoit
 pas homme à plier : il ajouta fierté
 sur fierté ; & le prenant sur un ton
 impérieux, il s'éleva bien-tôt entre

nous deux une dispute si vive, qu'en présence du Roy, que Sa Majesté fut obligé de nous imposer silence. Je cessai dans le moment même de parler à mon Adversaire, & me tournant vers le Roi, je le priai de ne me point donner de Supérieur, dans les choses où j'agissois par son ordre. La Galerie de Saint-Ouen, où se passa cette scène, étoit remplie d'un monde infini; dont la plupart, las des hauteurs de M. de Sancy étoient charmés du lui voir recevoir cette petite disgrâce: » Il » sera bien difficile, disoient-ils, » comme je l'ai sçu depuis, que ces » deux esprits exercent long-tems » les mêmes fonctions; sans que l'un » supplante l'autre: mais de l'hommeur dont est le Roi, le meilleur ménager sera son homme. « D'autres portoient envie à ma fauteur naissante: d'autres enfin, qui vrai-semblablement se soucioient peu de l'un & de l'autre, disoient en riant de la nouveauté du spectacle: » Pardieu! voilà un étourdi, » qui en a trouvé un autre, qui ne » lui quittera pas aisément la partie, «

1596.

Le bruit des grandes sommes que j'avois fait revenir dans les Coffres du Roi, ne fut pas plutôt répandu, que je me vis accablé d'un nombre infini de Créanciers sur le Roi, envoyés pour la plupart, par Messieurs du Conseil; qui outre l'envie qu'ils avoient de voir disparaître dans peu cette somme, étoient convenus avec tous ces Solliciteurs, qu'ils retireroient sur leurs Créances leurs profits ordinaires. Ma principale vûe en levant cet argent, ayant été de faire un fonds pour les entreprises militaires que le Roi devoit bien-tôt commencer, sans qu'on fût obligé de surcharger le peuple de nouveaux impôts; je n'eus garde de la laisser dissiper: je résistai aux importunités, & je tins bon contre les menaces & les fiertés; mais après que j'eus fait réflexion, qu'il étoit indispensable de renvoyer enfin chez eux, les huit Receveurs Généraux, qui avoient seuls connoissance de l'emploi que je faisois de l'argent amassé; je craignis de donner trop de prise à la colomnie, en demeurant après leur départ, saisi seul d'une si grosse somme, & je résolus de la mettre au

Trésor-Royal. Le Roi qui ne trou-
voit son argent en sûreté, qu'entre
mes mains, essaya plusieurs fois inu-
tilement de vaincre mes scrupules :
j'étois déterminé à prévenir sur ce
sujet, jusqu'au moindre soupçon, &
je persistai à en charger les deux
Trésoriers, Morfontaine & Gobe-
lin. Je rassurai en quelque manière
Sa Majesté, en lui promettant que
je veillerois si soigneusement à l'em-
ploi de ces deniers, que rien n'en
seroit perdu. J'en séparai en présen-
ce des Receveurs, ce qui étoit né-
cessaire pour payer le service actuel
des gens de guerre, les frais d'une
Artillerie de vingt pièces de canon,
avec les équipages doubles, & trois
mille coups de poudre à tirer ; ou-
tre un convoi d'autres ustensiles pro-
pres à un siège, comme pics, pel-
les, &c. que je fis voiturer à Amiens.
J'en ôtai encore cinquante mille
écus, pour les usages particuliers
& les menus plaisirs du Roi, qui
ne consistoient qu'à gratifier à l'in-
sçu des Catholiques, plusieurs vieux
Officiers & Soldats Protestans, qui
l'avoient si utilement servi. Je cal-
culai exactement ce qui restoit ;

1596.

[20] montant encore à quatre cens cinquante mille écus, & je gardai avec soin, tant mes anciens Bordereaux, que ceux qui constatoient les sommes prises sur le total. Mais voulant éprouver une seconde fois de quoi Messieurs du Conseil & leurs Receveurs Généraux étoient capables; j'affectai une fort grande négligence sur cette distraction de deniers: & lorsque ceux-ci prêts à partir pour leurs Bureaux, vinrent me demander un double de mes Bordereaux; je leur répondis que ne prenant plus aucun intérêt à une somme, qui avoit passé en d'autres mains, & eux-mêmes ayant été présents à tous les emplois de deniers; j'avois déchiré toutes ces Pièces, comme inutiles: ce que ces Receveurs ne manquèrent pas de faire sçavoir à leurs Maîtres.

Un mois se passa, pendant lequel on prit sur la somme portée au Trésor Royal, le montant de quelques payemens, dont je feignois pareillement ne tenir aucun compte: mais

[20] Dans ce calcul, l'Auteur joint | portée par M. de Caumartin, à la sans doute la somme | sienne.

ici l'erreur étoit impossible ; parce que rien ne se payant que sur les Ordonnances du Conseil , qu'on ne sçauroit supprimer , il suffisoit d'en tenir , comme je fais , un Mémoire exact. Ces Ordonnances montoient à peu près à cinquante mille écus , & par conséquent il en devoit rester encore dans la caisse quatre cens mille : cependant le Roi ayant demandé quelques jours après , une somme de deux cens mille écus , pour être envoyée à Amiens , où l'on faisoit déjà les préparatifs projetés , & en particulier celui de prendre Hedin ; Sancy & les autres répondirent tous , qu'ils croyoient que cette somme pouvoit encore se trouver dans l'épargne ; mais aussi qu'après cela , elle alloit être à sec : & ils firent venir d'Incarville , qui devoit être plus au fait , comme tenant les Registres , & qui assûra qu'à grande peine restoit-il deux cens mille écus dans les Coffres. Le Roi à qui j'avois dit trois jours auparavant , qu'il devoit encore y avoir quatre cens mille écus , fut extrêmement surpris ; mais voyant l'assurance avec laquelle ils lui parloient , il les crut , &

1596.

88 MEMOIRES DE SULLY;

me dit que je me trompois : j'étois si certain du contraire , que je soutins en face à d'Incarville , devant tous mes confreres , que Sa Majesté avoit fait appeller , qu'il se méprenoit de moitié. D'Incarville répliqua que ses Régistres étoient plus sûrs que ma mémoire , & offrit d'apporter le lendemain un Extrait de toute la dépense. Je voyois d'où leur venoit une si grande confiance , & je voulus les laisser flater jusqu'au dernier moment , qu'ils alloient remporter sur moi une pleine victoire ; j'eus même assez de courage , pour cacher au Roi l'artifice dont je m'étois servi , & pour essuyer , sans rien dire , tous les reproches qu'il me fit , de m'être défait contre son avis , de la somme entière.

Les Etats ayant été apportés le lendemain , & bien vérifiés ; il ne se trouva dans la dépense aucune erreur : elle auroit été trop facile à découvrir : elle étoit toute entière dans la Recette , & fondée sur ce qu'on croyoit que j'avois réellement perdu les Bordereaux , qui faisoient foi de la quantité & de la qualité des espèces , portées en différentes fois au

Trésor-Royal. J'admirai secrettement avec quelle finesse on avoit jetté sur ce chapitre de recette, une obscurité impénétrable à tout autre, qui n'auroit pas eu la preuve en main ; & avec quel art on donnoit pourtant à cette obscurité, un air de vérité & même d'évidence. Je demandai à voir les Récépissés, avec une feinte mauvaise humeur, qui paroissoit à ces Messieurs un aveu de ma défaite. Le Conseil offrit de faire déposer les Receveurs Généraux, sur la quantité & la qualité des Voitures faites au Trésor-Royal : je répondis que la discussion seroit trop longue. D'Incarville à qui mon embarras simulé donnoit beau jeu, répliqua que je vinsse donc sur les lieux, visiter les Registres des Finances ; parce qu'ils ne devoient point sortir du Bureau. Quoique je comprisse facilement, qu'il n'étoit pas impossible que ces Registres mêmes tout publics & tout authentiques qu'ils sont, ne fussent falsifiés comme le reste ; je n'en imaginai pourtant pas trop la manière : chacune des Voitures devant avoir son Récépissé, signé de Arnaud & de L'Hôte, dont je connoissois l'écriture.

1596.

re: je fûs donc curieux de voir ces Registres. Tout m'y parut dans l'ordre & la forme ordinaires. Messieurs du Conseil commencèrent alors à m'insulter; & ils usoient fort mal de leur prétendu avantage.

Je crus qu'il étoit tems de leur fermer la bouche, & de les couvrir à leur tour d'une véritable confusion. Je produisis d'un côté les Etats & Boredereaux signés des Receveurs Généraux, de l'autre un Mémoire fidèle de toutes les Ordonnances: ce qui fit tomber en un instant toute leur arrogance. Ils alloient être réduits à convenir de leur friponnerie; lorsqu'ils s'aviserent d'un stratagème si grossier, qu'à mon avis, il leur en laisse toute la honte. Un Commis dressé par d'Incarville, vint trouver le Roi, & lui dit que l'Hôte qui gardoit la clef de la Salle des Registres, s'étant trouvé absent, un jour qu'il arriva une de ces Voitures, la plus considérable, & les Receveurs qui la conduisoient, étant fort pressés des'en retourner; il avoit cru pouvoir inscrire la somme contenue dans la Voiture, sur une simple feuille volante; dans le dessein de la faire ensuite viser & signer de d'Incar-

ville, & insérer dans les Registres : mais qu'étant allé lui-même chez d'Heudicourt, il en avoit perdu la mémoire, dont il demandoit pardon à Sa Majesté. Le Roi se contenta d'ordonner, avec une légère réprimande, qu'on eût dans la suite plus de soin des Registres; & s'avancant vers le Connétable, qui entroit dans ce moment par le bout de la Galerie où ceci se passoit, & qui s'étoit montré dans tout ce démêlé, plus favorable à Messieurs du Conseil qu'à moi; il lui cria de fort loin, & en présence de beaucoup de monde, que son argent étoit retrouvé, & qu'il alloit lui faire connoître une bonne fois, ceux à qui il devoit se fier.

Au milieu de routes ces contestations, arriva le jour marqué pour l'ouverture des Etats du Royaume, ou plutôt, de l'assemblée des Notables; car c'est ainsi qu'on les appella: & la raison de substituer ce nom [21] en la place du premier

(21) Pérefixe dit, Les Rois, dit d'Au-
que c'est parce que bigné, avec sa ma-
le Roi n'avoit pas eu lignité ordinaire,
le tems d'assembler, usent de telles for-
les Etats en Corps: tes d'Assemblées,

92 MEMOIRES DE SULLY;

qu'ils devoient naturellement porter, vint uniquement des Gens de Robe & de Finance; qui sentant que leurs richesses & leur autorité pouvoient leur donner en cette occasion

„ quand celle des
 „ Etats Généraux
 „ leur est longue,
 „ difficile, ou suspec-
 „ te. Le but de ces
 „ petits Etats étant
 „ de trouver de l'ar-
 „ gent pour soutenir
 „ la guerre contre
 „ l'Espagne; il en fut
 „ proposé & arrêté
 „ diverses inven-
 „ tions : la Pancarte
 „ en fut la principa-
 „ le, très-mal reçue
 „ en divers endroits
 „ du Royaume, &c.,,
 som. 3. liv. 4. chap.
 14. De-Thou n'en dit
 presque rien, liv.
 117. ni Davila non
 plus. Tout ce qui est
 dit dans ces Mémoi-
 res sur cette Assem-
 blée, ne se trouve,
 que je sçache, nulle
 part ailleurs : & pour
 le rendre encore plus
 sensible, j'ai usé de la
 permission que je de-
 mande dans la Pré-
 face de cet Ouvrage,
 de rapprocher les
 unes des autres, des
 idées que les Compî-
 lateurs des Ecrits de
 M. de Sully ont em-
 ployés dans leurs Mé-
 moires, sans ordre &
 sans liaison. Comme
 on doit supposer
 qu'elles avoient une
 suite, & aussi leur ob-
 jet, dans l'esprit de ce
 grand homme d'Etat;
 c'est répondre à ses
 vûes, que de les ap-
 pliquer aux sujets,
 auxquelles elles con-
 viennent naturelle-
 ment; & tout ce qu'on
 peut demander, ce
 me semble, c'est de
 ne jamais changer le
 fond des pensées de
 mon Original : à quoi
 je me suis principale-
 ment étudié.

une supériorité sur les autres Conditions , qu'ils ne vouloient partager qu'avec le Clergé, trouvoient honteux de se voir ravalés à la Classe du Peuple : ce qui seroit arrivé , si la forme usitée dans les Etats , & surtout la distinction des trois ordres avoient eu lieu. Ils y parurent en effet avec une pompe & une magnificence , qui firent qu'on compta pour rien la Noblesse, les Gens de guerre, & les autres Membres de l'Etat : ceux-ci n'ayant pour éblouir les yeux , ni le brillant des équipages , ni l'éclat de la dorure, ni l'appareil d'un train nombreux; éternels objets de l'envie, des respects & des adorations du peuple , ou plutôt éternelle preuve de notre dépravation & de notre folie.

Voilà déjà en grande partie , l'idée qu'on doit se former de ces grandes Assemblées, qu'on nomme Augustes. Ces hommes qu'on s'imagine devoir y apporter un esprit plein de sagesse, de l'amour du bien public, du zèle, dont étoient animés les anciens Législateurs, ne s'y occupent pour la plupart que d'une ridicule montre de luxe & d'un étalage de leur mollesse, qui paroîtroit le comble de l'infamie, à des

1596.

yeux moins prévenus que les nôtres. La désunion des Corps qui composent ces Assemblées, la dissention, l'opposition d'intérêts, l'envie de se supplanter, la brigue & la confusion, qui achevent d'en donner une juste idée, naissent de cette source impure; aussi-bien que la bassesse, avec laquelle on y prostituë l'éloquence. Par quelle fatalité arrive-t'il donc, que ce qu'un siècle acquiert de lumières, sur ceux qui l'ont précédé, ne tourne jamais au profit de la vertu, & ne lui sert qu'à raffiner le vice?

Ce n'est pas qu'il ne se trouve dans ces Assemblées, un petit nombre de Personnes également vertueuses & capables, & qu'elles ne soient même connuës pour telles: mais au lieu de faire violence à leur modestie, on affecte pour eux un oubli & un mépris, qui étouffent avec leur voix celle de l'utilité publique. Aussi connoît-on par une longue expérience, qu'il est fort rare, que la convocation des Etats du Royaume ait produit le bien, à quoi on l'a cruë propre. Pour cela il faudroit que ceux qui les composent, fussent partagées de lumières égales sur la bonne & la vraie

politique; ou du moins, que l'ignorance & la méchanceté se tûssent devant ce peu de personnes intégres & éclairées. Mais malheureusement parmi la multitude, pour un sage, il y a une infinité de fous; & avec cela, la présomption est le premier appanage de la folie: c'est là plus encore que par-tout ailleurs, qu'il est vrai que les grandes vertus, au lieu du respect & de l'émulation, n'excitent que la haine & l'envie.

D'ailleurs, si le Prince sous lequel se tiennent les Etats est puissant & entêté de son pouvoir; il sçaura bien les réduire au silence, ou rendre leurs projets inutiles: si c'est un Prince foible, & qui ignore les droits de son rang; la licence y prendra bientôt le plus court chemin, pour plonger le Royaume dans tous les malheurs qui suivent l'avilissement de l'autorité Monarchique. Il seroit donc nécessaire que le Souverain & les Sujets y parussent également instruits, & de leurs droits & de leurs engagements réciproques. La première Loi du Souverain, est de les observer toutes. Il a lui-même deux Souverains, Dieu & la Loi, La Justice doit

1596.

présider sur son Trône; la douceur en doit être l'appui le plus solide. Dieu étant le vrai Propriétaire de tous les Royaumes, & les Rois n'en étant que les Administrateurs; ils doivent tous représenter aux peuples celui dont ils tiennent la place, par ses qualités & ses perfections: sur-tout ils ne régneront comme lui qu'autant qu'ils regneront en Peres. Dans les Etats Monarchiques héréditaires, il y a une erreur, qu'on peut aussi appeller héréditaire: c'est que le Souverain est le maître de la vie & des biens de tous ses Sujets; & que moyennant ces quatre mots, *Tel est notre plaisir*, il est dispensé de faire connoître les raisons de sa conduite, ou même d'en avoir. Quand cela seroit, y a-t'il une imprudence pareille à celle de se faire haïr de ceux auxquels on est obligé de confier à chaque instant sa vie? Et n'est-ce pas tomber dans ce malheur, que de se faire accorder de force une chose, en témoignant qu'on en abusera.

A l'égard des sujets; la première Loi que la Religion, comme la raison & la nature, leur imposent, est sans contredit l'obéissance. Ils doi-

vent respecter , honorer , craindre leurs Princes , comme l'image même du souverain Maître ; qui semble avoir voulu se rendre visible par eux sur la terre , comme il l'est au Ciel , par ces brillans chefs-d'œuvres de lumière. Ils leur doivent encore ces sentimens , par un motif de reconnoissance de la tranquillité & des biens , dont ils jouissent à l'abri du nom Royal. Au malheur d'avoir un Roi injuste , ambitieux , violent , ils n'ont qu'un seul remède à opposer , celui de l'appaiser par leur soumission , & de fléchir Dieu par leurs prières. Tous ces justes motifs qu'on croit avoir de leur résister , ne sont à bien examiner , qu'autant de prétextes d'infidélité , très - subtilement colorés : & jamais avec cette conduite , on n'a ni corrigé de Princes , ni aboli d'impôts ; on a seulement ajouté aux malheurs dont on se plaignoit déjà , un nouveau degré de misère , sur lequel il n'y a qu'à interroger le menu peuple , sur-tout celui de la campagne.

Voilà sur quels fondemens il seroit facile d'établir le bonheur réciproque des peuples & de ceux qui les gouvernent ; si de part & d'autre ,

on se montrait bien pénétré de la vérité de ces Maximes, dans les Assemblées générales de la Nation : mais dans cette supposition, la convocation des Etats seroit encore plus inutile ; puisqu'on n'y a recours, que dans le cas de la mésintelligence entre le Chef & les Membres. On peut conclurre de là, qu'autant que les Etats-Généraux du Royaume sont une ressource vaine, par l'objet qu'on leur donne, & par la forme qu'on y observe ; autant pourroit-on en tirer de fruit pour le maintien de la discipline & des bonnes mœurs ; si le Prince, alors véritablement Chef de tous les Membres réunis, ne s'y proposoit que de se faire rendre à la face de tout un Royaume, par ceux qui sortent des Charges, un Compte de leur Administration : d'y choisir avec sagesse & discernement, ceux qui doivent les remplir : de les encourager à s'en acquitter dignement, & par ses discours, & par une distribution publique de la louange & du blâme, des récompenses & des châtimens (22.)

[22] On ne peut, ajouter à la justesse de me semble, rien de ces idées ; il ne faut

En attendant le jour destiné pour ouvrir l'Assemblée des Notables, Henry fit un voyage à Arques, Dieppe, Caudebec, &c. pour voir les lieux, où s'étoient passées tant d'actions mémorables : je l'accompagnai dans tous ces endroits.

1596.

Le Roi revint à Rouen, faire l'ouverture de l'Assemblée, par un discours prononcé avec toute la dignité d'un grand Prince, & avec une sincérité, que les Princes ne connoissent point. Il y déclara, que pour éviter tout air de violence & de contrainte, il n'avoit pas voulu que l'Assemblée se fit par Députés, nommés par le Souverain, & toujours aveuglément asservis à toutes ses volontés; mais qu'on y admit librement toutes sortes de personnes, de quel qu'état & condition qu'elles pussent être, afin que les gens de sçavoir & de mérite eussent le moyen d'y proposer sans crainte ce qu'ils croiroient nécessaire pour le bien public : qu'il ne prétendoit encore en ce moment leur prescrire aucunes bornes : qu'il qu'y renvoyer ceux &c. ont pris le parti qui, comme Comités des Etats & de l'autonomie, Boulainvilliers, rité Aristocratique.

1596.

leur enjoignoit seulement de ne pas abuser de cette permission, pour l'abaissement de l'autorité Royale, qui est le principal nerf de l'Etat, de rétablir l'union entre ses Membres, de soulager les peuples, de décharger le Trésor-Royal de quantité de dettes, auxquelles il se voyoit sujet, sans les avoir contractées, de modérer avec la même justice, les Pensions excessives, sans faire tort aux nécessaires; enfin d'établir pour l'avenir un fonds suffisant & clair, pour l'entretien des Gens de guerre.

Le Roi ajouta, qu'il n'auroit aucune peine à se soumettre à des moyens qu'il n'auroit point imaginés lui-même, d'abord qu'il sentiroit qu'ils avoient été dictés par un esprit d'équité & de désintéressement: qu'on ne le verroit point chercher dans son âge, dans son expérience & dans ses qualités personnelles, un prétexte bien moins frivole, que celui dont les Princes ont coutume de se servir pour éluder les Reglemens: qu'il montreroit au contraire par son exemple, qu'ils ne regardent pas moins les Rois, pour les faire obser-

LIVRE HUITIEME. 101
ver, que les Sujets, pour s'y soumet-
tre [23].

1596.

Ce discours achevé, Henry se leva, en disant qu'il ne vouloit pas même assister, soit par lui, soit par son Conseil, à des délibérations que rien ne devoit gêner : & il sortit en effet avec les Conseillers, me laissant seulement dans l'Assemblée, pour y communiquer les Etats, les Mémoires, & tous les papiers de l'Etat, dont on pouvoit avoir besoin.

(23) » Si je faisois » mes volontés : je
» gloire, dit-il, de » vous ai fait assen-
» passer pour un ex- » bler pour recevoir
» cellent Orateur, » vos conseils, pour
» j'aurois apporté ici » les croire, pour les
» plus de belles paro- » suivre ; en un mot,
» les que de bonne » pour me mettre en
» volonté ; mais mon » tutelle entre vos
» ambition tend à » mains : c'est une
» quelque chose de » envie qui ne prend
» plus haut que de » guères aux Rois,
» parler ; j'aspire aux » aux barbes grises
» glorieux Titres de » & aux Victorieux,
» Libérateur & de » comme moi ; mais
» Restaurateur de la » l'amour que je por-
» France . . . Je ne » te à mes Sujets, &
» vous ai point ici » l'extrême desir que
» appelés, comme » j'ai de conserver
» faisoient mes Prédé- » mon Etat, me font
» cesseurs, pour vous » trouver tout facile,
» obliger d'approu- » tout honorable. »
» ver aveuglément Péref. 2 part.

1596.

Comme à l'occasion des derniers Etats tenus à Paris, je me suis étendu sur les pratiques, & sur les différentes manœuvres, qu'on met en usage dans ces grandes & nombreuses Assemblées; je me contente de dire qu'au sujet près, ceux-ci n'eurent rien de différent: & lorsqu'il fut enfin nécessaire de venir à la conclusion, qui rouloit principalement sur la nature des subides, & sur la manière de les répartir, aussi-bien que sur celle de les lever; on crut qu'il n'y avoit rien de mieux à faire, que de compiler un tas d'anciens Reglemens inutiles, & même contraires à la conjoncture présente. Car au lieu de faire réflexion que les Etats doivent se traiter comme les corps, pour lesquels il convient d'user de remèdes extraordinaires, contre des maladies nouvelles & inusitées, ou de changer d'opération, à proportion des progrès qu'on fait dans la connoissance de son mécanisme: telle est la force du préjugé, qu'on s'obstine toujours à chercher la guérison des maux présens, dans des moyens, dont l'insuffisance est démontrée de cela seul qu'ils n'ont pû ni les pré-

venir, ni en arrêter le cours. Un respect inconsideré pour l'antiquité, une fausse idée des causes occasionnée par l'éloignement des tems, un jugement peu réfléchi sur le passé; le défaut de vûes plus nettes & plus justes pour l'avenir, dont l'amour propre empêche qu'on ne convienne: voilà ce qui éternise les anciens abus. Il ne faut, dit on, rien changer aux Loix & aux Usages. Je suis grand partisan de ce principe, excepté les cas où l'utilité, & encore plus la nécessité, demandent qu'on y déroge (24.)

1596.

[24] Le caractère d'esprit de la Nation Françoisé, dit-on encore, est tel, que cela seul peut rendre extrêmement dangereux pour nous, tout changement, même le plus utile & le plus nécessaire. Un Système, dont il semble que tout le monde convient aujourd'hui que le fond étoit excellent, & qui malgré cela a eu des suites très-fâcheuses, fait qu'on insiste plus que jamais sur cette con-

sideration. Le Duc de Sully qui a vécu dans un temps, où les preuves des défauts qu'on reproche à la Nation ne lui manquoient pas; auroit répondu à cela, que deux choses sont absolument nécessaires, & avec quelque Nation que ce soit, pour assurer le succès de ces sortes d'entreprises: la première, une autorité dans le Législateur, assez grande pour qu'il ne se voie point obligé par

1596.

On s'amusa donc à tirer de la poussière les vieux Réglemens, & on alloit grossir un Recueil déjà si infructueux : mais une impossibilité réelle se présenta, & rompit le projet : c'est que la plupart de ces antiques Constitutions n'ayant pour objet qu'un Gouvernement, où l'Autorité Royale décorée d'un vain titre, n'étoit dans le fond qu'une véritable servitude ; elles ne pouvoient convenir à un tems, où l'intérêt public a établi pour base de la commune sûreté, &

trainte, par politique, par condescendance, à rien changer ni affoiblir dans son plan : la seconde, une sagesse aussi grande à en préparer tous les moyens. Parmi un grand nombre de changemens réels, faits dans les différentes parties du Gouvernement, qu'on verra dans la suite de ces Mémoires ; on y remarquera un plus grand nombre encore de projets, qui n'ont point été exécutés, quoique formés dès il y avoit long-temps. Pourquoi cela ? Parce que Henri le Grand & son Ministre voyoient & attendoient les tems, les circonstances, &c. qui devoient les rendre infaillibles. Je ne craindrai point de dire que la parfaite habileté n'est pas à imaginer, mais à connoître les risques de la trop grande précipitation & de la trop grande lenteur ; à sentir l'occasion ; en un mot à sçavoir conduire & préparer.

concentré dans un seul, toute l'autorité, qui auparavant étoit répandue sur une infinité de têtes.

1596.

A cette idée en succéda une autre, à laquelle on s'arrêta, par je ne sçai quoi de spécieux qu'elle offrit, quoiqu'en effet les inconvéniens n'en fussent pas moindres : c'est l'établissement d'un Conseil, qu'on jugea à propos d'appeller Conseil de raison; dont les membres seroient nommés par l'Assemblée, & dans la suite par les Cours Souveraines. Mais quoi! n'y avoit-il pas déjà un Conseil? Et ce Conseil n'étoit-il pas lui-même la cause trop marquée du désordre des Finances, & de la misere des peuples? N'importe: toute cette multitude se laissa si fort éblouir par un beau nom, & par un choix nouveau, qu'on y proposa & qu'on y approuva de guérir le mal par le mal même. Il fut décidé, que le nouveau Conseil partageroit en deux portions égales tous les revenus Royaux, qu'on estima sans trop d'examen à [25] trente millions : qu'il retiendrait la

(25) L'Auteur a raison de dire que cette estimation n'est pas juste : puisque malgré l'augmentation des revenus Royaux,

1596.

premiere par ses mains ; & qu'il acquitteroit les Pensions, Gages d'Officiers, arrerages, & autres dettes & engagements de l'Etat : qu'il prendroit encore sur cette somme, de quoi faire réparer les Villes, Bâtimens, Chemins & autres Ouvrages publics ; sans que le Roi ni les Cours Souveraines pussent jamais prendre connoissance de cette somme, ni en faire justifier l'emploi. Quelle occasion de flater l'avidité des Membres de ce Conseil, qu'une disposition si absolue d'une moitié des revenus de l'Etat ! Et supposé pour un moment une gestion infidelle, que de parties en souffrance ! quelle confusion ! quelle ruine !

On laissoit avec une égale indépendance la seconde moitié au Roi, pour la régir par lui ou par ses Ministres ; avec la charge de toutes les dépenses Militaires, en y compre-

& l'extinction des dettes, arrivées sous son Ministère, & qu'on verra dans la suite de ces Mémoires, monter à une somme très-considérable ; le Cardinal de Richelieu	n'évaluoit tous les revenus de l'Etat, après les changemens que lui-même y avoit ajoutés, qu'à trente-cinq millions. <i>Test. Pol. 2 partie p. 152.</i>
---	--

nant l'Artillerie & les fortifications; des affaires Etrangères, Négociations & Ambassades; de l'entretien de la Maison, de ses Equipages: enfin des gratifications de ses Officiers & de ses menus plaisirs. Sur la levée & l'administration de ces deux parts, on ne prescrivait rien à aucun des deux Partis, pour ne pas blesser cette mutuelle indépendance, dont les inventeurs s'applaudissoient: comme si la force d'un Royaume ne dépendoit pas de prêter suivant l'exigence des cas, aux parties affligées, le secours dont elles ont besoin, & d'y faire couler, pour ainsi dire, le sang surabondant de celles qui sont plus saines.

Comme les trente millions à quoi avoient été évalués les revenus Royaux, parurent une somme un peu enflée; il fut résolu qu'on créeroit un nouvel Impôt: ce fut la levée du sou pour livre, sur toutes les Marchandises [a] & Denrées, vendues & achetées dans le Royaume, tant en gros qu'en détail. Lorsqu'on eut calculé le produit du Commerce des Particuliers & les dépenses, soit de

1596.

(26) Le bled seul en fut excepté.

1596.

nécessité, soit de simple commodité; ou même de luxe; on crut ne rien risquer, en estimant ce nouvel Impôt à cinq millions: & on bénit mille fois une idée aussi heureuse, quoiqu'elle ne fût pas moins chimérique, que le nouveau calcul étoit (27) défectueux.

Lorsque l'Assemblée eut ainsi détaillé & perfectionné son Système; elle envoya des Députés le proposer au Roi, qui les reçut au milieu de son Conseil. L'indignation qu'y causa le Projet, fut marquée dans l'instant par des cris & des murmures

(27) M. de Sully bli, dit-il, en diffé-
 pense & parle de l'é-
 tablissement du sou-
 verain pour livre, comme
 presque tout le mon-
 de en pensoit & en
 parloit en ce temps-
 là. Le Grain donne
 néanmoins son suf-
 frage à cet Impôt.
Liv. 6. Matthieu ne
 le désapprouve pas: &
 ce qui est d'un plus
 grand poids, le Car-
 dinal de Richelieu le
 trouve d'autant plus
 juste, qu'il est éta-
 bli, dit-il, en diffé-
 rens Etats, & qu'il
 avoit déjà été résolu
 en Corps d'Etat, sous
 François I. Cepen-
 dant les obstacles
 & les inconvéniens
 dont M. de Sully fait
 mention dans la sui-
 te, sont réels, & en
 partie les mêmes qui
 font que Richelieu
 est le premier à dé-
 tourner Louis XIII.
 de cet établissement.
Test. Pol. 2. Part. ch.
9. sect. 7.

si confus, que le Roi eut beaucoup de peine à faire opiner séparément ceux qui le composoient. Le champ étoit vaste, le chagrin & la colere rendirent tout le monde éloquent. Mon tour étant venu, je me contentai de dire froidement que je n'avois rien à ajoûter à tous ces beaux discours. Le Roi qui m'observoit attentivement, surpris de ma réserve, voulut m'entretenir avant que de joindre sa voix, qui devoit emporter la décision pour ou contre le projet de l'Assemblée des Notables, & remit à achever la délibération au lendemain, en présence des mêmes Personnes. Aussi-tôt que je fus seul avec ce Prince, il me demanda avec empressement les raisons de mon silence, & je lui fis faire les observations suivantes.

Il est certain que dans l'Assemblée des Notables on étoit si fort infatué du nouveau Plan, qu'en suivant l'opinion du Conseil qui vouloit que le Roi le rejettât & l'annullât avec hauteur, Sa Majesté s'exposoit à y faire naître un mécontentement d'autant plus grave, que les Etats assemblés ne reconnoissent point de Supé-

rieur qui ait droit de les réformer ; pas même le Roi. Une des plus importantes maximes pour le Gouvernement Monarchique, est que le Prince doit sur toutes choses, se donner de garde de réduire ses Sujets au point de lui désobéir d'effet, ou seulement de parole. D'ailleurs le Roi alloit directement contre la parole qu'il avoit donnée de se conformer aux résolutions de l'Assemblée. Enfin tous ceux qui avoient donné l'idée du Projet, & ceux qui l'avoient adopté, de cela seul que le Roi l'auroit rejeté, s'opiniâtreroient toujours à le regarder comme le vrai système des affaires, tant qu'un commencement de pratique ne les détromperoit pas de cette opinion, & ils feroient entendre dans la suite, qu'il n'avoit tenu qu'au Prince seul, qu'on ne vît enfin établi en France cet ordre, après lequel on soupiroit depuis si long-temps. On sçait assez quel est le penchant des Peuples, sur-tout de ceux qui ont l'esprit vif, à médire des actions du Souverain.

D'un autre côté, il n'est pas moins certain que le Projet étoit également ruineux, & d'impossible execution :

LIVRE HUITIEME. III

il suffisoit pour en être pleinement convaincu, de la plus légère connoissance des affaires de Finance. Outre les obstacles que je viens de marquer, combien n'en devoit-il pas naître de la seule jalousie que produiroit le choix des Membres du nouveau Conseil, qui devoient être pris également de toutes les Provinces du Royaume ? Cette apparence d'égalité & de justice, qui remettoit nécessairement la conduite de l'Etat à des hommes nouveaux & sans expérience, combien ne devoit-elle pas occasionner de mécomptes & de bévues ; lorsqu'il s'agiroit d'appliquer au détail, un Projet simplement ébauché ? Il étoit indubitable que la tête tourneroit dès l'abord au nouveau Conseil, & que toutes les démarches qu'il feroit, ajouteroient faux pas sur faux pas.

De cette impossibilité même de tirer aucun fruit du Projet de l'Assemblée, je prenois le motif pour le Roi d'y donner pleinement les mains. Par là il remportoit devant tout son Peuple la gloire d'entrer avec douceur dans les vûes qu'il avoit tracées lui-même : & bien loin que

cette complaisance allât à la diminution de l'autorité Royale, elle ne pouvoit manquer de lui procurer dans la suite, l'avantage que toutes les parties des Finances lui revien-
droient avec plus d'indépendance, lorsque le nouveau Conseil auroit fait la triste expérience de ses forces. Comme c'étoit l'Assemblée, & le Conseil qui en alloit être tiré, qui avoient fait eux-mêmes la supputation des revenus Royaux, & qu'on devoit supposer qu'ils avoient eu tous les égards nécessaires, pour les deniers d'un recouvrement plus difficile & plus coûteux: ils ne pouvoient trouver mauvais que le Roi choisît pour ses quinze millions, les effets qui lui agréeroient le plus. En composant sa part du revenu des cinq grosses Fermes, & des Parties casuelles, du Domaine & des Aides; il pouvoit s'attendre, sans trop présumer, à la voir dans peu doubler, & même tripler: j'en parlois avec pleine certitude, parce que je m'étois déjà assuré de personnes solvables, qui s'étoient engagées à prendre ces Fermes à une augmentation considérable. Il n'en devoit pas être de même de tout ce qui

LIVRE HUITIEME. 113

resteroit au Conseil de Raison; & je me serois bien rendu caution à Sa Majesté, que le sou pour livre entr'autres, ne pouvoit rapporter de bon, tous frais faits, plus de deux cens mille écus. 1596.

La raison qui m'avoit porté à ne point opiner dans le Conseil conformément à cette idée, c'est que je crus qu'il étoit à propos qu'elle parût venir du Roi seul. Ce Prince après m'avoir écouté attentivement, craignit long-tems qu'avec cet avis, je ne le jettasse dans une fausse démarche, dont l'erreur auroit été en quelque sorte irrémédiable : mais après qu'il eut fait les réflexions les plus sérieuses sur les raisons que je lui avois alléguées, il se détermina à le suivre.

Le lendemain, le Conseil assemblé opina comme la veille, & moi, comme le Conseil. Le Roi déclarant qu'il ne pouvoit suivre l'avis de ses Conseillers, les laissa dans la dernière surprise; & passa dans l'Assemblée, où il déclara hautement : que dans la disposition où il étoit, de seconder de toutes ses forces les inclinations d'un Corps si sage, il recevoit sans aucune restriction, ni modification, le Projet

1596.

qu'on étoit venu lui proposer, & qu'il réduisit à trois articles: l'érection d'un nouveau Conseil indépendant: le partage des facultés de l'Etat, & la création du sou pour livre: que l'Assemblée eût à nommer dans vingt-quatre heures ses Conseillers, & à faire un Mémoire de trente millions, en y comprenant le sou pour livre, pour cinq millions, afin qu'il prît la moitié: qu'on verroit par sa conduite, s'il céderoit en économie au nouveau Conseil. On donna mille louanges à la bonté & à la facilité du Roi; & l'Assemblée se trouvant en quelque sorte finie, par un accord si unanime, qu'il ne laissoit plus de matière de discussion, du moins entre le Maître & les Sujets; on ne songea plus qu'à revenir à Paris, mettre la dernière main à ce chef-d'œuvre de Politique.

La formation du nouveau Conseil ne se fit pas avec la tranquillité qu'on s'étoit promise. L'altération des esprits qui en retarda l'exécution, fut si grande, que les plus éclairés convinrent dès ce moment, que la voix de la multitude n'avoit embrassé qu'une chimère. La nomination se fit à la fin: le Clergé s'y mêla fort avant, & le

Cardinal de (28) Gondy, connu par ses talens singuliers pour l'œconomie, en fut déclaré le Chef : comme si l'Etat se conduisoit par les mêmes loix, que la maison d'un Particulier. Le Conseil de Raison tint des Assemblées régulières dans un appartement du Palais Episcopal, que le Prélat céda à cet usage.

1596.

Mais dès qu'on eut commencé à mettre papiers sur table, pour le recouvrement de 1597; nos nouveaux Financiers se trouvèrent si embarrassés, qu'ils sçavoient à peine comment il falloit s'y prendre. A mesure qu'ils alloient en avant, leur embarras ne faisoit qu'augmenter : ils ne trouvèrent personne qui voulût se charger du sou pour livre : on leur demanda les autres Fermes; mais à un rabais, qui les déconcerta. Malheureusement encore, la chose ne pouvoit souffrir de retardement : tous les Pensionnaires de l'Etat leur tombèrent sur les bras, & ne parloient que par millions, à des Gens qui n'avoient pas la

[28] Pierre de Pair & Maréchal de
Gondy, Evêque de Paris, dont il a été
frere d'Albert de Condé, Duc de Retz, parlé ci-devant.

1596.

première obole. Le chagrin & le dépit rompirent bientôt l'union dans le nouveau Conseil. Les contestations succédèrent, avec les reproches mutuels d'ignorance & de précipitation.

La chose étant venue après quelques semaines, au point que le Conseil de Raison ne pouvoit plus rien faire de raisonnable; on eut recours à d'Incarville & à moi: & on nous supplia de venir du moins une fois la semaine, dans les Assemblées, pour y donner les mêmes conseils, avec lesquels on voyoit la part du Roi abonder & fleurir de jour en jour: Je m'en dispensai sur mon Emploi, qui me demandoit tout entier. On s'adressa au Roi, qui avec sa bonté ordinaire voulut que j'y allasse: mais je n'y perdis pas de vue, ce que le bien de son service exigeoit de moi en cette occasion. Je plaignis l'état des affaires du Conseil: je ne trouvai de débouché à rien, & je ne fis valoir que les difficultés. Enfin trois mois s'étoient à peine écoulés, que ces habiles gens, à bout de toute leur subtilité, & succombant sous le faix, vinrent prier le Roi de les en décharger. Ce Prince qui commençoit à goûter, comme je

Je crois, le nouvel ordre qui le mettoit à son aise, les exhorta à avoir bon courage, & à surmonter des commencemens toujours difficiles : il les renvoya battus par leurs propres raisons. Ils revinrent à la charge, & convertirent leurs prieres en importunités. Ils convinrent qu'ils avoient eu grand tort d'aspirer à gouverner un Royaume, & témoignèrent mille fois plus de joye, lorsqu'on eut reçu la démission de leur Emploi, qu'ils n'en avoient senti à le prendre.

Ce fardeau me revint avec celui dont j'étois déjà chargé; & mon travail devint si excessif, que je fus obligé d'y donner le jour & la nuit. Le rétablissement des Finances m'occupant avec une espèce de passion; je fis des recherches prodigieuses dans les anciens Registres du Conseil d'Etat, des Parlemens, des Chambres des Comptes & des Cours des Aides, & même dans les Mémoires particuliers des anciens Secrétaires d'Etat: car les nouveaux ne voulurent pas me communiquer les leurs. Je fis les mêmes opérations dans les Bureaux de Trésoriers de France, dans la Chambre du Trésor, & dans les papiers des Trés-

1596.

foriers de l'Epargne. [29] Je fouillai
jusques dans ce recueil immense, où
sont gardées inscrites toutes les Or-
donnances. Dans le dessein où j'étois
de travailler à la confection d'un Etat
général des Finances pour l'année
1597: qui étoit le motif de toutes ces
recherches; je crus ne devoir rien né-
gliger, pour approcher le plus qu'il se-
roit possible, dès cette première année
de ma gestion, de la justesse où je sou-
haitois passionnément que fût porté
cet Etat Général. Quelque fraude &
quelque erreur qui se fût glissée dans
les Finances; j'imaginois que ni l'une
ni l'autre ne pouvoit être si secrète, ni
si générale, qu'on n'en trouvât enfin la
source & la conviction; soit par la
confrontation de toutes les Pièces que
je viens de marquer; soit par l'induc-
tion qu'on en peut tirer, en gardant

[29] »Rosny avant
»qu'il entrât dans la
»Charge de Surin-
»tendant, s'étoit pour-
»vu de toutes les con-
»noissances nécessai-
»res pour s'en bien
»acquitter: il sçavoit
»parfaitement tous
»les revenus du
»Royaume, & toutes
»les dépenses qu'il y
»falloit faire: il com-
»muniquea tout ce
»qu'il en sçavoit au
»Roi, qui de son côté
»étoit aussi bien
»étudié toutes ces
»choses, &c. « *Peref.*
pag. 225.

toujours les proportions que demandent les tems & les conjonctures.

1596.

Messieurs du Conseil du Roi pâli-
rent à la vuë de mon projet, & com-
mençant à croire qu'il ne resteroit
plus rien qui ne fut dévoilé, ils s'accu-
ferent plus fortement que jamais, de
n'avoir pas fait encore tout ce qu'ils
pouvoient faire, pour empêcher mon
entrée dans le Conseil. Mais à qui je
rends la justice, qu'aussi-tôt qu'il eut
pénétré mon intention, il joignit ses
efforts aux miens, m'instruisit de leurs
craintes & de leurs regrets. Pour les y
confirmer davantage, je déclarai pu-
bliquement que j'avois trouvé des
éclaircissemens si heureux sur les Fi-
nances qu'on alloit les voir incessam-
ment sur un autre pied, & je deman-
dai à travailler avec le Contrôleur Gé-
néral, les Intendans des Finances, les
Trésoriers de France & ceux de l'E-
pargne, & les Receveurs Généraux,
à la confection de cet Etat général,
qui étoit pour eux une si terrible Pié-
ce : j'eus la précaution d'y tenir tou-
jours la plume moi-même.

Je ne pus pourtant encore éviter
de tomber cette fois dans plusieurs
erreurs considérables, ni m'empêcher
d'être la dupe de tous ces vieux rou-

tiers. Je ne crois pas qu'il y ait de la honte à en faire l'aveu. Ils firent encore cette année un profit d'un cinquième : ce qui est exorbitant ; quoiqu'infiniment moindre que leurs profits accoutumés. Je me proposai bien d'y remédier l'année suivante, aussi bien qu'à une autre inadvertence que j'avois eüe. Un des principaux artifices des Financiers, étoit de faire en sorte que la Dépense de l'année courante parût toujours excéder de beaucoup la Recette, & prendre sur l'année suivante, afin de jeter sur la Dépense de cette année suivante, & successivement de toutes les autres, une confusion, dont ces Messieurs tiroient plusieurs avantages : premièrement : celui de paroître n'avoir jamais de deniers, qui ne fussent engagés de long-tems ; & de payer de cette raison, le Roi & tous ceux qu'ils n'étoient pas disposés à satisfaire ; en second lieu, de se servir de cet argent : enfin d'acquitter à vil prix les anciennes dettes ; & cependant de les porter en entier sur leurs Etats : Ce défaut d'attention de ma part, coûta encore cette année au Royaume deux millions.

Je corrigeai cette faute l'année sui-

vante , pendant mon séjour en Bretagne , de manière que dans la suite, le produit de la Recette quadra exactement avec celui de la Dépense : & cependant pour remplir le vuide que cette méprise avoit fait, je retirai les Parties Casuelles , les Gabelles , les cinq grosses Fermes & les Péages des Rivières , des mains du Duc de Florence, qui les tenoit sous les noms de Gondy, Senamy, Zamet, Le-Grand, Parent, L'Argentier & autres anciens Partisans , qui n'eurent plus de part aux nouvelles Finances; j'augmentai heureusement ces Fermes des deux millions d'erreur. Ce dernier coup consterna les Traitans & Messieurs du Conseil leurs associés : mais pour cette fois leur courroux se perdit en l'air : le Roi m'appuyant depuis quelque-temps, avec un éclat qui ne leur laissoit qu'un inutile désespoir. Le fruit de sa conduite à l'égard de l'Assemblée , avoit été de le rendre maître, non-seulement du prétendu Conseil de Raison , mais encore du sien propre , dont l'autorité étoit sur son déclin ; & Sa Majesté n'appréhendoit plus de voir échouer, comme auparavant , ses desseins par cet endroit.

1596.

Le dessein qui l'occupoit actuellement étoit le siège d'Arras ; qui ayant été proposé dans le Conseil de guerre, où excepté le seul Secrétaire, il n'entroit aucun homme de plume, y avoit passé tout d'une voix : mais on tenoit cachée cette résolution : parce que le secret seul pouvoit en assurer la réussite. Pour n'en rien donner à entendre aux Marchands, avec lesquels je convins pour les fournissemens de toutes les provisions nécessaires, je leur nommai une grande quantité de Villes en Picardie & sur toute cette Frontière, en mettant Arras du nombre, où ils s'obligèrent également de rendre cinquante mille pains par jour, pendant toute une Campagne. Santeny, Robin de Tours, Mauleville & Lambert Chevalier du Guet d'Orléans, se chargèrent de même de toutes les autres voitures, sur tout de celle de vingt-cinq canons. Le bail en fut passé à un prix si médiocre, que si le malheur qui arriva à Amiens bientôt après, n'avoit pas obligé à tourner contre cette Place, les forces destinées contre Arras, ils y auroient perdu considérablement, au lieu qu'ils firent encore un profit raisonnable.

Fin du huitième Livre.



MEMOIRES

DE

SULLY.



LIVRE NEUVIEME.



Es préparatifs de guerre n'empêchoient pas qu'on ne goûtât à Paris, les plaisirs que l'hiver amène ordinairement. La douceur du Gouvernement assurant la tranquillité publique; on s'y livroit sans aucun mélange de cette amertume, qui avoit si long-temps empoisonné les divertissemens: la galanterie, les spectacles, les jeux, partageoient tous les momens de la Cour, & le Roi qui les aimoit par goût, les autorisoit par politique. Monsieur & Madame de Fervaques

1597.

1597.

me prièrent d'agréer la recherche, que M. de Laval (1), fils de cette Dame, faisoit de ma fille aînée. Je les renvoyai au Roi, sans l'aveu duquel je ne pouvois plus disposer de ma fille, depuis qu'il avoit été proposé par Madame Catherine, de lui faire épouser M. de Rohan. Le Roi pour lors mécontent de ce dernier, donna son agrément à M. de Laval.

Plusieurs engagements semblables donnoient à la Cour chaque jour le plaisir de nouvelles Fêtes. M. le Connétable en donna une des plus superbes, à l'occasion de la solennité du Baptême de son fils : mais on sçavoit qu'elle n'en étoit que le prétexte, & qu'une jeune Dame des plus belles de toute la Cour, mariée depuis peu à un vieillard, étoit l'objet de ces ga-

[1] Guillaume de val, de Montfort, &c. Hautemer, Comte de qui fut tué quelque Grancey, & Seigneur tems après en Hon- de Férvaques, depuis grie : en lui finit cette Maréchal de France. Branche de Laval, Sa femme étoit An- ou plutôt de Rieux. drée d'Allemagne, qui ne subsistoit plus. Veuve de Guy, Com- que par les femmes, te de Laval, dont le ce Guy Comte de fils s'appelloit aussi Laval étant de la Guy, vingtième de ce Maison de Coligny. nom, Comte de La-

lanteries. Mont morency choisit pour son Bal , parmi tous les Courtisans , douze Seigneurs, qu'il crut devoir y paroître avec le plus de magnificence; & il me fit commander par le Roi d'être de ce nombre. Je n'ai jamais rien vû de si bien ordonné dans ce genre , ni qui fît plus de plaisir , par cette justesse & cet à propos , qui donne le prix à ces sortes de divertissemens: celui-ci emporta hautement la préférence sur tous ceux qui l'avoient précédé: aussi fut-il le dernier, & la fin en fut étrangement troublée.

Je m'étois retiré à deux heures après minuit , & il y avoit environ une heure & demie que j'étois couché, lorsque je vis entrer Beringhen dans ma chambre , avec un visage si consterné , qu'il ne put me rien dire autre chose, sinon que le Roi me demandoit , & me répondre qu'il n'étoit rien arrivé de fâcheux à sa Personne: car ce fut la première question que je lui fis , & sa réponse me consola en quelque manière d'avance ; ne voyant de maux absolument irrémédiables , que ceux qui menaceroient sa vie. Je m'habillai précipitamment , je courus au Louvre , avec

1597.

une extreme inquiétude. Etant entré dans la Chambre du Roi; je vis ce Prince qui se promenoit à grands pas, en deshabillé, les mains jointes & passées sur le dos, la tête baissée, & le visage couvert des marques d'un profond [2] chagrin: les Courtisans étoient debout, de côté & d'autre, collés contre les murs, sans proférer une seule parole.

Le Roi s'avança aussi-tôt vers moi, & en me serrant fortement la main: „ Ah! mon ami, me dit-il, quel „ malheur! Amiens est pris. „ Je l'avouë; je demeurai frappé de ce coup imprévu, comme tous les autres, une Place si forte, si bien pourvue, si voisine de Paris, & la seule Clé du Royaume, du côté de la Picardie,

[2.] Etant comme le Roi de France, il „étonné de ce coup, „est temps de faire „& regardant cepen- „le Roi de Navarre, „dant a Dieu, com- „& se tournant vers „me il fait ordinai- „la Marquise qui „rement plus en l'ad- „pleuroit, il lui dit: „versité qu'en la pro- „ma Maîtresse, il faut „spérité, il dit tout „quitter nos armes & „haut: ce coup est „monter à cheval „du Ciel.... Puis „pour faire une au- „songeant un peu, „tre guerre. „ Jour- „dit: C'est assez fait „nal de l'Etoile, *ibid.*

prise en un instant, & sans qu'aucune nouvelle précédente eût appris seulement qu'elle étoit menacée ! Je ne trouvois rien de si incroyable, & la consternation publique me paroissoit tout-à-fait bien fondée. Je pris pourtant fort promptement mon parti, & pendant que le Roi, qui avoit reçu cette nouvelle, prêt à se mettre au lit, me contoit de quelle manière les Espagnols avoient surpris [3] cette

1597.

(3) Le 11 Mars: Hernard - Teillo de Porto-Carrero, Espagnol, auteur de cette entreprise, fit déguiser en Payfans & Payfannes, apportant des denrées à vendre au Marché, une trentaine d'Espagnols, qui embarrassèrent une des Portes de la Ville, & amusèrent le Corps-de-Garde, en versant à l'entrée, une Charette chargée de sacs pleins de noix, dont l'un se délia : & pendant ce temps-là, des troupes Espagnoles, cachées à la faveur des haies, s'approchèrent, firent

main basse sur le Corps-de-Garde, & s'emparèrent de la Ville. Voyez ce détail dans tous les Historiens, sous l'année 1597: Hernard-Teillo fut tué en défendant courageusement cette Ville contre Henry IV. Il disoit que les trois plus grands Capitaines qu'il connoissoit, étoient Henry, pour la conduite d'une grande armée ; le Duc de Mayenne, pour le siège d'une Ville, & le Maréchal de Biron, pour une bataille. *Matthieu, tom. 2. liv. 2. pag. 231.*

1597.

importante Place; je convins en moi-même, qu'au lieu d'augmenter inutilement la terreur, le plus sage étoit de rassûrer les esprits, & de consoler le Roi. Je lui dis que fort à propos je venois de mettre la dernière main à un projet, qui pourroit sans peine lui rendre, non-seulement Amiens, mais encore plusieurs autres Places.

Cette ouverture seule parut ôter tout d'un coup la moitié du malheur arrivé: quoiqu'elle n'empêchât pas que le Roi ne sentît vivement toutes les difficultés d'une entreprise, qui pouvoit avoir des suites très-fâcheuses; cependant comme la tête avoit tourné à tous les Courtisans, & qu'ils n'avoient eu rien que de désespérant à répondre au Roi, lorsqu'il les avoit interrogés; Sa Majesté se sentit extrêmement soulagée. Elle me demanda quels étoient les moyens dont je prétendois me servir: je lui répondis qu'elle en seroit informée par les Pièces mêmes, & je sortis, comme pour les aller chercher; laissant du moins l'esprit du Roi, dans une situation plus tranquille. S'il avoit été témoin de l'agitation où je me trouvais, lorsque je fus rentré dans mon Cabi-

net ; il auroit sans doute diminué quelque chose des louanges qu'il me donna , en parlant aux Courtisans , lorsque je l'eus quitté : ce fut en ce moment que par les différentes réflexions dont mon esprit se remplit , je sentis tout ce qu'il y avoit d'accablant dans la conjoncture présente. Les coffres du Roi étoient vuides : il n'avoit pas un seul Régiment en état de servir : cependant il falloit de l'argent & des troupes , l'un & l'autre abondamment , & sans délai.

1597.

Je feuilletai mes Mémoires : je repassai sur tous les moyens de recouvrer de l'argent , dont je m'étois occupé dans mon loisir ; comme prévoyant que le Roi en auroit bientôt besoin. On peut en général réduire ces moyens à deux espèces différentes : les uns plus simples , où il ne s'agit que de mettre une augmentation sur la Taille , & sur les impôts déjà établis : les autres plus difficiles , qui consistent à imaginer de nouvelles sources , d'où l'argent puisse sortir. Il ne me paroissoit point qu'il fût de la bonne politique d'avoir recours aux premiers ; parce qu'après tous les fleaux qui étoient tombés sur le Peu-

1597.

ple de la campagne , le surcharger encore par une augmentation , dont il est la seule victime , & dans le temps qu'il ne faisoit que commencer à respirer ; c'étoit achever de ruiner l'Etat , & ôter pour l'avenir au Roi lui-même , ses plus fécondes , & en un sens , ses seules véritables ressources.

Je me tournai donc du côté des autres , & j'en tins au projet suivant : demander un don gratuit au Clergé pour une , ou même pour deux années ; en l'obligeant d'en faire l'avance : faire une nouvelle création d'Offices , par une augmentation aux anciens ; quatre en chaque Cour Souveraine , outre quatre Maîtres des Comptes en chaque Chambre , deux dans chaque Bureau des Finances , deux Charges de Conseiller en chaque Présidial , d'Assesseur en chaque Siège Royal , & d'Elu en chaque Election : ajouter à tous les Officiers de Finance , (4) un Triennal : re-

(4) Les Offices de Finances étoient possédés par deux personnes en Charge : le premier s'appelloit l'Ancien : le second

qui avoit été établi depuis , s'appella Alternatif : & on nomma ce troisième ,
Triennal ; parce qu'il rouloit de trois en

tarder d'une demi-année le payement des arrérages des sommes empruntées aux Partisans sous le dernier Règne : augmenter le sel de quinze sous par Minot, & même le laisser toujours sur ce pied ; parce qu'au moyen de cette augmentation, on pourroit dans la suite supprimer certains Offices, fort à charge à l'Etat : tiercer les entrées, & droits des Rivières, par une simple réappréciation : & comme ces établissemens ne donnoient pour la plûpart, de l'argent qu'en espérance ; commencer par faire un emprunt de douze cens mille livres, sur les plus riches, tant de la Cour, que des principales Villes du Royaume, & leur assigner le remboursement, sur pareille augmētation, faite dans les Gabelles & les cinq grosses Fermes : & pour le surplus de ce qu'on auroit actuellement besoin de deniers comptans, obliger par les poursuites d'une Chambre de Justice, les derniers Traitans, qui avoient fait des fortunes considérables, à souf-

trois ans, avec les | fut permis de rem-
deux autres ; aux- | bourser le Triennal,
quels seulement il |

1597. frir une Taxe, aussi en forme d'emprunt.

Ce Plan, comme on voit, étoit assez étendu, & mon intention n'étoit pas qu'on mît tous ces moyens en usage à la fois : mais ignorant combien de temps la guerre devoit durer; on pouvoit s'en servir successivement, en faisant précéder les moins onéreux. A l'égard des troupes nécessaires: je crus qu'on ne pouvoit mieux faire, que de les prendre dans les Provinces du Royaume, qui n'en avoient plus besoin pour leur défense. Ainsi je taxai l'Isle de France, en y joignant le Berry, à un Régiment complet: l'Orléanois avec la Touraine devoient en fournir un second, la Normandie seule, un troisième. Ces Régimens devoient être de quinze cens cinquante hommes, fournis & entretenus aux frais de leurs Provinces, du jour de leur arrivée devant Amiens; parce que ces Provinces jouïroient du droit de leur faire porter leur nom, & d'en nommer les Officiers.

Je portai cinq jours après ce Projet au Roi, avec les preuves contenues dans treize Etats, en bonne

forme. Sa Majesté s'enferma pour les examiner avec moi, en présence de Frontenac, d'Arambure, de Loménie, de Beringhen & l'Oserai. Après que j'en eus fini la lecture, je dis au Roi qu'avec ces secours, rien ne devoit plus retarder son départ pour l'expédition d'Amiens: puisque d'ailleurs toutes ses provisions étoient déjà faites pour un Camp en Picardie; de manière que j'osois lui répondre que son Armée y trouveroit non seulement des vivres en abondance: mais encore toutes les marchandises qu'on cherche pour la simple commodité, avec la même facilité, & au même prix, que dans une Ville. J'ajoutai, que de quelque ressource que ce Projet fût pour le Roi dans les besoins pressés; Sa Majesté ne devoit pas penser qu'il pût s'exécuter sans ajouter encore aux anciennes playes, dont il s'ea falloit beaucoup que la France fût guérie: qu'il suffisoit de faire une légère attention aux dettes & aux engagemens immenses, dont elle étoit surchargée: que tout nouvel Impôt, de quelque manière qu'on le déguise, est presque égal pour

1597.

un Etat épuisé : qu'on ne devoit donc recommencer la guerre, que dans la vuë de parvenir plus facilement à une paix avantageuse, devenue absolument nécessaire : que quelque grande que fût la misère publique, j'osois répondre que douze ans d'une paix continuë, suffisoient pour rendre les affaires du Royaume florissantes.

Je ne doutai point que de la manière dont le Roi me paroïssoit disposé à se conduire, les ennemis, malgré leur avantage, ne fussent bientôt les premiers à souhaiter la fin de la guerre : & je m'ouvris dès ce tems-là au Roi, sur une pensée, dont l'événement vérifia la justesse : c'est que les premières avances pour la paix, se feroient par le Roi d'Espagne ; dont la politique ne permettoit pas que dans l'état de caducité & d'infirmité, où le cours des choses humaines l'avoit réduit, il exposât sa Couronne aux revers de la guerre, toujours à craindre, mais plus ordinaires dans les commencemens du Règne d'un Prince encore enfant. Je m'avançai même jusqu'à prédire que l'Espagne achèreroit la paix,

paix, en rendant toutes les Villes, qu'elle avoit prises sur la France.

1597.

L'idée du projet pour la levée de nouveaux deniers, fut trouvée par le Roi si heureuse, qu'il voulut la proposer lui-même en plein Conseil. Il la communiqua auparavant dans une espèce de petit Conseil de guerre, composé du Duc de Montpensier, de MM. de Montmorency, de Mayenne, d'Auvergne, de Biron, d'Ornano, de Bellegarde, de Saint Luc, de Fervaques, de Roquelauze & de Frontenac. Ensuite il assembla en Conseil extraordinaire, tout ce qu'il y avoit dans Paris de personnes capables d'y être admises, & sur tout les Notables de l'Assemblée de Rouen, qui y séjournoient encore. Le Roi ne pouvoit s'y prendre plus heureusement, pour établir son autorité sur l'impuissance de cette grande Assemblée, reconnue par elle-même. Il se contenta d'abord de déplorer la perte d'Amiens; d'exposer la nécessité de reprendre cette Ville au plutôt; avec le plan tout-à-fait juste de tout ce qui étoit nécessaire pour cela. Il finit par demander aux assistans, leurs avis sur les

moyens de le mettre en exécution; en se plaignant, pour mieux cacher ceux qu'il avoit à leur proposer lui-même, qu'il ne trouvoit jamais que des obstacles à ses entreprises les plus utiles.

Le Roi s'arrêta après ce discours, comme pour attendre les délibérations de l'Assemblée, où l'on se regardoit sans dire un seul mot. Le silence ne fut rompu par les Grands, que pour remettre la chose aux Financiers; qui à leur tour, dirent qu'ils s'en rapportoient aux Grands, Henry redoublant les instances; on jeta quelques propositions vagues de nouvelles levées, qui furent aussitôt combattues par une moitié; & tous les Conseillers recouvrèrent la parole, pour froider indistinctement, tout ce qui pouvoit être mis en avant par l'un & l'autre des Partis. Le Roi prit le moment, où l'animosité poussée de part & d'autre jusqu'ou elle pouvoit aller, ne laissoit plus d'apparence de conciliation; & tirant le Mémoire de sa poche, il dit que quoique peu versé dans les matières de Finance, il alloit proposer son avis; toujours prêt à l'abandonner pour un meilleur, & il

se mit à en faire la lecture, qui jeta toute l'assistance dans une attention profonde, & ensuite dans une surprise qui la rendit comme immobile, & privée de l'usage de la parole. Henry laissa passer deux instans de ce silence, & déclara qu'il le prenoit pour un consentement unanime. Il ajoûta que comme il ne vouloit pas faire usage de tous ces moyens à la fois; il alloit commencer par l'emprunt des douze cens mille livres. Il exhorta les Grands & les Opulens du Royaume, à entrer d'eux-mêmes dans la nécessité présente, & à compter sur la parole Royale, que les Prêteurs seroient remboursés dans deux ans de leur Principal, sans rien perdre des intérêts. Sa Majesté fit marcher ensuite par ordre, les quinze sous sur le Sel, l'établissement des Triennaux, & la recherche contre les malversateurs dans les Finances. L'affaire fut arrêtée, & l'Arrêt dressé sur ce plan. On eut dant fort-peu de tems, trois cens mille écus de prêt volontaire. La Création des Triennaux en jeta douze cens mille; & on en tira autant sur les Maletôtiers, en y joignant les Trésoriers de France, qui pourtant se taxèrent eux-mêmes.

1597.

Le Conseil des Finances, en possession de trouver sa joie dans la calamité du peuple, se consola bientôt de ces nouveaux Subsidés; pourvu qu'ils lui passassent par les mains. Ils représentèrent au Roi, en exaltant fort son Mémoire, que le succès dépendoit d'en charger des personnes d'une grande expérience, d'un travail prompt, & munies d'une pleine autorité. Le Roi leur répondit que quant à l'autorité, celui qu'il employeroit, agiroit avec toute la sienne; & que pour les autres qualités, il n'en choisiroit point d'autre que moi. (j'étois présent à ce discours.) comme le plus laborieux & le plus soigneux, quoique le plus jeune. Il s'expliqua dans des termes encore plus forts à Schomberg, chez lequel Sa Majesté se transporta sur le point de son départ, parce que son incommodité (s) le retenoit au lit; & aux Conseillers qui se

(s) Gaspard Schomberg, Comte de Nanteuil. Cette incommodité étoit une difficulté de respirer, provenant de ce que la membrane qui couvre le cœur étoit devenue chez lui osseuse, du côté gauche du cœur, aussi bien que quelques-unes des autres parties voisines: ce qu'on

trouvèrent alors dans la Chambre du malade : il leur dit que comme il ne vouloit s'en prendre qu'à moi seul ; s'il venoit à manquer de quelque chose , pendant qu'il ne s'occuperoit uniquement qu'à se battre ; aussi prétendoit-il que tout se réglât dans le Conseil, à ma volonté : & il ne partit qu'après m'avoir revêtu solennellement de toute son autorité : ce qui mortifia si fort Schomberg , qu'il aimeroit mieux aller servir au Siège , que de voir les Finances soumises à mes ordres. Sancy disparut aussi du Conseil , & alla tenir son rang de Colonel des Suisses.

Je n'en avois que plus de sujet de me défier des Messieurs du Conseil ; comme je l'éprouvai dans l'affaire des Triennaux. Après avoir fait vérifier l'Edit qui en ordonnoit la Création , je ne songeai qu'à tirer le plus d'argent que je pourrois de

reconnut, en ouvrant son corps après sa mort, qui arriva deux ans après. Il fut employé à la confection de l'Edit de Nantes, comme il sera marqué ci-après , & il

rendit plusieurs autres services à l'Etat. M. De-Thou donna beaucoup de louanges au caractère de son habileté dans la guerre & dans les affaires. Liv. 122.

1597,

ces Offices. Pour ôter à Messieurs du Conseil tout moyen d'en gratifier à vil prix, comme c'étoit l'ordinaire, quelque Parent ou quelque Ami; je tins moi-même la plume, comme auroit pu faire un Greffier, ou un Trésorier des Parties Casuellas. Non - content de cette précaution, je donnois un Billet de ma main à l'acheteur, qui étoit obligé de le porter au Trésorier, dont il retiroit une Quittance: en lui donnant son argent; & l'un & l'autre devoit m'être représenté.

Toute surprise devenant inutile; les Traitans eurent recours à un moyen, qui sans doute avoit manqué fort rarement jusques-là de leur réussir: ils essayèrent de me corrompre par des présens. Le boiteux Robin de Tours, gros Parrifan, après en avoir conféré avec le Conseil, qu'il avoit mis dans son parti, vint chez moi, & pria un de mes Secrétaires de le faire parler à mon Epouse; à laquelle il offrit un diamant de six mille écus pour moi, & un autre de deux mille pour elle; afin que je ne m'opposasse point à ce que le Conseil lui adjugeât tous les Offices Triennaux

des Généralités de Tours & d'Orléans, pour la somme de soixante & douze mille écus. Il me fut présenté par Madame de Rosny, qui ne comprit le mal qu'on avoit voulu lui faire faire, que par la sévère réprimande que je lui fis, en présence du Traitant. Je ne l'épargnai pas lui-même, afin d'ôter à tous les autres l'envie de faire à l'avenir de pareilles tentatives; & je le renvoyai fort étonné, comme je crois, & fort mécontent de mon procédé. Je venois de refuser d'un autre Partisan, soixante mille écus de la seule moitié, de ce qu'il me demandoit en total pour soixante-douze; & dès ce soir même, cette moitié me rendit quatre-vingt mille écus; parce que je la distribuai en détail.

Cette occupation m'arrêta chez moi tout le jour & le lendemain; & je crus devoir la faire marcher avant les prières que me fit faire par deux fois le Chancelier, par un Huissier du Conseil, de m'y rendre, pour conclurre une affaire, où le Roi devoit, disoit-il, toucher soixante-quinze mille écus, argent comptant. J'y courus, si-tôt que je

fus dégagé, ne pensant plus à Robin de Tours. Le Chancelier voulut me faire, en entrant dans la Chambre du Conseil, quelques petits reproches de négligence; auxquels je répondis assez brusquement, que j'avois été plus utile au Roi dans mon cabinet. » Nous ne l'avons pas moins été ici, répartit le Chancelier; & il affecta de me faire d'autant plus valoir son argent comptant, que le Roi en avoit demandé au Conseil, par deux Lettres consécutives. Lorsque je scus que cette somme étoit la même, que le Traitant de Tours étoit venu m'offrir, augmentée seulement de trois mille écus; je fis sentir assez vivement à ces Messieurs, que ne pouvant ignorer que Robin s'étoit adressé à moi, ils n'avoient pas dû conclurre sans moi, une affaire que je n'avois pas trouvée bonne.

Comme je vis qu'ils cherchoient à m'en imposer, par un ton mêlé d'autorité & de plainte; je leur dis plus nettement, que si j'avois été homme à me laisser gagner par des présents, le marché ne leur seroit pas revenu; mais que puisque le Roi se reposoit sur ma fidélité, je

Pétendrois jusqu'où elle devoit aller. Le Chancelier, Fresne & La Grange-le-Roy, piqués au vif du reproche renfermé sous ces paroles, osèrent soutenir d'abord, qu'un marché par lequel le Roi perdoit plus de moitié, lui étoit pourtant plus avantageux, lui étant payé argent comptant, que les miens, par lesquels je donnois ordinairement aux acheteurs, le terme de six mois, pour le payement de la seconde moitié. Ils ne s'en tinrent pas là, ils me reprochèrent de m'ériger en Reformateur des Finances; & me déclarèrent avec un air de mépris, qu'ils sauroient bien soutenir leur marché contre le mien, & qu'un simple particulier ne devoit pas présumer de faire casser un arrêté de tout le corps; sur cela le Conseil statua que son adjudication à Robin de Tours auroit lieu.

Je ne jugeai pas - à - propos de lâcher un seul mot davantage sur cette injustice, non plus que sur le Règlement qui fut fait en conséquence, qu'on n'auroit désormais aucun égard dans le Conseil, aux Billets particuliers: mais lorsque le Secrétaire Fayet m'apporta ce bel

1597.

Arrêt à signer ; je refusai de le faire jusqu'à ce que j'eusse reçu du Roi la réponse à une Lettre, dans laquelle, comme je le dis à Fayet, je n'épargnois ni la vérité, ni les personnes. Cette Lettre fit peur à Fayet, & je ne le disois pas à autre intention : il me pria de la lui montrer, & je feignis de me laisser aller à ses instances. Elle rouloit toute entière sur les souterrains que Robin avoit pratiqués, pour gagner Messieurs du Conseil, & que j'avois heureusement découverts. Le Roi y auroit appris que ce qui avoit mis le Conseil si fort dans les intérêts de Robin ; c'est que ce Partisan étoit allé faire à la Marquise de (6)

(6) Isabelle Babou liers, Comte de Saint-
de La-Bourdaisiere, Aignan. Toute cette
femme de François Famille est étrange-
d'Escoubleau, Mar- ment décriée dans les
quis de Sourdis : el- Amours du Grand
le avoit une sœur al- Alcandre, & autres
née, nommé Fran- Libelles satyriques de
çoise, qui fut mariée ce rem-là ; à remon-
a Antoine d'Estrees, ter jusqu'à la grand-
& mere de la belle mere de ces trois Da-
Gabrielle, & une ca- mes, nommée Ma-
dette, qui épousa rie Gaudin. Toutes
Claude de Beauvil- les filles de ce sang :

Sourdis, Maitresse du Chancelier les mêmes offres que j'avois rejetées; & qu'il y avoit joint d'autres présens à Madame de Deuilly, autre Maitresse de Fresne, & Parente du même Chancelier. Le contenu de ma Lettre ayant été rapporté par Fayet aux intéressés; on le renvoya bien vite me conjurer de ne pas faire partir la Lettre. L'Arrêt fut supprimé, avec le marché de Robin.

C'est ainsi que je partageois mon travail entre le soin de percevoir les deniers de l'Etat: & celui de les employer si utilement pour les besoins de l'Armée, qu'elle ne manquât de rien, soit pour les Vivres, soit pour l'Artillerie, pendant tout le temps que dura le Siège d'Amiens. Je faisois régulièrement tous les mois, un

eurent la beauté en Amelot de La-Hou-
partage. Leon X. fut l'aye qui parle ainsi, &
si charmé de Marie il a ramassé sur toute
Gaudin, à Boulogne. cette famille, plu-
où il la vit, lorsqu'il sieurs Anecdotes pa-
s'y aboucha avec reilles, auxquelles je
François I. qu'il lui renvoye le Lecteur
donna un diamant, curieux, à l'Article
appelé par tradition *Babou de La-Bour-*
domestique, le dia- *daisiere.*
mant Gaudin. C'est

1597.

voyage au Camp ; faisant voiturier avec moi chaque fois, quinze cens mille écus ; ce qui m'attiroit l'amitié de tous les Colonels, peu accoutumés à une si grande régularité dans le payement. J'étendis mon attention jusques sur le simple soldat, en établissant dans le Camp, un Hôpital si bien & si commodément servi, que plusieurs Personnes de qualité s'y retirèrent, pour se faire guérir de leurs maladies, ou de leurs blessures. (7)

Le soin en quelque manière excessif, que le Roi prenoit pour la conservation de ma personne, me payoit avec usure de toutes mes peines. St. Luc, entre les mains duquel le Comte de La-Guiche s'étoit démis de la Charge de Grand-Maître de l'Artillerie, m'ayant invité à dîner, dans le troisième de ces voyages ; il me mena voir tous ses logemens, sachant mon affection pour cette partie de l'Art militaire : ce qui m'engagea fort-avant

(7) L'Aubigné rapporte qu'on disoit alors, que Henry IV. avoit mené Paris devant Amiens ; pour marquer l'abondance qui régnoit dans son Camp. Mais il fit aussi venir sa Maîtresse à Pecquigny, dont le Maréchal de Biron, & les autres Officiers Généraux, murmurent beaucoup.

dans les Tranchées, & dans d'autres endroits qui n'étoient pas sans danger. Le Roi à qui on le rapporta, m'en fit une réprimande des plus sévères; & y joignit une défense très-positive de me trouver à aucun poste, où il y auroit le moindre risque à courir: il dit hautement à cette occasion, que j'avois des ennemis jusques dans le Camp, si animés à me perdre, qu'ils s'exposeroient eux-mêmes volontiers à périr, pourvu qu'ils me fissent partager ce danger avec eux. Il étoit bien difficile d'avoir été homme de Guerre, sans sentir rallumer sa première passion, aux côtés d'un Prince, qui ne trouvoit aucune fonction au-dessous de lui; & qui les remplissoit toutes avec une assiduité & un courage, capables de réchauffer les plus insensibles.

Son exemple ne produisit pourtant pas cet effet sur tout le monde. Il se formoit au milieu de son Camp même, une Cabale de Protestans mutins, ayant à leur tête MM. de La Trémouille, de Bouillon & Du-Plessis, qui lui donnoit le plus cruel chagrin. Etant allé prendre congé de ce Prince, sur le point de mon départ pour

1597.

revenir à Paris ; je le trouvai dans une profonde tristesse. Il venoit de recevoir des Nouvelles certaines que ces trois Messieurs , de concert avec les deux Saint-Germain , de Clan, & de Beaupré , (8) d'Aubigné, La-Casse, La-Valliere, La-Sauflaie, La-Bertichere, Préaux, Bassignac, Regnac, Bessais, Constant, & quelques autres Réformés, au nombre d'environ une vingtaine, avoient tenu une Assemblée de tout le Corps des Religioneux ; dans laquelle ils avoient ouvert & favorisé de toutes leurs forces, l'avis de profiter de la conjoncture du Siège (9) d'Amiens, qui ne pouvoit

(8) C'est l'Historien sans d'Aubigné, dont d'Aubigné, toujours sœur Madame la Marquise de Maintenon dans ces Mémoires, (Françoise d'Aubigny) étoit fille. Abrégé de Chaumont, sa naissance, ses services & son esprit, Seigneur de Bertichere, frere de Jean lui acquirent beaucoup de crédit dans le Parti Calviniste. Il se retira en 1620 à Genève ; où il mourut en 1631, âgé de quatre-vingt ans ; laissant un fils, Constant d'Aubigné, dont le nom est Théodoric. (Françoise d'Aubigny) étoit fille. Abrégé de Chaumont, Seigneur de Bertichere, frere de Jean lui acquirent beaucoup de crédit dans le Parti Calviniste. Il se retira en 1620 à Genève ; où il mourut en 1631, âgé de quatre-vingt ans ; laissant un fils, Constant d'Aubigné, dont le nom est Théodoric.

(9) Il est certain que c'est à la conjoncture du siège

être achevé sans eux, pour arracher du Roi un Edit, qui leur donnât une entière satisfaction; ou à son refus, se faire raison par les armes. Heureu-

d'Amiens, & aux mouvemens que se donnèrent les Calvinistes de France pour en profiter, qu'ils eurent obligation du fameux Edit de Nantes, qui leur fut accordé l'année suivante. Le Duc de Bouillon ne s'en défend pas: on peut voir toutes les raisons dont il justifie cette conduite, dans Marfolier, *liv. 9.* La meilleure de toutes, est la protestation que font le Duc de Bouillon & Du-Plessis-Mornai. que quelque parût être l'objet des Calvinistes, dans ces Assemblées de Saurmur, de Loudun, de Vendôme, convoquées coup sur coup avec beaucoup de chaleur: ni eux, ni les autres Chefs du Parti, n'ont jamais eu inten-

tion qu'on y mit en délibération de prendre les armes; mais seulement de travailler à obtenir à l'amiable des conditions équitables. On souhaiteroit seulement pour l'entière justification du Duc de Bouillon, qu'on n'eût pas à lui reprocher, qu'il refusa de suivre le Roi à son expédition d'Amiens; & que la surprise de cette Ville par les Espagnols, n'eût pas été suivie de la part des Calvinistes, d'une translation de l'Assemblée Protestante de Vendôme à Châtelleraut, où les opérations furent si violentes, que le Roi fut obligé d'y envoyer Messieurs de Schomberg, de Thou, de Vic, de Calignon & de Montglat, chargés

1597.

sement cet avis avoit trouvé beau-
coup d'opposans dans l'Assemblée ;
aussi bien que dans une partie des
grandes Villes, qu'on avoit tâché d'y
amener : C'est ce qui rassuroit un peu
Sa Majesté: mais elle avoit sujet d'ap-
préhender que les plus échauffés ne
l'emportassent à la fin. Elle m'ordonna
d'écrire à quelques-uns des princi-
paux, pour leur faire prendre, s'il
étoit possible, des sentimens plus
raisonnables, & sur-tout au Duc de
La-Trémouille, qu'on sçavoit être le
principal promoteur du Complot.

J'avois conservé jusques là une assez
d'offrir des condi-
tions qui fussent
pour montrer que
Henry IV. croyoit
avoir tout à crain-
dre de leur part. Lors-
que les Calvinistes
ont rempli l'Europe
de leurs plaintes, sur
la révocation de l'E-
dit de Nantes: c'est
qu'un espace de tems
de plus de quatre-
vingt ans, leur avoit
fait perdre de vue les
moyens dont ils s'é-
roient servis pour
l'arracher. Voyez sur
la remarque précé-
dente, les *Memoires*
du Duc de Bouillon:
Son Histoire par Mar-
folier: Histoire de l'E-
dit de Nantes: la Vie
de Du-Plessis-Mor-
nai: Procès-verbal
des Assemblées de Ven-
dôme & de Châtelle-
rault, &c. Mais sur-
tout, d'Aubigné, tom.
3. liv. 4. chap. 11. où
il rapporte fort au
long tous les projets
du Corps des Calvi-
nistes, & le nouvel
ordre qu'ils travail-
lèrent à mettre dans
leurs affaires.

grande liaison avec La-Trémouille : Il avoit même cru devoir me faire part de ces Assemblées : mais il m'en avoit déguilé le sujet ; & il s'étoit servi en m'écrivant , de termes si concertés , qu'il m'étoit facile de juger que j'étois regardé de ces Messieurs , comme un homme infidèle à son Parti ; & que La-Trémouille n'étoit pas éloigné de se porter à la désobéissance. Je ne laissai pas pour cela de me servir de ce reste de commerce que j'avois encore conservé avec lui , pour essayer de le faire rentrer dans son devoir. Je lui mandai , que quand même il seroit vrai que le Roi fût à son égard , tel qu'il le supposoit ; il n'y avoit pour lui ni honneur , ni grandeur , à extorquer une Déclaration , due à la seule nécessité : mais que le Prince conservoit pour tout le Corps , les anciens sentimens Qu'il n'étoit point la cause du peu de justice , que les Catholiques leur rendoient ; puisqu'il n'en avoit pas moins à souffrir lui-même : Qu'au reste il fit attention que les suites de cet Edit , obtenu à contre-tems , ne seroient pas autant à leur avantage , qu'ils se l'imaginoient : parce que les Catholiques , toujours plus

1527.

forts qu'eux, étoient bien en état de l'empêcher pour le présent; & que pour l'avenir, le Roi justement indigné de la violence qu'on lui auroit faite, perdrait le dessein de leur accorder un jour de son plein gré, ce qu'ils vouloient mal-à-propos anticiper aujourd'hui: Qu'ils n'alloient faire autre chose, que mettre en garde contre eux, & jeter dans la défiance le Parti Catholique, par l'éclat d'une affaire manquée. Je rappellois à La Trémouille, l'exemple de ces illustres Protestans, qui disoient en toute occasion, & montroient par leur conduite, qu'un Protestant qui conforme ses actions à sa Croyance, ne perd jamais de vue le bien de l'Etat, ni le véritable intérêt de son Roi. La Trémouille peu touché de ma Lettre, la montra à tout le monde, & en fit des railleries publiques: Mais ces desseins échouèrent, faute d'un assez grand nombre de partisans.

La Grande Maîtrise de l'Artillerie vint à vaquer, pendant le quatrième séjour que je fis au Camp, St. Luc. (10)

(10) François d'E- Voyez son Eloge
pinai de Saint-Luc: dans Brant. *Vies des*
on ne l'appelloit que *Hommes Illustres Ar-*
le brave Saint-Luc. *ticle, St. Luc, tom. I.*

regardant entre deux Gabions, où à peine y avoit-il passage pour un boulet de Canon ; son mauvais destin y en apporta un, qui le renversa mort. Je m'entretenois seul avec le Roi, lorsque Villeroy & Montigny vinrent lui apprendre cette Nouvelle : ce qu'ils firent en secret, à cause des prières qu'ils avoient à y joindre, au sujet de cette Charge. M'étant rapproché, lorsqu'ils eurent quitté Sa Majesté ; elle m'apprit la mort de Saint-Luc, & la demande que Villeroy & Montigny tenoient de lui faire, de la Grande-Maîtrise ; le premier, pour son Fils d'Alincourt, ou son Neveu Château-neuf-l'Aubepine (11) ; & Montigny, pour lui-même. Saint-Luc étoit homme d'esprit & d'invention, prompt, industrieux, plein de courage : On ne pouvoit lui reprocher que le défaut de se livrer si fort à l'abondance de ses idées, qui lui fournissoient projets sur projets, qu'il donnoit à l'imagination, une partie du temps que demandoit l'exécution : cependant le Roi ne trouvoit aucun

[11] Charles de François de La Grande Aubepine, Marquis ge, Seigneur de Montigny.
de Château-neuf.

des proposés capable de le bien remplacer. D'Alineourt manquoit de fermeté, » & avoit, disoit ce Prince, » les ongles trop pâles. « Château-neuf (12) cachoit un manque d'esprit réel, sous un extérieur composé d'affectation & de grimaces. Montigny étoit à la vérité, vaillant & affectionné : mais ces qualités, destituées d'un esprit de ressource, d'ordre & d'économie, ne fussent pas dans un Poste aussi considérable.

En discourant de la sorte avec moi, Sa Majesté ne me parut balancer à m'en gratifier moi-même, que parce qu'elle croyoit cette fonction, incompatible avec celle de Surintendant des Finances. Il ne me fut pas difficile de la détromper; & elle me donna dès ce moment, sa parole : Mais elle remit cet effet de sa bonne volonté, après le Siège; pendant lequel, elle alloit laisser cette Charge, vacante : ma présence lui paroissant nécessaire à Paris. Je ne vis point le Roi, de tout le jour suivant; & malheureusement pour moi, il vit Madame de Monceaux, qui n'omit rien

(12) Il fut fait Gar- | 1630, & s'en donna de des Sceaux en | en 1633.

pour le faire changer de résolution en faveur du vieux d'Estrées (13), son Pere. Le Roi tint bon contre les larmes : mais il ceda à la menace que la Dame fit, de se jeter dans un Couvent, s'il lui refusoit cette grace; & elle ralluma si bien par cette feinte, toute la passion du Prince pour elle, qu'elle obtint enfin la Grande-Maîtrise. Le Roi m'apprit le jour suivant, ce qui s'étoit passé, avec quelque confusion de sa foiblesse. Il avoit encore ménagé mes intérêts, du moins en une chose; c'est la condition qu'il avoit mise, que M. d'Estrées, qui étoit en toute manière, incapable d'exercer cette Charge par lui-même, s'en déferoit pour la premiere charge de la Couronne,

1597.

(13) Antoine d'Estrées. « Lui mort » (Saint Luc); M. » d'Estrées a succédé » à sa place, comme » le méritant bien, » pour l'avoir bien » appris de son brave » pere : ainsi quoi- » qu'il tarde, le droit » & la vérité ren- » contrent leur tour;

» car on lui avoit » fait tort, qu'il » n'eût cette Charge » après la mort de » son pere : enfin la » vérité & le droit » ont vaincu là pour » lui. « Brant, *Vies des Hommes Illustres*, tom. 1. pag. 227. *Article M. d'Estrées*.

1597

qui viendrait à vaquer; & absolument, s'il survenoit une Guerre considérable, en faveur de celui que Sa Majesté lui nommeroit, & elle m'engagea de nouveau sa parole, qu'elle n'en nommeroit point d'autre que moi.

Je me contentai de cette assurance; & je repris le chemin de Paris; où peu de jours après, je reçus du Camp, la nouvelle de la mort de mon jeune Frere, Gouverneur de Mante (14), que j'avois laissé en bonne santé. De quatre Freres, cette seconde mort nous réduisit à deux. Le Roi refusa tous les prétendans au Gouvernement de Mante, pour m'en revêtir, même sans que je lui demandasse; J'en reçus le don, par la même Lettre, que Sa Majesté m'écrivit sur cette mort, avec les Pièces nécessaires pour passer dans tous les droits de mon Frere, mort sans enfans. J'envoyai Baltazar, mon Secrétaire, à Amiens, prendre les Provisions de

(14) Salomon de Bethune Baron de Rosny, Gouverneur de Mante; c'est le troisième des quatre freres, dont il est

parlé au commencement de ces Mémoires; il n'avoit que trente-six ans, lorsqu'il mourut.

Gouverneur : & si-tôt que je les eus reçues , j'allai me faire recevoir à Mante , où je ne voulois passer que quatre jours.

1597.

Messieurs du Conseil , qui crurent que mon absence seroit beaucoup plus longue , & même qu'elle seroit suivie d'un abandon des affaires des Finances , n'en sentirent pas peu de joie : Et pour commencer à en profiter , ils prirent leurs mesures , pour s'approprier une partie des fonds destinés au Siège d'Amiens : ils signèrent tous une Lettre , écrite à Sa Majesté au nom du Conseil ; dans laquelle ils avertissoient , que n'ayant manqué de rien depuis cinq mois , elle ne devoit pas être surprise , en apprenant que ses fonds étoient entièrement épuisés ; n'y ayant plus que quelques méchans restes & appoints de payemens , Henry qui ne me sçavoit point à Mante , & qui par un effet de Sa vivacité ordinaire , n'examina point les signatures de cette Lettre , en fut d'autant plus surpris , que je l'avois assuré très-positivement , que j'étois en état de lui fournir les sommes ordinaires pendant quatre mois ; qui étoit tout le tems , que pouvoit durer le Siège. Il investiva contre Messieurs

1597.

du Conseil, d'une étrange manière, en présence des principaux Officiers de son Armée ; & pour cette fois, je ne fus guère plus épargné qu'eux : Mais ayant jetté les yeux par réflexion, sur les noms souscrits dans la Lettre, parmi lesquels il ne trouva point le mien, & ayant scû du Courier, que j'étois à Mante ; il condamna aussi-tôt sa précipitation : & afin que rien ne manquât à la réparation qu'il m'en fit, il lut ma réponse à la Lettre qu'il venoit de m'écrire, en présence des mêmes témoins.

Il étoit de son intérêt de les rassurer : Un Siège, assurément très-pénible, les rebutoit quelquefois, eux & leurs soldats, au point que le tarissement des fonds auroit été capable de les faire désertter ; puisque sur le moindre retardement des Voitures, le Roi ne pouvoit empêcher que plusieurs ne l'abandonnassent. Tout alla bien jusques à la fin : si les Assiégés se défendirent avec vigueur, & firent sorties sur sorties, on les attaqua de même ; & ils furent toujours défaits.

La Sappe étoit poussée jusqu'aux Remparts, & les Assiégeans venoient de s'emparer de deux Casernes, qu'on

qu'on rendoit inutiles aux Assiégés ; lorsque le Cardinal Archiduc , avec le Comte de Mansfeld , qui lui servoit de Lieutenant-Général , jugea qu'il étoit tems de faire un effort pour empêcher la réduction de la Place. Il s'y achemina avec une Armée de douze à treize mille hommes d'Infanterie , & de deux mille cinq cens à trois mille Chevaux ; & passa la Rivière d'Aurhie , dans l'intention de livrer Bataille , ou du moins de jetter un secours considérable dans Amiens. Tous ceux qu'il essaya d'y faire entrer , furent repoussés (15). Le Roi alla reconnoître lui-même l'Armée Ennemie : il la vit par devant & par derrière :

1597.

(15) Prefix rap-
 porte encore ce fait
 très-différemment.
 » L'Archiduc , dit-il ,
 » se présenta au Quar-
 » tier de Long-pré
 » (le 15 Septembre ,
 » à deux heures après
 » midi) lorsqu'on
 » ne s'y attendoit
 » point... Il ne tint
 » qu'à lui de jetter
 » trois mille hom-
 » mes dans Amiens :

» tant l'épouvante fut
 » grande au Camp.
 » Henry douta du
 » succès de la jour-
 » née... Ah ! Sei-
 » gneur , dit-il , à
 » haute voix , s'ap-
 » puyant sur l'arçon
 » de sa selle , ayant le
 » chapeau à la main ,
 » & les yeux levés au
 » Ciel , si c'est aujour-
 » d'hui que tu me
 » veux punir comme

1597.

& il n'auroit pas balancé à l'attaquer malgré la supériorité du nombre ; parce qu'il trouva une multitude confuse, sans conduite, ni discipline: mais à la première démarche qu'il fit, l'Archiduc ne songea qu'à se retirer avec précipitation (16). Il n'étoit peut-

mes péchés le méconviennent que les
ritent ; j'offre ma Espagnols laissèrent
sière à ta justice, échapper une des
n'épargne pas le plus belles occasions
coupable : mais, qu'ils eussent jamais
Seigneur, par ta eues de battre l'Ar-
sainte-Miséricorde, mée du Roi : & ce
prenez pitié de ce Prince disoit lui-mé-
pauvre Royaume, me depuis, qu'il y eut
& ne frappe pas le des principaux Offi-
troupeau par la ciers de son Armée,
faute du Berger.... qui lui dirent que
Voyant que rien ne tout étoit perdu. *Mat-*
paroissoit, il se re- *thieu, tom. 2. liv. 2.*
tira mal satisfait, di- *pag. 23.*

soit-il galamment, (16) Le Roi dit du
de la courtoisie des Cardinal Archiduc,
Espagnols, qui n'a- qu'il étoit venu en
voient pas voulu Capitaine, & s'en
s'avancer d'un seul étoit retourné en Pré-
pas, pour le rece- tre. La-Curée deman-
voir, & avoient re- de au Roi avec ins-
fusé de mauvaise tance, qu'il lui per-
grace, l'honneur mit d'aller reconnoi-
qu'il leur faisoit. tre l'Armée enne-
Pref. 2. Part. Presque mie ; en faisant sou-
tous les Historiens venir Sa Majesté, que

être pas impossible de forcer les Espagnols au Combat, & de les battre, sans discontinuer le siège : du moins Henry eut toujours cette opinion : il

1527.

les Espagnols étoient entrés quatre fois en France, & que toutes les quatre fois il les avoit attaqués & battus le premier. Henry lui répondit: » M. le Curé, ne vous mettez point en colère. » Et le lui permit. La-Curée se fit remarquer en cette occasion, par sa bravoure, & par la belle retraite qu'il fit devant cette Armée, campée à Betancourt, à quatre lieues d'Amiens. Il disoit pourtant ensuite à dessus, que lors que trois ou quatre cens hommes se retirent ainsi devant une Armée entière, c'est la faute seule de cette Armée, s'ils ne sont pas défaits. C'étoit un homme intrépide: Il s'enfonça au mi-

lieu des ennemis, un jour que son bras en-gourdi par son pistolet, ne lui permettoit pas de se servir de ses armes. Il y avoit jusqu'à des femmes, qui combattoient dans l'Armée Française, habillées en hommes: on en connoissoit quatre entre autres, qui se distinguèrent, jusqu'à faire des prisonniers de leur main: & une surtout, connue sous le nom de Capitaine Gascon. Ces particularités sont tirées du *Vol. 8929 des Manuscrits Royaux*. Voyez encore sur ce sujet le *6 Tome des Mémoires de la Ligue*, où l'on donne de grandes louanges à l'habileté, à la promptitude & à la valeur de Henry IV.

1597.

se rendit néanmoins à l'avis du plus grand nombre, qui vouloit qu'on laissât retirer l'Archiduc. On ne s'attacha donc plus après cela, qu'au Siège. Le Ravelin ayant été emporté, & les Mineurs attachés au corps de la Place ; Amiens se rendit à la fin de Septembre de cette année, que ce Siège avoit remplie presque toute entière.

Lorsque je jette les yeux sur le grand nombre de Lettres, que je reçus du Roi pendant l'Expédition d'Amiens ; je suis surpris qu'un Prince, chargé des opérations d'un grand Siège, & du détail de tout un Camp, n'en fût pas moins appliqué à toutes les affaires du dedans de son Royaume, & qu'il embrassât avec la même facilité, des métiers si contraires. J'épargne au Lecteur la peine de lire toutes ces Lettres ; & j'en userai de même à l'égard de celles que Sa Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire dans la suite. J'en compte plus de trois mille, sans celles que j'ai négligé de ramasser, ou qui ont été perduës par la faute de mes Secrétaires : il seroit trop ennuyeux de vouloir rendre compte de chacune au Public. Il y en a

quelques-unes, à l'égard desquelles je respecte l'ordre, que ce Prince m'a donné de les supprimer; parce-
qu'elles intéressent des Personnes, que Sa Majesté n'auroit pas voulu blesser : & je dois sans doute bien davantage m'abstenir d'offenser, en mettant au jour des brigues politiques, ou simplement des intrigues galantes, qui sont demeurées dans le secret : Et pour ce qui est de toutes les autres, elles ne roulent que sur les Emplois de deniers, des Comptes, des Payemens, des Pensions, & autres choses de cette nature; si sèches & si peu amusantes, qu'elles en deviennent un nouveau sujet de louanges pour Henry.

Sur le Chapitre de ses Finances; par exemple, on le verroit porter l'exactitude, jusqu'à se faire rendre compte par moi tous les huit jours, des deniers reçus, & de leur usage (17). Il ne lui échappe pas que dans une fonte, on a voulu détourner une Pièce de Canon. Dans une remise de six ou sept mille écus,

(17) On ne pouvoit sans qu'il sût s'ils pas dépenser cent avoient été bien ou écus, dit Perefixe, mal employés.

1597.

que la nécessité obligea d'accorder au peuple sur les Tailles, il liquide lui-même ce qui doit revenir de gratification à certaines Paroisses plus affligées. Il calcule exactement chacun des Offices vendus, & l'argent qui en est provenu. Il ne perd de vuë aucun de ceux à qui l'Etat est redevable, qui rendent quelque service dans les Provinces éloignées, ou dans les Royaumes voisins; & il leur assigne à tous un fonds particulier, avec le dernier discernement. Son grand soin est, qu'on n'affecte jamais aucun paiement étranger, sur les fonds uniquement destinés pour la Guerre: comme il parut dans l'affaire où il s'agissoit de faire toucher une récompense au Sieur de Vienne, qui avoit fait rentrer la Ville de Tours dans l'obéissance; ou l'orsqu'il fut question de rendre à Madame de Beaufort, les quatre mille écus, qu'il avoit empruntés d'elle.

Par rapport à la Guerre, ces Lettres sont d'un détail immense. Ce qu'il lui faut d'argent, tant pour la confection des Tranchées & des autres Travaux, que pour la Solde

militaire, y est toujours calculé si juste, qu'il ne faut point craindre de se tromper en le suivant. L'ordre de la Marche de ses Troupes n'y est pas réglé avec moins de prudence, que celui des Convois d'argent, qui arrivoient à son Armée; afin qu'ils ne fussent ni retardés, ni interceptés.

Tout cela ne faisoit encore qu'une partie de ses soins. La Lettre où il parle des réparations de Montreuil, de Boulogne & d'Abbeville: Celles où il s'étend sur la manière de maintenir l'ordre dans les Provinces, l'obéissance dans les Villes, la subordination dans les Corps, à l'occasion de la Chambre des Comptes, qui lui avoit manqué de respect: Celle où il dit, „ Je ne prétends „ point mêler des Parties de Masca- „ rades, avec des deniers destinés „ pour mon Armée; „ parce que Mortier, qui avoit fourni des habits pour une Fête, s'étoit fait insérer dans un Mémoire de frais militaires: Celle encore, où en répondant sur l'offre que lui avoit fait la Ville de Paris, par ses Prevôt & Echevins, de soudoyer à ses dépens

1527.

douze cens hommes , il décharge cette Ville en considération de ce Service , du doublement des Aides ; & mille autres de cette espèce, montrent que de la même main dont il sçavoit tracer un plan d'attaque , il ne sçavoit pas moins bien conduire les affaires du Cabinet.

Son entretien personnel étoit le seul , qu'on pourroit trouver qu'il négligeoit : il falloit pour l'obliger à y penser , que Montglat son premier Maître d'Hôtel , l'avertît que *sa Marmite* , c'est ainsi qu'il le dit dans quelques-unes de ses Lettres , *est prête à donner du nez en terre*. Il ne rougit point d'avouer une chose , dont il n'y avoit en effet que ses Ennemis domestiques , qui dussent rougir : qu'il étoit presque nud , sans Armes , & sans Chevaux. Il trouva pourtant le moyen dans la suite , de se faire un Fond pour sa subsistance , qui ne pût être confondu avec aucun autre : c'est le Marc d'Or , provenant des Offices vendus , qu'il destine à cet usage. Voilà le sujet d'une partie des Lettres de cette année ; sur lesquelles on peut juger de toutes celles des

années suivantes, que je garde soigneusement en original, mais dont je ne communiquerai au public, que ce qu'il y a de plus important. Une chose qu'il ne faut pas oublier de remarquer; c'est que quoiqu'eiles soient en très-grand nombre, & pour la plûpart, très-longues; elles sont pourtant presque toutes écrites de sa main, sur-tout celles qu'il adresse directement au Conseil, ou à moi (18).

1597.

(18) J'ai remarqué dans la Préface, les raisons qui m'ont porté à ne pas transcrire ici ce grand nombre de Lettres. On peut les voir à la tête du nouveau Recueil de Lettres de Henry le Grand. Les Originaux de quelques-unes de ces Lettres se voyent encore aujourd'hui dans le beau Cabinet de M. le Duc de Sully, apostillés de la main de Maximilien de Bethune; mais les Pièces de ce Cabinet, les plus précieuses en ce genre, sont, outre un assez grand nombre de Lettres originales de Henry III. & d'autres Princes de ce tems-là; des Papiers d'Etat, Lettres, Ecrits sérieux ou galans, & autres morceaux, écrits de la main de Henry le Grand & de celle de son Ministre, ou simplement signés & apostillés par eux. Nous avons déjà parlé de ceux qui concernent l'accommodement de l'Amiral de Villars, & des autres Gouverneurs &

1527. Je me trouvai au Conseil, qui fut tenu après la prise d'Amiens, sur les opérations du reste de la Campagne. On y mit trois choses en avant; suivre l'Armée Ennemie; se saisir par surprise de quelques Villes d'Artois; & assiéger en forme Ville de Dourlens. Sur quoi chacun proposa son avis: Le mien fut qu'il ne falloit pas esperer que le Cardinal Infant, qui avoit si opiniâtrément refusé le Combat, lorsqu'il ne lui restoit que cette ressource pour secourir Amiens, s'y laissât engager, maintenant qu'il sçavoit qu'il auroit sur les bras toutes les forces du Roi; & ayant eu tout le tems de prendre ses mesures pour l'éviter: Qu'il n'y avoit pas non plus d'apparence, que ces entreprises sur les Villes d'Artois réussissent, dans le voisinage d'une Armée si nombreuse: Mais qu'enfin, l'un & l'autre me paroissoit préférable au projet d'assiéger Dourlens; parce que quinze jours suffisoient pour voir

Villes, sur-tout de | sion dans la suite d'en
Normandie: Nous | rapporter ou indi-
aurons encore occa- | quer quelques autres.

ce qu'on devoit attendre de ses desseins, qu'on pouvoit d'ailleurs manquer sans honte : au lieu qu'on auroit infalliblement le regret d'avoir consumé inutilement pour le dernier, beaucoup de temps, d'argent & de troupes. Il fut arrêté, qu'on tenteroit brusquement les deux premiers moyens, sans pour cela renoncer au Siège de Dourlens. Les Espagnols se tinrent sur leurs gardes ; & à cet égard, il ne resta aux François d'autre avantage que l'honneur d'avoir cherché à finir la guerre par une action, qui contribua bien autant que tout le reste, à faire désirer la paix au Roi d'Espagne.

Il en alla tout autrement de l'entreprise de Dourlens, à laquelle on s'obstina. Le Roi me manda à Paris où j'étois retourné, sa dernière résolution sur ce sujet. Je ne craignis point de lui représenter encore plus fortement, les raisons qui m'avoient empêché de goûter cette opinion ; que son armée ayant considérablement souffert au Siège d'Amiens ; elle n'étoit point en état d'en entreprendre un second aussi rude, au

1597.

mois d'Octobre, tems où les pluies rendoient impraticable le terrain de Dourlens, naturellement gras & gluant; & en présence d'une armée, qui ne cherchoit qu'à prendre sa revanche. Le Roi ne me sçut point mauvais gré de cette liberté: mais il ne se rendit point à mes raisons. Il me manda que l'expédition de Dourlens étoit absolument nécessaire, pour conserver Amiens & Abbeville: Qu'en rassurant la Picardie, elle faciliteroit la vente des nouveaux Offices: & qu'il tâcheroit de faire en sorte qu'elle ne durât pas aussi long-temps que je l'appréhendois.

Dourlens fut donc investi le neuf Octobre: & dès le treize, les pluies avoient tellement corrompu le terrain, & gâté les chemins, que les travaux n'avançoient plus. Villeroi m'écrivit, qu'on se repentoit déjà de cette tentative. En effet, le Roi partit, presque aussitôt de son Quartier de Beauval; & vint à Belbat, où il donna les ordres pour la levée du Siège: quoiqu'il eut peu duré; les Soldats avoient déjà tant souffert, qu'ils furent prêts à se débander. Le

Roi leur fit payer la montre ; les mit en Quartier d'hyver sur la Frontiere ; y laissa sa Cavalerie légère ; retrancha une partie des Garnisons, que la surprise d'Amiens avoit obligé de jeter dans les Places voisines ; & revint passer l'Hyver à Paris, prenant sa route par Rouen, & par Monceaux, où il séjourna une huitaine.

C'est de cet endroit qu'il me donna ses ordres, de faire lever les difficultés que le Chancelier de Chiverny faisoit au Parlement, d'ériger en Présidial, son Comté d'Armagnac & de Lectoure ; & de destiner les deniers qui en proviendroient, au payement des dépens, auxquels Sa Majesté avoit été condamnée au Parlement envers le Sieur de Fontrailles, Comte d'Armagnac, pour un Procès porté en cette Cour. Comme Madame auroit pu avoir quelques droits sur cet argent, en vertu de la Cession que le Roi son Frere vouloit bien lui faire de tous ses biens en cette Province: ce Prince m'ordonnoit de tenir la chose secrète ; & prit la même précaution auprès de Fontrailles & du Chancelier ;

1527.

Astrac de
Fontrailles

1597.

Celui-ci obéit fort mal ; mais son indiscretion fut inutile , Madame étant sortie peu après , de la Cour de France. Le Roi m'avertissoit dans la même Lettre, de payer Demeurat son Procureur à Riom ; aussi bien que la Corbiniere , qui étoit chargé de l'entretien des troupes laissées en Picardie. C'étoit dans ces momens de loisir , qu'il portoit son attention jusques sur les plus petits objets. Il me fit donner au Sieur de Piles, ancien & fidèle Serviteur, une gratification de trois mille écus , & une autre de huit mille livres à Gobelin , qui entretenoit sa Maison, en le remboursant de seize mille livres qu'il avoit avancées : il n'y avoit point de nom, jusqu'à celui de la pauvre Receveuse de Gisors, qui n'eut droit de tenir quelque place dans ses Lettres.

La misère du Peuple (19) qui assurément étoit excessive , ayant

(19) Bongars décrivant dans ses Lettres la désolation que les Guerres Civiles avoient causée dans le Royaume , assure entre autres choses , que les grands che-
mins étoient si cou-
verts de ronces & d'é-
pines, qu'on avoit de
la peine à en apper-
cevoir la trace. *Epist.*
75. *ad Cernar.*

jetté beaucoup de non-valeurs dans le recouvrement des Impôts ; le 1598. Roi se douta que Messieurs du Conseil, qui étoient fort ardens à représenter, & même à grossir ces non-valeurs, pouvoient bien, après en avoir obtenu une décharge pour le Peuple, en retirer dans la suite pour eux-mêmes des sommes considérables, par leur attention à cacher cette décharge : il m'ordonna de m'instruire en premier lieu, si le Peuple étoit véritablement autant en retard pour les années 1594 & 95, que ces Messieurs vouloient lui faire croire : ce qui étoit facile, en vérifiant exactement les Etats de Recette & de dépense des Receveurs Généraux & Particuliers, & en visitant les Elections de ces mêmes Généralités, où je m'étois déjà transporté : secondement, si ce vuide dans les Impôts ne venoit point de fainéantise, ou de désobéissance de la part du Peuple.

Enfin une autre affaire importante, dont Sa Majesté commença à s'occuper à Monteaux ; c'est la consecution des Articles dont il avoit envie de convenir avec les Protestans. II

en pressoit depuis long-tems le Chancelier & Villeroi , & j'étois chargé d'y tenir la main ; mais il se seroit encore plaint long-tems de ce que ces Messieurs répondoient si mal à son intention , s'il n'étoit venu exécuter lui-même son projet à Paris (20).

Ces deux dernières affaires , qui concernent les Financiers & les Protestans , auroient demandé un loisir , dont le Roi se trouva bien éloigné , lorsqu'il fut arrivé à Paris. Il lui fallut s'appliquer à faire de nouveaux préparatifs , pour passer au Printemps suivant en Bretagne , où les Rebelles se sentant éloignés de la vuë du Souverain , perpétuoient impunément le désordre & la désobéissance. Le Duc de Mercœur qui étoit à leur tête , n'osoit pourtant favoriser publiquement la révolte ; au contraire les Lettres qu'il écrivoit au Roi , n'étoient remplies que de

(20) » Il dit à la » MM. voilà le Ma-
 » Maison de Ville , » réchal de Biron ,
 » qui vint le com- » que je présente vo-
 » plimenter sur l'ex- » lontiers à mes amis
 » pédition d'Amiens , » & à mes ennemis.
 » en montrant le Ma- *Peres. 2. Part.*
 » réchal de Biron :

témoignages apparens de soumission: & il ne s'étudioit depuis deux ans qu'à s'amuser par de feintes propositions, dont il sçavoit toujours éluder l'accomplissement. Le Roi de son côté avoit toujours pris le parti de dissimuler avec le Duc, & s'étoit contenté jusques-là, de rendre les bras aux Officiers de cette Province, qui rebutés des longueurs de Mercœur, s'étoient adressés directement à Sa Majesté: mais enfin ce Prince jugea qu'il étoit temps d'aller attaquer ce sujet rebelle jusques chez lui (21): c'est à quoi nous nous occupâmes le plus secrettement qu'il fut possible pendant cet Hyver.

Il eût été inutile de l'entreprendre, sans un corps de douze cens hommes d'Infanterie, de deux mille

(21) Un des amis du Duc de Mercœur, lui ayant demandé un jour, s'il songeoit à se faire Duc de Bretagne, il lui répondit: je ne sçai pas si c'est un songe, mais il y a plus de dix ans qu'il dure. La Duchesse

de Mercœur avoit pour Ayeule Charlotte, héritière de la Maison de Pentièvre, dont les droits prétendus sur le Duché de Bretagne étoient apparemment le fondement de ceux du Duc de Mercœur.

176 MEMOIRES DE SULLY,
de Cavalerie , & une artillerie de
douze canons au moins: & ces trou-
pes ne pouvoient être prises sur les
six mille Fantassins, & les douze cens
chevaux, que le Roi avoit jugés né-
cessaires à la défense de la frontière
de Picardie, & qu'il avoit commis
à la garde du Connétable, aidé des
conseils de MM. de Bellièvre, de
Villeroi & de Sillery. Il falloit en-
core retrouver des fonds nouveaux,
pour tous les gens de guerre. Il n'é-
toit plus guère possible d'augmenter
les impôts, autrement qu'en s'atta-
chant à diminuer les frais de per-
ception; ce qui est une augmenta-
tion très-réelle, du moins pour le
Roi. Je m'appliquai avec cela à ra-
masser toutes les dettes restées en
arrière, & à rétablir les Parties éga-
rées: à quoi je joignis quelques nou-
velles levées, mais en petit nombre
& peu gênantes.

Sans ces secours, le Roi auroit
été obligé d'entendre à la paix: &
elle ne pouvoit se faire alors, que
d'une manière fort avantageuse pour
l'Espagne. Le Pape Clément VIII.
la désiroit ardemment: dès long-
tems avant la Campagne de Picar-

die, il avoit envoyé le Cardinal de Florence, en qualité de Légat, la proposer au Roi; pendant que Calatagironne (22), Patriarche de Constantinople, prenoit par ordre de Sa Sainteté, la route d'Espagne, à même fin. Le commencement de la négociation n'avoit pas été heureux: le Roi plus irrité qu'abattu par l'invasion d'Amiens, s'étoit contenté de répondre fièrement au Cardinal de Florence, qu'il remettoit à l'écouter, après qu'il auroit repris cette Place. Le Roi d'Espagne de son côté, quoiqu'il n'eut vû recommencer la guerre qu'avec chagrin, avoit fondé de grandes esperances sur ses succès en Flandre; & en particulier, sur la surprise de la Ville d'Amiens, dont la possession pouvoit lui attirer celle de tout le Pays voisin de l'Oyse jusqu'à la Seine.

Les expéditions de la Campagne, plus favorables à la France, rapprochèrent l'un & l'autre d'un raccommodement. Philippe connoissoit

(22) Le P. Bona-venture de Calatagironne, Général de l'Ordre de Saint François.

Henry pour un Prince, avec lequel il étoit aussi difficile de garder ses avantages, que d'y en joindre de nouveaux. D'ailleurs il avoit dès-lors un pressentiment, qu'il ne relèveroit pas de la maladie dont il se sentoit attaqué. Cette vûe le ramenoit sur le malheur de laisser en mourant, le Prince son fils aux prises avec un ennemi tel que le Roi de France. Il prêta l'oreille aux conseils de Calatagironne, qui ne se fut pas plutôt assuré de ses dispositions, qu'il revint à Rome en informer le Pape, & en fut de nouveau député en France, pour instruire de ses succès le Cardinal de Florence, & travailler de concert avec lui.

Ces deux Eminences reprirent donc les premières sollicitations auprès de Henry, & lui disoient souvent, que la paix ne dépendoit plus en quelque manière que de lui. Le Roi qui détrompé à son tour des grandes & flatteuses idées, dont il s'étoit rempli sur la foi de ses Courtisans, les vit revenir avec plaisir; quoiqu'il se fît beaucoup rechercher: enfin il déclara aux deux Négociateurs, qu'il ne s'opposoit point

à la paix ; mais à condition que l'Es-
pagne lui rendroit tout ce qu'elle
possédoit dans ses Etats. Les Légats
lui laissèrent entrevoir qu'il pou-
voit l'obtenir : & le Roi leur répon-
dit, que sur ce plan, il consentoit
qu'ils traitassent & conclussent avec
les trois Ministres qu'il avoit laissés en
Picardie, auxquels il les adressa ; pen-
dant que pour ne pas perdre les ar-
memens qu'il avoit faits, ni consu-
mer en pourparlers un tems précieux,
il partit pour la Bretagne.

1598.

On étoit au commencement de
Mars. Le Roi prit sa route par Angers ;
& ordonna à son armée de le suivre
à petites journées. Il consentit que
son Conseil suivit aussi ; mais après
qu'il auroit fait tous les arrangemens
nécessaires pour qu'il ne manquât rien
soit à l'armée de Bretagne , soit aux
troupes , & aux Commissaires de la
paix en Picardie. Comme j'en avois
l'absoluë direction , & que rien ne me
traversoit ; je mis en peu de tems les
choses au point, que je crus pouvoir
sans crainte aller joindre Sa Majesté.
Je m'attendois à la trouver déjà fort
avant dans la Bretagne ; & ce ne fut
pas sans grande surprise, que j'appris

1598.

Françoise
de Lorrainne.

en approchant d'Angers, que le Roi n'avoit pas encore passé cette Ville. Le Duc de Mercœur étoit perdu sans ressource, sans le service que lui rendirent en cette occasion, Mesdames de (23) Mercœur & de Martigues (24). Elles commencèrent par obtenir, par le moyen de la Marquise de Monceaux, un passe-port pour venir trouver le Roi à (25) Angers. Lorsqu'elles y furent arrivées, elles achevèrent de mettre la Maîtresse du Roi dans leur parti. La Duchesse de Mercœur lui offrit sa fille unique, pour en disposer en faveur de celui que Sa Majesté jugeroit à propos; & sous main elle lui donna à entendre, qu'il ne tiendrait qu'à elle de marier cette riche héritière avec Cé-

(23) Marie de Luxembourg, fille de Sébastien de Luxembourg, Duc de Penthièvre, & Vicomte de Martigues, femme de Philippe-Emanuel de Lorraine, Duc de Mercœur.

(24) Marie de Beaucaire, fille de Jean, Seigneur de Peguil-
lon; veuve de Sébastien de Luxembourg, mere de la Duchesse de Mercœur.
(25) Elles y avoient devancé le Roi; mais on leur en avoit remisé l'entrée. Elles se retirèrent au Pont de Cé, jusqu'à ce que le Roi fût venu à Angers.

par son fils. (26) Cette Alliance flatoit si agréablement la Marquise de Monceaux, que dès ce moment, regardant l'affaire du Duc de Mercœur comme la sienne propre, elle s'y employa avec ardeur, tandis que les deux Dames mettoient en usage de leur côté toutes les soumissions, les promesses & les larmes qu'elles croyoient capables d'attendrir un Prince, connu par sa complaisance & son penchant pour les Dames. Henry se laissa désarmer; & ne se souvint plus de châtier le Duc de Mercœur.

1528.

Je n'eûs pas plutôt mis pied à terre dans Angers que j'allai saluer le Roi. Ce Prince, qui dès ma première parole, & à l'air seul de mon visage, comprit tout ce que j'avois dans l'esprit, m'embrassa étroitement, & me pressant de ses deux bras la tête contre sa poitrine: "mon ami, me dit il, soyez le bien venu. Je suis très-aise de vous voir ici; car j'y

(26) » Les Fian-
» çailles furent cé-
» lébrées à Angers,
» avec la même ma-
» gnificence, que si

» c'eût été d'un Fils
» de France légitime:
» il n'avoit que 4 ans
» & la fille 6. « *Persf.*
2. *Part.*

1598.

„avois bien affaire de vous. Et moi ;
 „Sire ; „lui répondis-je , incapable
 de ces laches ménagemens que
 la flatterie inspire ; „ & moi je suis
 „très fâché de vous y trouver en-
 „core. Il y a si long - tems que
 „ nous nous connoissons , reprit ce
 „ Prince en m'interrompant , que
 „ nous nous entendons à demi mot
 „ l'un & l'autre : je me doute déjà
 „ de ce que vous m'allez dire ; mais
 „ si vous sçaviez ce qui se passe , &
 „ combien j'ai déjà avancé les cho-
 „ ses , vous changeriez d'opinion. „
 Je repliquai , que quelque fussent
 les avantages dont il me parloit , il
 les auroit tous obtenus , & de plus
 considérables mille fois , si au lieu
 de s'arrêter à Angers , il se fût pré-
 senté devant Nantes , à la tête de
 son armée. Le Roi chercha à se dis-
 culper sur le manque d'instrumens
 propres à faire le siège de cette Ville.
 Je repartis qu'il n'en auroit pas été
 besoin ; parce que Nantes l'auroit
 prévenu par une reddition volonta-
 re , & peut-être auroit livré le Duc de
 (27) Mercœur entre ses mains. Il y

(27) Tous les His- que Henry IV. étoit
 toriens conviennent en état de faire ré-
 avoir

avoit plus que de l'apparence, sur-
tout à l'égard du premier, que la cho-
se seroit arrivé comme je la disois, &
le Roi en convint. 1598.

» point ici, ajoutai-je après cet aveu,
» mon brave Roi; mais je me tais,
» parce que je vois bien ce qui vous a
» retenu. « Je ne craignois point avec
ce Prince, des effets d'une trop grande
sincérité. Il m'avoua tout avec un peu
de confusion, & en s'en prenant à sa
pitié naturelle pour ceux qui s'humili-
oient; & à la crainte de désobliger
sa Maîtresse.

Nous ne nous entretenmes plus
après cela, que de nouvelles. Sa
Majesté venoit de recevoir des Let-
tres de la Reine d'Angleterre, par les-
quelles elle lui donnoit avis de l'en-
voi qu'elle lui faisoit d'un Ambassa-
deur, pour le porter, comme on le
conjecturoit avec beaucoup de vrai-
semblance, à continuer la guerre.

penſer le Duc de Merceur de sa deso-
béissance. Il ne vou-
loit jamais permettre
que le Duc envoyât à
Vervins quelque un
de sa part, & il pro-
testa qu'il souffriroit
plutôt éternellement
la guerre, que de
consentir qu'un de
ses sujets parût trai-
ter ainsi en Prince
étranger avec lui.

Tem. III.

I

1598.

d'autres Lettres de Bellièvre & de Sillery, lui apprirent que les Légats offroient de la part de l'Espagne de rendre toutes les Villes de France, prises pendant la guerre, à l'exception de Cambrai. Le passage du Roi en Bretagne avec des troupes, sans pour cela désarmer en Picardie, avoit extrêmement surpris l'Espagne, & satisfait la Cour de Londres, toujours attachée à abaisser la grandeur de cette Couronne. Je conseillai à Henry de ne pas manquer la paix pour une seule Ville, & de se contenter d'avoir mis l'ennemi hors de la Picardie & de la Bretagne.

Cette dernière Province, qui soupiroit depuis long-tems après la tranquillité, sentoît tout ce qu'elle devoit à Sa Majesté, dont la présence à la tête d'une armée, pouvoit seule lui procurer ce bien. Le parti de Mercœur devenoit celui du Roi: les Espagnols n'étoient pas en état de tenir long-tems contre leurs troupes réunies. Blavet (28) &

(28) Blavet, aujourd'hui le Port Louis, dans l'Evêché de Vannes: Douarne-
nés, autre Port & Rade dans l'Evêché de Quimper.

Douarnenès, les deux endroits où ils étoient cantonnés en plus grand nombre, ne pouvoient manquer de subir bientôt le sort commun, & quelques jours suffisoient pour purger entièrement la Province de tous les ennemis étrangers. Elle avoit résolu d'assembler ses Etats, afin de témoigner sa reconnoissance au Roi, en lui accordant une subvention considérable. Sa Majesté m'ordonna de continuer ma route en Bretagne ; où en attendant qu'elle y fût arrivée elle-même, je ferois faire la montre aux troupes, & les logeroit dans les Casernes, & aux environs de Rennes & de Vitré, avec des ordres étroits d'y observer une exacte discipline ; qu'ensuite je me rendrois à Rennes, pour tenir la place de Sa Majesté dans les Etats, y hâter les délibérations des sommes promises, & prêter main forte à en faciliter la levée. Pour Henry, il ne fut pas fâché de passer encore quelques jours à Angers, & il se servit du prétexte, qu'il manquoit encore quelque chose au Traité du Duc de Mercœur.

1598.

Je ne pouvois savoir mauvais

1598.

gré à la Duchesse de Mercœur, d'avoir cherché à se faire accorder des conditions favorables : cependant j'avois un si grand ressentiment contre elle, de ce que le Roi avoit été la dupe de ses caresses, que je serois parti d'Angers sans la voir, si le Roi ne m'y avoit pas obligé ; quoique je fusse allié de cette Dame, par le même côté que j'avois l'honneur de l'être à la Maison Royale ; c'est-à-dire, par la Maison de Luxembourg. (29).

Il me remontra que si ce motif, avec celui de la politesse Françoisse, ne suffisoit pas pour me faire faire cette démarche ; la Duchesse de Mercœur le méritoit par les sentimens pour moi, que la connoissance de mes intentions n'avoit pas été capable d'altérer. Effectivement je fus reçu d'elle & de Madame de Martigues, avec une distinction & des égards infinis. Après quelques reproches doux & obligeans, d'avoir cherché à ruiner elle & sa fille, ma petite parente ; Ma-

(29) Jeanne de Berthune, fille de Robert sixième, Ayeul de M. de Sully, épousa Jean de Luxembourg.

dame de Mercœur me dit, qu'elle n'avoit rien tant desiré, que de pouvoir remettre entre mes mains, les intérêts du Duc son Mari, pour achever son Traité avec le Roi, de la manière dont je l'aurois jugé à propos. Je répondis à la Duchesse, que présentement que mon respect & mon attachement pour elle, n'étoient plus arrêtés par le service du Roi, qui fermoit mon cœur à toute autre considération, elle éprouveroit qu'il n'y avoit personne plus disposé à la servir que moi.

1598.

Je vins coucher ce même soir à Château Gonthier, & le lendemain à Vitré. Je voyois trop de quelle importance il étoit de mettre une extrême police dans les logemens des Gens de Guerre, pour rien négliger à cet égard. MM. de Salignac & de Mouy, Maréchaux de Camp, me furent d'un grand secours. Le calme fut si bien rétabli dans tout ce Canton, que les Payfans, qui s'étoient d'abord retirés & retranchés dans les Bois, où ils étoient prêts d'en venir aux mains à chaque moment, retournèrent dans leurs maisons : & la Ville de Rennes crut m'en

Dans l'An
jou.

devoir un remerciement. Elle me fit préparer, pour le séjour que j'allois faire en cette Ville, pendant la tenue des Etats, un très-bel appartement chez Mademoiselle de La - Riviere: c'étoit une femme spirituelle, enjouée & galante; & qui cherchant les plaisirs pour elle-même, n'en étoit que plus propre à la commission dont elle s'étoit chargée, de me faire goûter tous ceux qu'on trouve ordinairement dans des Villes aussi opulentes & aussi polies que Rennes.

Le Ministère, s'il ressembloit en tout au tems que je passai dans cette Ville, & qui fut d'environ six semaines, auroit réellement toutes les douceurs qu'on lui attribue si faussement. Je n'avois d'autre occupation que d'assister aux Etats, qui se prêtèrent avec toute la gratitude possible, au Service qu'il s'agissoit de rendre au Roi; & lui accordèrent sans opposition, huit cens mille écus, dont cent le premier mois, autant le second, & deux cens chaque mois ensuite, jusqu'à fin de payement. On créa pour cette somme, un Impôt de quatre écus

par pipe de Vin. Les États voulurent y en joindre une de six mille écus, pour me faire un présent. Je n'examinai point si cette occasion étoit de celles, où je pouvois l'accepter sans conséquence : je le refusai. Le Roi à qui l'on exagéra cette prétendue générosité, & qui donnoit lui-même à ma conduite dans les États, beaucoup plus de louanges qu'elle n'en méritoit, voulut se charger de mon présent ; & au lieu de six mille écus, il m'en donna dix mille. Je n'avois point encore reçu de don aussi considérable de Sa Majesté, depuis vingt-six ans que j'étois à son service. Il se fit en cette occasion, comme un combat d'honneur entre le Roi, & la Province de Bretagne, qui obtint que ces dix mille écus seroient encore ajoutés aux huit cens mille, qu'elle lui offroit.

Le Traité avec le Duc de Mercœur étant consommé, le Roi l'envoya pour être enregistré à la Chambre des Comptes de Rennes. Comme il y avoit dans ce Traité, quelques Articles secrets, sur lesquels il n'étoit rien énoncé, cette Cour se

1598
 crut en droit de ne point l'enregistrer, sans certaines modifications, par rapport à ces Articles. Henry qui connoissoit mieux qu'aucun Prince, l'étendue du pouvoir des Cours Souveraines, & qui s'étoit toujours montré fort éloigné d'y donner la moindre atteinte, sentit ce refus aussi vivement qu'il le devoit; & m'adressa, avec les dépêches que je recevois réglement chaque jour de sa part, une Lettre de jussion pour la Chambre des Comptes. Il y marquoit à cette Cour, qu'elle n'avoit pas dû ignorer, que pour les Traités & Actes, où il ne s'agit purement que de la Guerre, ou de la Personne du Roi, le Roi, le Souverain en France ne prend conseil de personne, & ne demande l'enregistrement de ses Lettres, que comme une formalité d'ailleurs peu essentielle. Il taxoit de téméraire la conduite de ce Conseil, & lui ordonnoit de réparer sa désobéissance, par une soumission pure & simple.

Le Roi ne montra pas moins de fermeté dans une autre occasion, où il s'agissoit encore des Cours Souveraines. Ces Corps prétendirent ne

fournir d'abord, que la moitié de la somme à laquelle ils avoient été taxés par les États, pour leur contingent; & prendre des termes commodes & reculés, pour en achever le payement : ils avoient fait les mêmes difficultés, pour leur part des contributions nécessaires à l'entretien des Gens de guerre, qu'eux-mêmes avoient demandés. Henry comprit aisément, qu'ils n'avoient recours à cet artifice, que pour ne plus rien contribuer, si-tôt qu'ils l'auroient vu sortir de la Province; & me manda qu'il entendoit qu'ils fournissent aussi leur taxe en entier : ce qui fut exécuté. Leur murmure au sujet du payement des troupes cessa, lorsqu'ils eurent reconnu, que de cette régularité, dépendoit la tranquillité de leur Province; & ils furent ensuite les premiers à approuver ma conduite.

Ces differens ordres me furent adressés de Nantes, où le Roi s'étoit avancé, après la confection du Traité du Duc de Mercœur, pour y vaquer à deux affaires importantes, l'Edit pour les Réformés, & la réception des Ambassadeurs d'An-

1598.

gleterre & d'Hollande. Ce Prince qui croyoit sa présence nécessaire en Picardie pour l'avancement de la paix, dont les Négociations continuoient avec le même succès, comptoit s'y acheminer de Nantes dans un mois, sans faire le voyage de Rennes, qu'il regardoit comme inutile : & il avoit déjà donné les ordres pour se faire précéder par les cinq Régimens, de Navarre, Piémont, Isle-de-France, Boniface & Bréauté, qu'il tiroit de la Bretagne, pour en fortifier la Frontière de Flandre. Sa Majesté m'ayant fait part de ce dessein ; je lui représentai au sujet de ces Régimens, que les apparences de la paix étant converties en certitudes, il devoit songer à réformer une partie de ses Gens de guerre, & à diminuer le nombre de ses Garnisons, comme une charge trop pesante pour le Royaume : qu'il suffisoit donc de deux de ces Régimens en Picardie. En effet les deux premiers y furent seuls envoyés, sous la conduite du Maréchal de Brissac. J'insistai de même sur la nécessité où étoit Sa Majesté, de se montrer du moins

dans la Capitale de Bretagne : en sorte que changeant son projet , le Roi resolut de venir y passer quelques jours avant que de s'en retourner à Paris; & d'expédier pour cet effet, le plus promptement qu'il seroit possible, les deux affaires qui le retenoient à Nantes.

Il étoit devenu plus nécessaire que jamais, de régler celle qui regardoit les Protestans. Ce Corps prenoit en France une si grandeli- cence, que le Roi même n'étoit pas à couvert de ses emportemens & de sa malignité. Les remontrances que Sa Majesté avoit faites aux Auteurs du Complot, dont il vient d'être parlé, loin de les faire rentrer dans leur devoir, sembloient n'avoir servi au contraire, qu'à leur faire faire les derniers efforts pour porter tout le parti Protestant à prendre dans différens (30) Synodes, la plus violente résolution. Madame de Rohan n'avoit pas trou-

(30) A Saumur, à Loudun, à Vendôme, Châtelleraut; & nous en avons parlé ci-devant à Po-

caïon des Cabales du Parti Protestant pendant le siège d'Amiens..

vé au-dessous d'elle, de briguer auprès des Particuliers, pour y faire agréer à la pluralité des voix, qu'on prit les Armes, & qu'on forçat le Roi à recevoir les conditions, qu'on prétendoit lui prescrire; en quoi elle avoit été merveilleusement secondée par d'Aubigné, connu par sa langue médifante & satyrique (31): c'est lui, qui avoit osé soutenir dans ces Assemblées, qu'on ne devoit plus prendre aucune confiance en un Prince, qui avoit abjuré avec sa Religion, tout sentiment d'affection, de bonne volonté & de reconnoissance pour les Calvinistes: Que la nécessité seule le forçoit encore à avoir recours à eux, & à les ménager: Qu'après cela, il ne se feroit plus de rien faire pour leurs consciences, leurs vies & leur liberté: Que la paix, sur le point d'être conclue avec l'Espagne, alloit attirer sur tout le Parti les dernières miseres, parce que le seul motif qui portoit Henry à la faire, c'étoit de s'unir ensuite avec cette couronne.

(31) On le croit Aventures du Baron l'Auteur de la Con de Fœnestre & autres session de Sancy, des Libelles.

& le Pape, pour les sacrifier à leurs ressentimens communs : qu'il ne ref-
toit donc plus qu'à profiter de l'em-
barras du Roi pendant un Siège
pénible, de la disette d'argent où il
étoit, du besoin qu'il avoit d'eux,
& du pouvoir qu'exerçoit encore
le Duc de Mercœur en Bretagne,
pour obtenir par la force, ce que Hen-
ry refuseroit ensuite de leur accorder.

Pour mieux soulever ces Assem-
blées, on se croyoit permises les
plus noires calomnies : d'Aubigné
ne rougissoit point d'y représenter
Henry, comme un Prince indiffé-
rent à toutes les (32) Religions, &
passionné pour celle qui lui assûroit

1598.

Le Siège
d'Amiens.

(32) M. de Sully donne en tous ces
est fort louable, de endroits, des armes
sacrifier à l'Amour bien fortes contre
de la Vérité, tout lui-même : & après
intérêt & toute con- une pareille exposi-
sidération de Parti, tion des desseins & de
comme il le fait ici, l'esprit, par laquelle
& en mille autres en- Corps des Réformés.
droits de ses Mémoi- se conduisoit en Fran-
res, sur-tout étant ce ; il n'y a personne,
aussi fortement atta- qui ne convienne,
ché à sa Religion, que l'Etat en devoit.
qu'il a toujours mon- tout appréhender.
té l'Etre : mais il

1598.

un Thrône ; (33) voilà l'idée, qu'il vouloit qu'on eût de sa conversion. Les torts prétendus faits aux Protestans, ne laissoient point douter, selon lui, du nouveau système de Politique, qu'Henry s'étoit formé. Ces torts ouvroient un vaste champ à d'Aubigné : le moindre y étoit traduit sous le nom de l'outrage le plus marqué, & de la plus infigne perfidie ; & on y mettoit sans la moindre justice, sur le compte du Roi, tout ce qui partoît du seul parti Catholique, ou de la Cour de Rome. Le Duc de Bouillon laissant aux autres les paroles, appuyoit d'Aubigné, par son adresse singulière à jeter de la division entre le Roi, & tous ceux qui l'approchoient, Catholiques ou Protestans ; & à lui susciter assez d'affaires, pour qu'il ne pût de long-tems se tourner contre lui. La prise de Mende, par Fos-

[33] « Il y a trois » est morte fille : que
 » choses, disoit Hen- » l'Archiduc est
 » ry IV. que le mon- » grand Capitaine :
 » de ne veut croire, » & que le Roi de
 » & toutesfois elles » France est fort bon
 » sont vraies, & bien » Catholique. « Jour-
 » certaines : que la » nal de L'Etoile, pag.
 » Reine d'Angleterre » 233.

seuse, & l'équipée du Comte d'Auvergne, étoient le fruit de ses conseils.

1598.

Toutes ces personnes ne s'oublièrent pas auprès des Ambassadeurs Anglois & Hollandois, si-tôt qu'ils les virent arrivés à Nantes; & ils comptoient d'autant plus sûrement les entraîner dans leurs vues, qu'on n'ignoroit pas, qu'il leur étoit recommandé sur toutes choses, d'empêcher la paix avec l'Espagne. Ces Ambassadeurs étoient, Milord Cecile (34), Secrétaire de la Reine Elisabeth, & Justin de Nassau, Amiral de la République; Ils envoyèrent demander au Roi une audience, dans laquelle ils pussent conférer seuls avec Sa Majesté, ou du moins n'ayant avec elle, que Lomenie & moi: Je ne pus pas m'y trouver, étant occupé à Rennes.

Si les deux Ambassadeurs en

(34) Ce n'est pas ce Secrétaire lui-même, qui s'appelloit Guillaume; mais Robert, son fils. <i>De Thou, liv. 120.</i> Voyez aussi la Chronologie	Septenaire, année 1598, sur cet entretien de Henry IV. avec les Ambassadeurs Anglois & Hollandois.
---	---

1598.

avoient cru les Protestans ; ils n'auroient cherché qu'à intimider le Roi, & à le forcer par menaces à se prêter à tous leurs desseins ; mais soit que cela ne fût point en leur pouvoir, ou qu'ayant reconnu l'injustice des Reformés, ils regardassent comme indigne d'eux, d'épouser leurs passions ; ils ne dirent rien au Roi, de ce que ceux-ci leur avoient suggéré. Ils avoient d'ailleurs des offres à faire, bien plus capables de séduire un Prince, dont on connoissoit le penchant pour la Guerre. L'Ambassadeur Anglois offrit de la part de la Reine sa Maitresse, six mille hommes d'Infanterie & cinq cens de Cavalerie, exactement entretenus & soudoyés ; & Nassau quatre mille hommes de pied, avec une Artillerie nombreuse, fournie & servie de tout point ; outre un Secours particulier, qu'on laissoit entrevoir qui seroit considérable, si Henry vouloit s'attacher à reprendre Calais & Ardres. Supposé que le Roi se fût montré touché de ces offres ; les deux Ambassadeurs avoient ordre de conclure à l'heure-même, un Traité d'Alliance de l'Angleterre & des Pays-Bas avec

la France contre l'Espagne ; & de ne pas oublier d'y stipuler, que l'une des trois Puissances ne pourroit entendre à aucune Trêve, ni Traité avec l'Ennemi commun, que du consentement des deux autres.

Heureusement le Roi évita ce piège ; & la considération de l'Etat présent de son Royaume, l'emporta sur toutes les autres. Ce Prince en remerciant les Ambassadeurs, ce qu'il fit de la manière la plus polie, commença par les assurer, que pour avoir refusé l'offre de leurs Souverains, il ne se départoit point de l'amitié, qui l'unissoit à eux depuis si long-temps ; & que la Paix qu'il alloit conclure avec l'Espagne, (car il ne leur cacha point en quels termes il en étoit avec Philippe) ne l'empêcheroit pas d'entretenir avec eux, la même correspondance qu'auparavant, ni de leur donner les mêmes secours d'argent, dans leurs besoins ; avec la seule précaution, que ces prêts paroîtroient être faits à titre d'acquets de dettes, pour ne point donner de sujets de rupture à l'Espagne.

1598.

Il leur déduisit ensuite avec la même sincérité, tous les motifs qu'il avoit de finir la Guerre. Son Royaume, ainsi qu'il le leur représenta, n'étoit pas comme l'Angleterre & la Hollande, muni d'une barrière naturelle, contre les attaques de ses Voisins; mais ouvert de tous côtés; ses Places sans fortifications, ni munitions; sa Marine foible; ses Provinces désolées, & même en partie réduites en désert. Il passa à une description plus particulière des abus & des malheurs du Gouvernement; la licence de Guerres Civiles, jointes aux Guerres Etrangères, y avoit détruit toute subordination; son pouvoir y étoit encore incertain & chancelant; & l'autorité Royale n'y étoit pas plus respectée, que les Loix les plus sacrées de l'Etat: pour peu qu'on tardât à apporter à ces maux, le remède que la Paix pouvoit seule offrir, la France faisoit vers sa ruine, peut-être les derniers pas; & sans que nul secours humain y pût après cela arrêter un mal, qui seroit parvenu jusqu'au Cœur. Henry n'oublioit pas à fortifier chacun de ces motifs, par la

comparaison de la situation présente, à chacun de ces égards avec celle où se trouvoient l'Angleterre & la Hollande, dont le repos & l'intérêt s'accommodoient également bien d'une Guerre, qui faisoit leur plus grande sûreté : & c'étoit avec tant de netteté & de jugement, & une si parfaite connoissance des affaires de ses différens Etats, que Henry faisoit ce parallele, qu'il rendoit la chose palpable, & que les deux Etrangers ne trouvant rien à répliquer, se regardoient l'un l'autre, avec le dernier étonnement. Il leur fit entendre, qu'il n'alloit s'occuper à rétablir les affaires de son Royaume, que pour revenir après, avec plus d'espérance de succès, à son premier projet contre l'Empire, & la Maison d'Autriche; mais que ces deux entreprises n'étoient pas de nature à pouvoir marcher ensemble. Les deux Ministres crurent devoir, pour la forme, combattre la résolution de Sa Majesté : mais ce fut si foiblement, comme ayant été eux-mêmes frappés de la vérité, qu'avant que cet entretien finît, le Roi les amena à tous ses sentimens, &

1598.

leur fit avouer que la paix qu'il alloit faire étoit le bien de toute l'Europe, Ils repassèrent la mer presque aussitôt après ; & remplirent les Pays étrangers de l'opinion avantageuse qu'ils avoient conçue de la capacité & de la sagesse du Roi de France.

En effet, quel déluge de maux ce Prince n'alloit-il pas attirer sur son Royaume, si écoutant plus le dépit & la vengeance que le conseil & la prudence, il eût en ce moment commencé une Guerre, qu'il ne dépendoit plus de lui d'éteindre ? quelle idée s'offre à l'esprit, si la fortune, qui tient en ses mains les événemens de la guerre, l'eût rendue malheureuse pour la France ? & même en la supposant heureuse, peut-on imaginer rien de si déplorable, que des succès qu'un Prince achete par aliénation de ses Domaines ; par l'anticipation & l'engagement de tous ses revenus ; par la ruine de son Commerce ; par le dépérissement de l'Agriculture & du Pâturage, qui sont les deux Mammelles de la France ; enfin par l'épuisement & la dévastation de ses Provinces ? Qu'avez-vous à mettre

dans la balance, vis à-vis de si grands malheurs ? Des conquêtes, dont la possession forcée renouvelle vos alarmes à tous les instans ; & qui demeurant comme autant de monumens odieux, qui rappellent à votre Ennemi l'ambition & les offenses de celui qui les a faites, deviennent pour la suite un germe d'envie, de défiance, de haine, qui replonge tôt ou tard dans toutes ces mêmes horreurs dont l'intérieur d'un Royaume gémit encore. Je ne crains point de dire par cette raison, qu'il est presque également triste pour les Princes de l'Europe, dans l'état où elle se trouve aujourd'hui de réussir, ou d'échouer dans leurs entreprises ; & que le véritable moyen d'affoiblir un Voisin puissant, n'est pas de se décharger de ses dépouilles ; mais de les laisser partager aux autres.

Toute l'arrogance de la cabale Protestante tomba, lorsqu'elle vit que les Ambassadeurs, sur lesquels elle avoit fait tant de fond, étoient entrés dans tous les sentimens du Roi ; elle jugea que la paix alloit suivre de près cet événement ; & ne songea plus qu'à en jouir elle-même,

1598.

à des conditions raisonnables : heureuse dans une conjecture très-propre à la châtier de ses mauvais procédés, d'avoir affaire à un Prince, dans lequel la raison se rendit toujours la maîtresse du ressentiment. On travailla donc de part & d'autre à la composition de cet accord fameux, sous le nom d'Edit de Nantes, par lequel les droits des Religions, alloient être aussi solidement établis dans la suite, que nettement éclaircis. Schomberg, le Président De-Thou, Jeannin & Calignon furent chargés de le dresser. Je n'en dirai rien davantage, sinon que moyennant cet Edit, les Calvinistes François, qui n'avoient subsisté que par des Trêves reprises & continuées; se virent enfin un Etat fixe & durable (35). Il restoit à faire vérifier & autoriser ce Traité par les Parlemens &

(15) L'Edit de Nantes fut signé le 13. Avril. De-Thou dit, que la vérification en fut remise après le départ du Légat qu'on ne vouloit pas renvoyer mécontent. Ce que cet Edit a de plus favorable aux Calvinistes, que ceux qui leur avoient été accordés précédemment, c'est qu'on les admet aux Charges de Judicatures & de

les Cours Souveraines, à commencer par celles de Paris: ce qui fut remis après le retour du Roi en cette Ville.

1598.

Ayant satisfait dans la plus exacte justice, à ce qu'il devoit aux Réformés, Henry crut qu'il ne devoit plus si fort ménager les mutins (36) de ce Corps, & en particulier le Duc de Bouillon, qui avoit le plus de reproches à se faire; & il se disposa à lui parler une fois en Maître: il venoit d'en acquérir le droit, quand même se qualité de Roi ne le lui auroit pas

Finance. Tout le reste n'a rien d'essentiellement différent de l'Edit de pacification de 1577. Bayle fait honneur au Ministre Chamier, de la composition de l'Edit de Nantes. Voyez - le dans Matthieu, *tom. 2, liv. 2.* & plusieurs autres Historiens. Il y eut aussi quelques Articles secrets, dont le plus désavantageux pour les Calvinistes, est celui qui leur défend l'exercice de leur Religion, dans plusieurs Villes

& territoires, comme Reims, Soissons, Dijon, Sens, &c. parce que Henry IV, s'y étoit engagé par ses Traités particuliers, avec les différents Seigneurs de la Ligue.

[36] Le Grain rapporte un bon mot de Henry IV. Un jour que les Protestans importunoient de leurs demandes: «Adressez - vous à ma sœur, leur dit-il, car votre Edit est tombé en quenouille, &

1598.

donné. Il attendit pour le faire qu'il fût arrivé à Rennes, dont il prit la route sans tarder. Le Duc de Bouillon étoit logé chez l'Alloué, où la goutte le retenoit au lit. Sa Majesté s'y transporta, comme pour lui rendre visite; & après le premier compliment, ayant fait sortir tout le monde de la chambre du malade, il lui dit d'écouter sans l'interrompre tout ce qu'il avoit à lui dire, & commença par le détail de toutes ses différentes manœuvres, afin de lui faire voir qu'il n'en ignoroit aucune: il arrêta principalement sur quelques démarches du Duc, d'autant plus criminelles, qu'il les avoit faites depuis l'Edit de Nantes, qui devoit lui avoir interdit toute pensée de se soulever contre un Prince qui se prêtoit si généreusement à sa satisfaction. Le Duc voulut prendre la parole pour s'excuser; mais il fut arrêté par Sa Majesté, qui lui dit que sans autre justification, de ce jour elle oublioit tout le passé, & qu'après avoir pardonné tout ce que la malice la plus noire avoit pu suggérer à ses ennemis; elle n'avoit garde d'exclure de ses grâces un ancien Serviteur, dont elle
 avoit

avoit été long-tems satisfaite : mais
 ensuite le Roi avertit le Duc, en
 prenant ce ton d'autorité, qui lui
 faisoit d'autant mieux, qu'il le pre-
 noit plus rarement de profiter du
 conseil qu'il vouloit bien lui don-
 ner, comme son Ami, de ne se sou-
 venir de sa conduite passée, que
 pour en prendre une directement
 opposée : parce que s'il arrivoit qu'il
 se laissât encore aller à manquer de
 respect pour son Roi & son Maître ;
 il étoit résolu pour l'en punir, d'user
 de toute la facilité que la pacifica-
 tion de son Royaume lui en laissoit.
 Après quoi ce Prince sans vouloir
 entendre les réponses du Duc, sor-
 tit, & l'abandonna à ses réflexions.

Les Bretons furent charmés de
 l'affabilité de leur Roi, & de sa com-
 plaisance à se trouver à toutes les Fê-
 tes, dont les Dames s'empressoient à
 l'envi de le régaler. Henry partageoit
 son tems, entre les Assemblées de
 ces Dames, les courses de Bague,
 les Ballets, & le jeu de Paume, sans
 cesser son assiduité auprès de la Mar-
 quise de Monceaux, qui étoit fort
 avancée dans sa grossesse.

Au milieu de tous ces plaisirs, il y

1598.

avoit des momens où le Roi me paroïssoit sûr & seur, que je devinai sans peine, qu'il se livroit à quelque secret sentiment qui l'inquiétoit. J'en doutai encore moins, lorsque Sa Majesté, qui prenoit aussi de tems en tems de divertissement de chasse, m'ordonna deux fois de l'y suivre, pour m'entretenir à l'écart; & cependant ne me parla de rien. Je me rappelai que la même chose étoit arrivée à Saint-Germain & à Angers; & j'en conclus, qu'il étoit question de quelque dessein, sur lequel Henry sentoît quelque répugnance à s'expliquer avec moi, connoissant avec quelle franchise j'osois quelquefois combattre ses sentimens; mais je ne pouvois deviner quel étoit ce dessein. Au sortir de la visite au Duc de Bouillon, dont je viens de parler, le Roi étant au bas de l'escalier, d'où il me vit entrer dans la cour, m'appella; & s'étant fait ouvrir un fort beau & grand jardin, il y entra en me tenant par la main, les doigts entrelassés dans les siens, selon la coutume; il fit refermer la porte sur lui, & défendit qu'on y laissât entrer personne, & Ce début me préparoit à quelque

grande confidence. Henry n'y vint pas tout d'abord. Il commença, comme pour se rassurer lui-même, à me parler de ce qui venoit de se passer entre lui & le Duc de Bouillon. Ce discours fut suivi des Nouvelles des Négociations de Vervins; & l'amena insensiblement sur les avantages, qu'un Gouvernement tranquille alloit procurer à la France. Une seule chose faisoit de la peine au Roi, disoit-il: c'est que n'ayant point d'Enfans de la Reine son Epouse, en vain il alloit se donner tant de peine à pacifier son Royaume, puisqu'après sa mort, il ne pouvoit manquer de retomber dans les premières calamités, par les disputes entre le Prince de Condé & les autres Princes du Sang, sur la Succession à la Couronne. Sa Majesté m'avoua, que cette raison lui faisoit souhaiter ardemment de laisser des Enfans mâles, sortis de lui. La dissolution de son mariage avec la Princesse Marguerite, étoit un point, sans lequel ce contentement étoit absolument interdit à ce Prince: mais la facilité, que l'Archevêque d'Urbain, & MM. Du-Perron, d'Os-
sar & de Marquemont, les Députés

à Rome, lui avoient mandé qu'ils trouvoient à cet égard auprès du Pape, donnoient de grandes espérances pour la réussite. En effet, Clement VIII. aussi bon Politique qu'aucun Prince de l'Europe, songeant aux moyens d'empêcher la France & les autres Royaumes de la Chrétienté, de retomber dans la confusion, d'où l'on étoit à peine sorti, n'en trouvoit point de meilleur, que d'assurer la Succession de France, en autorisant Henry à s'engager dans un second Mariage, qui pût lui donner des Enfans mâles.

Notre conversation s'étant fixée sur ce Chapitre; il me fut aisé d'apercevoir, que c'étoit de là précisément que partoît l'inquiétude de Sa Majesté; mais je ne pus sçavoir encore si-tôt, quel en étoit le véritable sujet. Le Roi commença à examiner avec moi, sur quelle Princesse de l'Europe il pourroit jeter les yeux, pour en faire son Epouse; en supposant son Mariage avec Marguerite de Valois, dissous: Mais à dire le vrai, il faisoit marcher avant cet Examen, une déclaration, après laquelle il devenoit fort inutile;

LIVRE NEUVIÈME. 211

1598.

C'est que pour n'avoir pas à se repentir, disoit-il, d'un Marché, aussi dangereux que celui là; & pour ne pas tomber dans le malheur, qu'il appelloit le plus grand des malheurs, d'avoir une Femme, mal-faite de corps & d'esprit, il demandoit sept choses, dans celle qu'il épouserait: qu'elle fût belle, sage, douce, spirituelle, féconde, riche & d'Extraction Royale: aussi n'en trouvoit-il pas une seule dans toute l'Europe, dont il se montrât entièrement satisfait. » Je m'accommoderois volontiers, disoit ensuite Henry » peu d'accord avec ses principes, » de l'Infante d'Espagne, quelque » vieille qu'elle puisse être; pourvu » qu'avec elle, j'épousasse les Pays- » Bas; quand ce devroit être à la » charge de vous redonner le Comté » de Béthune. Je ne refuserois pas » non plus la Princesse (37) Rei-

(37) La Marquise Henry VII. Jacques Arabelle, Arbelle, ou VI. son cousin germain, ayant été en 1602. déclaré légitime héritier d'Elizabeth, il se fit l'anguerite, Reine d'Es- sée, suite d'une Conspiration en fa-

1598.

» belle d'Angleterre, si comme on pu-
 » blie que cette Couronne lui appar-
 » tient, elle en avoit été seulement dé-
 » clarée présomptive héritière : mais
 » il ne faut pas plus s'attendre à l'un
 » qu'à l'autre. J'ai encore entendu
 » parler de certaines Princesses d'Al-
 » lemagne dont je n'ai pas retenu les
 » noms : mais les Femmes de ce Pays,
 » ne me reviennent nullement; je croi-
 » rois toujours avoir un Lot de Vin
 » touché auprès de moi; outre que
 » j'ai ouï dire qu'il y a eu une Reine
 » de cette Nation, en France, qui
 » la pensa ruiner : Tout cela m'en
 » dégoûte. L'on m'a aussi parlé des
 » Sœurs du Prince Maurice : mais
 » outre qu'elles sont toutes Hugue-
 » notes : ce qui donneroit de l'om-
 » brage à la Cour de Rome, & aux
 » zèles Catholiques, & qu'elles sont
 » filles d'une Nonain; quelque autre
 » chose encore, que je vous dirai une
 » autrefois, m'en détourne. Le Duc
 » de Florence a encore une Nié-
 » ce, que l'on dit être assez belle;
 » mais elle est d'une des moindres
 » vent d'Atabelle, qui | dres. Voyez les His-
 » mourut prisonnière | toires.
 » dans la Tour de Lon-

„ Maisons de la Chrétienté, qui
 „ portent le titre de Prince, n'y
 „ ayant pas plus de soixante ou
 „ quatre-vingts ans, que les An-
 „ cêtres n'étoient qu'au rang des
 „ meilleurs Bourgeois de leur Ville:
 „ outre quelle est de la même race
 „ que la Reine-Mère, Catherine,
 „ qui a tant fait de mal à la France,
 „ & à moi en particulier.

„ Voilà, continua le Roi, voyant
 „ que je l'écoutois attentivement,
 „ toutes les Princesses Etrangères,
 „ dont j'ai connoissance. A l'égard
 „ de celles qui sont en France, vous
 „ avez ma Nièce de Guise, qui se-
 „ roit une de celles qui me plai-
 „ roient le plus, (38) malgré le

(38) Louise-Marie avec le Duc de Bel-
 guette de Lorraine: regardez, Grand E-
 c'toit une très-belle Guye: & ce que
 Princesse. Il fut pro- Henry ditioi de Pou-
 posé dans le tems du let, est d'après une
 siège de Paris, de lui chanson qui fut faite
 faire épouser Henry contre Mademoisel-
 IV. pour gémir des de de Guise, & qu'an
 deux partis. Les li- pour voir dans l'E-
 belles satyriques de toile années 1596.
 ce tems-là lui re- Voyez aussi les Ga-
 prochent un com- lantelles des Rois de
 mence de galanterie, France, &c.

1598.

« petit bruit que quelques malins
 n'ont couru qu'elle aime bien
 autant les poulets en papier
 qu'en fricassée : car pour moi
 outre que je crois cela très-faux,
 j'aimerois mieux une femme
 qui fit un peu l'amour, qu'une
 qui eût mauvaise tête : mais j'ap-
 prehends la trop grande passion,
 qu'elle témoigne pour sa Mai-
 son, & sur-tout pour ses Fre-
 res. Le Roi parcourut de suite
 & aussi inutilement, les autres Prin-
 cesses. Il trouvoit les unes belles,
 grandes, bien faites ; comme l'aînée
 des deux filles du Duc de Mayenne,
 quoiqu'un peu noire, les deux d'Au-
 male & les trois de Longueville ;
 mais ou bien elles étoient trop jeunes,
 ou bien elles ne lui plaisoient pas, la
 fille de Madame la Princesse de Con-
 try, de la Maison de Luccé, Mesde-
 moiselles de Luxembourg & de Gué-
 mené ; mais la première étoit Hugue-
 note, la seconde n'étoit pas assez agée ;
 les deux autres n'étoient pas de son
 goût : enfin toutes eurent l'exclusion,
 pour quelques autres raisons particu-
 lières ; & le Roi finit ce dénombre-
 ment par dire, qu'après tout, quelque

parfaite que lui parussent toutes ces personnes, il ne voyoit rien qui pût l'assurer, qu'elles lui donneroient des Enfans mâles, ni qu'il s'accommodât de leur humeur, & encore de leur esprit : trois conditions des sept, sans lesquelles il ne résoudroit point à s'engager; parce qu'il prenoit une Femme dans le dessein de partager avec elle ses affaires domestiques, & que devant mourir avant elle, suivant le cours de nature, & peut-être laisser des Enfans en bas âge; il étoit nécessaire, qu'elle pût les élever, & conduire l'Etat, pendant une Minorité.

» Mais quoi ! dis-je enfin à ce Prince, las de chercher le but d'un discours, où il me paroissoit vouloir & ne vouloir pas tout ensemble,
 » Que voulez-vous, Sire, avec tout ce pour & contre ? & qu'en puis-je conclurre moi-même, sinon que
 » desirant fort d'être marié, vous ne trouvez pourtant sur la terre,
 » aucune Femme qui vous soit propre ? Du ton, dont vous avez
 » parlé de l'Infante Claire Eugénie ; les riches Héritières paroissent être
 » assez votre fait : mais attendez-
 » vous que le Ciel ressuscite une

„ Marguerite de Flandre, une Marie
 „ de Bourgogne &c. ou du moins,
 „ qu'il rajeunisse la Reine d'Angle-
 „ terre ? „ J'ajoutai en riant, que
 quant à ces autres preuves de fait,
 qu'il demandoit, je ne trouvois point
 d'autre expédient ; que de faire
 assembler les plus belles filles de
 France, depuis dix-sept jusqu'à ving-
 cinq ans ; de prendre le soin de con-
 noître lui-même, par des conversa-
 tions particulières, la trempe de leur
 cœur & de leur esprit ; se remettant
 du reste sur le rapport des Matro-
 nes expérimentées, auxquelles on
 a recours, dans des cas à-peu-près
 semblables. Je continuai, en repre-
 nant la parole plus sérieusement, que
 pour moi, mon avis étoit : Que Sa
 Majesté pouvoit tout-d'abord retran-
 cher de son plan, les grands Biens
 & la naissance Royale : qu'il suffi-
 soit d'une Femme qui pût se faire
 aimer, & lui donner de beaux En-
 fans ; mais qu'à cet égard, encore
 une fois, on devoit se contenter de
 la plus simple apparence ; se sou-
 venant également & du nombre
 des belles Femmes stériles, & des
 Pères illustres, malheureux en En-

sans; au reste, que quels que fussent
les siens, le Sang dont ils sortiroient
les rendroit toujours l'objet du res-
pect & de l'obéissance des François.

» Or bien, interrompit le Roi,
» laissant à part votre avis sur cette
» Assemblée de filles, qui apprête-
» roit à rire, & vos galans hom-
» mes, qui n'ont pas eu de sembla-
» bles enfans (39); car j'espère en
» faire, qui vaudront mieux que
» moi: puisque vous convenez,
» que ma femme doit être complai-
» sante, bien faite, & de taille à
» faire espérer des enfans; songez un
» peu en vous-même, si vous n'en
» pourriez point connoître quel-
» qu'une, dans laquelle tout cela
» se rencontrât. « Je répondis, que
je ne prononçois pas ainsi à la hâte,
sur un choix qui demandoit tant de
réflexion, & auquel je ne m'étois

(39. L'Auteur cite aussi de courts
assez mal à propos conversation, com-
à ce sujet, Ninias, me de quantité d'au-
Anaxindaris, Nabu- tre endroits, plusieurs
chodonosor, Cyrus, discours trop diffus,
Alexandre, Trajan, & pleins d'une inuti-
Constantia & Char- le erudition.
lemagne. Je retran-

point encore appliqué. » Et que
 diriez-vous, repartit Henry, si
 je vous en nommois une, dont
 j'eusse une pleine connoissance sur
 ces trois choses ? je dirois, Sire,
 repliquai-je tout naturellement,
 que vous avez eu avec elle, une
 plus grande familiarité que moi ;
 & que ce ne peut être qu'une veu-
 ve ; rien que cela seul, ne me pa-
 roît convaincant sur le chapitre des
 enfans. Ce sera tout ce que vous
 voudrez, reprit le Roi ; mais si
 vous ne pouvez deviner, je la
 nommerai. Nommez-la donc, lui
 dis-je ; car j'avoue que je n'ai pas
 assez d'esprit pour cela. Oh ! la fin
 bête que vous êtes, s'écria le Roi.
 vous le feriez bien, si vous vouliez ;
 & vous ne faites ainsi l'ignorant,
 que pour m'obliger à la nommer
 moi-même. Ne confessez-vous pas
 que ces trois conditions se rencon-
 trent dans ma Maîtresse, nom que je
 veuille dire par-là, pour suivre ce
 Prince, confus sans doute de sa foi-
 blese, que j'aye pensé à l'épouser ;
 mais seulement pour sçavoir ce que
 vous m'avez dit ; si faite d'aune,
 cela me venoit quelque jour en
 l'esprit.

Il n'étoit pas difficile de voir au travers de cette foible précaution, que Sa Majesté n'avoit déjà que trop pensé, & n'étoit que trop disposée à cet indigne Mariage, pour lequel elle sembloit par toutes ses paroles, demander grace. Ma surprise fut aussi grande, qu'on peut se l'imaginer; mais je crus devoir la cacher soigneusement. Je feignis de trouver dans les dernières paroles de Henry, un air de plaisanterie qui n'y étoit point, mais qui me donnoit occasion de mettre dans ma réponse, toute celle qui étoit nécessaire pour faire honte au Roi, de cette idée bizarre. Ma feinte ne me réussit pas : le Roi n'avoit pas fait l'effort d'un aveu si pénible, pour en demeurer-là. » Je vous ordonne, me dit-il, de me parler librement : Vous avez acquis le droit de dire mes vérités; n'appréhendez pas que je me fâche; pourvu que vous ne le fassiez qu'en particulier : devant le monde je m'en fâcherois bien fort. »

Je répondis au Roi, que je ne serois jamais assez imprudent, pour dire rien à Sa Majesté, en particulier, non plus qu'en public, qui put

1598.

lui déplaire ; excepté les cas où il s'agiroit de sa vie , ou du bien de l'Etat. Je lui fis ensuite envisager dans le cas dont il étoit question , la honte dont une Alliance criminelle le couvriroit , aux yeux de l'Univers , & les reproches qu'il auroit à effuyer dans la suite de sa propre part , lorsque les bouillons de l'amour étant éteints , il jugeroit plus sainement de son action. S'il n'avoit recours à ce moyen , que pour ôter à la France , tous les malheurs d'une succession incertaine ; je lui fis voir , qu'il l'exposoit à tous ceux qu'il voudroit éviter , & à de plus grands encore : la légitimation qu'il pourroit faire des enfans qu'il avoit eus de Madame de Liancourt , n'empêchant pas que l'aîné , incontestablement né d'un double adultère , ne fût par cet endroit inférieur au second , qui n'avoit que la honte du simple adultère ; & tous les deux à ceux qu'il pourroit avoir dans la suite de sa Maîtresse , devenue sa femme légitime : ce qui par l'impossibilité de jamais bien établir leur Etat , ne pourroit manquer de devenir une source inépuisable de

querelles & de guerre. » Je vous
» laisse, Sire, poursuivis-je, faire
» vos réflexions sur tout cela, avant
» que de vous en dire davantage. Ce
» ne fera pas trop mal fait, » reprit
le Roi, frappé du seul coup d'œil
de ce que je venois d'exposer ; » aussi
» bien vous m'en avez assez dit, pour
» la première fois : » mais, quelle est
la tyrannie d'une aveugle passion ! Il
revint encore malgré lui dans le mo-
ment même à me demander si de
l'humeur dont je connoissois les Fran-
çois, & sur-tout les Grands, je croyois
qu'en épousant sa Maîtresse, il y eût
quelque soulèvement à craindre de
leur part de son vivant.

Cette question acheva de me con-
vaincre, que Henry étoit mortelle-
ment atteint : je le traitai comme tel :
j'entrai dans des explications, qu'il
faut épargner au Lecteur ; aussi bien
il devine lui-même, tout ce que
je pus dire en cette occasion : &
cet endroit n'a sans doute déjà été
que trop amplement traité. Nous
demeurâmes près de trois heures
enfermés ; & j'eus la consolation de
laisser le Roi persuadé de tout ce
que je lui avois représenté.

222 MÉMOIRES DE SULLY,

1598.

La difficulté étoit de rompre des nœuds trop forts : ce Prince n'en étoit pas encore venu là ; & il devoit souffrir auparavant , de terribles (40) combats avec lui-même.

(40) Dans ce combat marqué : que Henry bat intérieurement, la voix de la raison & de la bien-séance ne fut pas la plus forte auprès de Henry IV. & même quoique dise ici & ailleurs M. de Sully, on a toujours été persuadé, avec beaucoup de fondement, que si la mort n'avoit pas ôté à ce Prince, cette Maîtresse si tendrement aimée, ou il l'auroit épousée, ou il ne se seroit point remarié du tout. Il ne s'en tint pas toujours là dessus au seul conseil du Duc de Sully, du moins si nous ajoutons foi à une Anecdote assez curieuse, qui se trouve dans le *vol. 9190. des Manuscrits de la Bibliothèque du Roi*. Elle

marqué : que Henry IV. étant à Saint-Germain-en-Laye, (ce ne peut être que quelques mois après son retour de Bretagne) il fit appeler les trois Ministres, (Messieurs de Rosny, de Villeroy & de Sillery), pour traiter avec eux cette question si importante de son mariage : que le premier qui est à coup sûr M. de Rosny) opina, comme il fait dans cet endroit de ses Mémoires : que le second lui conseilla au contraire, de ne point se marier, & de laisser la succession au Prince de Condé, que le droit de la naissance faisoit son héritier, que le troisième enfin c'é-

Tout ce qu'il put faire pour le moment présent, fut de remettre à prendre une dernière résolution, après qu'on auroit obtenu du Pape cette permission tant sollicitée; & de garder jusques-là sur tous ses sentimens, le plus profond secret. Il me promit qu'il ne diroit rien

roit Sillery, le plus fin Courtisan des trois, contredisant l'un & l'autre avis. Il dit, qu'il ne pouvoit mieux faire, que d'épouser sa Maîtresse, & légitimer l'ainé des enfans qu'il avoit d'elle. Henry IV. (continué l'Auteur de cette Anecdote, qui s'annonce pour être une personne, à laquelle l'un des trois Ministres même fit part de ce qui venoit de se passer entre le Roi & eux) Henry IV, parut ému de ce discours, & ensuite dit, « je m'étois promis beaucoup de vos suffrages & fidé-

rités au conseil que j'ai désiré prendre de vous touchant mon mariage.... Et toute fois j'ai peur, qu'au lieu de me faire résoudre, vous n'ayez augmenté mon irrésolution par la contrariété de vos opinions, accompagnées de raisons si puissantes, que je me trouve bien empêché au jugement, que ie dois faire de la meilleure à cela donc, j'ai besoin d'un peu de tems pour y songer, &c. « Ce qu'ayant dit, il se leva, & donna congé à ces Messieurs.

1598.

à la Maîtresse des mians, de peur de
 me mettre mal avec elle. „ Elle vous
 „ aime, me dit-il, & vous estime
 „ encore davantage; mais il lui reste
 „ toujours quelque défiance, que
 „ vous ne lui soyez pas favorable
 „ dans les avantages, que je suis
 „ porté à faire à ses enfans & à elle;
 „ elle me dit souvent, qu'il semble,
 „ à vous entendre mettre sans cesse
 „ en avant mon Etat & ma gloire,
 „ que vous préférez l'un à ma Per-
 „ sonne, & l'autre à mon conten-
 „ tement. „ Je répondis encore,
 que je ne m'en défendois pas; que
 l'Etat & le Souverain ne devoient
 point être envisagés sous deux re-
 gards différens. „ Songez, Sire,
 „ ajoutai-je, que votre vertu étant
 „ l'esprit qui anime véritablement
 „ ce grand Corps, il doit vous ren-
 „ dre par sa splendeur, la gloire &
 „ la félicité qu'il tire de vous; &
 „ que vous ne pouvez chercher la
 „ vôtre ailleurs. „ Cela fait, nous
 sortîmes du jardin; & nous nous
 séparâmes pour aller souper; laissant
 les Courtisans se donner la torture,
 pour deviner le sujet d'un entretien
 aussi long.

Nous n'avions fait aucune attention, le Roi ni moi, à une circonstance, dont le défaut a souvent été un obstacle, dans de semblables occasions ; je veux dire, au consentement de la Reine Marguerite, à la dissolution de son Mariage : je crus devoir entamer cette Négociation, en attendant le succès de celle qui se pratiquoit à Rome. Je voulus d'abord sonder quels étoient les sentimens de cette Princesse. La teneur de la Lettre, que je lui écrivis à ce sujet, étoit : Que souhaitant passionnément son raccommodement avec le Roi, sur lequel la France fondeoit son espérance d'un héritier de la Couronne, j'avois cru devoir la prier de m'employer pour y travailler : Si la disposition des esprits étoit telle de part & d'autre, que cet effort fût impossible, ou qu'il ne pût conduire à la fin que je lui marquois ; (ce qui étoit un point, dont je sçavois bien que la stérilité de Marguerite, devoit la faire convenir secrètement) qu'elle ne s'offensât pas, si je prenois dans la suite, la liberté de la porter à un plus grand sacrifice encore, que l'Etat attendoit d'elle. Je ne marquois pas

1598.

la chose plus clairement : mais après ce que je venois de lui dire, sur la nécessité de donner des Enfans légitimes au Sang de France, il n'étoit pas difficile de deviner ; quel étoit ce sacrifice.

La Reine se donna tout le tems de délibérer sur un Parti de cette importance, avant que de me faire réponse. Je ne la reçus que cinq mois après : elle étoit datée (41) d'Usson, où elle faisoit sa résidence ordinaire ; & cette réponse étoit telle qu'on pouvoit la souhaiter, sage, modeste & soumise. Marguerite, sans s'expliquer autrement que j'avois fait moi-même, sur une séparation, dont le bruit n'avoit point encore éclaté, se contentoit de faire parler en sa place, une protestation de sa soumission à toutes les volontés du Roi, jointe à des remerciemens pour moi, des soins que je prenois.

(41) Cette Princesse Henry IV. son mari, s'étoit d'abord retirée. La fit poursuivre par plusieurs années au tout, & enfin renparavant, à Agen, & fermer dans le Châ-ensuite à Carlat. Le teur d'Usson en Au-Roi Henry III. son verghe, où après safrère, qui ne la trai-mort, elle demeura-toit pas mieux que volontairement.

Le séjour du Roi à Rennes ne fut que de sept ou huit jours ; après lesquels il se hâta de retourner à Paris, pour se trouver en Picardie, au commencement de May. Il s'achemina par (42) Vitré, d'où je reçus ordre de ce Prince, de donner une gratification à la Garnison de Rochefort ; & ensuite, d'en faire raser le Château. De Vitré, Sa Majesté prenant le long de la Loire, se rendit à Tours par la Flèche, qu'elle se fit un plaisir de revoir, comme l'endroit où elle avoit passé une partie de sa jeunesse.

Pour moi, après avoir encore demeuré cinq ou six jours à Rennes, pour mettre ordre, soit aux Finances, soit au payement des Gens de guerre, à leur départ de Bretagne, & à leur marche au travers des Provinces ; je vins trouver le Roi à Tours, où ce Prince me manda, pour une affaire importante. Je le laissai continuer sa route vers Paris ; où

(42) Je substitue ce mot en la place de celui de Villeroy, que porte l'Original. Il n'y a jamais eu d'en-

droit en Bretagne, qui ait porté ce nom ; & le chemin de Henry IV. s'adonnoit en effet par Vitré.

1598.

quelque chose qu'il fit , il ne put arriver , que sur la fin de May. J'étois si las (43) du cérémonial des grandes Villes , & des longues Harangues sur-tout , que prenant un chemin écarté , par le Maine & le Perche , je vins seul visiter ma Terre de Rosny , où mon Epouse étoit occupée à faire commencer la maison que j'y faisois bâtir , & avoit manqué à être écrasée sous les ruines du vieux bâtiment , qu'il avoit fallu abatre.

Je m'y arrêtai fort peu ; & cepen-

(43) Le Roi ne l'é- demone, Sire, &c. «
toit pas moins. L'E- le Roi lui dit en l'in-
toile rapporte quel- terrrompant : « Ven-
ques reparties fort »tre saint gris ! j'ai
agréables de Sa Ma- »bien oüi parler de
jesté, à ces importuns »cet Agefilaüs ; mais
harangueurs : l'un »il avoit diné , & je
d'eux l'ennuyoit par »n'ai pas diné moi. «
de longs titres d'hon- Ayant dit par deux
neurs , & répétant fois à un autre , qu'il
souvent , Roi très- abregéât , & voyant
benin , très-grand , qu'il n'en faisoit rien,
très-clément , &c. il le laissa-là , & s'en
Ajoûtez , & très-las , alla , en lui disant :
lui dit Henry. Un au- »vous direz donc le
tre ayant débuté par »reste à M. Guillau-
ces mots : « Agefi- »me : « C'étoit le
»laüs ; Roi de Laxe- bouffon de la Cour,

dant je ne trouvai plus le Roi à Paris : il ne fit qu'y passer, & prit aussitôt la route d'Amiens ; cet endroit lui parut commode, pont communiquer facilement vers les Plénipotentiaires, à Vervins, & en même tems, pour visiter toutes les Places frontieres ; faciliter l'évacuation de celles qu'on alloit lui rendre par le Traité ; & pourvoir à leur sûreté, pour l'avenir. Tout cela fut fait dans huit jours ; & Sa Majesté ne revint point à Paris, que la Paix ne fût signée (44).

Le Traité étoit des plus simples ;

(44) Elle fut signée au nom du Cardinal d'Autriche, au nom du Roi, par Messire Pomponne de Bellièvre, Chevalier, Sieur de Grignon, Conseiller en son Conseil d'Etat ; & Messire Nicolas Brulart, Chevalier, Sieur de Sillery, aussi Conseiller dudit Sieur Roi, en son Conseil d'Etat, & Président en la Cour du Parlement de Paris ; au nom du Roi d'Espagne, par Messire Jean Richardot, Chevalier, Chef & Président du Conseil Privé dudit Sieur Roi, & de son Conseil d'Etat ; Messire Jean Baptiste de Taxis, Chevalier, &c. & Messire Louis Verkerken, aussi Chevalier, &c. Voyez

1598.

1598. la remise de toutes les Places, que l'Espagne possédoit en France, en faisant presque le seul Article considérable. On n'y statua rien sur l'affaire du Marquisat de Saluces. Le Roi ne jugea pas devoir manquer la Paix, pour cet article, qu'on regardoit comme si peu important; que sur le Dénî de justice de la Savoye, il pouvoit, sans peine, disoit-on, se saisir de tout ce Marquisat, n'y trouvant plus d'obstacle de la part de l'Espagne; seulement on en fit un compromis entre les mains du Pape (45). Les Plénipotentiaires ce Traité en entier lin, Conseiller d'Etat, dans les *Mémoires &c.* est à la suite de *Négociations de la Paix traitée à Ver- l'Article 24, & porte: vins, tom. 2.* avec la » Que le surplus des » autres différends, » qui sont entre ledit » Sieur Roi Très- » Chrétien, & ledit » Sieur sera remis au » jugement de notre » S. Pere, Clément » VIII. pour être vuidé & décidé par » Sa Sainteté dedans » un an... Et demeu- » reront les choses en » l'état qu'elles sont » à présent, &c.

Relation en forme de Journal, de tout ce qui se passa entre les Plénipotentiaires, depuis l'ouverture de cette Négociation, jusqu'à la conclusion de la paix. M. : 321cc

(45) Ce qui regarde le Duc de Savoye, représenté par Mess. de Gaspard de Genève, Marquis de Lul-

nipotentiaires firent en cela une faute, qui rengagea Sa Majesté incontinent après la Paix dans une guerre qu'on auroit pu éviter. Je supprime au reste, toutes les formalités d'usage entre les Plénipotentiaires ; (46) & je laisse à d'autres à louer ces marches fines & détournées, que la Politique veut qu'on croye le Chef - d'œuvre de l'esprit humain.

Le Roi signa le Traité dans Paris.

(46) Il s'y trouva les mêmes difficultés pour le fond, & les mêmes obstacles pour les formalités, qui ont coûtume de se rencontrer dans ces sortes de discussions. On peut les voir dans les *Lettres de MM. de Bellievre & de Sillery, & dans la Relation &c. ibid.* Ces deux Négociateurs ont été généralement loués de la conduite ferme & sage, qu'ils y firent voir. Ils déduisent dans leurs Lettres, & entre autres, dans celles datées des 7.

Avril & 4. Mars, les motifs qui les portèrent à finir avec les Agens du Duc de Savoye, de la manière dont se plaint M. de Sully: ce qu'ils ne firent que par des Ordres particuliers de Sa Majesté, dans sa Lettre du 9. Avril, &c.

(47) Charles de Croy, Duc d'Arscot, Prince de Chimay. Dom Francisco de Mendoza & Cardona, Amiral d'Aragon. Henry IV. prêta le serment pour l'observation du Traité de paix, le Diman-

1598. en présence (47) du Duc d'Ascor; & de l'Amiral d'Arragon. Le Cardinal Archiduc fit la même chose à Bruxelles, au nom du Roi d'Espagne & du sien, devant le Maréchal de Biron, à qui le Roi venoit de donner pour le rendre digne de cette Cérémonie, le rang de Duc & Pair: Dignité, qui acheva de lui tourner la tête. MM. de Bellièvre & de Sillery y assistèrent aussi. Le Duc de Savoye reçut solennellement sa Paix à Chambéry, en présence de Gadagne, Bothéon (48), Gouverneur de Lyon, député de Sa Majesté, à cet effet.

C'est ainsi, que malgré une Ligue

che 21 Juin, le Cardinal de Florence, Légat, Officiant de la manière la plus solennelle: la Relation s'en trouve aussi, *ibid.* tom. 2. p. 266. *Ms. de la Bibliot. du Roi*, Vol. 9361. *Mém. de la Ligue*, tom. 6. *Mém. de Nevers*, tom. 2. *Matthieu*, tom. 2. liv. 2. *Cayet & autres*.

(48) Il est qualifié dans l'Acte du serment prêté par le Duc

de Savoye le 2 Août, » Illustre Seigneur, » Guillaume du Gaudaigne, Seigneur de Bothéon, Chevalier des Ordres de très-haut & très-excellent Prince Henry IV, Roi Très-Chrétien & de France & de Navarre, Conseiller d'Etat Capitaine de cinquante hommes d'armes de ses Ordonnances, & son

aussi puissante que celle du Pape, de l'Empereur, du Roi d'Espagne, du Duc de Savoye, & de tous les Ecclésiastiques de la Chrétienté, le Roi vint à bout de ses desseins (49), & les couronna par une Paix glorieuse. Il récompensa en Roi ceux qui y avoient travaillé ; & afin que cette action n'aliénât pas de lui la République d'Hollande, il fit partir pour Amsterdam, Buzenval, qu'il chargea de maintenir la bonne intelligence avec les Etats Généraux, & de payer la Pension, que Sa Majesté leur donnoit. On ne pouvoit

1598.

» Lieutenant Général dans les *Mem. & Né-*
 » au Gouvernement *gociations, &c. ibid.*
 » de Lionnois, Fo- Il dit, » que d'un
 » rêt & Beaujolois, » coup de plume, il
 » Ambassadeur com- » venoit de faire plus
 » mis & député, &c. » d'Exploits, qu'il
Mem. & Négocia- » n'en eût pu faire
tions, &c. tom. 2. » pendant une lon-
 pag. 365. » gue guerre, avec les
 (49) Les Lettres » meilleures épées de
 que ce Prince écri- » son Royaume. «
 voit à ses deux Minis- On disoit aussi sur ce
 tres à Vervins, pen- Traité, que les Espa-
 dant tout le temps gnols avoient vaincu
 que dura cette Négocia- par les armes, & les
 tion, en font foi : François par la Né-
 elles sont rapportées gociation

234 MEMOIRES DE SULLY , &c.
1598. se lasser de donner à ce Prince, les
louanges que méritoit son habileté ,
aussi-bien que sa diligence à se trans-
porter, sur le moindre besoin dans
tous les endroits de son Royaume,

Fin du neuvième Livre.





MEMOIRES

DE

SULLY.



LIVRE DIXIEME.



A paix amena d'autres soins & d'autres travaux. Le Roi commença par faire une réforme dans ses troupes, tant Françoises, qu'Etrangères : les Suisses furent licenciés, à l'exception des trois Compagnies des Colonels Galati, Heid & Baltazar, de cent hommes chacune. Cette réforme ne fut pas aussi complete, que je l'aurois souhaité, & que la conjoncture paroïssoit la demander : le Conseil que je donnai là-dessus, ne fut point goûté de Sa Majesté : cependant si l'on con-

1598.

L iij

fidère, que le Trésor Royal étoit dans le dernier épuisement, & malgré cela, dans la nécessité de pourvoir à quantité de dépenses si pressantes, qu'on fut obligé de faire de nouveaux emprunts d'argent; je crois qu'on ne sçauroit me reprocher en cela, une économie sordide & mal placée.

Ces dépenses étoient, le rétablissement des Fortifications de quantité de Villes, & la réparation d'une infinité de bâtimens, menacés d'une ruine prochaine, par le malheur des derniers temps, dont il fallut sans délai travailler à prévenir la décadence. En faisant visiter les principales rivières du Royaume, pour en régler les différens droits: emploi qui fut confié à quatre personnes d'une probité reconnüe; il se trouva aussi plusieurs travaux à y faire, principalement sur la Charente.

Entre autres Réglemens pour la Police, qui furent jugés nécessaires, le Roi mit des bornes à cette quantité immense de bled, qu'on étoit dans l'usage de faire passer hors du Royaume; & qui souvent exposoit la France, à souffrir de grandes disettes(1) de ses

(1) La conséquence | semble qu'on puisse
la plus juste, qu'il | tirer de tous les rais

propres biens. Par un autre Règlement, le port d'armes fut interdit sous de grandes peines, à ceux qui n'avoient aucun droit d'en porter (2).

1598.

sonnemens qu'on dit & qu'on entend tous les jours, sur la question du transport du bled hors du Royaume, est celle que tire ici le Duc de Sully. Il ne seroit pas juste de priver ce Royaume, de l'une de ses plus heureuses ressources, & de l'un des plus riches soutiens de son Commerce, en défendant tout transport de cette denrée: il ne seroit pas plus prudent de le permettre sans mesure, ni proportion.

Si pour trouver ce juste milieu, les Magazins publics & Royaux, ne paroissent pas un moyen heureux, à cause des grandes dépenses, & des inconvéniens encore plus grands, à quoi ils exposent; il semble qu'on ne sçau-

roit en dire autant, de Commissaires qu'on établiroit, pour veiller à faire remplir, ouvrir & fermer les Greniers des Particuliers, lorsque le besoin public le requiert. Cette partie de la Police, dont le grand & presque le seul objet seroit, de connoître & de maintenir la proportion entre le produit de la terre, & la consommation, en compensant les années différentes, & les différentes Provinces, n'est pas, je crois d'une aussi grande difficulté, que d'abord elle le paroît.

(2) A ce Règlement sur le Port d'Armes, bien des personnes croient qu'il seroit à propos, qu'on ajoutât quelques marques distinctives, dans la

1598.

Les Belles-Lettres trouvèrent aussi place dans ces occupations du Roi :

forme des habillemens qui servissent à faire connoître en public les différentes conditions.

Quant aux Sciences, Arts & belles Lettres ; s'il est vrai, comme il paroît qu'on ne sçauoit en douter, que c'est au soin qu'on a pris depuis quelques siècles, de les cultiver en Europe, qu'on a l'obligation de la différence qu'on remarque aujourd'hui dans les Européens, du côté de la douceur dans les mœurs, de la politesse dans les manières, de leur liaison entre eux, & des moyens qu'un esprit plus pacifique a fait imaginer, pour discuter & terminer d'une manière moins cruelle, leurs différends respectifs ; il semble que par toutes sortes de motifs publics, indépendam-

ment de celui de la gloire ; & de l'intérêt particulier qui en résulte, un grand Etat ne doit point perdre de vuë cet objet. Après les soins, dont on s'est occupé jusqu'à présent dans ce Royaume, pour former & établir une Bibliothèque, des Cabinets & des Recueils en tout genre, qui soient dignes du puissant Monarque qui le gouverne, pour instituer des Académies, où l'on s'applique à perfectionner les Sciences & les Arts ; on attend avec impatience, de voir exécuter le dessein, formé dès il y a long-tems, de mettre toutes ces différentes parties, un peu plus à la portée les unes des autres qu'elles ne le sont, dans une Ville de l'étendue de Paris, en les rassemblant toutes

il entendit parler de Casaubon ; & sur la réputation de ce sçavant Homme , il le fit convier de venir s'établir à Paris avec sa Famille , où il le fixa par une pension , qui lui donnât les moïens d'y vivre, comme il convient à un homme de son caractère , qui n'est pas appelé , disoit Henry, pour gouverner l'Etat.

1598.

Je suis obligé de supprimer un détail d'affaires moins importantes, qui iroit à l'infini, s'il falloit donner place dans ces Memoires, à tout ce que me dit Sa Majesté, à tout ce qu'elle

dans une même enceinte , où l'on pût trouver commodément tout à la fois , les Livres, les Instrumens, les Imprimeries, & généralement toutes les pièces nécessaires, avec les logemens des personnes préposées pour en prendre soin : & sur-tout, de voir établir une espèce de Tribunal des Sciences & des Arts, composé de personnes choisies dans les différentes Académies,

& entretenues par Sa Majesté, pour faire un examen exact, & porter un jugement sûr, de tous les Livres, découvertes, & productions, qui peuvent intéresser le Public. On eut d'abord intention de faire servir la Place Vendôme à ce Projet : ensuite on y a destiné le vieux Louvre : mais les dépenses d'Etat, encore plus nécessaires, ont toujours depuis obligé à en différer l'exécution.

1598.

m'écrivit de Fontainebleau, de Montceaux, & de St. Germain-en-Laye, où elle passa le reste de cette année; & où elle m'appelloit de temps en temps, pour conférer avec moi, sur les différentes affaires qui se présentoient. Je m'en tiendrai à ma première promesse, de retrancher tout ce qui ne mérite pas de soi-même quelque considération; & je me contenterai de marquer ici, que jamais, peut-être, des Ministres d'Etat n'ont trouvé plus d'attention, ni plus de ressource dans l'esprit d'aucun Prince, sur tout ce qui est d'utilité, ou simplement de commodité pour un Royaume, que j'en ai toujours trouvé dans le Prince que j'ai servi. Ni la Paix ni les affaires domestiques, ne lui faisoient point perdre de vûe tout ce qui se passoit hors du Royaume. (3) La

(3) Cette question qu'il livra aux Mau-
 paroît présentement res, à Alcaçar, en
 bien décidée, par 1578: & par consé-
 l'autorité de presque quent, que ce pré-
 tous les bons Histo- tendu Dom - Sebas-
 riens, qui ne doutent tien ne soit un impos-
 pas que le Roi Dom- teur, soutenu alors
 Sébastien n'ait véri- & depuis par les en-
 tablement perdu la nemis de l'Espagne.
 vie, dans la bataille Voyez les preuves

question du vrai ou du faux Dom Sébastien , faisant alors beaucoup de bruit en Europe, aussi bien qu'en Espagne; il envoya (4) La-Trémouille en Portugal , pour tâcher d'éclaircir ce mystère ; afin de ne prononcer qu'avec pleine cunnoissance , sur la justice , ou l'iniquité du Conseil d'Espagne , qui avoit commencé par faire arrêter le prétendu Roi de Portugal.

Henry n'ayant pas encore ouvert son esprit aux grands desseins , qu'il forma dans la suite contre la Maison d'Autriche ; il voulut dans cette

de la mort de ce Roi de Portugal , dans M. De-Thou , *liv.* 65 , &c. Il en sera encore parlé dans la suite. La France pouvoit encore s'intéresser à cette question , par un autre endroit : Catherine de Médicis avoit prétendu avoir des droits légitimes sur la Couronne de Portugal , comme se disant issuë de Robert , fils d'Alphonse III. par Mahaud , sa première femme ,

morte en 1262 ; depuis lequel tems, elle soutenoit que tous les Rois de Portugal n'avoient été qu'autant d'Usurpateurs : c'étoient-là autant de points , bien difficiles à justifier : aussi paroît-il, qu'elle fit peu de démarches , pour faire valoir ses prétentions.

(4) Claude de La-Trémouille , Duc de Thouars , mort en 1606.

1598.

année, se porter pour médiateur entre l'Espagne & l'Angleterre; & proposa entre ces deux Couronnes, une Conférence à Boulogne (5), où il envoya pour y assister de sa part, Caumartin & Jeannin. Je combattis encore inutilement cette idée, qui ne me paroissoit point partir d'une saine Politique. Heureusement la Conférence n'aboutit à rien de ce qu'on s'y étoit proposé : la haine invétérée des deux Nations, fit élever tout-d'abord une dispute si vive sur la préséance, qu'on se sépara, avant même que d'avoir entamé le moindre préliminaire.

Les Jésuites ne furent pas plus heureux, dans l'Application qu'ils prétendirent se faire, de l'Article du Traité de Vervins, par lequel il étoit libre à tout François exilé, comme à tout Etranger, de repasser en France, & de s'y faire un établissement : l'Arrêt du Conseil, qui intervint leur ôta cette ressource; & ils furent obligés de recourir à d'autres moyens, qui leur réussirent mieux.

(5) Cette Conférence, ou Congrès, où furent admis les Etats des Provinces Unies, ne se tint qu'en 1599, aux mois de May & de Juin.

L'Assemblée du Clergé, qui se tint cette année, & dura une partie de la suivante, partagea encore l'attention de Sa Majesté, aussi bien que la promotion des Cardinaux. Le Fils de Madame de Sourdis (6) fut un des François à qui ce Prince fit donner le Chapeau, quoique par sa grande jeunesse il ne l'en jugeât pas trop digne. Madame de Sourdis n'en eut l'obligation, qu'à l'adresse qu'elle eut, de faire appuyer sa demande par la Duchesse de Beaufort.

C'est le nom qu'avoit encore pris la Maitresse du Roi, en la place de celui de Marquise de Monceaux, depuis que la naissance d'un second Fils lui avoit attiré de la part de Sa Majesté, un redoublement de tendresse & de bienfaits. Depuis long-tems cette Femme ne bornoit plus là son ambition : elle n'aspiroit pas à moins, qu'à se faire déclarer Reine de France : & la passion de Henry, qui prenoit chaque jour de nouvelles forces, lui faisoit espérer d'y parvenir. Sitôt qu'elle eut nouvelle, que les Agens du Roi

(6) François d'Escoubleau, Cardinal de Sourdis, Archevêque de Bordeaux, mort en 1628.

1598.

à Rome , avoient commission de solliciter la dissolution de son Mariage avec Marguerite ; & que Sa Majesté étoit sur le point de faire partir pour cette Cour , le Duc de (7) Luxembourg , avec le titre d'Ambassadeur , pour en presser la conclusion , elle jugea cette occasion favorable : mais comme elle se défioit des Agens , & apparemment du nouvel Ambassadeur ; elle jeta les yeux sur Sillery , qui étoit déjà fort dans ses intérêts , & que cette dernière marque de confiance ne pouvoit manquer d'y mettre encore davantage : elle le fit venir ; & lui expliquant ses vûes , elle ne mit aucunes bornes aux récompenses , dont elle prétendoit payer son dévouement & ses services. Comme elle connoissoit ce qui étoit le plus capable de tenter Sillery ; elle l'assûra des Sceaux , à son retour de Rome , au hazard de désobliger Madame de Sourdis même , sa Tante & son intime Amie ; & lui promit encore la dignité de Chancelier , si-tôt qu'elle viendroit à vaquer. Sillery

[7] Henry de Lu- | cette branche de Lu-
xembourg , Duc de | xembourg.
Piney , le dernier de |

s'engagea à ce prix , avec tous les sermens qu'elle exigea de lui , de ne rien négliger pour obtenir du Pape , la légitimation des deux Enfans , qu'elle avoit eus de Henry , avec la dissolution du Mariage de ce Prince. Ce premier pas une fois fait , il ne lui en restoit plus que peu & de très-faciles à faire , pour se faire porter jusqu'au Trône. Elle ne manqua pas de raisons pour faire approuver au Roi , l'Ambassadeur qu'elle avoit choisi. Le Duc de Luxembourg ne laissa pas de partir ? mais pour être rappelé , aussitôt que Sillery seroit en état d'aller le relever. La Duchesse ne s'embarassa point de cacher à toute la Cour, le Titre dont elle venoit de décorer son Favori. Elle travailla elle-même à ses Equipages ; & fit expédier par le Roi , les ordres nécessaires pour faire paroître Sillery , avec tout l'éclat & la grandeur , propres à assurer le succès de sa Négociation.

En même-tems la Duchesse de Beaufort , voulant préparer les François au changement d'état , qu'elle méditoit pour ses enfans, obtint du

Roi , qui n'avoit guère moins de tendresse pour eux , que pour la mere , que le baptême du second fils , qu'elle venoit de mettre au monde , se feroit à Saint Germain , où étoit alors Sa Majesté , avec toute la magnificence & tous les honneurs , qui sont particuliers dans cette cérémonie , aux enfans de France. Je pardonne à cette femme , une yvresse , où l'entretenoient les respects serviles des Courtisans pour ses enfans , & les adorations qu'ils lui rendoient à elle-même. Je n'ai pas la même indulgence pour Henry , qui bien-loin de rien faire qui pût la détromper , accordoit les ordres pour le baptême de cet enfant , avec une complaisance , qui faisoit assez voir , combien la chose étoit de son goût. J'en dis mon avis assez hautement. Je m'attachai à combattre en public la conséquence , que je voyois que les Courtisans tiroient en faveur de ces enfans , si chers au Roi , pour la succession à la Couronne. Ce Prince s'apperçut lui-même après la cérémonie , qu'il avoit beaucoup trop permis , & me dit , qu'on avoit passé les ordres : ce que je n'ai aucune

peine à croire. L'Enfant fut nommé (8) Alexandre, comme l'aîné avoit été nommé César; & par une espèce de second baptême, les flatteurs lui donnèrent le nom de Monsieur qu'il n'est permis en France de porter, qu'au frere unique du Roi ou à l'héritier présomptif.

1598.

La Favorite ne s'en tint pas là: elle commença à prendre tous les airs de Reine; moins à la vérité de son propre mouvement, (car je crois qu'elle se connoissoit assez, pour n'avoir osé d'elle-même concevoir cette idée,) que poussée à franchir ce pas, par les suggestions continuelles de ses Créatures & de ses parens, Madame de Sourdis, Chiverny & Fresne la secundoient si bien de leur côté, qu'insensiblement il n'y eut rien de si public dans toute la Cour, que la nouvelle, que le Roi alloit épouser sa Maitresse; & qu'il ne sollicitoit son divorce à Rome, que dans cette intention. Je fus révolté

(8) On l'appella le du Roi, & par M. le Chevalier de Vendôme: il fut tenu sur les fonts par Madame Catherine, sœur

du Roi, & par M. le Comte de Soisson.
Il mourut Grand-Prieur de France en 1629.

d'un bruit si injurieux à la gloire de ce Prince : j'allai le trouver , & je lui en fis sentir les conséquences. Il m'en parut touché , & même piqué : son premier mouvement le porta à justifier Madame de Beaufort , qu'il m'assura très-sérieusement n'y avoir contribué en rien : toute la preuve qu'il en avoit , c'est qu'elle le lui avoit dit : il en mit toute la faute sur Madame de Sourdis , & sur Fresne , auxquels il montrait bien qu'il pardonnoit une hardiesse si peu respectueuse ; puisque connoissant combien ils étoient coupables, il n'en fit pas le plus petit châtement.

Une circonstance donna beaucoup de poids aux démarches que je fis sur cette affaire , tant en public , qu'en particulier. La Reine Marguerite , avec laquelle la question de la dissolution prochaine m'obligeoit à entretenir un commerce de Lettres , sçut après tous les autres , ce qui se disoit & se faisoit à la Cour ; & m'écrivit qu'elle continuoît à donner les mains à sa séparation d'avec le Roi : mais qu'elle se sentoît si indignée , qu'on pût penser à donner sa place à une fem-

me aussi décriée, que l'étoit la nouvelle Duchesse, par son commerce avec le Roi, qu'elle, qui n'avoit point mis de conditions à son consentement, ne pouvoit présentement ne pas exiger qu'on lui accordât l'exclusion de cette femme, & qu'elle avoit pris sur ce point, une si forte résolution, qu'on ne devoit pas s'attendre à la lui faire changer par aucun traitement, bon ou mauvais. Le Roi à qui je fis part de cette Lettre, en comprit encore mieux jusqu'à quel point ce Mariage, s'il venoit à s'exécuter, souleveroit tous les honnêtes gens, & commença à changer véritablement & d'avis & de conduite.

Je m'imaginai, qu'en faisant savoir le contenu de cette même Lettre à Madame de Beaufort; elle produiroit peut-être dans son esprit, le même effet. Je ne voulus pas prendre ce soin moi-même, pour ne pas m'exposer à essuyer les hauteurs & les emportemens d'une femme, qui me regardoit comme une pierre d'achoppement à tous ses desseins. Je communiquai la Lettre à Chiverny & à Fresne, qui informèrent aussi-

tôt Madame de Sourdis ; & celle-ci dans le moment même à la Duchesse de Beaufort : mais tous les Conseillers de cette Dame , n'étoient pas si aisés à alarmer : ils avoient bien compris qu'une démarche comme celle qu'ils avoient entrepris de faire faire au Roi , ne pouvoit manquer de souffrir de grandes difficultés , & ils avoient pris leur parti sur chacune. Le résultat de toutes leurs délibérations avoit été , qu'il falloit presser fortement la conclusion ; persuadés , que quand une fois l'affaire seroit consommée , ils n'auroient aucune peine à la faire envisager sous une face qui la rendroit excusable : qu'au pis aller , on s'en accommoderoit après quelques rumeurs , comme on fait de tout ce qui est sans remède. Ils connoissoient le génie du François , sur-tout du Courtisan , dont la premiere loi est de vouloir tout ce que veut le Souverain , & la plus forte passion celle de lui plaire. Enfin ils crurent être assurés de tout , pourvû que le Prince lui-même ne leur manquât point.

Fresne ayant dressé l'Ordonnance pour le payement des Hérauts ,

Trompettes & autres Officiers subalternes de la Couronne, qui avoient servis dans la cérémonie du baptême; elle me fut apportée comme les autres, afin que j'y misse mon Mandement pour l'acquitter. Je n'eus pas plutôt jetté les yeux sur cette pièce, qu'un vif sentiment de douleur me la fit regarder, comme un monument de la honte du Roi, qu'on alloit conserver à la postérité. Je ne balançai pas : je la retins, & en fis faire une autre, modeste, comme elle devoit l'être, où les noms de *Monsieur*, de *filz de France* : & tout ce qui pouvoit donner la même idée, étoit supprimé, & conséquemment l'honoraire des Hérauts réduits à la taxe commune : ce qui ne les satisfit pas. Ils ne tardèrent pas à revenir, & dans leur mécontentement, ils alléguoient & M. de Fresne & la loi qui régloit leurs droits. Je me contins d'abord devant des gens, dont je connoissois assez la mauvaise intention : à la fin la patience m'échappa. & je ne pus m'empêcher de leur dire avec indignation : „ Allez, allez, je n'en ferai rien, sçachez qu'il n'y a point d'enfans de „ France. “

1598.

Je n'eus pas plutôt lâché la parole, que je me doutai qu'elle alloit me susciter une affaire. Pour la prévenir, je sortis dans le moment, & vins trouver Sa Majesté, qui se promenoit dans ses appartemens de Saint Germain avec le Duc d'Epéron : je lui dis, en lui montrant l'Ordonnance de Fresne, que si elle avoit lieu, il ne lui restoit plus qu'à se déclarer marié avec la Duchesse de Beaufort. » Il y a ici de la malice de Fresne, dit le Roi, après l'avoir lue; mais je l'empêcherai bien. « Il m'ordonna de déchirer cet écrit, & dit tout haut en se tournant vers trois ou quatre Seigneurs de la Cour, des plus proches : » Voyez la malice du monde, & les traverses que l'on donne à ceux qui me servent bien : on a apporté à M. de Rosny une Ordonnance, afin de m'offenser, s'il la passoit, ou d'offenser ma Maîtresse, s'il la refusoit. « Dans l'état où étoient les choses, cette parole n'étoit pas indifférente : elle fit juger aux Courtisans, qui rioient de ma simplicité, qu'ils pouvoient bien s'être trompés eux-mêmes, &

que le prétendu Mariage n'étoit pas encore si proche qu'ils se l'étoient imaginé, Le Roi continuant à m'entretenir seul, me dit, qu'il ne doutoit point que Madame de Beaufort ne fut dans une violente colere contre moi; qu'il me conseilloit d'aller la trouver, & de chercher à la satisfaire par de bonnes raisons: » & » si cela ne suffit, ajouta-t-il, je parlerai en Maître. «

1598.

La Duchesse avoit son appartement dans le Cloître de Saint Germain; je m'y en allai de ce pas, Je ne sçais quelle idée elle prit d'une visite qu'elle me vit commencer par une espèce d'éclaircissement; elle ne me donna pas le tems de l'achever: la colere dont elle étoit animée, ne lui permettant pas de mesurer ses termes, elle m'interrompit, en me reprochant que je séduisois le Roi, & lui faisois croire que le noir étoit blanc. » Ho! ho! Madame lui dis-je, en l'interrompant » à mon tour, mais d'un air très- » froid, puisque vous le prenez sur » ce ton, je vous baise les mains; » mais je ne laisserai pas pour cela » de faire mon devoir; » & je sortis,

1598.

sans vouloir en entendre davantage, afin de ne lui rien dire de mon côté de plus dur. Je mis le Roi de fort mauvaise humeur contre la Maîtresse, en venant lui rapporter ses paroles : „ Allons, me dit ce Prince, avec un mouvement dont je „ fus très satisfait, venez avec moi, „ & je vous ferai voir, que les femmes ne me possèdent pas. „ Son carrosse tardant trop à venir à son gré, Sa Majesté monta dans le mien; & pendant tout le chemin jusqu'à l'appartement de la Duchesse, il m'assûra qu'on ne lui reprocheroit jamais d'avoir chassé, ni seulement mécontenté, par complaisance pour une femme, des Serviteurs qui comme moi, ne cherchoient que sa gloire & son intérêt.

Madame de Beaufort, qui s'étoit attendue en me voyant sortir de chez elle, à y voir bientôt arriver le Roi, avoit bien étudié son personnage pendant ce tems-là; elle regardoit aussi-bien que moi la victoire que l'un ou l'autre allions remporter, comme le présage heureux ou malheureux de sa fortune. Lorsqu'on lui annonça le Roi, elle vint le recevoir

cevoir jusqu'à la porte de la première sale. Henry sans l'embrasser, ni lui faire les caresses ordinaires : » Allons, Madame, lui dit-il, allons » dans votre chambre, & qu'il n'y » entre que vous, Rosny & moi ; » car je veux vous parler à tous deux, » & vous faire bien vivre ensemble. « Il fit fermer la porte ; regarda s'il n'y avoit personne dans la chambre, la garde-robe & le cabinet : puis la prenant par la main, pendant qu'il me tenoit l'autre ; il lui dit, d'un air qui dut la surprendre beaucoup : que le véritable motif qui l'avoit déterminé à s'attacher à elle, étoit la douceur qu'il avoit cru remarquer dans son caractère, qu'il s'appercevoit par la conduite qu'elle tenoit depuis quelque tems, que ce qu'il avoit cru véritable, n'étoit qu'une feinte, & qu'elle l'avoit trompé : il lui reprocha les mauvais conseils qu'elle prenoit, & les fautes considérables qui en étoient la suite. Il me combla de louanges pour faire sentir à la Duchesse, par la différence de nos procédés, que j'étois seul véritablement attaché à sa personne : il lui ordonna de surmonter son aver-

1598. sion pour moi, au point de se conduire par mes avis ; parce qu'assûrément il ne me chasseroit pas pour l'amour d'elle.

Madame de Beaufort commença sa réponse par des soupirs, des sanglots & des larmes ; elle prit un air caressant & soumis ; elle voulut baiser la main de Henry ; elle n'omit rien de ce qu'elle connoissoit capable d'attendrir son cœur. Ce ne fut qu'après toutes ces petites façons qu'elle prit la parole, pour se plaindre amèrement, de ce qu'au lieu du retour qu'elle auroit dû attendre d'un Prince, à qui elle avoit donné toute sa tendresse, elle se voyoit sacrifiée à un de ses Valets ; elle rappella ce que j'avois dit & fait contre ses enfans, pour aigrir l'esprit de Sa Majesté contre moi ; puis feignant de succomber au désespoir, elle se laissa tomber sur un lit ; où elle protesta, qu'elle étoit résoluë d'attendre la mort, après un aussi sanglant affront. L'attaque étoit un peu forte ; Henry ne s'y étoit point attendu ; je l'observois : je vis son cœur chanceler ; mais il se remit si promptement, que sa Maîtresse ne

s'en apperçut point. Il continua à lui dire du même ton , qu'elle auroit pu s'épargner la peine de recourir à tant d'artifices , pour un si léger sujet. Ce reproche la piqua sensiblement : elle redoubla ses pleurs : elle s'écria , qu'elle voyoit bien qu'elle étoit abandonnée , que c'étoit sans doute , pour augmenter encore sa honte & son triomphe ; que le Roi avoit voulu me rendre témoin des choses les plus dures , qu'on puisse dire à une femme : il parut que cette idée la plongeoit dans un désespoir véritable. « Pardieu ! Madame , c'est » trop , reprit le Roi , en perdant » patience , je vois bien qu'on vous » a dressée à tout ce badinage , pour » essayer de me faire chasser un Ser- » viteur , dont je ne puis me passer : » je vous déclare que si j'étois ré- » duit à la nécessité de choisir , de » perdre l'un ou l'autre , je me passe- » rois mieux de dix Maitresses com- » me vous , que d'un Serviteur com- » me lui. « Il ne laissa pas passer le terme de Valet , dont elle s'étoit servie ; & trouva encore plus mauvais , qu'elle l'appliquât à un homme , dont la Maison avoit l'hon-

neur d'être ailliée à la sienne.

1598.

Après tant de paroles affligeantes, le Roi quitta la Duchesse brusquement ; & s'avança pour sortir de la chambre, sans être touché de l'état où il la laissoit ; parce qu'apparemment la connoissance qu'il avoit de sa Maitresse, lui découvroit tout ce qu'il y avoit d'affectation dans son procédé. Pour moi, j'y étois trompé, jusqu'à en être affligé ; & je ne sortis d'erreur, que lorsque Madame de Beaufort voyant le Roi prêt à sortir de chez elle, si irrité, qu'elle pouvoit appréhender que ce ne fût peut-être pour n'y plus jamais revenir, changea tout-d'un coup de personnage : elle courut l'arrêter ; & se jeta à ses pieds, non plus pour le surprendre, mais pour lui faire oublier sa faute : elle commença par s'excuser ; elle montra un air doux, & un visage serein, elle jura au Roi, qu'elle n'avoit eu, ni n'auroit d'autre volonté que la sienne. Il n'y a jamais eu de changement de décoration si subit : je ne vis plus qu'une femme agréable & complaisante, qui agit avec moi, comme si tout ce qu'elle venoit de me dire n'étoit qu'un

songe, la paix se fit avec une parfaite cordialité entre nous deux, & nous nous séparâmes tous fort bons amis. 1598.

Sur la fin d'Octobre, le Roi étant à Monceaux, ressentit quelques legeres atteintes de fièvre, qui aboutirent enfin à un accès des plus violens (9). On l'attribua au ravage qu'avoit fait une quantité prodigieuse d'humeurs, dont Sa Majesté s'étoit déchargée par une purgation: & comme la fièvre parut en effet dissipée, le Roi se crut guéri. Il m'en écrivit à Paris en ces termes; me marquant pourtant, qu'il lui étoit resté de son indisposition, un abattement morne, qui ne lui étoit pas ordinaire, & qu'il alloit chercher à dissiper en se promenant, s'il en avoit la force. C'étoit l'avant-coureur du mal, dans lequel il tomba peu de

(9) Voici comment
l'Historien Matthieu
parle de cette mala-
die de Henry IV.
» En riant avec sa
» Maitresse & Belle-
» garde, de Vers sa-
» tyriques, il lui prit
» un grand dévoya-
» ment., & fut sept
» heures en grand
» danger; voulant
» toujours boire, &
» jettant l'eau & le
» verre à la tête, &c.
Tom. 2. liv. 2. p. 277.

1598.

jours après si violemment , qu'il se vit en fort grand danger ; & que j'eus la douleur de le trouver en cet état , en arrivant à Monceaux avec Chatillon & d'Incaryille , comme il me le mandoit par la Lettre dont je viens de parler. Je crus long-tems que je n'étois venu , que pour voir mourir mon cher Maître entre mes bras : car il ne voulut point que je quittasse Monceaux , tant que dura sa maladie ; & il m'appelloit fréquemment auprès de son lit. Dans un de ces momens , où le mal , s'opiniâtrant par de continuels redoublemens , faisoit désespérer que tout l'art des Médecins pût jamais le vaincre , & où ce Prince étoit persuadé lui-même , qu'il touchoit à sa dernière heure : » mon Ami, me disoit-il , je n'appréhende nullement la mort ; vous le sçavez mieux que personne , vous qui m'avez vû en tant de périls , dont il m'étoit si facile de m'exempter : mais je ne nierai pas que je n'aye regret de sortir de la vie , sans élever ce Royaume à la splendeur que je m'étois proposée , & avoir témoigné à mes Peuples , que je les

„ aime , comme s'ils étoient mes
 „ enfans , en les déchargeant d'une
 „ partie des impôts , & en les gou-
 „ vernant avec douceur.

1598.

Le bon tempérament de Henry prit enfin le dessus, & dissipa le mal, comme si on l'avoit enlevé tout d'un coup (10); ensorte que la joye de son rétablissement, suivit de fort près le chagrin où nous étions plongés. Il n'eut plus qu'une autre petite récidiye, mais sans aucun accident fâcheux. Il m'en donna encore avis à Paris, où j'étois retourné, sitôt que je le vis hors de danger : & par une dernière Lettre du 6. Novembre, que Schomberg revenant de Monceaux, m'apporta à Paris de la part de Sa Majesté, elle me fit sçavoir, qu'elle étoit parfaitement rétablie, à un fond de mélancolie près,

(10) C'est pendant cette maladie, que Henry IV. fut extrêmement incommodé d'une carnosité, qui servit de prétexte à la Duchesse de Beaufort, pour faire entendre à ce Prince, par La-Rivière, son

premier Médecin, qu'elle avoit mis dans ses intérêts, qu'il pourroit bien dans la suite n'avoir plus d'enfans. *Ametot de La-Houffaye, num. 1. sur la 243. Lettre du Cardinal d'Osato.*

1598.

dont elle ne pouvoit se défaire ; quoiqu'elle pratiquât exactement tout ce que les Médecins lui conseil-
loient. Les Sieurs Marefcot , Marcin & Rossset , étoient allés a Monceaux , sur la nouvelle de sa maladie , pour aider de leur avis , ceux qui étoient d'Office auprès du Prince : il eut l'attention de leur faire payer leur voyage , en m'écrivant de leur donner à chacun cent écus , & cinquante à Regnault , son Chirurgien.

Le Roi n'avoit pas encore quitté Monceaux , lorsque le Cardinal de Florence , qui avoit eu tant de part au Traité de Vervins , passa par Paris en revenant de Picardie , pour s'en retourner de-là à Rome , après qu'il auroit pris congé de Sa Majesté. Le Roi m'envoya à Paris , le recevoir & voulut qu'on le traitât avec les plus grands honneurs. Il avoit encore besoin auprès du Pape d'un Cardinal aussi puissant , que cette Eminence , qui parvint elle-même au Pontificat. Je n'oubliai donc rien , pour répondre aux intentions de Sa Majesté ; & le Légat ayant eu envie de voir Saint Germain-en-Laye ; je fis sçavoir à Momier , Concierge

de ce Château, qu'il tendît les Salles & les Chambres, des plus belles Tapisseries de la Couronne. Momier exécuta l'ordre, avec tant de ponctualité, mais avec si peu d'esprit, qu'il choisit pour parer la Chambre du Légat, une tenture que la Reine Jeanne de Navarre avoit fait faire, fort riche à la vérité, mais qui ne représentoit, que des emblèmes & des devises contre le Pape & la Cour Romaine, également satyriques & ingénieuses. Le Prélat fit tout ce qu'il put pour m'engager à prendre une place dans le Carosse, qui le conduisoit à Saint Germain : ce que je refusai, voulant prendre les devans, afin de voir si tout étoit en ordre; dont je me scus fort-bon gré : je vis la bévue du Concierge, & y fis remédier promptement. Le Légat n'auroit pas manqué de regarder & de faire regarder au Pape, une semblable erreur, comme un dessein formé de l'insulter. Depuis considérant qu'aucune différence de Religion, ne peut autoriser de pareils traits, je fis effacer toutes ces devises.

Il y avoit long-temps que j'aspirois

1598.

à jouir du loisir de la Paix , pour traiter enfin à fond la Finance de l'Etat. Tout ce que j'avois pu faire jusques-là s'étoit réduit à adoucir le mal ; & loin de pouvoir creuser jusqu'à la racine , pour l'extirper une bonne fois , les differens besoins de l'Etat , qui s'étoient toujours succédés les uns aux autres pendant la guerre , avoient fait regarder comme un grand coup , de pouvoir conduire les Finances , sans en augmenter la confusion. Il est vrai , qu'à considérer la chose de près , elles paroissent atteintes d'une playe absolument incurable , & qu'on ne pouvoit même guères sonder , qu'avec un courage & une patience invincibles : le premier coup d'œil n'offroit qu'un discrédit universel , plusieurs centaines de millions dus par le Trésor-Royal , nulles ressources , une misere excessive , une ruine prochaine : mais cet état même de désespoir , étoit ce qui devoit le plus engager à ne pas perdre un seul instant , pour entreprendre ce grand ouvrage ; pendant que l'opportunité des conjonctures , laissoit du moins l'apparence de pouvoir réussir. Tout

étoit tranquille : l'entretien des Gens de guerre considérablement diminué : 1598
la plus grande partie des autres dépenses militaires supprimée : le Conseil du Roi s'étoit enfin lassé de faire d'inutiles efforts, pour m'ôter la connoissance des affaires publiques : elles rouloient presque toutes sur moi. Ces Messieurs dédaignoient même de venir aux Assemblées, à moins que leur intérêt, ou celui de quelques Parens & Amis, ne les y conduisît : rien ne s'y proposoit plus, sans mon avis ; & rien ne s'y exécutoit, que par mon aveu. Le Roi n'avoit aucun secret pour moi, ni aucune autorité, dont il ne me revêtît. Toutes ces considérations me firent croire, que si les malheurs causés par des Guerres Civiles, aussi longues & aussi cruelles, pouvoient être réparés ; ce feroit alors, qu'on en viendroit à bout, ou jamais.

J'ai reçu du Ciel un tempérament assez robuste, un corps capable de supporter (11) un long travail, & une grande application d'esprit; une incli-

(11) Le portrait fait semblable à celui que nous fait M. de qu'on va voir tracé Préfixe, de M. de ici : » sur - tout dit Kolny, est tout - à - » il, il avoit le génie

nation naturelle à l'ordre & l'économie, encore cultivée par une étude

» porté au maniment
 » des Finances, & toutes les qualités requises, pour cela. En effet, il étoit homme d'ordre, exact, bon ménager, gardoit sa parole, point prodigue, point fastueux, point porté à faire de folles dépenses, ni au jeu, ni en femmes, ni en aucunes choses, qui ne conviennent pas à un homme élevé dans cet Emploi. De plus, il étoit vigilant, laborieux, expéditif, qui donnoit presque tout son tems aux affaires, & peu à ses plaisirs : avec cela, il avoit le don de pénétrer ces matières jusqu'au fond, & de développer les entortillemens & les nœuds dont les Financiers, quand ils ne sont pas de bonne foi, s'étudient

» à cacher leurs friponneries. « 2. *Part.*
 » P. Matthieu, ne lui donne pas de moins grands Eloges, *tam.* 23. *liv.* 2. p. 278.

» Le Roi lui donna, dit Le-Grain, la Charge de Surintendant Général des Finances, avec toute autorité, qu'il ne s'en vit jamais une pareille en telle Charge; en laquelle il faut confesser, qu'il falloit lors un homme qui eût les yeux bandés, & qui ne regardât rien que le profit du Roi, c'est-à-dire, du Trésor public, qu'il étoit nécessaire de remettre en vigueur; & qui fut plus rude que la dignité des uns & le respect des autres, n'eût pu porter en toute autre saison. . . . Et de fait, cette grande autorité & puissance

particulière de cette science, depuis
vingt-cinq ans que j'étois attaché à la

1598.

„ce que le Roi lui
„ donna , rendit en
„ peu de tems la for-
„ ce aux nerfs de l'E-
„ tat , &c. “ Voyez
tout ce que dit cet
Ecrivain au sujet de
M. de Sully *liv. 7.*

„ Il mit, ce sont les
„ paroles de d'Aubi-
„ gné, *tom. 3. liv. 5.*
„ *chap. 3.* les Finan-
„ ces ès mains du
„ Marquis de Rosny,
„ depuis Duc de Sul-
„ ly , pour ce qu'il
„ trouvoit en lui un
„ esprit fort général
„ & laborieux, & une
„ austérité naturelle,
„ qui méprisant les
„ bonnes grâces de
„ tous portoit l'envie
„ des refus, & par-là
„ fit la bourse du Roi:
„ à quoi le naturel du
„ Maître tenoit bien
„ sa partie. &c. “

Voici comme il en
est parlé dans un Dis-
cours qui se voit, *tom.*
3. des Mem. d'Etat de
Villeroy : „ Ce chan-

„ gement de visage ,
„ que ledit Sieur de
„ Sully a donné à la
„ France nécessaire,
„ la rendant opulente
„ par son ménage &
„ industrie, témoigne
„ assez sa suffisance :
„ les remontrances
„ qu'il faisoit aux vo-
„ lontés du Roi , &
„ les résistances à tous
„ les Grands, démon-
„ trent sa vertu.... sa
„ prudence & son
„ courage. Ses en-
„ vieux mêmes dis-
„ sent , que lui seul
„ est plus utile au
„ Public , & sçait
„ mieux les affaires,
„ que tous les autres
„ ensemble, &c. “ Le
Discours manuscrit
que nous avons cité
dans la Préface, se
rapporte à celui-ci ,
& on peut y ajoû-
ter le témoignage de
presque tous les His-
toriens & Mémoires
de ce tems-là , qui
conviennent que M.

nation naturelle à l'ordre & l'économie, encore cultivée par une étude

» porté au maniment
 » des Finances, & toutes les qualités requises, pour cela. En effet, il étoit homme d'ordre, exact, bon ménager, gar-
 » doit sa parole, point prodigue, point fastueux, point porté
 » à faire de folles dépenses, ni au jeu, ni en femmes, ni en
 » aucunes choses, qui ne conviennent pas
 » à un homme élevé dans cet Emploi.
 » De plus, il étoit vigilant, laborieux, expéditif, qui don-
 » noit presque tout son temps aux affaires, & peu à ses
 » plaisirs : avec cela, il avoit le don de
 » pénétrer ces matières jusqu'au fond, & de développer les
 » entortillemens & les nœuds dont les
 » Financiers, quand ils ne sont pas de
 » bonne foi, s'étudient

» à cacher leurs friponneries. « 2. *Part.*
 » P. Matthieu, ne lui donne pas de moins
 » grands Eloges, *tam.* 23. *liv.* 2. *p.* 278.

» Le Roi lui donna, dit Le-Grain, la Charge de Surintendant Général de
 » ses Finances, avec telle autorité, qu'il
 » ne s'en vit jamais une pareille en telle
 » Charge, en laquelle il faut confesser,
 » qu'il falloit lors un homme qui eût les
 » yeux bandés, & qui ne regardât rien que
 » le profit du Roi, c'est-à-dire, du
 » Trésor public, qu'il étoit nécessaire de
 » remettre en vigueur ; & qui fut
 » plus rude que la dignité des uns & le
 » respect des autres, n'eût pu porter en
 » autre saison. . . . Et de fait, cette grande
 » autorité & puissance

particulière de cette science, depuis
vingt-cinq ans que j'étois attaché à la

1598.

„ce que le Roi lui
„donna, rendit en
„peu de tems la for-
„ce aux nerfs de l'E-
„tat, &c. “ Voyez
tout ce que dit cet
Ecrivain au sujet de
M. de Sully *liv. 7.*
„ Il mit, ce sont les
„paroles de d'Aubi-
„gné, *tom. 3. liv. 5.*
„ *chap. 3.* les Finan-
„ces es mains du
„Marquis de Rosny,
„ depuis Duc de Sul-
„ly, pour ce qu'il
„trouvoit en lui un
„esprit fort général
„ & laborieux, & une
„austérité naturelle,
„ qui méprisant les
„bonnes graces de
„tous portoit l'envie
„des refus, & par-là
„fit la bourse du Roi:
„à quoi le naturel du
„Maitre tenoit bien
„sa partie. &c. “
Voici comme il en
est parlé dans un Dis-
cours qui se voit, *tom.*
3. des Mem. d'Etat de
Villeroy : „ Ce chan-

„ gement de visage,
„ que ledit Sieur de
„ Sully a donné à la
„ France nécessaire,
„ la rendant opulente
„ par son ménage &
„ industrie, témoigne
„ assez sa suffisance :
„ les remontrances
„ qu'il faisoit aux vo-
„ lontés du Roi, &
„ les résistances à tous
„ les Grands, démon-
„ trent sa vertu... sa
„ prudence & son
„ courage. Ses en-
„ vieux mêmes di-
„ sent, que lui seul
„ est plus utile au
„ Public, & sçait
„ mieux les affaires,
„ que tous les autres
„ ensemble, &c. “ Le
Discours manuscrit
que nous avons cité
dans la Préface, se
rapporte à celui-ci,
& on peut y ajoû-
ter le témoignage de
presque tous les His-
toriens & Mémoires
de ce tems-là, qui
conviennent que M.

Personne du Prince; & s'il m'est permis de le dire, une passion encore plus forte pour la vertu & pour l'honneur: Voilà les dispositions que j'ai apportées pour le maniment des affaires publiques. Avec elles, quoiqu'on ne soit pas exempt de commettre des fautes, & même d'assez considérables: cependant (& l'expérience, aussi bien que le succès de mon travail me donnent droit de le dire) on peut assurer que les Finances d'un Etat sont tombées dans de bonnes mains, lorsqu'un peu de jugement, beaucoup de travail & d'exactitude, plus de probité encore, sont les qualités qu'on remarque dans celui qui les gouverne. Je n'oserois me donner plus de part dans le portrait que je vais tracer, du

de Sully a mérité en té, poussée sans dou-
 rigueur les noms de te un peu trop loin.
 Ministre très-labo- Nous aurons encore
 rieux, très-capable, occasion d'en parler
 très-intègre & sur- dans la suite: mais
 tout très-ferme. Les j'ai cru devoir join-
 défauts de hauteur, dre d'avance ces té-
 & de vanité, qui sont moignages, à la des-
 presque les seuls cription qu'il fait en
 qu'on lui ait repro- cet endroit, de ses
 chés, viennent de mœurs & de sa con-
 cette dernière quali- duite.

véritable homme de Finance ; parce
que, quoique je me le sois toujours
proposé à imiter, je suis sincèrement
très-éloigné de prétendre moi-même
me donner pour modèle.

1598.

Il seroit bien plus court de dire,
quel l'homme appelé à la conduite des
affaires, doit être un homme sans pas-
sions : mais pour ne pas le détruire,
en le réduisant à une existence impos-
sible & purement idéale ; disons seu-
lement, qu'il faut qu'il connoisse du
moins toute la bassesse de l'orgueil,
toute la folie de l'ambition, toute la
foiblesse de la haine & de la ven-
geance. Comme je ne veux rien dire,
que ce qui peut le regarder directe-
ment ; je ne releverai point ici l'in-
dignité de maltraiter personne, de
fait, ou seulement de parole, & de
ne point donner d'ordres à ses infé-
rieurs, que la colère, ou la mauvaise
humeur, ne les assaisonne de jure-
mens : Puisqu'il vit pour le Public, il
doit se rendre affable & accessible à
tout le monde, excepté à ceux qui ne
l'abordent, que pour chercher à le
corrompre ; & ne jamais perdre de
vue cette Maxime, qui tient un des
premiers rangs dans le détail du Gou-

vernement : qu'un Royaume doit être conduit par des Régles générales ; & que les exceptions seules produisent la plainte & le mécontentement.

La connoissance du rang , & des différens degrés de distinction , non-seulement n'a rien de contraire à cette Maxime ; mais encore elle lui est essentiellement nécessaire , tant pour observer la proportion dans les traitemens que la politesse Françoisé a établis entre les Conditions , que pour se guérir de l'erreur , que les richesses & sa faveur lui asservissent toutes les autres. Le penchant pour le sexe est une source de foiblesses & d'injustices , qui l'entraîneront indubitablement au-delà des bornes de son devoir. La passion du gros jeu l'exposera à des tentations mille fois plus difficiles encore à vaincre à un homme qui manie tout l'argent du Royaume : pour n'y pas tomber , je suis obligé de lui prescrire de ne connoître, ni les Cartes, ni les Dés.

Le dégoût du travail vient encore ordinairement de tout ce qui porte à la volupté , ou inspire la mollesse, L'Homme d'Etat doit donc

chercher dans la sobriété, le remède contre la somptuosité & la délicatesse de la table; qui ne sont propres qu'à énerver également le corps & l'esprit : l'honnête homme ne connoît point l'ivrognerie. L'Homme laborieux ne doit pas moins ignorer ce qu'on appelle ragoûts & liqueurs. Comme il doit se rendre en tout tems, & même à toute heure, le séjour de son Cabinet, non simplement supportable, mais délicieux; il ne peut trop se donner de garde de ne pas se remplir la tête de Ballets, de Mascarades, & autres parties de plaisir, il y a dans toutes ces bagatelles, je ne sçais quel attirail, qui amollit souvent le cœur des Philosophes & des Misantropes mêmes.

Je dis la même chose de la Chasse, des Equipages, des Livrées nombreuses, des Ameublemens, des Bâtimens, & de toutes les autres inventions du luxe. Le goût qu'on a pour une seule de ces choses, dégénère bientôt en une espèce de fureur, dont la perte du tems n'est que le moindre effet; La prodigalité, la ruine, & le deshonneur, en sont

1598.

les suites ordinaires. Il n'appartient qu'à un homme , qui ne peut se résoudre à vivre & à s'entretenir avec lui-même , de penser éternellement Galeries , Colomnes , Dorures ; & de courir toute sa vie après des Statuës , des Antiques & des Médailles. Sçachez vous contenter d'un Tableau commun : la délicatesse de ramasser avec des grandes dépenses , & d'aussi grandes inquiétudes d'esprit , des Originaux & toute autre Pièce rare , ne vient que de préoccupation.

Je suis pourtant bien éloigné , avec toutes ces Maximes , de pousser la sévérité , jusqu'à défendre à l'homme en place , tout retour vers soi-même , & lui interdire toute sorte de plaisirs : Je veux qu'il se divertisse , & qu'il prenne soin de sa fortune ; pourvû qu'il fasse l'un , sans se répandre & se dissiper ; & l'autre , sans se flétrir & se dégrader. C'est un des avantages de l'esprit d'ordre & de modération , que celui qui le possède , pourvû qu'il vive long-tems , se trouve dans l'abondance , sans qu'il s'en apperçoive. Faire fortune , qui est un terme si odieux , parce que souvent il n'offre

qu'injustices , véxations & cruautés dans les emplois , que lâches artifices , indignes flateries , basses servitudes , ou même fourberies & trahisons à la Cour , n'est plus qu'un effet naturel , & même une vertu , lorsqu'on n'y aperçoit que le prix du travail & la récompense légitime des bonnes actions. J'ajoute seulement , de peur d'équivoque, qu'ils y doivent être aperçus si clairement , qu'ils frappent les yeux , & arrachent l'aveu de nos plus grands ennemis (12).

1598.

Pour cela , il devroit être établi , que tout homme qui prend en main le maniment des Finances , ou de telle autre partie du ministère , fit

(12) Une grande partie des maximes , dont est rempli le *chap. 8. part. 1. du Testament Politique du Cardinal de Richelieu*, qui traite du Conseil & des Conseillers du Roi ; est visiblement tirée de cet endroit , & de plusieurs autres Mémoires de Sully , & principalement ce qu'il dit des quatre quali-

tés requises pour faire le Conseiller parfait : qui sont, la capacité, la fidélité, le courage ou fermeté , & l'application. J'aurai occasion dans la suite de faire quelques observations sur ce que les maximes & les mœurs de M. de Sully paroissent avoir d'outré, par rapport à ce qu'on appelle luxe.

1598.

& renouvelât de tems en tems une espèce de profession : je veux dire ; qu'il commençât en entrant en place , par fournir un Mémoire exact & détaillé de ses facultés présentes ; & qu'il en donnât un second dans la même forme , en sortant du Ministère : en sorte que le changement arrivé dans son état , ne fût pas moins connu des autres , que de lui-même. J'ai déjà eu soin de rendre compte au Public, de toutes les augmentations de biens & de dignités , qui me sont arrivées , à mesure que les différentes occasions les ont amenées ; & je ne veux pas me départir de cette méthode : mais comme je crois la chose de nature à devoir être assujettie au calcul ; je vais mettre tout le monde en état de le faire soi-même , en attendant qu'on le voye parfait à la fin de ces Mémoires.

Le bien de mon Pere ayant été partagé également entre moi , & le seul qui resta de quatre Freres que j'avois eus ; ma part , en y joignant la dot de mon Epouse , qui consistoit en dix mille livres , ne monta qu'à quinze ou seize mille livres de

rente : & comme elle n'augmenta guère pendant cette vingtaine d'année , qui ne laissoit point au Roi d'occasions de récompenser ses Serviteurs ; voilà tout ce que j'avois , lorsque les Finances de l'Etat me furent remises. Je sçais bien des personnes qui rougiroient d'un pareil aveu ; mais pour moi , je l'ai déjà dit , je ne trouve à cet égard , qu'une seule chose dont on doive rougir , c'est l'infamie des biens mal acquis , ou douteux. Je n'appréhende le reproche ni de concussion , ni de confiscation , ni des profits équivoques : tout ce que j'ai ajouté à ce premier fonds , ne sont que de purs bienfaits du Roi ; en sorte que je dois tout à un seul Dieu , & à un seul Maître.

Ce que j'avois déjà pu y joindre , jusqu'à l'année présente 1598, montoit aux sommes suivantes : deux mille livres d'appointement en qualité de Conseiller de Navarre : autant comme Conseiller d'Etat , avec les trois mille six cents livres de pension , que le Roi avoit attachées à cette Charge : mes gages , comme Membre du Conseil , ayant augmenté par degrés , & à proportion des

1598.

Services que le Roi trouvoit que je lui rendois; ils étoient alors portés à vingt mille livres: le Roi doubla ma Compagnie de Gendarmes, qui d'abord n'étoit que de cinquante hommes; & après qu'elle eut été incorporée à celle de la Reine, dont je fus fait Capitaine-Lieutenant, cette Compagnie me rapporta de Gages, cinq mille livres. Le Roi me fit encore Conseiller d'Honneur (13). du Parlement de Paris, mais sans gages: Sébastien ce fut dans le tems où le jeune Chau-
Chauvelin. velin fut le premier dispensé de la règle des quarante jours, moyennant quatre mille écus. Je ne ferai qu'un article du Gouvernement de Mante, dont je venois d'être pourvû, & de celui du Gergeau, que Sa Majesté me donna ensuite. Tel étoit alors l'état de ma fortune: le cours qui jusques-là en avoit été assez lent, devint très-rapide les années suivantes, par les

(13) Les Lettres Parentes, par lesquelles Henry IV. fait le Marquis de Rosny Conseiller d'Honneur, lui donne l'entrée au Parlement, &c. datées du 16. Mars 1602. se voyent dans les Registres du Parlement de Paris, ainsi que l'Enregistrement de ces Lettres, & la Réception du 19 Mars de la même année.

grandes Charges dont Sa Majesté m'honora , & par des gratifications si considérables , que l'article que j'en formerai en les rassemblant , sera des plus importans : je promets d'y comprendre ses plus petites libéralités , & jusqu'à celles des autres Personnes Royales. Avant que d'entrer dans le détail des Finances , à quoi je me suis engagé ; je vais , puisque j'ai commencé à instruire le Public de mes dispositions personnelles , achever le tableau , en exposant , & mes occupations journalières , & toute ma manière de vivre , depuis que je suis devenu Personne publique : c'est ici le véritable endroit de le faire ; quoique pour tout dire à la fois , je sois obligé de me supposer déjà revêtu de toutes les Charges , qui ne me vinrent que quelque tems après.

Il n'y avoit aucun des six jours ouvrables de la Semaine , où il ne se tint un Conseil , matin & soir. Le premier & le plus important de tous , est celui qu'on appelloit le Conseil d'Etat & des Finances , qui occupoit lui seul les Mardi , Jeudi & Samedi , par les deux Séances du

1598.

matin & de l'après midi. Le Roi en étoit le Chef, & y assistoit assez assidûment. Les Princes, les Ducs & Pairs, les Officiers de la Couronne, les Chevaliers des Ordres du Roi, ou ceux qui avoient un Brevet de Sa Majesté, y avoient entrée, & voix délibérative. On y recevoit, & l'on y examinoit toutes sortes de Requêtes, sur quelque sujet que ce pût être; mais principalement sur ce qui concernoit les pensions de l'Etat, qui dès lors commencèrent à être acquittées avec un soin & une régularité qui les fit préférer à toute autre sorte de biens, même aux fonds de terre. Les trois autres jours de la Semaine étoient remplis de même, matin & soir, par différens Conseils, qu'on appelloit Conseils des Parties, composés d'un certain nombre de Conseillers particuliers: là on examinoit ce qui étoit du ressort de chacun de ces Conseils: s'il y étoit porté quelque contestation, elle étoit renvoyée aux Tribunaux, auxquels il appartenoit d'en connoître; en veillant à ce qu'ils rendissent bonne & prompte justice.

J'étois de tous ces Conseils; & j'y présidois

présidois ordinairement, lorsque le Roi ne pouvoit pas s'y trouver : ce qui arrivoit souvent, sur-tout pour les Conseils des Parties. Je ne manquois jamais au Conseil d'Etat, qui rouloit presqu'entièrement sur moi : c'étoit à moi qu'étoient adressées les Lettres & les Requêtes, qui devoient y être présentées : & comme les questions qui demandent des délibérations générales, ne sont pas fort communes ; en faisant part de ces affaires, j'en apportois en même tems la solution : souvent même j'y apportois les Arrêts tout dressés, afin que tout fût expédié dans une seule Séance ; & rarement on y changeoit quelque chose. J'ai toujours eu pour principe, que les réponses qu'on donne en sous-ordre aux Employés dans les grandes affaires, ne peuvent être, ni trop promptes, ni trop précises : tout le tems passé en contestations, est un tems perdu.

On conçoit aisément combien ce seul travail demande de tems : aussi m'accoutumai-je à me lever à quatre heures du matin, soit en Hiver, soit en Eté ; & les deux premières heures de la journée, étoient em-

1598.

ployées à nettoyer autant qu'il étoit possible, chaque jour, le Tapis des affaires qui y étoient mises. Tout Ministre qui en usera autrement, laissera tout dans la confusion, & dans une perpétuelle indécision, par les différens embarras dont il se verra à la fin accablé. J'étois habillé à six heures & demie; & en état de me rendre au Conseil, qui commençoit à sept, pour finir d'ordinaire à neuf, & suivant l'importance des matières, à dix & quelquefois à onze. Il arrivoit assez souvent, qu'au lieu d'y venir, Sa Majesté m'envoyoit ensuite chercher dès les neuf & dix heures, soit seul, soit avec ses deux autres Ministres d'Etat (14), MM. de Villeroy

(14) C'est le nom que portoient alors ceux qu'on a nommés depuis Secrétaires d'Etat; & ceux qu'on appelloit Secrétaires d'Etat qui étoient Messieurs Forget, Loménie, Beau-lieu-Rufé & Portier, n'étoient proprement que quatre Secrétaires des Finances, ou premiers Commis de

Sa Majesté. Quoiqu'il paroisse qu'aucun des trois Ministres d'Etat, n'ait porté le nom de premier ou principal Ministre, le partage des fonctions du ministère étoit si inégal entre M. de Sully, & ses deux Collegues & Henry IV. donnoit au premier une si grande part, & une si

& Sillery ; & que se promenant avec nous , elle nous faisoit entendre ses intentions ; & donnoit ses ordres à chacun de nous , sur nos Emplois particuliers. Au sortir de-là , je m'en venois dîner.

1598.

Ma table n'étoit pour l'ordinaire , que de dix Couverts ; & comme elle étoit servie avec une frugalité , qui eût pu déplaire aux Seigneurs de la Cour , sur-tout à ces sensuels , qui se font une occupation très-sérieuse de raffiner sur tout ce qui se mange & se boit ; je n'y conviois presque personne ; en sorte que ces places n'étoient pour l'ordinaire remplies que par mon Epouse , mes Enfans , &

grande autorité dans celles qui étoient de leur ressort, qu'on peut dire , qu'il n'y avoit que le nom tout seul de premier Ministre, qui lui manquoit. Ce nom même n'étoit pas alors fort en usage : le Chancelier Du-Prat sous François I. le Connétable de Montmorency sous Henry II. &c. ne l'ont point

porté ; quoiqu'ils ayent eu toute la confiance de leurs Maîtres : M. de Villeroy étoit à la tête des affaires étrangères , ayant aussi pour Adjoint , le Président Jeannin. M. de Sillery, avec M. de Bellièvre, qui peu de temps après fut Chancelier , avoient la direction des affaires du dedans du Royaume.

1598.

au plus par quelque ami, qui n'étoit pas plus difficile que moi. On a plusieurs fois essayé de me faire changer de conduite; mais je ne répondois à tous ces reproches, que par les paroles d'un Ancien : que si les Convives sont sages, il y en a suffisamment pour eux; s'ils ne le sont pas, je me passe sans peine de leur Compagnie.

Au sortir du dîner, je passois dans ma grande sale, où l'on sçavoit que je donnois une audience réglée, & qui par cette raison, étoit toujours remplie à cette heure : tout le monde y étoit admis; & l'audience étoit libre, la réponse n'étoit pas moins prompte : en cela, mon goût secondoit l'intention de Sa Majesté. Je commençois par les Ecclesiastiques de l'une & de l'autre Religion : les gens de la campagne, qui restoient les derniers, n'y perdoient qu'un peu d'attente : je faisois en sorte que tout le monde fût expédié avant que je me retirasse, j'envoyois même avertir de s'approcher, ceux qui avoient laissé passer l'heure, dans la cour, ou dans le Jardin. Si la chose qu'on me proposoit, étoit juste, & dépendoit de moi; en deux

mots j'en promettois l'exécution : si elle étoit injuste , j'en faisois quelque reproche avec politesse , & je me défendois honnêtement de m'en mêler : si elle me paroissoit douteuse , ou compliquée , j'appellois un Intendant ou un de mes Secrétaires , que je chargeois des papiers qui en pouvoient donner l'éclaircissement ; & je faisois en sorte que l'expédition que j'en promettois dans la Semaine , fût achevée dans ce temps-là : quelque épineuse que fût la question , le Conseil auquel elle étoit portée , ne la gardoit jamais au-delà du mois.

1598.

A l'égard des autres Conseils, auxquels étoient affectés le Lundi , le Mercredi & le Vendredi ; j'y vaquai tout aussi long-temps que je pus , avant que mes Charges multipliées eussent aussi multiplié mes occupations , & même après : mais lorsque la Direction de la Marine, de l'Artillerie, des Fortifications, des Bâtimens, des Ponts & Chaussées, m'eut été confiée personnellement, & qu'il fallut y joindre encore le détail de mes Gouvernemens, je fus obligé de substituer ces soins à l'autre, & de

consacrer la matinée de ces trois jours , à la connoissance des affaires dépendantes de ces Charges ; parce que Sa Majesté les trouvoit assez de conséquence, sur-tout celle de Grand-Voyer , & de Surintendant des Fortifications & Bâtimens, pour assister à l'appurement des Etats de chacune de ces Parties, qui se faisoit en présence des autres Gouverneurs & autres Officiers intéressés, appelés en Corps à ce sujet : mais pour cela je ne perdois pas de vûe les autres Conseils : j'avois soin qu'il ne s'y fît pendant que j'étois absent, aucune Délibération importante, sur-tout lorsqu'il s'agissoit de la guerre.

Je dispensois mon temps de manière que chacune de ces Parties me fournît encore du temps pour les autres, & même pour bien d'autres, que je n'ai pas encore nommées : car combien d'affaires extraordinaires & imprévûes ? Combien d'ordres, de consultations & de Lettres de Sa Majesté, qui n'avoient rapport à rien de tout cela ? On en jugera par l'assurance générale, que non-seulement il n'arriva jamais rien à ce Prince, dont il ne me fît aussi-tôt confidence ;

mais même qu'il ne se passa jamais rien dans son intérieur, (15) qu'il ne déposât dans mon sein : secrets, desseins, pensées, maladies cachées, plaisirs & chagrins domestiques, craintes & espérances, amours, amitiés & haine ; tout enfin étoit confié à ma fidélité & à ma discrétion ; je puis bien me servir de ces termes. C'est dans tous ces momens, que pour satisfaire aux besoins & aux desirs de Henry, il falloit faire trêve avec toutes les occupations les plus pressantes, imaginer des moyens, se prêter à des entreprises, répondre à des Lettres ; & entreprendre des voyages, qui auroient mis en souffrance toutes les autres affaires de l'Etat, si en donnant la nuit aussi-bien que le jour à ces nouveaux incidents, qui n'avoient ni mois, ni

(15.) » Jamais au- » cun Ministre n'a eu » plus parfaitement » la confiance de son » Prince que celui- » ci, & jamais per- » sonne ne s'en est » rendu plus digne, » par sa fidélité, son » activité, son appli- » cation continuelle » aux affaires & son » désintéressement » dans toutes les cho- » ses où il s'agissoit » du Service du Roi, » &c. « *Histoire de France de Châlons,* tom. 3. p. 255.

jours, ni heures réglées, une extrême diligence à reparer les affaires qui en avoient été interrompuës, n'eût remis toutes choses dans leur état naturel.

On est surpris en faisant ces réflexions, comment avec une si prodigieuse æconomie du tems, il en reste si peu pour les affaires purement domestiques. Le petit nombre d'instans que j'ai pu donner à celles-là, je n'ai jamais pu le rencontrer que par échappées, dans quelque'une des après-dinées de ces trois mêmes jours: aussi fallut-il, que mon Epouse s'accoutumât à faire tout ce qu'il n'étoit pas de nécessité absolüe que je fisse moi-même, ou que je m'en reposasse sur des Gens d'affaires, ou sur des Domestiques.

Quant aux récréations, & aux heures de délassement, qui devoient par nécessité trouver place au milieu d'un travail si assujettissant; elles n'étoient pas moins réglées que les affaires mêmes, mais aussi sujettes à être dérangées: lorsque j'avois le bonheur qu'elles ne le fussent point; je ne sortois point de l'Arcenal pour les goûter. C'est dans ce Château que j'ai fait ma demeure, depuis que j'ai

reçu la Charge de Grand-Maître, jusqu'au temps où la mort de mon Roi m'a rendu au repos d'une vie privée. Les Exercices, dont l'Arcenal étoit une excellente Ecole pour la Jeunesse, étoient ce qui me délassoit le plus l'esprit; sur-tout lorsque j'y voyois mêlés mes Enfans, mon Gendre, mes Parens & Amis particuliers: la bonne Compagnie qui se trouvoit les après-midi dans cette petite Encinte, les fanfares qu'on y entendoit, l'air de gaieté sans mollesse, & de plaisir sans nonchalance, qu'on y respiroit, est tout ce que je connois de plus propre à récréer un Esprit, à qui l'habitude du travail rendoit insipides les divertissemens purement de paresse & d'indolence.

De quelque manière que j'eusse passé l'après-midi, & que l'heure du Souper fût venue, elle n'étoit pas plutôt arrivée, que je faisois fermer les portes; & défendois qu'on laissât entrer personne, à moins que ce ne fût de la part du Roi. Depuis ce moment, jusqu'à l'heure du coucher, qui étoit toujours pour moi à dix heures, il n'étoit plus fait mention d'affaires; mais de dissipation, de

1598.

1598.

joye, & d'effusion de cœur, avec un petit nombre d'amis de bonne & sur-tout d'agréable société.

Le Ministère-Général, poste toujours fort-laborieux, n'est pas pourtant toujours chargé des mêmes difficultés : & on ne peut qu'envier le bonheur de ceux qui y sont appelés dans une conjoncture, où toutes les affaires se conduisant depuis plusieurs années, par un cours réglé & tranquille; ils peuvent, paisiblement assis sur le timon, se contenter d'une inspection générale, & laisser le reste de la manœuvre à ce grand nombre d'ouvriers, qui travaillent sous leurs ordres. Je n'ai pas eu cet avantage : on s'en est déjà apperçu par ce que j'ai eu occasion de dire en différentes fois : & pour ne point encore entamer le fait de la Finance, qui étoit alors une Mer sans fond ni rive; je prie qu'on jette un coup d'œil sur les différens embarras qu'on rencontroit, sans sortir de l'intérieur du Royaume; une Cabale de Révoltés à éclairer de près, & s'il se pouvoit, à réduire; une Dispute de Religion à terminer; un Parti puissant à satisfaire & à contenir; une subor-

dition & une police générales à établir & faire observer: la chose étoit au point, qu'on ne connoissoit rien de ce grand nombre d'Officiers de Guerre, de Police, de Finance, de Judicature, & de la Maison du Roi; pensionnaires, ou aux gages de l'Etat; sinon que le nombre en étoit en effet infini, & qu'il falloit commencer par en rechercher les noms, & les comprendre tous dans un Registre, pour pouvoir ensuite en supprimer une partie.

Les affaires de la Guerre étoient dans le plus grand renversement; & l'ordre qu'on y pouvoit mettre, ne dépendoit pas comme on se l'imaginoit, de réformer une grande partie des troupes; il falloit prendre connoissance de toutes les Villes & Places fortes, dont la plûpart étoient dans un état de ruine si prochain, que par cette raison, & pour diminuer la quantité des Garnisons qu'on entretient en France, il étoit nécessaire d'en démolir la partie qui étoit inutile: ce qu'on ne pouvoit pourtant faire, qu'après la mort de ceux à qui il auroit été dangereux d'en ôter le Gouvernement.

1598.

La Marine seule pouvoit occuper un Ministre entier, & pendant une longue suite d'années : car cette Partie de l'Etat, qui demande une si grande sujétion, ne prend pas des progrès bien rapides ; elle ne peut les tirer que de l'aisance & de la splendeur, que le tems de la Paix, & un bon Gouvernement donnent à un Royaume (16). On ne conçoit point, jusqu'à quel point la Marine, & le Commerce qui en dépend, étoient oubliés en France. Je convins avec le Roi, qu'on commenceroit cet Etablissement par tous les premiers principes : qu'on feroit visiter les Côtes, examiner les Ports, afin de prendre des mesures pour leur réparation : qu'on en feroit de même du petit nombre des Vaisseaux & des Galères délabrés qu'on y trou-

(16) » Il faut être la raison: « *Testament Politique de ce Cardinal*, 3. Part. chap. 9. sect. 5. & 6. » puissant, dit le Cardinal de Richelieu, après M. de Sully, pour prétendre à cet héritage, (de la possession de la Mer) les titres de cette Domination sont la force, & non

Le Cardinal d'Ossar dans plusieurs de ses Lettres conseille à Henry IV. de rétablir la Marine.

veroit encore , en attendant qu'on en pût construire de nouveaux : après quoi l'on nommeroit des Officiers , & on chercheroit des Matelots & des Pilotes , dont on animeroit l'industrie par des récompenses : en un mot , pour épargner un plus long détail , qu'on commenceroit à créer une Marine absolument nouvelle.

1598.

Tout cela ne pouvoit s'exécuter ; que successivement & peu à peu : la Finance , comme la partie la plus malade du Corps de l'Etat , étoit aussi celle , à laquelle il falloit donner les premiers secours. On va juger de la grandeur du mal , par le Mémoire des Sommes qui sortirent du Trésor-Royal pour amener au Parti du Roi , les Chefs & autres principaux Membres & Villes de la Ligue. Ce Mémoire a quelque chose d'assez curieux : il monte à plus de trente deux millions de livres (17). Le voici.

Au Duc de Lorraine , & autres Particuliers compris dans son Traité , trois millions sept cens soixante six mille huit cens vingt-cinq livres. Au

(17) Il y a ici une | vres dans les anciens
erreur de calcul d'en- | Mémoires.
viron cent mille li- |

1598.

Duc de Mayenne , & autres compris dans son Traité ; compris aussi deux Régimens Suisses , que le Roi se chargea de payer , trois millions cinq cens quatre-vingt mille livres. Au Duc de Guise , & autres compris dans son Traité , trois cens quatre-vingt huit mille livres. Au Duc de Nemours , & autres , trois cens soixante dix-huit mille livres. Au Duc de Mercœur , pour Blavet , & autres Villes de Bretagne , quatre millions deux cens quatre-vingt-quinze mille trois cens cinquante livres. Au Duc d'Elbœuf , pour Poitiers &c. neuf cens soixante & dix mille huit cens vingt-quatre livres. A MM. de Villars & le Chevalier d'Oise , pour Rouën & le Havre , y compris aussi les dédommagemens accordés à M. le Duc de Montpensier , au Maréchal de Biron , au Chancelier &c. trois millions quatre cens soixante dix-sept mille huit cens livres. Au Duc d'Epernon , & autres , quatre cens quatre-vingt seize mille livres. Pour la réduction de Marfeille , quatre cens six mille livres. Au Duc de Brissac , pour Paris &c. un million six cens quatre-vingt-

quinze mille quatre cens livres. Au Duc de Joyeuse, pour Toulouse &c. un million quatre cens soixante-dix mille livres. A M. de La-Châtre, pour Orleans, Bourges &c. huit cens quatre-vingt dix-huit mille neuf cens livres. A MM. de Villeroi & d'Alincourt, pour Pontoise &c. quatre cens soixante-seize mille cinq cens quatre-vingt quatorze livres. A M. de Bois-Dauphin, & autres, six cens soixante dix-huit mille huit cens livres. A M. de Balagni, pour Cambrai &c. huit cens vingt huit mille neuf cens trente livres. A MM. de Vitry & de Médavy, trois cens quatre-vingt mille livres. Aux Sieurs Vidame d'Amiens, d'Estournelle, Marquis de Trenel, Sefseval, Du-Pêche, Lamet &c. & pour les Villes d'Amiens, Abbeville, Peronne, Coucy, Pierrefont &c. un million deux cens soixante-un mille huit cens quatre-vingt livres. Aux Sieurs de Belan, Quionville, Joffreville, Du-Pêche &c. & pour Troyes, Nogent, Vitry, Chaumont, Rocroy, Chateau-Porcien &c. huit cens trente mille quarante-huit livres. A MM. de Rochefort, & pour Vézelay, Mâcon, Mailly &c. quatre cens cinquante-sept

mille livres. A MM. de Canillac, d'Auchon, Lignerac, Monfan, Fumel, &c. & pour la Ville du Puy &c. cinq cens quarante-sept mille livres. A MM. de Monpezat & de Montespau &c. & pour différentes Villes de Guyenne, trois cens quatre-vingt dix mille livres. Pour Lyon, Vienne, Valence & autres du Dauphiné, six cens trente-six mille huit cens livres. Aux Sieurs Daradon, La-Pardieu, Bourcanny, Saint Offange, pour Dinan, &c. cent quatre-vingt mille livres. Aux Sieurs de Leviston, Baudoin & Beauvilliers, cent soixante mille livres.

J'effrayerois mes Lecteurs, si je leur montrois que cette Somme ne fait encore qu'une très-petite partie de celles qui étoient demandées au Trésor Royal, soit par les François, soit par les Etrangers, à titre de Solde, de Pensions, de Prêt, d'Arrérages de Rente &c. & que le Total de toutes ces sommes là, après avoir fait quelques retranchemens, dont la justice se faisoit appercevoir sans un grand examen, montoit par la supputation que j'en fis, à près de trois cens trente millions de livres. C'est un calcul que j'exposerois ici, si je ne jugeois qu'il trou-

Vera mieux sa place, lorsqu'il s'agira de la discussion de toutes ces parties.

1598.

Voilà un beau champ, ouvert aux travaux d'un Surintendant des Finances : mais par où commencer ? L'exorbitance des dettes de l'Etat demandoit qu'on augmentât les Impôts : la misere générale demandoit encore plus fortement, qu'on retranchât des anciens ; & tout bien pesé , je trouvais que l'intérêt même du Prince vouloit qu'on écoutât le cri de la misere publique. Rien assurément ne peut donner une idée de l'état accablant, auquel étoient réduites les Provinces, sur-tout celles de Provence, Dauphiné, Languedoc, & Guyenne, long & sanglant théâtre de Guerres & de violences, qui les avoient épuisées. Je remis par tout le Royaume, le reste des Impôts de 1596. qui étoient encore à payer (18) : action autant de nécessité, que de charité & de justice. Cette gratification qui commença à faire

(18) Avec les arrêts des années précédentes, dont les particuliers avoient fait des Obligations aux Receveurs des Tailles. Ces Obligations dont, selon Le Grain, quelques-unes montoient jusqu'à sept années, furent déclarées annuées, liv. 7.

respirer le peuple, fit perdre au Roi vingt millions; mais aussi elle facilita le payement des Subsidies de 1597. qui sans cela seroit devenu moralement impossible.

Après ce soulagement, je cherchai à procurer aux peuples de la campagne, tous ceux que je pouvois leur donner: fortement persuadé, que ce ne peut être une somme de trente millions, perçue tous les ans dans un Royaume de la richesse & de l'étendue de la France, qui le réduit en l'état où je le voyois; & qu'il falloit que les Sommes consistant en vexations & faux frais, excédassent infiniment celles qui entroient dans les coffres de Sa Majesté: je pris la plume, & entrepris ce calcul immense. Je vis avec une horreur qui augmenta mon zèle, que pour ces trente millions qui revenoient au Roi, il en sortoit de la bourse des particuliers, j'ai presque honte de le dire, cent cinquante millions (19): la cho-

(19) Cette somme, qu'outre les frais ordinaires de levée, qui étoient alors excessifs, le peuple avoit encore à essuyer

se me paroïssoit incroyable; mais à force de travail, j'en assûrai la vérité. Je ne fus pas surpris après cela, d'où venoit la calamité du Peuple, dans un tems où quoique le Commerce fût interrompu, l'industrie arrêtée ou persécutée, les Fonds de terres négligés & sans valeur, les autres Biens diminués à proportion, il avoit pourtant été obligé de fournir une somme si fort au-dessus de ses forces; parce qu'on s'étoit servi pour la lui arracher de la dernière violence.

Je me tournai contre les auteurs

une infinité de concussions & d'extorsions. » La France seroit trop riche, dit le Cardinal de Richelieu, « *Test. Vol. 2. Part. chap. 9. sect. 7.* » & le peuple trop abondant, si elle ne souffroit point la dissipation des deniers publics, que les autres Etats dépensent avec régles. Elle perd plus, à mon avis, que des Royaumes, qui prétendent quel-

» qu'égalité avec elle, ne dépensent à leur ordinaire. « Il rapporte là-dessus le bon mot d'un Ambassadeur Vénitien: que pour rendre la France heureuse, il ne lui souhaiteroit autre chose, sinon qu'elle sçût aussi-bien dépenser ce qu'elle dissipoit sans raison, que la République sçavoir bien n'employer pas un seul Quadrain sans besoin & sans beau-coup de ménage.

1598.

de cette violence, qui étoient tous les Gouverneurs & autres Officiers de Guerre, aussi bien que de Justice & de Finance, qui jusqu'aux moindres, faisoient tous un abus énorme de l'autorité que leurs Emplois leur donnoient sur le Peuple; & je fis rendre un Arrêt du Conseil, par lequel il étoit défendu sous de grandes peines, de rien exiger du Peuple, à quelque titre que ce pût être, sans une Ordonnance en forme, au-delà de ce à quoi il étoit obligé, pour sa part des Tailles & autres Subsidés réglés par Sa Majesté enjoint aux Trésoriers de France sous peine d'en répondre personnellement, d'informer de tout ce qui se pratiqueroit au contraire.

Cet Arrêt mit un frein à l'avidité de tous ces petits Concussionnaires: mais il leur donna contre moi un furieux ressentiment; & quoiqu'il y eût quelque chose de honteux pour eux à le témoigner, une grande partie fit éclater ses plaintes, comme si je les avois en effet dépouillés d'un bien légitime. Le Duc d'Epéron fut le premier qui se montra, & osa en venir avec moi jusqu'aux voies de fait. L'humiliation qu'il avoit essuyée,

ne l'avoit pas défait de son humeur fière & impérieuse. Les Provençaux avoient mille fois béni le moment où il étoit sorti de leur Province, il n'y avoit plus de malheureux, que ceux qui étoient ou ses vassaux, ou trop voisins de ses Terres : il se faisoit tous les ans à leurs dépens plus de soixante mille écus de revenu.

Il fut averti par Messieurs du Conseil, auxquels cet Arrêt faisoit la même peine qu'à lui, du jour où il devoit y être passé; & se promit bien de l'empêcher. Il vint prendre séance au (20) Conseil; & en s'adressant à

(19) Le démêlé de France : si m'a-
dont il est question vouerez - vous,
ici, arriva le Lundi 29 Monsieur, lui répon-
Octobre 1598. chez dit le Duc d'Eper-
le Chancelier, où se non, qu'il y a quel-
tenoit le Conseil : que différence entre
le Duc d'Epernon vous & moi. Sur le
ayant dit à M, de mot d'épée qu'il
Rosny, qu'il n'étoit ajoûta en relevant
pas obligé de l'aller les personnes de
trouver chez lui, fai- cette Profession au-
sant beaucoup va- dessus des autres; M.
loir sa qualité; ce- de Rosny reprit,
lui ci lui répondit qu'il sçavoit aussi se
avec des gestes de servir de la sienne à
Rodomont, qu'il quoi le Duc d'Eper-
étoit d'une des plus non repliqua qu'il
anciennes Maisons ne débattoit pas cela

1598.

moi, il fit une comparaison pleine d'arrogance & de mépris de la manière dont il soutenoit son nom, avec celle dont j'avoilissois le mien par

avec lui. Le Chancelier les ayant ap-
 paisés, ils en vinrent
 à des explications
 plus douces : vous
 avez parlé à moi,
 lui dit M. de Rosny,
 comme si j'étois un
 petit Financier : non,
 lui répondit le Duc
 d'Epéron ; vous ne
 trouverez point que
 je sois venu à vous
 à pouilles ni inju-
 res. Je ne suis point
 homme à pouilles,
 ni injures, interrom-
 pit M. de Rosny ; je
 ne le souffrirois
 d'homme du mon-
 de. Je ne vous dis
 pas cela, dit M.
 d'Epéron.... Je suis
 fort aise, reprit M.
 de Rosny affectant
 de prendre les der-
 nières paroles de
 son adversaire, pour
 une excuse, que
 vous ne m'avez
 point offensé. Je

n'offense personne,
 répliqua le Duc
 d'Epéron ; & quand
 cela m'arriveroit, je
 porte de quoi con-
 tenter ceux qui sont
 de ma condition, &
 satisfaire les autres,
 selon qu'ils sont, «
 C'est apparemment
 après ces dernières
 paroles qui sont très-
 piquantes, que tous
 deux portèrent leur
 main sur la garde de
 leurs épées. Le Chan-
 celier & les autres
 Conseillers les inter-
 rompèrent souvent, &
 enfin les séparèrent.
Le vol. 8055. des
Mss. de la Bibliot. du
Roi, d'où je tire ces
particularités pres-
que mot pour mot les
rapporte avec quel-
ques autres traits sem-
blables pour preuve
de l'humeur brusque
& fière du Duc de
Sully ; aussi tout ce

la nouvelle profession que j'avois embrassée. Je répondis sans équivoque, à un discours si impertinent ; en lui déclarant qu'en toutes manières, je

récit est fait d'une manière qui ne lui est pas avantageuse. Le Grain a aussi en vue ce fait dans les paroles que je vais citer. Mais quoiqu'il convienne qu'un Ministre doit avoir sur tout la modestie en recommandation, il ne peut s'empêcher de justifier M. de Sully : „Comment se pou-
voit il faire, dit-il, „qu'il retranchât tant „de gages d'Officiers „sans Services, rebu-
tât tant de deman-
deurs de récompen-
ses, & veillât sur tant „d'avis qui se don-
noient aux Grands, „lesquels avis il fai-
soit souvent tomber „au profit du Roi, „à leur mécontente-
ment ; sans avoir une „très-grande autori-
té, & sans mon-

trer une façon fas-
tueuse & arrogante.
„Le Roi le vouloit „ainsi : afin que tout „fût égal jusqu'à ce „qu'il eût acquitté & „enrichi son Royau-
me. Et partant, ce „n'étoit aux Sujets „à murmurer : & „d'autant que le Roi „témoigna son ap-
probation de toutes „les actions de M. de „Sully, quand Sa „Majesté déclara à „quelques Grands qui „le vouloient querel-
ler, qu'il seroit son „second ; il ne nous „est pas permis de „juger d'icelles ac-
tions, & offenser la „mémoire de Sa Ma-
jesté après sa mort, „ni l'honneur du „Duc de Sully du-
rant sa vie ; puis-
qu'il n'a fait que le „service de son Maî-

4598.

me croyois du moins son égal. Des paroles aussi claires firent monter le feu au visage de d'Epernon, au lieu du phlégme insultant qu'il avoit affecté d'abord ; & il passa à faire des menaces, que je n'entendis pas plus patiemment que le reste; j'y répondis vivement : il repliqua de même ; & sans plus longue explication, nous portâmes l'un & l'autre la main à la garde de nos épées. Si l'on ne se fût jeté au-devant de nous, & qu'on ne nous eût pas fait sortir du Conseil par deux côtés opposés; on auroit vû une scène assez nouvelle dans l'endroit où ceci se passoit. Notre querelle ayant été rapportée au Roi qui étoit alors à Fontainebleau, Sa Majesté me scût si bon gré du zèle que j'avois témoigné en cette occasion pour la justice, qu'elle m'écrivit à l'heure-même de

«tre.... Dieu venil-
«le, « ajoute cet
Ecrivain, après avoir
montré la sagesse &
la nécessité de la con-
duite du Roi & de
son Ministre, » que
«ce Trésor soit con-
servé avec tel soin,
qu'il a été acquis,

»&c. liv. 7. J'ai cru
cette remarque né-
cessaire, ayant à rap-
porter dans la suite
de ces Mémoires, un
grand nombre d'au-
tres exemples sem-
blables au démêlé
qu'on vient de voir.

la main, en louant ma conduite, &
 » en m'offrant, disoit-elle, de me
 » servir de Second contre d'Epernon,
 » auquel elle alloit parler de façon à
 » lui ôter l'envie de me faire à l'avenir
 » de pareilles incartades. « D'Eper-
 non vit bien que ce Prince étoit vive-
 ment offensé de son procédé : il m'en
 fit excuse en présence du Roi, qui
 nous fit embrasser tous deux.

1598.

Outre ces Revenus, que les Prin-
 ces du Sang, à commencer par Ma-
 dame elle-même, & les Officiers de
 la Couronne, s'étoient ainsi faits gra-
 tuitement ; le Peuple avoit encore à
 souffrir, jusques dans la perception
 de leurs Revenus effectifs. Il n'y avoit
 aucune de ces Personnes, qui ne fût
 pensionnaire du Roi à titre de leurs
 Emplois, de récompenses, de grati-
 fications, ou de Traités faits avec Sa
 Majesté, en rentrant dans son obéis-
 sance : & par un effet de la licence des
 derniers temps, l'usage étoit qu'au
 lieu de s'adresser pour le payement
 de ces Pensions, au Trésorier de
 l'épargne, ces Officiers se payoient
 par leurs mains des deniers des Fer-
 mes sur lesquelles on leur avoit assi-
 gné leur payement ; les uns sur les

1528.

Tailles: les autres sur les Gabelles ; d'autres sur les Traités-Foraines, Domaines, cinq grosses Fermes, Parties Casuelles, Péages de Rivières, Comptables de Bordeaux, Parentes de Languedoc & de Provence, &c. Le Roi s'étoit déchargé par même moyen, du payement de dettes encore plus considérables, qu'il avoit contractées envers les Etrangers : tels étoient le Roi d'Angleterre, le Comte Palatin, le Duc de Vintemberg, le Duc de Florence, les Suisses, la République de Venise & la Ville de Strasbourg. Sa Majesté n'acquittoit point encore autrement les Pensions, que l'intérêt politique demandoit qu'elle fit aux Princes & Communautés Etrangères : car de tout temps la France s'est rendue débitrice volontaire de toute l'Europe ; d'où il étoit arrivé, que tous ces différens Créanciers exigeant de nouvelles Fermes à leur profit, au milieu des Fermes mêmes du Roi ; ils avoient leurs Commis & leurs Comptables, mêlés avec ceux de Sa Majesté, & qui n'entendoient pas moins bien à piller le peuple. Je ne sçais si jamais on a vu un abus plus pernicieux, & en même temps plus

honteux, que de laisser ainsi tout le monde, & particulièrement les Etrangers, mettre la main dans les Finances de l'Etat ; de voir des Monopoleurs de toutes les Nations, multiplier les usures & les persécutions, de la manière la plus criante, (21) & s'arroger impunément une partie de l'autorité Royale.

1598.

Je crus que rien ne pressoit davantage, que de couper tout d'un coup ce mal dans sa racine par une seconde Délibération, qui défendoit à tous Etrangers & Naturels, Princes du Sang & autres Officiers, de lever aucun droit, à quelque Titre ou Créance que ce pût être, sur les Fermes & autres revenus de l'Etat, & leur enjoignoit de s'adresser au seul Trésor Royal pour être payés de leurs Pensions, Arrérages, &c. Je vis tranquillement former l'orage, qu'une pareille Déclaration ne pou-

(21.) Cet abus devoit avoir quelque chose de si ruineux, qu'on ne sçauroit trop bénir la mémoire de celui qui a eu le courage de se charger de l'innocuité publique, pour l'extirper : au lieu de lui faire un crime de la hauteur & de la mauvaise humeur, sans lesquelles il lui auroit été impossible d'en venir à bout.

1598.

voit manquer d'exciter contre moi. En effet l'Arrêt n'eut pas plutôt été rendu , que tout retentit des cris des Seigneurs , & des principaux Partisans : comme si ç'avoit été les mettre à la mendicité , (car c'est en ces termes qu'ils s'en expliquoient) que de les réduire aux termes de leurs premières Conventions , & de changer de fond à leur Créance. Le Roi naturellement sensible à la plainte, ne put s'imaginer que ces cris fussent aussi déraisonnables qu'ils l'étoient , & crut que par zèle , j'avois commis peut-être quelque imprudence. Il m'envoya chercher , & me dit , „ ah ! mon ami , qu'avez - vous „ fait ? „

Il ne me fut pas difficile de faire sentir à Sa Majesté , que ce que j'avois fait , procédoit d'un motif de justice & d'ordre : que ses Finances ne devoient plus avoir tant de Maîtres , ni tant d'hypothèques différentes : que ses Fermes lui jetteroient un produit plus considérable du double , sitôt qu'il les feroit valoir par ses mains ; profit que tous ces différens propriétaires ne faisoient pas eux mêmes , mais bien leurs

Agens & leurs Buralistes : qu'enfin , quand cela seroit , ce n'étoit pas leur ravir leur bien , que de leur ôter des profits qui ne leur appartenoient par aucun Droit. Le Roi comprit tout cela : mais l'embarras étoit , de ne point mécontenter un Edmond , Agent de la Reine d'Angleterre ; certain grand Allemand , Facteur du Duc de Virtemberg ; Gondy , Fermier du Duc de Florence ; enfin le Connétable son Compère , les plus distingués de sa Cour , & sa propre Sœur.

1598.

Je priai Sa Majesté d'envoyer chercher quelqu'un d'eux , à qui je pussé parler en sa présence. Le Connétable ne faisoit que de sortir de l'appartement de Sa Majesté. On le rappella , & le Roi lui dit : » hé bien , » mon Compère , en quoi vous plaignez-vous de Rosny ? Sire , je me plains , répondit-il , de ce qu'il m'a mis au rang du Commun , en m'ôtant une pauvre petite Assignation que j'avois en Languedoc , sur une Imposition dont vous ne touchâtes jamais rien. « Je répondis très - poliment au Connétable , que je serois le premier à m'avouer

1598.

coupable , si j'avois jamais eu l'intention de lui rien faire perdre. Je lui demandai ce qu'il retiroit de cette Imposition : je sçavois bien qu'il étoit un de ceux , auxquels les Traitans vendoient le plus cher leurs services. M. de Montmorency satisfit à ma question : & je l'assurai de mon côté , qu'il pouvoit s'attendre à être exactement payé de la même somme. » Je trouve cela bon , reprit-il ; » mais qui m'assurera d'en être payé » à point nommé , comme je le suis ? » Ce fera moi , lui repartis-je ? Et » je vous donnerai pour caution Sa » Majesté , qui ne fera point banque- » route , je vous le promets, au moins » si elle me laisse ménager ses revenus , comme je l'entends , & je lui » servirai encore de contre-caution , » parce que je m'attends bien qu'en » la rendant riche , elle me fera tant » de bien , que je ne serai jamais réduit au safran. «

Le Connétable, qui étoit un homme simple & droit , trouva ma réponse de son goût , & embrassa mon sentiment avec une véritable satisfaction : il m'avoua même , qu'il n'asseroit l'Imposition dont il étoit

question, que neuf mille écus par an; sur quoi il étoit encore obligé 1598.

d'en donner deux mille au Trésorier. Je sçavois bien tout cela, lui dis-je; & ma résolution est de ne vous rien rabattre de vos neuf mille écus: le Roi en aura encore dix-huit mille pour lui, & il en restera encore quatre mille pour moi.

Qui fut bien surpris? Ce fut le Connétable: il ne vouloit point convenir qu'il eût été dupe jusqu'à ce point: le Roi rioit cependant de tout son cœur: mais dès le lendemain, j'amenai à Sa Majesté un homme qui en sa présence prit cette Ferme à cinquante mille écus, au nom des États de Languedoc. Le Roi m'offrit sur cette somme les quatre mille écus, qui de ma part n'avoient point été proposés sérieusement, je les refusai; & je dis à Sa Majesté, que le mal que je cherchois à détruire dans les Finances, étant venu en grande partie, de la facilité du feu Roi à affecter directement ses Fermes aux gratifications qu'il accordoit à tous ceux qui l'approchoient, Finances & autres; on retomberoit infailliblement dans le

1598.

même inconvenient, si l'on n'accoutumoit pas tous les Gens d'affaires, qui serviroient utilement Sa Majesté, à ne recevoir que de la seule main leurs récompenses. Ce Prince convint que j'avois raison; & je n'y perdis rien : car lui ayant fait avancer douze mille écus sur cette même Ferme; il envoya Béringhen m'en apporter quatre mille.

Je fis entendre raison à tous ceux qui étoient dans le cas de M. le Connétable. Eh ! quoi de plus raisonnable en effet, que Sa Majesté touchât elle-même ses Revenus ? Pour tous les autres, que leur intérêt rendoit sourds à une raison si sensible; je ne m'embarrassai plus de les satisfaire. De cet Article, il se fit une augmentation de soixante mille écus dans les Revenus Royaux,

Cette peine n'est rien, en comparaison de celle que j'eus, à dévoiler les mystères des Gens mêmes du métier : Je ne trouvois pas de meilleur moyen d'y parvenir, que d'avoir enfin cet Etat Général des Finances sans erreur, dont j'ai déjà parlé; mais c'étoit la difficulté: je n'étois point content de celui qu'on

a vu que j'avois fait en 1596, pour
1597; ni même du suivant, quoi-
qu'il fût déjà beaucoup plus exact;
parce qu'enfin je n'avois pu faire au-
trement, que d'y travailler sur le
rapport & sur les Etats des Inten-
dants & des Trésoriers : & qu'il n'y
en avoit aucun sans exception, quel-
que attention que j'apportasse au
choix, que je ne dusse craindre du
côté de la fraude & de la surprise.
Je me mis donc à y travailler de
nouveau cette année. Je fis un re-
cueil de toutes les Commissions des
Tailles, qu'on envoyoit dans les
Généralités, & de tous les Edits,
en conséquence desquels se faisoient
toutes les levées de deniers dans le
Royaume : j'y joignis les Tarifs qui
avoient été faits sur ces Edits, tous
les Beaux & Sous-Baux faits par le
Conseil aux premiers & seconds Fer-
miers : je confrontai toutes ces Pié-
ces, aidé des lumières que mon pre-
mier travail m'avoit déjà données sur
cette matiere; & je crus enfin être
parvenu cette fois, jusqu'à voir le
fond de la chose. Il se commettoit
quelques abus dans les Commissions
ordinaires des Tailles; mais c'étoit

1598.

1598.

les moindres : il s'en commettoit de beaucoup plus considérables dans les Commissions , ou Lettres extraordinaires , expédiées en avance sur l'année suivante : mais les plus grands excès me parurent venir des Sous-Baux. Les Fermiers qui les prenoient du Conseil , & les Trésoriers de France que ceux-ci employoient , retiroient presque deux fois autant que l'adjudication qui leur en étoit faite : & comme ces Fermiers Généraux resoûfermoient encore ; cette fuite d'Arriere Beaux à l'infini , augmentoit aussi les frais à l'infini , & ne produisoit d'autre fruit , que d'entretenir dans une abondance qui n'étoit méritée par aucun travail , Messieurs du Conseil d'abord , ensuite leurs Fermiers , & les autres de suite à proportion , qui gardoient le plus profond secret sur les mystères dans lesquels on les avoit initiés.

Je fus transporté de joye à cette découverte ; & muni de l'autorité du Roi , à qui j'en avois fait part , je fis arrêter tous les deniers des Tailles , payés sur Commissions extraordinaires ; & sans y avoir égard , je mandai aux Receveurs qu'ils en comp-

taissent comme de tous leurs autres deniers, & qu'ils les fissent voiturier incessamment. Je cassai & pour toujours, tous les Arriere-Baux ; & je voulus qu'à l'avenir chaque Partie n'eût qu'un seul Fermier, & un seul Receveur. Il y eut encore bien des clameurs jettées à cette occasion : mais les plus avisés de tous ces Fermiers considérant que ces murmures n'aboutiroient à rien qu'à les faire remarquer, & que les Places alloient devenir rares, par la suppression d'une partie des Traitans ; de peur de demeurer inutilles, ils se hâterent de venir me trouver ; & contens de profits médiocres, ils reprirent de moi ces mêmes Fermes pour leur compte ; avec la différence, que tous leurs profits passèrent au Roi ; les Fermes ayant été doublées (22).

(22) Quoiqu'on se soit convaincu de plus en plus de la justice qu'il y a, que le Roi tire pour son seul profit, tout le parti possible de ses autres Revenus ; on trouve cependant avec quelque raison, ce semblable, que depuis le

Duc de Sully, l'on n'a pas fait dans cette partie tous les progrès que ses idées, & les soins qu'il s'est donnés, sembloient devoir faire attendre. Nous aurons occasion d'entrer là-dessus dans quelque discussion, lorsque l'Au-

1598.

A mesure que l'expérience vint fortifier mon travail, je perfectionnai encore ces Etats généraux des Finances. Je m'avisai de ne plus m'en rapporter aux Modelles de Comptes, que les Receveurs s'étoient fait eux-mêmes; mais de leur en envoyer de tous faits, où je m'étois étudié à ne rien oublier, ni pour le détail, ni pour la clarté. Je les examinai ensuite, lorsqu'ils m'étoient renvoyés, avec tant de rigueur sur les fautes même d'inadvertance, ou de la plus légère omission, que bientôt on n'y omit plus rien en effet, quelque petite & cachée que fût cette partie; parce que le tout devoit être justifié par les Pièces, que j'y faisois joindre, & que je confrontois ensemble avec la dernière attention. Ainsi j'éventai toutes les Mines secrètes des Receveurs: elles étoient en grand nombre: suppositions, prétendues non-valeurs, mauvais deniers, frais de Domaines, Remises, Dons, Droits,

teur parlera de la Ferme des Tailles & des autres Impôts, qui est la véritable cause de toutes les difficultés qu'on ren-	contre à parvenir au but qu'il s'étoit pro- posé, & que tous les Ministres se sont pro- posés après lui.
--	---

Taxations, Attributions d'Offices, Payemens de Rente, frais de Voiture, Epices, Emolumens, & frais de reddition de Comptes : c'étoient-là autant de ressources utilement employées au profit des Commis ; parce qu'on ne s'étoit point donné la peine d'apprécier toutes ces Parties, qui absorboient, ainsi enflées, une partie de la Recette ; & que Messieurs du Conseil, à qui il appartenoit de le faire, connoissent aussi l'utilité de ce jargon.

On tenoit si mal la main aux Comptes des Receveurs, qu'il arrivoit souvent qu'ils fortoient d'Emploi, chargés d'une infinité de recouyremens qui étoient ensuite mis en oubli. J'abolis cette coutume. J'obligeai ceux qui entroient en place à rechercher ceux auxquels ils succédoient : & pour les y porter par le seul moyen efficace ; tant qu'il restoit de ces débets, ils n'avoient point d'autre recours pour leurs appointemens & leurs remises. Par-là ils sçurent bien empêcher ces petites banqueroutes, au-lieu de les favoriser, comme ils faisoient auparavant.

Différens Comptables, & ceux de la Chambre des Comptes par-dessus

1598.

tous les autres, parce que c'étoit sur eux qu'étoient portées un grand nombre d'Assignations, avoient l'adresse de rebuter les porteurs de ces Assignations, par des délais fréquens; jusqu'à ce qu'ils les eussent obligés à se contenter d'une partie seulement du montant de leurs Ordonnances, quoiqu'ils en reçussent Quittance du tout. Je défendis de reculer les Payemens; comme aussi de conserver aucuns deniers à cet effet. Cette défense mit fin à tous ces Chapitres de remplacemens de deniers payables par Ordonnance de la Chambre, à la multiplicité, tant de frais, que de redditions de Comptes; avec lesquels il est incroyable, combien il se voloit d'argent sur le Roi: Dès-lors on commença à voir clair dans les Finances, & la confusion disparut.

Lorsque l'Etat général dont je viens de parler, ces Reglemens, & toutes ces différens Modelles, eurent été dressés; j'allai en faire la lecture au Conseil; le Roi absent. Je remarquai aisément le dépit que mes Confrères ressentoient de ma diligence, & de ce que je ne les avois point appelés à mon travail. Ils se conten-

tèrent de me répondre séchement, & comme en plaisantant, que mes Secrétaires étoient heureux avec moi: ces Pièces en effet, étoient toutes écrites de ma main (23): mais après que je fus sorti, ils avouèrent que mon travail étoit immense, & exact; & qu'il étoit désormais inutile de prétendre me rien déguiser. Je relus ces mêmes Mémoires deux jours après, Sa Majesté étant au Conseil; elle leur demanda ce qu'ils pensoient de mes Etats. Ils convinrent qu'ils étoient bien; & dirent, que pour un homme d'épée je m'étois promptement mis au fait des affaires. Je ne sçais si c'est eux que je dois accuser d'une calomnie à laquelle on donna cours en ce tems-là, que je faisois composer par (24) Du-Luat, un Li-

1598.

(23) M. le Duc de Sully d'aujourd'hui conserve précieusement une grande partie de ces Manuscrits, avec beaucoup d'autres Originaux de M. de Rosny, qu'il se fait un plaisir de communiquer à ceux qui vont le voir. Il les re-

garde comme un des principaux ornemens du Cabinet, que son goût pour les sciences lui fait enrichir tous les jours. Et ce sont en effet autant de monumens infiniment glorieux pour son illustre Maison.

(24) Ange Capel.

1598.

vre où sous prétexte d'exposer de nouvelles idées sur les Finances, je décriois sans charité & sans ménagement, tous les meilleurs Serviteurs de Sa Majesté. Ce Prince m'assûra que quelque chose que fissent mes envieux, ils n'altéreroient jamais son amitié pour moi. En effet, de ce moment le Roi commença à agir avec moi d'une manière à me le faire regarder plutôt comme ami, que comme Maître: il ne m'arrivoit, ni joye, ni déplaisir, qu'il ne me témoignât la part qu'il vouloit bien y prendre.

Pour le regard des Finances, je serois doublement ingrat, si je cachois toutes les obligations que j'ai à ce Prince: elles ne se bornoient pas

Sieur Du Luat. Il est parlé dans le *Vol.*, 8778. *des Manuscrits de la Bibliot. du Roi* d'un Livre, dans lequel il donnoit plusieurs avis à Messieurs du Conseil, sur les Finances. C'est ce Livre sans doute, dont l'Auteur entend parler ici. Du Luat nous est représenté dans les Remarques sur le

Chap. 9. de la Confession de Sancy, comme un flatteur enjoué & agréable, qui avoit comme enchanté, dit-on, le Duc de Sully son Maître, par une Généalogie, dans laquelle il le faisoit descendre de la Maison de Courtenay. *Journal du Règne de Henry III. imprimé en 1720, tom. 2. p. 477.*

à appuyer tout ce que je faisois, avec fermeté, comme il arriva, lorsque les 1598. Prevôt & Echevins de la Ville de Paris refusèrent de me communiquer leurs Registres, sous l'allégation qu'ils n'avoient rien de commun avec le Conseil des Finances; ni à prévenir tous mes désirs, ni enfin à me consoler avec bonté dans mes traverses: ce qu'il faisoit d'ordinaire en me proposant son exemple. Ses lumières & ses conseils sur tout ce qui avoit rapport aux Finances, m'ont souvent été d'un si grand secours, que j'avouë naturellement que sans cela, j'aurois entrepris inutilement un ouvrage aussi difficile que celui de les réformer. Mes vûes me sont venuës en grande partie de lui (25); & je garde précieusement des Mémoires entiers, écrits de sa main, quoique fort longs, sur les sujets qui nous occupoient également tous les deux.

Après cela je dois convenir de bonne foi, que la plus grande partie de la louange qu'a mérité l'administration des affaires, sous le règne de

(25) M. de Perfixe dié profondément la
 assure de même, que matière de la Finan-
 Henry IV. avoit étu- ce, pag. 125.

Henry le Grand, lui retourne de droit. D'autres y auroient travaillé sous lui avec la même fidélité, & bien plus d'habileté que moi : car ce ne sont jamais les bons sujets, qui manquent au Roi : c'est le Roi, qui manque aux bons sujets. La grande difficulté sera toujours de rencontrer un Prince, qui ne cherche point dans le Ministère de ses affaires, le Ministre de ses goûts & de ses passions ; qui sachant beaucoup de sagesse à beaucoup de pénétration, prenne sur lui de n'appeler à remplir les premières places, que des personnes dans lesquelles il aura connu un aussi grand fond de droiture & de raison, que de capacité ; enfin qui ayant lui-même des talens, n'ait point le foible de porter envie à ceux des autres. Cette jalousie du mérite dans le Souverain, qui suppose pourtant qu'il en a lui-même, fait en un sens plus de mal dans un Etat, que la haine qu'on lui connoît pour certains vices, n'y fait de bien.

En partant de Bretagne, j'y laissai des Réglemens pour les Finances, différens suivant la nature & les privilèges de cette Province, & j'y envoyai ensuite le Sr de Maupeou, Maî-

tre des Comptes, tant pour les faire observer, & pour mettre les Fermes de la Province en valeur, que pour accélérer le payement des deniers dont j'avois fait le fond. Je fis partir à même fin Coësnar d'Auditeur des Comptes, pour le Poitou, & Bizouze, pour la Champagne. Je proposai Champigny au Péage des rivières dans l'Orléanois & la Touraine: mais pour cette fois, c'est assez parlé des Finances.

Passons à des faits d'un autre genre, qui par leur singularité rendirent cette année remarquable. On cherche encore de quelle nature pouvoit être ce Prestige vû si souvent & partant d'yeux dans la forêt de Fontainebleau: c'étoit un phantôme (26) environné d'une meute de chiens,

1598.

(26) *Perefixe* en fait mention, & fait dire à ce phantôme, d'une voix rauque & épouvantable, *m'attendez-vous, ou m'entendez-vous, ou amendez-vous*. Il attribue ces visions à des jeux de Sorciers ou de malins Esprits *Ibid.* 3 *Part.* Voyez aussi le jour-

nal de Henry IV. & la Chronologie Septénaire, où il est dit, que le Roi & les Courtisans, qui s'en étoient moqués comme d'une fable, l'aperçurent un jour distinctement entre des halliers, sous la figure d'un grand homme noir, qui leur fit tant

1598.

dont on entendoit les cris, & qu'on voyoit de loïn; mais qui disparoissoit, lorsqu'on s'en approchoit. On prit sur la côte de Hollande, une Baieine (27) longue de quatre-vingt pieds. Le Tybre se déborda jusqu'à renverser un très-grand nombre de maisons, & inonder une partie de la Ville de Rome. Le bruit se répandit en Europe, que les Juifs, en haine des Chrétiens, avoient of-

de peur que ce fut à qui fuiroit le mieux, *année 1599. Matthieu assure qu'un jour à Pontainebleau le Duc de Sully entendant ce bruit, descendit, croyant que c'étoit le bruit de l'Equipage du Roi qui étoit de retour de la chasse, tom. 2. pag. 268. Bongars dit sérieusement, que c'étoit un Chasseur, qui avoit été tué dans cette forêt du tems de François I. Epist. 184. ad Camerac.*

(27) Voyez la description de ce poisson monstrueux, dans la

Chronologie Septénaire, p. 17. & celle de ce débordement du Tybre, dans les Lettres du Cardinal d'Osart, *Part. 365.* » Plus grand, dit-il, » qu'aucun autre dont » il soit mémoire: de » façon que toute la » plaine de la Ville de » Rome fut toute en » eau jusqu'à une pi- » que de haut, par les » rues & dans les mai- » sons: & n'y eût pas » de cent, un qui pût » voir la Messe le jour » de Noël. Cette » inondation a por- » té des dommages » incalculables, &c. »

fert au Grand Seigneur cinq cens mille Ducats, pour détruire le Saint Sépulcre de Jérusalem.

1598.

Mais l'événement le plus intéressant, & par lequel finit cette année, est la mort de Philippe II, Roi d'Espagne, après huit ou neuf mois de souffrances (28) si cruelles, qu'il n'y a que le seul motif de la Religion, qui ait pu les lui faire supporter avec autant de patience, qu'il en témoigna pendant un si long-temps. Cet héroïsme lui fut pourtant en pure perte dans l'esprit du commun des hommes. Lorsqu'on faisoit réflexion,

(28) "Il eut, dit
 „Perefixe, vingt-
 „deux jours durant, fait une description
 „un flux de sang par aussi touchante de
 „tous les conduits de l'état déplorable dece
 „son corps: & un peu Prince, que de sa pa-
 „avant sa mort, il lui tience & de ses senti-
 „vint quatre apostu- mens religieux, Mat-
 „mes en la poitrine, thieu dit, qu'il n'a-
 „d'où il sortoit une voit pas moins de sept
 „continuelle four fistules à deux doigts
 „millière de vermi- de la main droite, &
 „ne, que tout le soin attribué une si horri-
 „de ses Officiers ne ble maladie, aux dé-
 „pouvoit tirer, *ibid.* bauches de sa jeu-
 „M. De-Thou, *liv.* nesse. Il mourut le
 120. y ajoute la dys- Dimanche 13 Sept,

1598.

que les deux passions de l'avarice & de l'ambition jointes ensemble, lui avoient fait inonder tout le nouveau Monde du sang de ses malheureux habitans, & exercer sur ses propres sujets, des violences aussi barbares, à la vie près; on regardoit tous ces ulcères si infects, dont son corps étoit entièrement couvert; moins comme un accident naturel, que comme l'effet de la vengeance divine. Il laissa un Testament, qui me paroît une Pièce trop digne d'attention, pour la passer sous silence. On n'a pas sçu certainement s'il le dicta dans sa maladie, s'il le donna de sa main au Prince son fils, ou s'il fut trouvé après sa mort, avec les autres papiers secrets, dans la cassette dont il avoit saisi Dom Christophe de Mora, son favori: mais ce fait peu important par lui-même, n'est encore d'aucune conséquence pour l'authenticité de cette Pièce, qui se prouve par une infinité d'autres endroits. La copie qui m'en tomba entre les mains, me fut adressée par le même qui l'envoya au Roi: c'est Bongars, Agent de Sa Majesté auprès des Protestans d'Allemagne, qui la tenoit du Landgrave

Jaques
Bongars.

de Hesse; & celui-ci, des Villes de Venise & de Genes : & elle est en tout si conforme à celles qui se répandirent de differens endroits, qu'elle acheve d'ôter tout doute, que cette pièce soit un Ecrit supposé par les ennemis de Sa Majesté Catholique (29).

Philippe y commença par un détail très-sincère de toutes les fautes qu'il a faites : il met en tête cette Chimère de Monarchie universelle, dont il cherche sérieusement à détromper son Successeur, & par son exemple, & par celui de Charles-Quint, son pere, dont il joint les leçons aux siennes ; quoique lui-même, comme il l'avoue, n'en ait point profité. Il attache même à ce Testament, les Mémoires qui lui avoient été laissés

(29) Quelque chose que dise ici M. de Sully, la Piété qui dans ses Mémoires, a pour titre, *Testament du Roi d'Espagne*, n'est ni le véritable Testament de ce Prince, ni même un Extrait fidèle de ce Testament : ce qu'on connoitra facilement la rapprochant de

l'Extrait détaillé que nous en donne M. De-Thou, liv. 120. Mais il se pourroit bien faire que cet écrit, qu'on y nomme aussi, *Instruction du Roi d'Espagne à son Fils*, en fût réellement une secrete, & qui n'a rien de commun avec le Testament de ce Prince.

par cet Empereur (30) : afin que Philippe III. ne séparât point l'un de l'autre. Charles-Quint, Empereur, maître de l'Espagne & de l'Allemagne, dans la force de son âge, d'une complexion saine & vigoureuse, comblé de gloire & de succès, forme le projet de dompter les Infidèles, & de réunir toutes les Puissances de l'Europe à la sienne, ainsi que toutes les Religions à sa Religion. Après une longue suite d'années, passées dans de vains efforts, il se dépouille avec sa Couronne, de toutes ses chimériques idées; Philippe II. son fils, se laisse surprendre au même appas, & y réussit plus mal encore: c'est ce qu'il ne veut pas laisser igno-

d'avoir été dictée, comme il est visible, dans le même esprit & selon les mêmes maximes, sans la précaution qu'on apporte pour les Ecrits destinés à être publics. Elle est rapportée dans la Chronologie Septénaire, de la même manière que dans ces Mémoires pour le fond

des choses, mais d'un stile & d'un arrangement différent.

(30) M. De-Thou ne trouve rien dans le Testament de Philippe II. de comparable à la sagesse des dispositions, ni à la dignité de l'expression du Testament de Charles-Quint.

rer à son Successeur. La différence des Religions, des Loix, des Mœurs des peuples Européens; leur science à peu près égale dans l'Art militaire; le grand nombre de Villes fortes dont l'Europe est pleine, & qui demandent autant de sièges fort difficiles; la légèreté de ses peuples, toujours prêts à se livrer au premier venu, qui leur offrira de leur aider à secouer une domination établie avec des travaux immenses, sont autant d'obstacles à un dessein si flatteur, que Philippe regarde comme absolument insurmontables.

Il convient qu'il n'en a pas toujours jugé de même: que le feu de la jeunesse l'avoit d'abord empêché de faire ces sages réflexions: qu'ensuite la conjoncture de deux grandes batailles gagnées, & des divisions qui déchiroient la France, avoient continué à le tenir dans l'aveuglement, & lui avoient fait rejeter avec hauteur toutes les offres d'une paix avantageuse qu'on lui avoit faites: & comme il croit avoir sujet de craindre que son fils ne fasse pas un meilleur usage de la raison, c'est par l'exposition de tout ce qu'une ridicule prétention lui a fait follement entre-

1598.

prendre, qu'il cherche à l'en guerir.

Il s'accuse donc d'avoir travaillé à se faire déclarer Empereur de tout le nouveau monde; à envahir l'Italie, sur l'allégation de droits frivoles; à conquérir les trois Royaumes de la Grande Bretagne; projet qui lui avoit coûté vingt millions en six ans, dans les seuls préparatifs de la Flotte, dont il prétendoit foudroyer cette Puissance: c'est cette Flotte qu'on appelloit l'invincible, & qui cependant fut comme anéantie tout d'un coup en 1588, dès sa première sortie; à subjuguier les Pay-Bas; à renverser la Monarchie Françoisé, en profitant de la foiblesse de son dernier Roi, & révoltant contre lui ses sujets, sur-tout les Ecclésiastiques; enfin à dépouiller de l'Empire son propre oncle Ferdinand, & le Roi des Romains Maximilien, son neveu (31). Il y joint la remarque des sommes immenses, que toutes ces brigues lui avoient coûté: elles mon-

(31) On appelloit „ troubloit toute
„ Philippe II. le Dé- „ l'Europe, au Midi
„ mondu Midi, *Dæ-* „ de laquelle l'Espa-
„ *monium Meridia-* „ gne est située. « Na-
„ *num*, parce qu'il *tes sur les Henriades,*

rent à plus de (32) six cens millions de Ducats ; dont il avertit son fils qu'il trouvera la preuve dans les Etats qu'il a laissés dressés & écrits de sa main dans son Cabinet. Il se reproche encore moins cette profusion , que celle du sang humain qu'il a fait répandre : & véritablement c'est une chose qui perce le cœur , que l'aveu qu'il fait d'avoir sacrifié vingt millions d'hommes à sa passion , & réduit en désert plus de pays qu'il n'en possédoit dans l'Europe.

Que lui étoit il revenu de tout cela ? C'est la réflexion qu'il fait faire à son fils : la Providence , comme si elle se fût cruë intéressée à faire avorter des projets si criminels , lui avoit fait manquer l'Allemagne , par la jalousie & l'aversion de son propre sang ; l'Angleterre , par les vents & les tempêtes ; l'Irlande , par la trahison de ses peuples , que l'éloignement mettoit à couvert de son ressentiment ; la

(32) P. Matthieu tre ans ; & qu'il auroit conquis la Turquie entière pour ce qu'il dépensa seulement en Flandre , d'or en soixante qua-

tom. 2. liv. 2. p. 266.

France, par l'instabilité de ses habitans, jointe à leur antiphatie pour une domination Etrangère, (33) enfin par les grandes qualités du Roi qui la gouvernoit : en sorte que cet épouvantable fracas, & ces torrens de sang n'avoient abouti qu'à augmenter ses Etats, du seul petit Royaume de Portugal.

Philippe fait après cela une application plus particulière de ces inf-

(33) Il y a dans le véritable Testament de Philippe II. un Article par rapport à Henry IV, dont l'omission dans nos Mémoires suffit toute seule à prouver, que la Pièce à laquelle on donne ce nom, est supposée : c'est que ce Prince agité de violens remords sur l'usurpation du Royaume de Navarre, recommande à son fils, ce qui lui avoit été recommandé à lui-même par son pere, de faire examiner soigneusement cette question par les plus habiles Jurisconsultes ; afin de restituer ce Royaume à son légitime Maître, si on doit le faire, selon les Loix de la Justice, Charles-Quint en avoit dit autant à Philippe II. Ferdinand & Isabelle à Charles-Quint... Remettre ainsi l'effet d'une disposition qu'on reconnoît être juste, à un successeur qu'on est assuré qui n'y aura aucun égard ; c'est ce que M. De-Thou appelle, se jouer impudemment de la Divinité,

tructions , à sa personne & à la situation de l'héritier de sa Puissance ; & réduit aux Articles suivans la politique dont aucun Roi d'Espagne ne doit jamais se départir , & Philippe III. moins encore que tous les autres , à cause de sa grande jeunesse : maintenir avec le Roi de France , la paix qu'il avoit cru de voir faire avant de mourir ; & cela autant pour son intérêt & son repos , que par égard pour ses peuples : ne jamais s'écarter de la bonne intelligence avec le Pape , & la fomenten en tenant un grand nombre de Cardinaux dans ses intérêts : aimer l'Empereur & sa famille ; mais pourtant ne pas faire passer par ses mains l'argent des pensions , que son intérêt demandoit qu'il continuât aux Electeurs , Princes & Prélats d'Allemagne ; afin qu'il se les tint toujours attachés par cette largesse , en même temps qu'il auroit soin de les tenir divisés entre eux : double moyen de tourner à son avantage , les conjonctures que le temps pouvoit lui faire naître pour l'acquisition de l'Empire : porter d'autant plus toute son attention du côté de l'Allemagne , que la multiplicité d'intérêts régnoit dans les pays

1598.

du Nord, plus que par tout ailleurs. La Pologne, le Danemarck, & la Suède, sont des Puissances dont il croit n'avoir rien à appréhender : la première, parce qu'outre l'éloignement, la politique des Princes ses voisins, aussi bien que la sienne propre malentendue, rend le Roi de Pologne le Ministre plutôt que le Maître de ses sujets : les deux autres, par la même raison du grand éloignement, joint à leur pauvreté, & à leur peu d'intelligence dans la guerre. Il n'a garde de dire la même chose de la France, de l'Angleterre & de la Flandre, qu'il regarde comme les Puissances véritablement à craindre pour l'Espagne, & avec lesquelles il veut qu'on soit continuellement sur ses gardes.

Ce qu'il prescrit par rapport à (34) l'Angleterre : c'est de ne rien négliger pour empêcher la jonction des trois Couronnes qui comprennent les Isles Britanniques, sur une même tête : événement, dont ce fin Politique,

(34) On lui fait en- } *bellum cum reliquis.*
 core dire sur le point » La paix avec l'An-
 de mourir, en par- } glois, & la guerre
 lant de l'Angleterre : } avec tout le reste.
Pacem cum Anglo,

par un esprit de prédiction , parloit ,
comme étant fort proche : pour cet
effet , ne pas regretter l'argent qu'on
répandoit dans ces Isles , pour se faire
des Partisans , & continuer à la rem-
plir d'Espions ; mais autres que ceux
qui y étoient alors , dont Philippe II.
croyoit avoir des raisons de tenir la
fidelité pour suspecte : cultiver soi-
gneusement tout ce que la diversité
des Religions peut faire éclore de
divisions dans cet état , aussi bien que
dans celui de France : il regarde cel-
les qu'avoit produits la Ligue chez
nous comme un moyen désormais
usé & inutile , par l'affermissement
d'un Roi aussi capable de regner que
Henry : mais donner occasion à mille
autres divisions civiles , dans chacun
de ces deux Etats ; & surtout à
celles qui peuvent les tenir en guerre
l'un avec l'autre , ou du moins en dé-
fiance & en soupçon : ce qu'on peut
faire en favorisant les prétentions de
l'une sur l'autre , leur haine naturelle
les y portant déjà suffisamment : re-
garder comme le dernier malheur , le
coup qui uniroit d'intérêt avec les
Provinces-Unies , ces deux Puissan-
ces déjà unies entre elles ; parce qu'il

1598.

1598.

ne peut qu'en résulter une Puissance capable, dit-il, de s'affujettir & la Mer & la Terre: trouver le moyen d'exclurre tous les Princes de l'Europe de la Navigation des deux Indes: ce qui ne peut souffrir de difficulté, que de la part de ces trois mêmes Puissances, moins pourtant de celle de France, que des deux autres, parce qu'elle n'a point de Marine: nouveau motif de s'assurer la possession des Pays-Bas, & plus encore de l'Angleterre.

Cependant dans tous ces conseils de Philippe, rien ne porte son Successeur à la Guerre; non pas même avec les Rebelles des Pays-Bas. Au contraire, il l'en détourne avec soin. La conduite qu'il veut qu'on tienne avec les Provinces, est d'y accorder un pardon général: de ne rien exiger de ce Peuple, sinon qu'il reconnoisse la Domination Espagnole: de veiller sur les Gouverneurs, Ministres & Officiers qu'on y entretiendra: de ne pas les y laisser trop long-temps, ni avec une autorité trop absolue; parce qu'ils seroient ceux dont on auroit le plus à craindre, si une fois ils s'avissoient de se mettre à la tête du Parti.

Si pourtant l'Espagne ne peut éviter d'entrer en Guerre, Philippe ne veut pas priver son Successeur, des lumieres que son expérience lui a acquises à cet égard. Il l'avertit que s'il veut n'y pas succomber, il ne doit l'entreprendre que dans ces conjonctures favorables, qui se présentent de temps en temps; comme, changemens de Gouvernemens, Dissensions civiles, besoins & foiblesses des Souverains, &c. Cette maxime de Philippe, qu'un Prince doit connoître parfaitement, jusqu'aux dispositions les plus particulieres des Princes ses voisins, est si vraie & si importante, qu'il ne devoit jamais arriver de changemens dans les Etats qui l'environnent, qu'il ne s'y trouvât préparé, & en état d'en profiter dans le moment même. Il conclut cet Article, par faire envisager au nouveau Roi, qu'il est responsable au Tribunal d'un Dieu, qui juge les Guerres, & malheureusement n'en juge pas par les regles des Princes guerriers.

Après ces Maximes, qui n'ont rapport qu'au Gouvernement extérieur; Philippe vient à celles qu'il croit né-

1598.

cessaires pour le Gouvernement intérieur. Il veut qu'un Roi d'Espagne, ayant à commander à des Peuples aussi prodigieusement disproportionnés dans leurs Coûtumes, qu'éloignés de Climats, s'étudie à les gouverner chacun selon son caractère; & tous avec douceur & modération: qu'il connoisse par lui-même & choisisse ses Conseillers & ses Secrétaires: qu'il expédie aussi lui-même ses Dépêches, & qu'il se rende versé dans le Chiffre, pour ne pas exposer un Secret important à être trahi par un Confident: qu'il cherche soigneusement les Gens d'honneur & de talent, pour leur donner les Emplois: qu'il se garde d'offenser grièvement personne, sur-tout personne de grande qualité: il remarque, que le (35) Prince son Fils aîné s'en étoit mal trouvé: qu'il fasse une juste distinction de l'ancienne Noblesse d'avec la nouvelle, afin d'a-

(35) Dom Carlos, étoit bien plutôt de Prince d'Espagne. Ce s'être trop attaché par l'ordre de son les Grands du Royaume, qu'il me, que de les avoir perdu la vie: & il méprisés. paroît que son crime.

préférer celle-là , comme étant plus
 communément susceptible de senti-
 mens purs & desintéressés : qu'il di-
 minuë le nombre excessif de Gens de
 Justice, de Finance & d'Officiers de
 sa Maison : il donne le même conseil
 par rapport aux Ecclesiastiques ; & il
 y joint celui de ne pas plus les épar-
 gner que les autres, dans les nécessités
 de l'Etat , nonseulement parce qu'il
 leur est plus aisé de se passer de grands
 biens ; mais même parce qu'ils le doi-
 vent, s'ils ne veulent pas éteindre le
 respect qu'on doit à leur Caractère
 par le luxe , la mollesse , & l'impiété :
 fruits ordinaires des grands biens &
 de l'oïveté , où ils se plongent : au-
 contraire , qu'il multiplie les Mar-
 chands, Laboureurs, Artisans & Sol-
 dats, dont l'industrie, le travail & l'œ-
 conomie soutiennent seuls l'Etat, con-
 tre la ruine dont il est menacé par le
 dérèglement des autres conditions.
 Tous les principes qui, comme ceux-
 ci, vont à maintenir dans un Etat , la
 subordination & l'œconomie, contre
 la corruption & l'oïveté, méritent
 d'être loués , de quelque bouche
 qu'ils sortent.

L'Article des dispositions domesti-

1598.

ques, est celui par lequel Philippe ferme son Testament. Il enjoint à son Successeur, d'accomplir les promesses & autres clauses du Mariage de l'Infante sa Sœur. Il lui en propose pour lui-même, un dont il avoit déjà fait les avances, & disposé secrètement tous les Articles, qu'il lui marque qu'il trouvera entre les mains de Loo. Il remarque, que jamais Roi n'a aimé le Favori de son Pere; & cependant il ne laisse pas de lui proposer pour Confident Christophe de Mora, qui avoit été le sien. Philippe III. aima mieux déférer à la remarque qu'à la recommandation, & donna la place de Mora, au Marquis de Doria. Il exige aussi de son respect pour la mémoire paternelle, qu'il conserve en place toutes les Personnes qui y avoient été mises de sa main: mais de la façon dont il s'en explique, on voit bien, qu'il le souhaite plus qu'il ne l'espère. Il lui recommande particulièrement les Docteurs Ollius & Vergius, qui l'avoient assisté dans sa maladie. Il lui parle (36) d'Antonio

(36) Antoine Perès / II. dont il encourut
avoit été principal / la disgrâce, pour des
Ministre de Philippe / raisons qui ne sont

Perès, comme d'un homme dange-
reux, avec lequel il doit se raccom-
moder, & songer ensuite à ne le laisser
demeurer ni en France, ni en Flandre,
encore moins en Espagne, mais dans
l'inutile Pays d'Italie. Une courte
Maxime d'aimer Dieu, de chercher
la Vertu, & de profiter des préceptes
d'un Pere, est par où Philippe finit
cette Pièce, qu'on ne peut nier qui ne
soit remplie d'ailleurs de traits de (37)
piété & de résignation aux ordres de
Dieu, qui par miséricorde le châtoit,
disoit-il, en cette vie, plutôt qu'en
l'autre.

De ces dispositions, la première

rien au sujet de ces
Mémoires : il se ré-
fugia à Paris, où il
mourut en 1611. Il
étoit grand politique,
& de beaucoup d'es-
prit : c'est de lui
qu'est la Maxime sui-
vante, qui renferme
un grand sens dans
trois mots : *Roma*,
Consejo, *Pielago* :
s'attacher la Cour de
Rome, bien former
son Conseil, & être
Maître de la Mer.

(37) » Il fit appor-
ter son Cercueil,
» fait de cuivre, &
» mettre une tête de
» mort sur un Buffer,
» & une Couronne
» d'or joignant, « dit
la Chronologie Sep-
tenaire; dans laquel-
le il faut lire aussi,
avec le détail de tout
ce que dit & fit ce
Prince dans sa ma-
ladie, celui de sa Vie
publique & privée,
année 1598.

1598.

qu'on vit exécuter au nouveau Roi d'Espagne, fut celle de son Mariage avec l'Archiduchesse de (38) Gratz. Il la fit demander aussi-tôt après la mort du Roi son Pere ; & elle passa au commencement de l'année suivante en Espagne, accompagnée de l'Archiduc Albert, avec lequel elle relâcha sur la Côte de Marseille, pour respirer l'air de la terre. Le Duc de Guise, Gouverneur de la Province, qui en avoit eu avis, & en avoit informé le Roi, eut ordre de faire la réception la plus honorable à cette Princesse. Sa Majesté destina cinquante mille écus pour en faire les frais & m'ordonna de les faire tenir à Marseille. J'étois prêt d'y envoyer La-Font, pour marquer l'usage qu'on devoit faire de cette Somme, ou un autre de mes Domestiques, qui n'étoit encore que simple Laquais de mon Epouse, petit homme & sans figure, mais dans lequel j'avois démêlé tant de capacité, de fidélité & d'économie, que je crus devoir travailler à son établissement. Il n'en fut pas besoin : une Personne que j'avois sur les lieux, suffit ; parce que l'Archiduc de Gratz,

(38) Marguerite | l'Archiduc de Gratz,
d'Autriche. fille de

duchesse malgré les instances du Duc de Guise & de la Ville de Marseille, ne voulut entrer dans aucune Ville, pour éviter le Cérémonial : elle se fit dresser des Tentes sur le rivage, où elle se reposa, & entendit la Messe. Pour l'Archiduc, il eut la dévotion de visiter les Eglises de Marseille; mais il y vint sans suite, & *incognito* : & après avoir baisé les Reliques, il s'en retourna sans boire ni manger.

Ce Mariage unit les deux branches de la Maison d'Autriche par un double lien; le feu Roi d'Espagne ayant déjà fait épouser le cinq May de l'année précédente, l'Infante Isabelle sa Fille, à l'Archiduc Albert, qui avoit pour cela déposé la pourpre de Cardinal. Il lui avoit donné une très-riche Dot en apparence; puisqu'elle ne consistoit pas moins que dans les dix-sept Provinces des Pays-Bas, la Franche-Comté & le Charolois: mais les clauses étranges qu'il y avoit mises, que ce nouveau Souverain ne prendroit aucune part au Commerce des Indes, & ne souffriroit dans ses Etats aucune autre Religion que la Catholique, sans quoi la donation étoit déclarée nulle, la réduisoient

1599.

en effet à rien , par la difficulté de faire accepter aux Flamands, des conditions si dures.

En attendant que l'Archiduc pût passer en Flandre en Personne, pour lever tous les obstacles ; il y envoya en qualité de son Lieutenant-Général , l'Amirante (39) d'Arragon , qui fit quelques Exploits sur la Frontière d'Allemagne ; & ensuite son Cousin le Cardinal André , qui y fit force Edits , mais sans exécution. Le mal commençant à paroître à la Maison d'Autriche, ne pouvoir plus souffrir de délai , l'Archiduc vint enfin lui-même dans les Pays-Bas, & y amena sa nouvelle Epouse , le cinq Septembre de cette année , dont le reste se passa en menaces de sa part , d'aussi peu d'effet. Il fallut en venir à la force ouverte ; & ce fut le commencement de cette longue & sanglante Guerre , entre l'Espagne & les Flamands, dont j'aurai soin chaque année de marquer les progrès & les événemens.

(39) Consultez la Chronologie Septennaire , tant sur ces expéditions militaires , que sur tout ce qui est dit ici des Mariages du Roi & de l'Infante d'Espagne, années 1597, & 1599. *Matthieu, ibid. p. 298. &c.*

Au même tems que se faisoit en Espagne le Mariage de S. M. Catholique, on célébroit aussi à Paris celui de Madame Catherine avec le Prince de(40)Bar. C'est par cet établissement, que cette Princesse fixa enfin sa destinée jusques-là si incertaine. On proposa d'abord du vivant de la Reine Catherine, de la marier au Duc d'Alençon : la chose manqua par la haine de Henry III. pour son Frere. Ensuite on parla de la donner à Henry III. lui-même : la Reine-Mere n'y voulut pas consentir, par aversion pour la Maison de Navarre. La Princesse refusa à son tour le vieux Duc de Lorraine, qui lui fut offert; parce, disoit-elle, qu'il avoit des enfans d'un premier Mariage. Le Roi d'Espagne la demanda pour lui, aux conditions d'une union étroite entre le Roi de Navarre & lui : à quoi le premier de ces Princes ne voulut point entendre. Après cela, cette Princesse fut recherchée par le Duc de Savoye; mais dans des cir-

(40) Henry, Duc de Bar, ensuite de Lorraine après la mort de Charles II. son pere. « Le Roi

« donna à sa sœur en la mariant trois cens mille écus d'or sol, » dit l'Historien Mathieu, *ibid.* p. 278.

constances, où ce Mariage pouvant être préjudiciable à la Religion Protestante, les Réformés y mirent obstacle. Elle ne voulut point du Prince de Condé : elle le trouvoit trop pauvre ; elle refusa de même, & sans aucune bonne raison, le Roi d'Ecosse. Le Prince d'Enhalt se mit aussi sur les rangs & dans les mouvemens de colère qui animoient quelquefois cette Princesse contre le Roi son Frere : elle lui reprochoit, qu'il l'eût volontiers mise entre les bras de deux ou trois autres Princes étrangers, ou, comme elle disoit, de deux ou trois Gentilhommes, pour payement de leur solde. On a vû en dernier lieu, comment sa prévention pour M. le Comte de Soissons, lui fit fermer l'oreille à toutes les poursuites de M. le Duc de Montpensier, qui étoit un Parti sortable. Enfin la nécessité de prendre un état (41), la détermina à accepter le Prince de Bar.

(41) » Madame, Elle avoit accoutu-
 »dit au contraire la »mé de dire : *Grata*
 Chronologie Septé- »*superveniet qua non*
 naire, année 1599. »*sperabitur hora* : E-
 »montrait de son cō- »tant ladite Dame
 »té tout le contente- »très-bien instruite
 »ment possible..... »au Latin. «

Le dessein de ce Mariage n'eut pas plutôt été rendu public, que la différence de la Religion des deux Parties, fournit aux Ecclésiastiques en général, & en Particulier aux Evêques de France actuellement assemblés à Paris, une raison d'empêcher la conclusion qu'ils ne laissèrent pas échapper. Le premier moyen qu'ils employèrent, fut de traverser de tout leur pouvoir à Rome l'expédition de la Dispense, sans laquelle ils croyoient qu'on ne passeroit point à la Célébration. Ils ne pouvoient à cet égard remettre leurs intérêts en de plus fidelles mains que celles de d'Ossat, qui n'étoit pourtant en cette Cour, que pour y servir ceux du Roi: mais ce n'est ici, ni la première, ni la dernière fois, que cet Ecclésiastique aura à essuyer de ma part le reproche d'avoir non seulement passé, mais encore trahi ses Commissions. Si j'en crois le Mémoire de Rome, dont j'ai parlé; d'Ossat, au nom de tout le Parti, dont il étoit l'instrument, n'oublia rien pour détourner le Pape d'accorder la dispense (42), qu'il étoit

(42) Le Cardinal [] res, ne commence à d'Ossat dans ses Let- [] parler de sa Négocia-

1599.

personnellement chargé par Sa Majesté de solliciter. Toutes ces personnes

tion pour obtenir la
dispense en question,
que lorsque le Duc
de Bar étant allé lui-
même la solliciter à
Rome en 1600. il re-
commença par ordre
du Roi, à faire de
nouvelles instances
sur cette affaire. Il
nous apprend seule-
ment en passant, sur
quelles raisons s'ap-
puya Sa Sainteté,
pour refuser la grace
qu'on lui demandoit.
»Sa Sainteté, dit-il,
»nous ayant dit dès
»Ferrare à M. de Lu-
»xembourg & à moi,
»lorsque nous lui de-
»mandions ladite dis-
»pense, qu'il ne la
»devoit ni pouvoit
»accorder; pour ce
»quel'une des Parties
»non seulement ne la
»demandoit pas,
»mais ne le recon-
»noissoit point pour
»Pasteur de l'Eglise
»Catholique & A-
»postolique, ni pour
»avoir puissance de
»dispenser; comme
»aussi ne croit-elle
»point que le Maria-
»ge soit un Sacre-
»ment, ni qu'il soit
»illicite de contrac-
»ter Mariage, même
»entre cousins ger-
»mains. Ces raisons
»du Pape, ajoûte-t-il,
»durent encore,
»&c. ». Et en toutes
occasions, il est vrai
qu'il les fait valoir
par tous les argu-
mens Théologiques,
qu'il n'y a point de
Lecteur qui ne con-
cluë qu'un homme si
bien persuadé que le
Pape ne pouvoit se
rendre en conscien-
ce, n'insistoit que
foiblement sur ce
point, & conspiroit
à mettre les Cours de
France & de Lorrai-
ne dans la nécessité
de procurer par tou-
tes sortes de moyens,
la conversion de la
Princesse, sans la-

faisoient entendre à Sa Sainteté, qu'en se roidissant sur cette grâce, il

1599.

quelle, selon lui, cette affaire ne pouvoit jamais avoir une fin avantageuse : cependant on lui voit d'un autre côté, exécuter les ordres du Roi, & même les prévenir, avec tant d'assiduité, de fidélité & de zèle, qu'on peut sur ses propres Lettres lui rendre la justice, qu'il servoit Sa Majesté contre ses propres sentimens autant qu'il le pouvoit faire. Une preuve de cela, qui seule vaut toutes les autres, c'est que malgré tous les obstacles, il obtint enfin, bien long-tems après à la vérité, cette dispense, dont il avoit désespéré. Je trouve dans toutes les lettres de ce Cardinal, bien moins de fondement encore au second motif qu'on lui attribue ici. Pour exposer en gros ce qui se développe-

ra par parties en son tems, voici ce que j'ai jugé des sentimens de ce Prélat sur tous les différens sujets, sur lesquels on l'attaque ; à s'en tenir toujours à la conjoncture qu'on peut tirer de ses Lettres : il aimoit la Personne du Roi ; il ne trouvoit point de bonne politique séparément de la Religion : il étoit prévenu que les intérêts de celle-ci ne sont nulle part en aussi bonnes mains qu'en celles du Pape, des Jésuites, & de tous ceux qui l'avoient soutenue du tems de la Ligue. Il n'aimoit point l'Espagne, encore moins la Maison d'Autriche & le Duc de Savoye ; & haïssoit souverainement les Calvinistes. Voyez sur l'Article de la dispense les p. 480 &

1599.

en arriveroit deux choses : l'une, que Madame se rendroit Catholique : l'autre, que ce changement ne pouvant passer dans l'esprit des Protestans, que pour un effet de la violence dont auroit usé à son égard le Roi son Frere ; il accroîtroit la défiance que ceux-ci ne témoignioient déjà que trop ouvertement de S. M ; acheveroit de le leur faire regarder comme leur ennemi, & leur persécuteur déclaré ; & attireroit enfin cette guerre intestine si désirable, selon eux, pour les intérêts du Saint Pere, & de la bonne Religion.

L'autre moyen que le Clergé mettoit en œuvre, étoient des remontrances assez vives pour pouvoir mériter le nom de menaces. Sa Majesté eut la complaisance de les écouter, & de permettre une Conférence, où le Docteur Du-Val d'un côté, & le Ministre Tilenus de l'autre, cherchant à faire valoir leur Cause, s'échauffèrent assez inutilement, ce me semble ; quoique l'un & l'autre se vantât après à l'ordinaire, d'avoir terrassé son Adversaire. J'en parle comme témoin ; parce que je me lais-

suiv. 492. 519. 599. | *suiv.* 727. 758. 769. 615. 701. 717. &c. &c.

fai entraîner à la foule qui y accouroit, comme à un spectacle tout-à-fait intéressant : je n'y arrivai pourtant que sur la fin, lorsque les deux Tenans commençoient à succomber à la fatigue. Je ne sçais par quelle raison on voulut me faire faire en cette occasion, le personnage de Juge : ce fut peut-être, parce qu'on sçavoit que c'étoit moi, que Sa Majesté avoit chargé de dresser les Articles du mariage. On commençoit déjà à me répéter tous les points d'une dispute, qui duroit depuis plusieurs heures : mais je priai très-sérieusement qu'on m'épargnât, ou cet embarras, ou cet honneur ; je dis que s'il n'avoit pas été au pouvoir de deux si fortes Têtes, de concilier avec la Sainte Ecriture, tant de Canons & de Décrets de Papes, ou de justifier comment cette conciliation étoit impossible, afin de n'en plus parler ; on ne devoit pas l'attendre d'un ignorant comme moi, & je le pense de même.

Quoiqu'il en soit ; cette Conférence n'ayant pas produit tout le fruit que MM. du Clergé (43) s'é-

(43) Elle se faisoit en présence de M.

1599.

toient promis; & voyant aussi qu'ils ne réussissent pas mieux du côté de Rome, ils déclarèrent que rien n'étoit capable de leur faire donner leur consentement à ce Mariage. On s'en seroit passé: mais il falloit trouver un Evêque, qui voulût bien faire cette Cérémonie: & comme tous ces MM. se tenoient par la main, cela formoit une difficulté, sur laquelle ils fondoient leur dernière ressource.

Dans cet embarras, Sa Majesté s'avisa de s'adresser à l'Archevêque de (44) Rouen, & crut devoir en attendre plus de complaisance, comme étant son Frere naturel, & lui

ayant
 dame Catherine : pu venir à bout de la
 »Mais, dit le Jour- convertir, quoiqu'il y
 »nal de Henry IV. employât les mena-
 »parce que les Doc- ces, dit un jour au
 »teurs de Sorbonne Duc de Bar : » Mon
 »se servirent d'ex- »frere, c'est à vous
 »pressions & de sub- »à la dompter.
 »tilités scholastiques, (44) Charles, fils
 »auxquelles ladite naturel d'Antoine de
 »Dame n'a rien com- Navarre, & de Ma-
 »pris; les Ministres demoiselle de La-Be-
 »l'ont facilement per- raudiere de La-Gui-
 »suadé de demeu- che, autrement ap-
 »rer dans sa Reli- pellée La-Roüet,
 »gion. «Perefixe dit, l'une des filles de la
 »que le Roi n'ayan Reine Mere.

ayant obligation depuis peu de l'Archevêché ; outre que ce Prélat étoit connu de Sa Majesté ; ainsi que de toute la France ; pour être médiocrement scrupuleux ; pour ne rien dire de plus. Cependant à la première proposition que ce Prince fit à l'Archevêque ; il vit un homme qui d'un ton dévotement rebelle ; l'accabla de citations bien ou mal faites ; des Saints Peres ; des Saints Canons ; des Saintes Ecritures. Le Roi surpris ; comme on peut se le figurer ; d'un langage si nouveau dans la bouche d'un homme qui ordinairement parloit de toute autre chose ; ne pouvoit presque s'empêcher de lui rire au nez ; en lui demandant par quel miracle il étoit tout d'un coup devenu si scavant & si consciencieux. Il crut faire mieux en répondant à l'Archevêque par des raisons sérieuses ; auxquelles celui-ci s'étant montré sourd ; Sa Majesté éclata ; & lui reprocha son ingratitude : „ Puis-
 „ que vous faites ainsi l'entendu ;
 „ ajouta Henry ; en revenant à sa
 „ première idée ; je vais envoyer vers
 „ vous ; un grand Docteur ; votre
 „ Confesseur ordinaire ; & qui en-

1599.

» tend merveilleusement les cas de
 » conscience. » Ce grand Docteur
 & Directeur étoit Roquelaure, com-
 pagnon ancien & actuel de débau-
 che de M. de Rouen, & à la priere
 duquel il avoit obtenu l'Archevê-
 ché. Le Prélat entendit parfaitement
 ce que signifioit cette petite menace;
 & son air un peu confus étoit une
 conviction, qu'il appréhendoit les
 grands avantages, que l'habitude &
 la familiarité pouvoient donner sur
 lui à Roquelaure; sans ceux qu'il tire-
 roit de cet esprit, que toute la Cour
 lui connoissoit, libre, ingénu, fé-
 cond en heureuses faillies, & que
 l'Archevêque lui-même n'avoit pas
 accoutumé à outrer le respect dû au
 caractère Episcopal.

Le Roi ayant quitté M. de Rouen,
 fit venir Roquelaure, & lui dit :
 » Vous ne sçavez pas, Roquelaure,
 » votre Archevêque veut faire le
 » Prélat & le Docteur, & me veut
 » alléguer les Saints Canons, où je
 » crois qu'il entend aussi peu que
 » vous & moi; & cependant par ces
 » refus ma Sœur demeure à marier :
 » je vous prie, parlez-lui comme vous
 » avez accoutumé; & le faites sou-

» venir du tems passé. Ah ! pardieu !
 » Sire, répondit Roquelaure, cela 1529.
 » n'est pas bien ; car il est tems au-
 » moins, selon mon opinion, que
 » notre Sœur Catelon commence à
 » tâter des douceurs de cette vie ;
 » & je ne crois pas que dorénavant
 » elle en puisse mourir par trop gran-
 » de jeunesse ; mais, Sire, dites-moi
 » un peu ce que dit ce bel Evêque,
 » pour ses raisons : car il en est quel-
 » quefois aussi mal fourni, que je
 » sçaurois l'être. Je m'en vais le
 » trouver, pour lui apprendre son
 » devoir.

Il n'y manqua pas. Il dit à l'Ar-
 chevêque dès en entrant dans la
 Chambre : » Hé quoi ! mon Arche-
 » vêque, que veut dire ceci ? On
 » m'a dit que vous faites le fat : par-
 » dieu ! je ne le souffrirai pas : il y
 » va trop de mon honneur, puis-
 » qu'un chacun dit que je vous
 » gouverne : ne sçavez-vous pas
 » bien, qu'à votre prière, j'en rendis
 » votre caution envers le Roi, lors-
 » que je lui parlai pour vous faire
 » avoir l'Archevêché de Rouen : ne
 » me faites-vous pas passer pour men-
 » teur, en vous obstinant ainsi à

.222.

faire la bête & cela feroit bon en-
 tre vous & moi, qui nous sommes
 quelquefois ensemble aux brè-
 ches raisonnables, & les Dées à la
 main; mais il s'en faut bien gar-
 der; lorsqu'il y va du service du
 Maître, & de ses ordres absolus.
 Hé le vrai Dieu! que voulez-vous
 que je fasse, répondit M. de Rouen?
 Quoi! que je me fasse moquer de
 moi, & reprocher par tous les au-
 tres Prélats, une action où tout
 le monde dit qu'il y va grande-
 ment de la conscience; n'y ayant
 eu aucun des Evêques auxquels le
 Roi en a parlé, qui ne l'ait aussi-
 tôt refusé. Hé le morbleu! ne le
 prenez pas comme cela; interrom-
 pit Roquelaure, il y a bien de la
 différence d'eux à vous; car ces
 gens se lambiquent tellement le
 bec, & après le Grec & le Latin,
 qu'ils en deviennent tous fous; &
 puis vous êtes frere du Roi, &
 obligé de faire tout ce qu'il com-
 mande, sans balancer; il ne vous
 a pas fait Archevêque pour le ser-
 vis moner, ni lui apprendre les Ca-
 nons; mais pour lui obéir en tout
 & lui être de son service. Que si vous

„ faites plus l'étourdi & l'entêté, je le
 „ manderai à Jeanneton de Condom.
 „ à Bernarde l'Eveillée, & à Maître
 „ Julien : m'entendez-vous ? Et ne
 „ vous le faites pas dire deux fois : sea-
 „ chez que rien ne vous doit être si
 „ cher, que les bonnes graces du Roi :
 „ elles vous ont mieux valu avec mes
 „ sollicitations, que tout le Latin &
 „ le Grec des autres : par dieu ! c'est
 „ bien à vous à parler des Canons,
 „ où vous n'entendez que du haut Al-
 „ lemand. „ M. de Rouen voulut re-
 „ prendre la parole, pour persuader qu'il
 „ devoit abandonner avec lui ce ton de
 „ plaisanterie, qui étoit bon dans ses
 „ jeunes années, & lui lâcha quelque
 „ chose de Paradis. « Comment, mor-
 „ bieu ! Paradis ! reprit aussi-tôt Ro-
 „ quelaure, êtes-vous si aze que de
 „ parler d'un lieu où vous ne fûtes ja-
 „ mais, où vous ne sçavez comment
 „ il y fait, ni si vous y serez reçu,
 „ quand vous y voudrez aller ? Oui,
 „ oui, j'y serai reçu, dit encore l'Ar-
 „ chevêque, n'en doutez nullement.
 „ C'est bien discours à vous, lui dit
 „ son homme, en le poursuivant de
 „ plus en plus : par-dieu ! je tiens que
 „ Paradis a été aussi peu fait pour vous

356 MEMOIRES DE SULLY ;

1529

» que le Louvre pour moi : mais enfin
 » laissons-là un peu votre Paradis, vos
 » Canons & votre Conscience (45)
 » pour une autre fois ; & vous résol-
 » vez à marier Madame : car si vous
 » y manquez , je vous ôterai trois
 » ou quatre méchans mots de Latin ,
 » que vous avez à toute heure à la
 » bouche ; plus n'en sçait ledit dépo-
 » sant : & puis adieu la Croffe & la
 » Mitre , mais qui pis est , cette belle
 » maison de Gaillon , & dix mille écus
 » de rente.

Il se dit encore beaucoup d'autres choses entre ces deux hommes , dont on peut juger par cet échantillon. Roquelaure n'abandonna point l'Archevêque , qu'il ne lui eût fait promettre de marier Madame : & ce fut lui en effet qui fit la cérémonie (46). Je reçus des deux côtés , des

(45) Il y a quelque chose d'original dans le tour de cette conversation : mais l'Auteur pouvoit bien , ce semble , supprimer certaines expressions , qui sentent un peu le libertinage.

(46) Un Dimanche , dit la Chronologie Septenaire , dès le matin , il va prendre Madame sa sœur , à son lever ; & l'amenant par la main dans son Cabinet , où étoit déjà ledit futur époux , il com-

présens fort riches , pour récompense des peines que je m'étois données : entr'autres un cheval d'Espagne de grand prix , & magnifiquement enharnaché , que m'envoya M. le Duc de Lorraine. Je les renvoyai à S. M. qui m'ordonna de les garder.

Ce ne fut pas à cette seule occasion , que le Clergé tint tête à Sa Majesté. Il se roidissoit plus fortement & aussi plus essentiellement contre la vérification de l'Edit de Nantes , qui lui paroissoit toujours un morceau difficile à digérer. Comme depuis près d'un an qu'il se tenoit assemblée à Paris à ce sujet , il avoit eu le temps de prévenir le Parlement & les autres Cours Souveraines , aussi-bien que la Sorbonne , contre cet Edit ; tous ces Corps se soulevèrent , dès qu'il eut été rendu public , & se donnerent des mouvemens qu'on peut

1599.

» mande à M.....Ar-	» der les solemnités
» chevêque de Rouen	» accoutumées : sur-
» d'épou' er , &c.....	» quoi le Roi répar-
» & qu'il vouloit	» tir très-doctement
» qu'ainsi fût. A quoi	» que sa présence étoit
» ledit Sieur Arche-	» plus que toute autre
» vêque fit du com-	» solemnité , & que
» mencement refus ,	» son Cabinet étoit
» & qu'il falloit y gar-	» un lieu sacré. »

mieux imaginer que décrire. On ne parla plus d'autre chose : chacun s'attacha à critiquer la pièce, & à la combattre par différens raisonnemens ; il s'en faut beaucoup qu'ils ne fussent tous justes, & non plus que tous les motifs que le Parlement apportoit, pour se dispenser de l'enregistrer ; mais la sincérité dont j'ai fait jusqu'ici profession, même dans les choses qui me touchent de plus près, m'oblige à convenir que toutes ces personnes n'avoient point tort en tout.

Il étoit par exemple, permis aux Réformés, par un des Articles de l'Edit, de convoquer & de tenir toutes sortes d'Assemblées Synodales & autres, en tel temps, tel lieu & toutes les fois qu'ils voudroient, sans en demander permission ni à Sa Majesté, ni aux Magistrats ; & d'y admettre encore toute sorte d'Etrangers, sans en donner connoissance à aucun Tribunal Supérieur ; comme aussi d'aller assister de leur côté, sans congé, aux Assemblées qui se tiendroient chez les Etrangers. Il est clair qu'un point aussi directement contraire à toutes les loix du Royaume que préjudiciable à l'autorité du Roi

(47), aux droits de la Magistrature, à l'utilité & au repos du Public, ne pouvoit avoir passé que par surprise : & c'est aussi sur ce point qu'insistèrent principalement les Ennemis des Protestans, dans les différentes remontrances qu'ils firent à Sa Majesté ; faisant valoir chacun les raisons qui les intéressoient le plus. Le Parlement remontra que cet Article achevoit d'anéantir son autorité, que le Cler-

1599.

(47) » Ce que le celui de P. Matthieu,
 » Maréchal de Bouil *tom. 2. liv. 2. p. 280.*
 » lon, dit le Sepr *& suiv.* Cet Article
 » naire, avoit mena de l'Edit de Nantes,
 » gé avec quelques si fort contesté, est
 » uns, qui ne s'apper apparemment le qua-
 » cevoient peut-être tre vingt-deuxième,
 » pas du danger qui qui est présentement
 » étoit en cela ; mais aussi désavantageux
 » le sieur Berthier aux Calvinistes, qu'il
 » (Agent du Clergé & leur étoit favorable ;
 » Evêque de Rieux) puisque cet Article
 » le contesta si vive leur interdit toutes
 » ment audit Sieur Pratiques, Négocia-
 » Maréchal devant le tions, Intelligences,
 » Roi, que ses raisons Assemblées, Conseils,
 » ouies, & vû l'im Lignes & Associations,
 » portance du fait.... dedans & hors le
 » le Roi.... fit rayer, Roiaume, Cotisations,
 » &c. « année 1599. Levées de deniers,
 » pag. 66. Ce récit de &c. sans l'expresse
 » Cayet est conforme à permission du Roi.

1599.

gé avoit déjà si fort resserré, aussi-bien que celle du Roi, (car il prétend que ces deux Autorités n'en font qu'une,) que sans les Appels comme d'abus, qui lui restoit encore, il n'en auroit plus, pour bien dire, que l'ombre. Le Clergé & la Sorbonne se plainquirent de la Supériorité, que cette Concession donnoit à l'Eglise Calviniste en France, sur l'Eglise Catholique, qui dans sa Jurisdiction n'avoit jamais eu un pouvoir si étendu : & on ne peut nier que cela ne soit vrai. Enfin on releva tous les mauvais effets, qu'étoit capable de produire cette indépendance absolue des Huguenots François, soit en eux, soit dans leurs Associations avec tout ce que la France pouvoit avoir d'ennemis en Europe.

Le Roi n'avoit pas encore examiné l'Edit par lui-même, & il n'en avoit eu connoissance que par une simple lecture, dans laquelle on avoit sans doute glissé légèrement sur cette clause, & peut-être l'avoit-on omise tout-à-fait. Il témoigna par sa surprise à ceux qui lui parloient ainsi, qu'il avoit été trompé ; & leur promit d'y pourvoir, & ensuite de leur ren-

de réponse. En effet eux sortis , il
commença par m'envoyer chercher ;
& me montra l'Edit. Je ne déguisai
aucun des sentimens que j'exprime
ici : j'y ajoutai même , qu'à force
de s'attacher à rendre cet Article
avantageux aux Protestans , il me sem-
bloit qu'il leur devenoit nuisible , en
ce qu'il ouvroit un vaste champ à tou-
tes les calomnies qu'on voudroit in-
venter contre les honnêtes gens du
Parti , de briguer contre l'Etat avec
l'Etranger , ou de s'en laisser suborner.
Henry encore confirmé dans son
opinion , me renvoya ; en m'ordon-
nant de me disposer à bien faire va-
loir tous ces motifs dans l'Assemblée
des Protestans , qu'il voulut qu'on
convoquât à l'heure même ; pendant
que de son côté , il en alloit deman-
der l'explication à ceux qui avoient
fabriqué l'Edit.

MM. de Schomberg , De-Thou ,
Calignon & Jeannin (car le Roi
les fit incontinent venir tous qua-
tre) demeurèrent un peu déconcertés
des reproches que leur fit Sa Ma-
jesté , d'avoir abusé de sa confiance.
Schomberg & de Thou prenant la
parole au nom de tous , répondirent ,

1599.

qu'ils avoient été comme nécessités de le faire ; par les menaces que leur avoient fait MM. de Bouillon & de La-Trémouille ; de la part de tout le Corps, de rompre tout accord, si on leur refusoit cet Article ; & même de commencer la Guerre contre les Catholiques : ce qui leur avoit paru de la dernière conséquence ; la Paix avec l'Espagne souffrant alors de très-grandes difficultés. Le Roi se payant de cette excuse, chargea Berthier, Syndic du Clergé, de la rapporter à l'Assemblée ; & d'y ajouter de sa part, que des quatre Personnes qu'il avoit commises à la formation de l'Edit, n'y ayant que le seul Calignon de Protestant ; il n'avoit pas dû croire que les trois autres laisseroient à la Religion Réformée, cet avantage sur la Religion Catholique. La réponse des Evêques montra bien qu'ils n'avoient pas de ces trois Messieurs, la même opinion que Sa Majesté : ils furent traités en pleine Assemblée de faux Catholiques, d'accord avec les Calvinistes sur quantité de Points, & ne croyant rien du tout sur les autres. En blâmant cette seconde imputation, (48) com-

(48) Si certain discours secret, que d'Au-

me elle mérite de l'être ; convenons
encore, qu'à l'égard de la première, 1599.
tout parloit contre les Commissaires
de l'Edit ; & que leur réponse à Sa
Majesté, ne détruit point aussi bien
l'opinion qu'on en peut avoir, que
le silence qu'ils avoient gardé avec
elle, lui donne de forces (49).

Ce n'est pas que le Duc de Bouil-
lon ne fût dans les sentimens où ils

bigné fait tenir par le Président De-Thou au Duc de La Tré- mouille, lorsqu'il fut envoyé par Sa Majes- té à l'Assemblée des Calvinistes, est vrai ; les soupçons du Cler- gé ne seroient pas trop injustes : » Vous avez » trop de jugement » (ce sont les ter- » mes du Président) » pour ne connoître » bien qu'au point où » les affaires sont, & » aux choses que nous » vous avons concé- » dées, que ce que » vous pouvez dési- » rer, ne soit à son plus » haut degré.... M. de » Schomberg est Lu-	» thérien, & par trop » éloigné d'un bon » Huguenot : pour » moi, vous connoi- » trez mon ame, &c. & <i>tom. 3. liv. 5. chap. 1.</i> Mais il y a bien appa- rence que d'Aubigné a rapporté ce Dis- cours, sur la foi de personnes peu sûres ; ainsi que quelques autres traits de son Histoire, qui attiré- rent en ce tems-là un Arrêt du Parlement contre cet Ouvrage. (49) M. de Sully est par tout ici d'une sincérité qu'on ne sçauroit, à mon avis, assez admirer dans un Protestant.
--	---

le représentoient. J'appris en travaillant à approfondir la vérité, qu'il s'étoit effectivement montré d'une opiniâtreté insurmontable : mais n'y avoit-il aucun moyen de rendre les autres plus raisonnables ? Alors qu'eût-il fait seul ? Si tous les Protestans ressembloient au Duc de Bouillon ; que prétendoient les Commissaires , par cette complaisance aveugle pour les volontés des Réformés ? Trahir par nécessité le Roi & l'Etat ? Comme il ne peut y avoir de plus grand mal que celui-là , aux yeux de Négociateurs habiles & bien intentionnés ; on ne peut guère leur attribuer raisonnablement cette pensée. Pour moi , je crois Bouillon le seul fauteur du Projet contenu dans l'Article , comme il en étoit le seul inventeur : je conjecture de plus, qu'il n'y envisageoit pas tant les autres , que lui-même : & voici le but de toute sa politique.

Pour terminer à son avantage la dispute sur le pas , entre lui , & les Ducs & Pairs de France , aussi bien que les Maréchaux de France plus anciens que lui ; le Duc de Bouillon avoit imaginé de faire déclarer la Souveraineté de Sedan ,

(50) un Fief de l'Empire : mais il ne falloit pas que cette prérogative lui ôtât toute communication avec les Seigneurs Réformés de France : autrement, il y auroit beaucoup plus perdu que gagné. Le tempérament qu'il avoit trouvé, pour accorder son intérêt avec son ambition, étoit de laisser son Eglise de Sedan comprise avec les Eglises Réformées de France : ce qu'il faisoit, à la faveur de l'Article en question ; pendant qu'il continuoît à se faire traiter comme Prince étranger.

Berthier revint rapporter au Roi la disposition des Prélats de l'Assemblée, avec le résultat de leur délibération, qui étoit, qu'on ôtât aux quatre Commissaires, toute connoissance des affaires de Religion ; & qu'on réformât l'Edit ; quant à cet Article & quelques autres moins essentiels : ce que Sa Majesté promit encore.

Cependant l'Assemblée des principaux Protestans, alors à Paris, ayant été indiquée pour le lendemain même du jour où se fit l'éclaircissement entre le Roi & les Commissaires ; je reçus comme à l'ordr.

(50) Voyez l'Histoire, déjà citée plusieurs fois, ltv. 5.

1599.

naire , un Billet d'invitation pour m'y trouver. J'avois cessé d'y assister, depuis que je m'étois apperçu que ma présence génoit les trois ou quatre personnes qui y avoient la grande main ; & qu'elle n'étoit propre qu'à y faire naître de l'altération. Je les trompai , en me présentant à celle-ci : le Duc de Bouillon comprit aisément le dessein qui m'y amenoit ainsi contre mon ordinaire ; & me le fit entendre d'un ton amer & ironique , auquel je repartis , en m'excusant sur les affaires de mon Ministère , & en feignant de ne pas sçavoir quel étoit le sujet de la présente Assemblée. Sans paroître faire attention à l'air mutin & aux paroles que lâcha La-Trémouille , pour marquer qu'ils n'étoient pas persuadés que je parlasse sincèrement ; j'allai me placer entre MM. de Mouy , de Clermont & de Sainte-Marie-du-Mont , qui en m'instruisant de la matière qui alloit être mise sur le tapis , m'assurèrent que l'article qui faisoit tant de bruit étoit désaprouvée de presque tous les Protestans , & n'étoit opiniâtre que par MM. de Bouillon , de La-Trémouille , Du-Plessis & quelques au-

tres de la cabale, dans le dessein de porter les choses à une Guerre civile. Ils n'en furent pas les maîtres; malgré leurs mouvemens & tous leurs cris: lorsqu'on en vint aux opinions, l'avis contraire au leur l'emporta; parce que les meilleures raisons furent de notre côté (51).

1599.

(51) L'Edit de Nantes fut enfin vérifié, le Jeudi 25 Février de cette année, après bien des difficultés du Clergé, de l'Université & du Parlement. C'est en cette occasion que Henry IV. dit aux Evêques: « Vous m'avez exhorté de mon devoir: je vous exhorte du vôtre: faisons bien à l'envi les uns des autres. Mes Prédécesseurs vous ont donné de belles paroles: mais moi avec ma Jaquette grise, je vous donnerai de bons effets. Je suis tout gris au dehors, mais je suis tout d'or au dedans: je verrai vos Ca-

» hiers, & j'y répondrai de plus favorablement qu'il me sera possible. » Voici ce qu'il répondit au Parlement, qui étoit venu lui faire des Remontrances: « Vous me voyez en mon Cabinet où je viens vous parler, non pas en habit Royal, ni avec l'épée & la cappe, comme mes Prédécesseurs, ni comme un Prince qui vient recevoir des Ambassadeurs: mais vêtu comme un pere de famille, en pourpoint pour parler familièrement à ses enfans. Ce que j'ai à vous dire, est que je vous prie de

1599.

On apporta aussi quelques modifications aux autres articles, dans lesquels le bien public parut n'avoir pas été assez ménagé. La conduite pleine de justice & de douceur de Henry fut sentie de tout le monde; il voulut bien encore en expliquer les motifs au plus grand nombre, après que la chose eut été arrêtée; pour les autres, il ne songea qu'à les empêcher de faire pis.

Il se conduisit avec la même sagesse,

» de vérifier l'Edit
 » que j'ai accordé à
 » ceux de la Religion;
 » ce que j'en ai fait est
 » pour le bien de la
 » paix; je l'ai faite au-
 » dehors, je veux la
 » faire au-dedans de
 » mon Royaume. «
 Après leur avoir ex-
 posé les raisons qu'il
 avoit eues de faire
 l'Edit, il ajouta:
 » ceux qui empê-
 » chent que mon Edit
 » ne passe, veulent la
 » guerre; je la déclai-
 » rerai demain à ceux
 » de la Religion; mais
 » je ne la ferai pas,
 » je les y enverrai :
 » j'ai fait l'Edit, je
 » veux qu'il s'obser-
 » ve; ma volonté
 » devoit servir de
 » raison; on ne la de-
 » mande jamais au
 » Prince, dans un
 » état obéissant. Je
 » suis Roi, je vous
 » parle en Roi, je
 » veux être obéi. «
*Peref. ibid. & Journal
 de Henry IV. ibid.*
 Voyez aussi dans M.
 De Thou & dans le
 Septénaire, les mo-
 difications apportées
 à l'Edit de Nantes,
 & tous les discours
 tenus à cette occa-
 sion, année 1599.

à l'égard de quelques Catholiques mal intentionnés, qui ne voulant pas paroître eux-mêmes, mirent en jeu une certaine Marthe Brosfier, prétendue Démoniaque, qui étoit devenue l'objet de la curiosité du Public, toujours épris du merveilleux, vrai ou faux. Il est surprenant, qu'un spectacle si ridicule en soi qu'il ne méritoit pas les regards de la plus vile populace, ait pu se soutenir pendant un an & demi, & devenir une affaire d'Etat : c'est qu'une moitié du monde se laissa réellement éblouir par un surnaturel, seulement dans les apparences ; & que l'autre en redouta les effets, non par la chose même, mais par les motifs qui faisoient jouer ce ressort. Marthe Brosfier trouva des protecteurs en grand nombre dans le Clergé, & jusqu'à Rome, où elle se fit conduire. Le Roi donna, sans affectation, à la vérité le tems & les moyens de se manifester, (52) après

1599.

(52) Tout ce qui regarde cette prétendue démoniaque, est rapporté d'une manière très-curieuse dans M. De-Thou, au commencement du liv. 125. an. 1599. En voici un simple abrégé : Jacques Brosfier, Boulanger à Romorantin en Sole-

1599,

quoi, le tout se détermina à un grand mépris pour les Auteurs & pour l'Actrice de cette Comédie.

La mort de quantité de personnes

gne, s'étant dégoûté de son métier, se fit joueur de gobelets, & se mit à courir le monde avec ses trois filles, Marthe, Silvine & Marie: l'aînée, dont il est question ici, profita si bien des leçons qu'il lui donna pour contrefaire la démoniaque, qu'elle trompa tout le monde à Orléans & à Cléri; mais non pas Charles Miron, Evêque d'Angers, qui découvrit l'imposture, en substituant de l'eau commune à l'eau bénite, & de l'eau bénite à l'eau commune; en récitant un vers de Virgile, au lieu du commencement de l'Exorcisme; la touchant d'une clef, au lieu de sa Croix Episcopale, &c. Cela ne l'empêcha pas de venir s'établir à Paris, où elle choisit l'Eglise de Sainte Geneviève, pour se donner en spectacle au peuple, qui y accourut affluant. Elle en imposa à tous les Ecclesiastiques crédules, aux Capucins, qui commencèrent à l'exorciser de bonne foi; & même à quelques-uns des Médecins que Henry IV. envoya pour la visiter; quoique tous les autres déposassent formellement contre elle, & sur-tout Michel Marrescor, l'un de ces Médecins, qui la convainquit publiquement de n'entendre ni Grec ni Latin, de n'avoir que la force ordinaire de celles de son sexe; en un mot, d'être une séductrice & une friponne. Le Parlement

considérables, donna matière à d'autres discours. Celles du Chancellier de Chiverny, de Schomberg & d'Incarville, tous trois du Conseil des Finances, firent un changement dans les affaires. Les Sceaux furent donnés à Bellièvre : la Charge de Contrôleur Général, qu'avoit d'Incarville, fut accordée à ma sollicitation :

1599.

ne lui fut pas plus favorable ; mais malgré cela, les Religieux & les Prédicateurs avoient si bien su intéresser la Religion dans cette affaire ; & la prétendue possédée joua si bien son rôle, que l'Arrêt du Parlement qui lui enjoignoit aussi-bien qu'à son pere, de s'en retourner chez eux, tout juste & tout sage qu'il étoit, causa d'étranges murmures, & pré qu'une révolte dans Paris : ce qui donna d'assez grandes inquiétudes au Roi, qui voyoit que ce qu'il avoit eu d'ennemis dans la Vieille

à cette occasion. Alexandre de La-Rochefoucault, Seigneur de Saint-Martin, des Comtes de Randan, osa même entreprendre de réveiller cette affaire, en faisant passer cette Marthe à Avignon, & de-là à Rome, où elle trouva encore plus de Partisans. Malheureusement pour elle, le Cardinal d'Osar s'y trouva, qui s'employa si utilement dans cette affaire, qu'enfin Marthe & sa famille se vit abandonnée de tout le monde, & vécut & mourut dans le mépris & la misère. Voyez aussi les autres Historiens.

à de Vienne; & celle de Surintendant des Finances fut rétablie en ma faveur. Henry m'ayant fait appeller dans le Jardin des Tuilleries, où il étoit à se promener, me dit qu'il étoit résolu de remettre les Finances entre les mains d'un homme seul; & feignant de prendre un ton fort sérieux, il me fit promettre que je lui dirois librement ce que je pensois de cet homme, quand il me l'auroit nommé. Le lui ayant promis; il reprit aussi-tôt en souriant, & en me donnant un petit coup sur la joue, que je devois bien le connoître, puisque c'étoit moi-même. Sa Majesté me gratifia encore de la Charge de Grand-Voyer, dont elle m'envoya les Provisions, avec celles de Surintendant des Fortifications; & comme Sancy livré à ses vertiges (53) ordinaires, jugea à propos de se retirer du Conseil; & de se défaire de sa Charge d'Intendant des Bâtimens; le Roi la joignit encore aux autres bienfaits, dont il me combloit. Les

(53) Joseph Scaliger parloit aussi bien d'un Fanatique, sujet au vertige, &c. que l'Auteur, de M. ce sont ses termes. de Sancy, comme

appointemens de la Surintendance devinrent fixes, & furent de vingt mille livres. Ceux de Grand-Voyer, & de Voyer particulier de Paris étoient de dix mille livres.

1599,

|| Sa Majesté fut si contente de cette fixation, qu'elle voulut aussi en mettre une aux gratifications qu'elle avoit intention de m'accorder; tant pour m'ôter l'envie, disoit-elle, de prétendre à une gratification pour chaque service considérable que je lui rendrois, que pour s'épargner la peine de faire enrégistrer chacun des présens qu'elle me faisoit, même les plus petits, sans quoi je ne voulois point les recevoir. Elle me déclara donc, que toutes ces gratifications & présens seroient désormais confondus dans une gratification unique fixe, & qui me seroit remise au commencement de chaque année, en forme de Lettres Patentes vérifiées au Parlement; & me demanda auparavant, si j'étois content de la somme, qui étoit de soixante mille livres; en ajoutant que son intention étoit, que j'achetasse de cet argent, des Biens en fond de Terre, dont il me fût libre de disposer en faveur de ceux de mes

1599.

Enfans, qui s'en rendroient les plus dignes, afin qu'ils demeritaissent tous de plus en plus attachés à moi. Il ne me resta qu'à rendre d'humbles actions de grâces à ce Prince : cependant cette fixation de gratification dont je parle ici, ne fut faite qu'en 1600, & ne commença à avoir lieu qu'en 1601.

Mademoiselle de Bourbon (54) mourut aussi ; & M. d'Espinac (55) Archevêque de Lyon, qu'on peut dire avoir tâté de toutes sortes de fortunes : enfin Madame la Connétable, & après elle, Madame de Beaufort. Ces deux dernières morts, surtout firent un très-grand bruit. Quelques circonstances dans la fin de ces deux Dames, & peu ordinaires ; c'est-à-dire, une maladie violente, & de trois ou quatre jours de durée seulement ; des cheveux hérissés ; des

(54) Fille de Henry I. Prince de Condé, & de sa femme, Princesse de Nevers, Marquise de l'Isle, &c.	grands services à Henry IV. contre l'Espagne, tom. 2. liv. 2. p. 308. où il fait l'Eloge de ses Vertus. M. De-Thou au contraire nous le peint, liv. 90. comme un incestueux, &c.
(55) Pierre d'Espinac : il avoit été grand Ligueur : cependant Mathieu assure qu'il rendit de	visages

visages si beaux, devenus hideusement défigurés ; & quelques autres symptômes , qu'en tout autre tems on auroit jugés naturels, ou seulement un effet de poison, firent répandre dans le monde , que la mort de ces deux jeunes Dames étoit, aussi bien que leur élévation, l'ouvrage du Diable, qui étoit venu se payer lui-même des courtes délices, qu'il leur avoit fait goûter : & la chose passa pour certaine, non-seulement parmi le Peuple sottement crédule, mais parmi les Courtisans même : tant la contagion qui portoit les esprits à la Magie & aux Sciences occultes, étoit sotte en ce tems-là : & aussi, tant on portoit de haine & d'envie au rang qu'occupoient ces deux femmes.

Voici comme on rapporta celle de la (56) Connétable, & ce fut, dit-on, les Dames même assemblées alors chez elle : comme elle s'entretenoit gaiement avec elles dans son Cabinet; une de ces Femmes y entra avec un visage effrayé, & lui annonça qu'un

(56) Louise de Budos, fille de Jaques de Budos, Vicomte de Porres, seconde femme de Henry, Connétable de Montmorency.

Quidam, qui se disoit Gentilhomme, d'assez bonne mine, excepté qu'il étoit tout noir, & d'une taille gigantesque, venoit d'entrer dans son antichambre, & avoit demandé à lui parler, pour des choses d'une si grande conséquence, qu'il ne pouvoit s'en ouvrir qu'à elle-même. A chacun des traits de ce Courier extraordinaire, que la Dame se faisoit décrire avec soin; on la vit pâlir, & tomber dans un si grand serrement de cœur, qu'elle eut à peine la force de dire qu'on alloit prier ce Gentilhomme de sa part de remettre la visite à un autre tems. A quoi il répondit d'un ton à faire mourir la Messagere, de frayeur, que puisque la Connétable ne vouloit pas venir de bon gré, il alloit prendre la peine de l'aller chercher jusque dans son Cabinet. Elle craignoit encore plus l'audience publique que le tête à tête; elle se résolut à la fin à passer de l'autre côté; mais avec toutes les marques d'un véritable désespoir.

Le Message affligeant étant achevé; elle revint trouver la Compagnie, fondant en larmes, & demi-morte: elle n'eut que le tems de proférer quelques paroles, pour prendre congé

de la compagnie, & en particulier de trois de ces Dames, qui étoient ses amies, & pour les assurer qu'elles ne la verroient plus. Dans le moment elle est saisie de douleurs aiguës; & elle meurt au bout de trois jours, faisant horreur à tous ceux qui la voyoient, par l'effroyable changement de chaque trait de son visage. Voilà l'histoire: les Gens sensés en croiront ce qu'il en faut croire.

Madame de Beaufort étoit la plus foible de toutes les Personnes de son sexe, sur ce qui regardoit l'Astrologie: elle ne se cachoit point pour consulter les devins: elle en avoit une escorte qui ne la quittoit point. Ce qu'il y a de plus surprenant, c'est que quoique sans doute elle les payât bien, ils ne lui annonçoient jamais que des choses désagréables (37). L'un lui disoit qu'elle ne seroit mariée qu'une fois: l'autre, qu'elle mourroit jeune: celui-ci, qu'elle se donnât de garde d'un enfant: celui-là, qu'elle seroit trahie par un de ses amis: ce qui la jettoit dans une mé-

(37) Le foible de se, se décèle en mille M. de Sully pour endroits de ses Mémoires, malgré lui.

lancolie, dont elle ne sortoit presque plus. Gracienne, l'une de ses Femmes, m'a dit depuis, que l'impres-
sion de tout ce qu'elle entendoit dire étoit si forte, qu'elle renvoyoit tout le monde, pour passer seule les nuits entières à s'affliger, & à pleurer amé-
rement de toutes ces prédictions.

Comme elle étoit alors très-avan-
cée dans sa grossesse; bien des per-
sonnes n'iront pas chercher plus loin la cause du malheur qui fut joint à sa Couche. Elle étoit même déjà véritablement malade & de corps & d'esprit, lorsque sur la fin du Ca-
rême, elle voulut être de la Partie de Fontainebleau, avec le Roi. Elle n'y fut que peu de jours. Le Roi, qui ne voulut pas qu'on lui reprochât d'a-
voir gardé cette femme près de lui, pendant le tems de la Pâque, la pria de lui laisser passer les Fêtes à Fon-
tainebleau, & de retourner les passer à Paris. (58)

Madame de Beaufort reçut cet or-
dre, les larmes aux yeux: ce fut encore

(58) Selon P. Mar-
thieu, tom. 2. liv. 2.
pag. 336. Elle vint
à Paris pour y faire

passer le Contrat de
l'acquisition de Châ-
teau-neuf, à Perche.

pis, lorsqu'il fallut se séparer. Henry de son côté, plus rempli que jamais de sa passion pour cette Dame, dont il avoit déjà eu deux Enfans mâles, & une Fille, nommée Henriette, se faisoit une égale violence : il la conduisit jusqu'à moitié chemin de (59) Paris : & quoiqu'ils comptassent ne se séparer que pour peu de jours ; ils en appréhendoient le moment, comme si ç'avoit dû être pour un très-long-temps. Ceux qui aiment à ajoûter foi aux pressentimens, ne passeront pas légèrement sur tout ce détail. Les deux Amans s'accablèrent de nouveau des plus tendres caresses ; & on a prétendu trouver dans toutes les paroles qu'ils se dirent en ce moment, des preuves de ce pressentiment d'une fatalité inévitable.

Madame de Beaufort parloit au Roi, comme si elle l'eût vû pour la dernière fois (60) : elle lui recomman-
doit ses trois enfans, sa maison de Monceaux, & ses Domestiques. Le

(59) Elle vint cou- cendre à l'Arceual.
cher la veille à Me- (60) D'Aubigné
lun, d'où le Roi la parle de la même
conduisit au bateau, manière, de cette sé-
dans lequel elle s'em- paration, *tom. liv. 5.*
barqua, & vint des- *chap. 3.*

1599.

Roi l'écoutoit ; & au lieu de la rassurer, il s'attendrissoit lui-même. Ils prenoient congé l'un de l'autre ; mais un mouvement secret les faisoit aussitôt se rapprocher. Henry ne se seroit pas facilement arraché de ses bras, si le Maréchal d'Ornano, Roquelaure & Frontenac, ne fussent venus l'en tirer comme de force. Ils lui firent enfin reprendre le chemin de Fontainebleau ; & les dernières paroles qu'il dit, furent pour recommander sa Maîtresse à La-Varenne, avec ordre de ne la laisser manquer de rien, & de la remettre chez Zamet, choisi pour avoir soin de cette personne si chère.

J'étois à Paris, lorsque la Duchesse de Beaufort y arriva ; & j'en devois partir avec mon Epouse peu de jours après, pour aller faire la Cène à Rosny, où je menois le Prince & la Princesse d'Orange, à qui j'avois envie de faire voir les bâtimens, que les nouvelles libéralités du Roi me mettoient en état d'y faire élever. Je crus devoir prendre congé de cette Dame. Elle avoit oublié tout ce qui s'étoit passé à Saint-Germain : Elle me fit l'accueil le plus caressant ; &

n'osant s'expliquer clairement sur la complaisance pour ses desseins , à laquelle elle souhaitoit passionné-ment de pouvoir m'amener , elle se contentoit de chercher à me mettre dans ses intérêts, mêlant avec cet air de politesse , dont elle ne gratifioit pas tout le monde , quelques mots à double entente , qui me faisoient envisager une fortune sans bornes , si je voulois bien me relâcher sur la sévérité des conseils que je donnois au Roi à son sujet. Aussi peu touché des chimères dont cette femme se remplissoit , que de celles dont elle cherchoit à me remplir , je feignois de ne rien entendre d'un discours si intelligible , & je payois ses termes si équivoques, de protestations générales de respect , d'attachement & de dévouement , qui ne signifient que ce qu'on veut.

De retour chez moi , je songeai que mon épouse devoit s'aquitter du même devoir envers la Duchesse. Elle n'en fut pas moins bien reçue. Madame de Beaufort la pria de l'aimer , & de vivre avec elle comme avec une amie ; & entra dans des confidences , qui auroient pu paroî-

1599.

tre le dernier trait de l'amitié la plus intime, à ceux qui comme Madame de Rosny, ignoroient que la Duchesse, qui au fond n'avoit que médiocrement d'esprit, n'étoit pas délicate sur le choix de ses confidens. Elle n'avoit point de plus grand plaisir, que d'entretenir les premiers venus de ses projets & de ses espérances: plus ceux à qui elle parloit étoient ses inférieurs, plus elle se trouvoit à son aise; parce qu'alors elle ne ménageoit plus ses termes; & se permettoit même souvent d'y faire entrer celui de Reine.

Elle n'avoit pas plus de retenue sur ce qui lui étoit arrivé effectivement, que sur ce qu'elle comptoit qui lui arriveroit. Trop de naïveté à cet égard, donna peut-être lieu aux bruits qui se répandirent dans le monde sur l'irrégularité de quelques démarches de sa jeunesse. Je crois pourtant ces traits satyriques, un pur effet du déchaînement de ses Ennemis, par le peu d'apparence, qu'une femme ait pu porter l'imprudence & la distraction, jusqu'à dire de soi le bien & le mal indifféremment: & je ne me reprochai point d'avoir retenu six ans

à la Bastille, une femme, de ses Domestiques, nommée la Rousse, & son mari, qui après la mort de cette Dame, continuoient à déchirer sa mémoire avec la dernière indignité; parce que quand même tout ce qu'ils en disoient auroit été incontestable, les égards qu'on devoit à sa famille, & plus encore à l'attachement que le Roi avoit témoigné pour elle, & aux enfans qu'il en avoit eus, étoient seuls capables d'imposer silence à la médifance.

Madame de Rosny ne laissa pas d'être bien surprise de tout ce qu'elle entendoit dire à Madame de Beaufort; & elle le fut encore davantage, lorsque faisant un assez mauvais assemblage de ces civilités, qui se pratiquent entre Egales, & de ces airs de Reine; elle lui entendit dire, qu'elle pouvoit venir à son lever & à son coucher, toutes les fois qu'elle voudroit, & plusieurs autres choses semblables. Elle ne peut s'empêcher d'en conclure avec tout le monde, un changement prochain dans l'état de la Duchesse: & revint au Logis, pleine de ces pensées, qu'elle me communiqua. J'avois étendu jusqu'à

1599.

mon Epouse, le secret que j'avois gardé sur tout ce qui s'étoit dit à ce sujet, entre Sa Majesté & moi, aussi bien que la scène de Saint-Germain : je lui promis de lui apprendre l'état des choses, pourvû qu'elle ne dit rien à la Princesse d'Orange, de tous les discours, de Madame de Beaufort ; & nous primes tous le chemin de Rosny.

Deux jours après, qui étoit le Samedi de Pâques, comme je m'acquiescois de la parole que j'avois donnée à Madame de Rosny, en lui apprenant le dessein de Madame de Beaufort, de se faire déclarer Reine ; tous les mouvemens que se donnoient pour cela ses Parens & ses Créatures ; les combats que le Roi avoit soufferts intérieurement, & la résolution qu'il sembloit enfin avoir pris de se vaincre lui-même ; à quoi je joignois la réflexion des malheurs que la conduite contraire auroit attirés sur le Royaume ; j'entendis qu'on tiroit la Sonnette de la première porte du Château, au-delà des Fossés : & parce qu'aucun des Domestiques ne répondit, le jour n'ayant point paru ; on redoubla avec force, & une voix s'écria à plusieurs

reprises : *De la part du Roi* : J'éveil-
lai moi-même un Laquais ; & pen- 1599.
dant qu'il alloit ouvrir, je me cou-
vris d'une robe de chambre, & des-
cendis en bas, fort inquiet de ce
qu'on me vouloit si matin.

Le Coureur me dit, qu'il étoit
venu toute la nuit, me dire de la
part du Roi, que je me rendisse à
Fontainebleau à l'heure même : il
me parut avoir le visage si triste,
que je crus que le Roi étoit mala-
de. » Non, me répondit-il ; mais il
» est dans le dernier chagrin : Ma-
» dame la Duchesse est morte. «
Je me le fis répéter plusieurs fois,
tant la chose me paroissoit peu vrai-
semblable. Lorsque je n'en pus plus
douter ; je sentis mon esprit parta-
gé entre l'affliction de l'état où cette
mort réduisoit le Roi, & la joie du
bien qui en revenoit à toute la Fran-
ce. Ce dernier sentiment se rendit
le plus fort ; parce que je convins
en moi-même, que ce Prince alloit
acheter par une douleur passagère,
l'exemption de mille déchiremens
de cœur ; plus cruels encore que ce
qu'il souffroit actuellement. Je re-
montai dans la chambre de mon

1599.

Epouse, occupé de ces pensées.
 » Vous n'irez point, lui dis-je, au le-
 » ver, ni au coucher de la Duchesse:
 » elle est morte. « Je fis monter avec
 moi le Courrier; afin que, pendant
 que je m'habillerois & qu'il dejeûne-
 roit, il nous instruisit des circonstan-
 ces de ce grand événement, que je
 vis encore mieux détaillées dans la
 Lettre, que La-Varenne avoit écrite
 de Paris au Roi, & que Sa Majesté m'a-
 voit renvoyée par le Courrier, avec
 une seconde, aussi de La-Varenne,
 adressée à moi personnellement.

(61) Zamet avoit reçu son Hô-
 resse avec tout l'empressement d'un
 Courtisan, qui cherche à plaire; &
 il n'oublia rien de ce qu'il jugea ca-
 pable de lui faire passer le tems agréa-

(61) Sébastien Za- de le qualifier de
 met, riche Partisan, Seigneur de dix-sept
 étoit Italien, origi- cens mille écus.
 naire de Lucques; Henry IV, avoit
 mais il se fit natura- choisi sa maison, pour
 liser en 1581, avec faire ses repas & ses
 ses deux freres, Ho- parties de plaisir. Ce
 race & Jean-Antoine Prince l'aimoit d'ail-
 Il dit au Notaire qui leurs, parce qu'il
 faisoit le Contrat de étoit plaisant & en-
 Mariage de sa fille, jout.

blement. Le Jeudi absolu, Madame de Beaufort après son dîner, où elle avoit mangé toutes viandes excellentes, & préparées à son goût, eut envie d'entendre les Ténébres en Musique, au petit Saint-Antoine : elle y fut prise de quelques éblouissemens, qui la firent revenir promptement chez Zamet. Elle n'y fut pas plutôt arrivée, que prenant l'air dans le jardin, elle fut attaquée d'une Apoplexie qui pensa l'étouffer dans le moment : elle revint un peu, par les secours qu'on lui donna ; & fortement frappée de l'idée qu'elle étoit (62) empoisonnée : elle commanda qu'on la

(62) D'Aubigné le donne à entendre, lorsque'il dit, qu'après s'être rafraîchie chez Zamet, en mangeant d'un gros citron, ou selon d'autres, d'une salade, » elle sentit aussitôt un tel feu au gosier, & des tranchées à l'estomach si furieuses, que, &c. « ce sont ses paroles. Mais ni De-Thou, ni Bassom-
 pierre, ni le Septenaire, ni aucun Historien n'appuie ce sentiment sur le poison. Le-Grain attribue cet effet au suc crud & froid du citron. Sauval dit avoir connu des Vieillards qui se souvenoient d'avoir vu la Duchesse exposée dans le Cloître de Saint-Germain.

1599. tirât de cette maison, & qu'on la portât au Cloître de Saint Germain, chez Madame de Sourdis, sa Tante.

A peine eut-on le tems de la mettre au lit, que des redoublemens terribles & précipités, des convulsions effrayantes, enfin tous les Symptômes de la mort, firent que La Varenne qui prenoit la plume pour mander au Roi l'accident qui venoit d'arriver, n'eut en effet autre chose à lui dire, sinon que tous les Médecins désespéroient de la vie de sa Maîtresse, par la nature du mal, qui demandoit les remèdes les plus violens, & par la grosseffe de la Malade, qui rendoit mortel pour elle, tout ce qu'on pouvoit faire pour la soulager (63). Il n'eut pas plutôt fait partir la Lettre, que Madame de Beaufort, touchant à sa

(63) » Le Médecin » chambre, & de là » la - Rivière ayant » ayant vu les acci- » couru à cet acci- » dens extraordinai- » dent, dit d'Aubi- » res, s'en retourna » gné, avec autres » disant à ses Compa- » Médecins du Roi, » gnons: *Hic est ma-* » & n'ayant fait que » nus Domini. » Fem- » trois pas, dans la » 3. liv. 3. chap. 3.

dernière heure, fut reprise de nouvelles convulsions, qui la noircirent & la défigurèrent si horriblement, que La Varenne ne doutant point que sur sa Lettre, le Roi ne se mit aussi-tôt en chemin pour venir voir sa Maitresse, jugea qu'il étoit plus à propos de lui mander par un second Billet, qu'elle étoit morte, que d'exposer ce Prince à un spectacle aussi accablant, & aussi révoltant en même tems, que l'est celui de voir une femme qu'on a tendrement aimée, expirer dans des agitations, des efforts & des saissemens, qui ne laissoient presque rien d'humain dans la figure. 1528.

La Varenne m'écrivoit par le même Courier, & me mandoit qu'à la verité la Duchesse n'étoit pas morte; mais qu'autant qu'il en pouvoit juger, elle n'avoit pas une heure à vivre (64): elle expira en effet, peu de momens après, dans des révolutions, & un bouleversement de la

(64) Le Samedi matin, les convulsions lui avoient tourné la bouche jusques sur le derrière du cou. On ouvrit son corps, où l'on trouva son enfant mort. Voyez sur

1599.

nature, capables d'inspirer l'horreur & l'effroi. Le Roi, qui n'avoit pas manqué, à la réception de la première Lettre de La-Varenne, de monter aussi-tôt à cheval, reçut la seconde, à moitié chemin; & n'écoulant que sa passion, il vouloit, quelque chose qu'on pût lui dire, se donner la consolation de voir encore sa Maîtresse, toute morte qu'il la croyoit être (65). Les trois

cette mort, <i>M. De Thou</i>, liv. 122. <i>Matthieu. ib. D'Aubigné. Ibid. Le-Grand</i>, liv. 7. <i>Le Septenaire</i>, année 1599. <i>Mem. de Bassompierre. &c.</i> De-Thou, Matthieu & Bassompierre, mettent sa mort un jour plutôt. (65). Selon Bassompierre, qui en parle en témoin oculaire, Henry ne croyoit point que sa Maîtresse fût morte encore. Il dit que La-Varenne étant venu avertir le Maréchal d'Ornano & lui, qui avoit ac-	compagné la Duchesse à Paris, qu'elle venoit de mourir; ils monterent tous deux à cheval, pour aller annoncer cette fâcheuse nouvelle au Roi, & l'empêcher de venir à Paris. » Nous trouvâmes, dit-il, le Roi par de-là La-Saussaye, proche de <i>Villejuif</i>, qui venoit sur des courtaux, à toute bride. Lorsqu'il vit le Maréchal, il se douta qu'il lui en venoit dire la nouvelle: ce qui lui fit faire de grandes la-
---	--

mêmes personnes, qui l'avoient déjà reconduit la première fois à Fon-

1599.

„mentations. Enfin
„on le fit descendre
„dans l'Abbaye de
„La-Sauslaye, où on
„le mit sur un lit. En-
„fin étant venu un
„carrosse de Paris,
„on le mit dedans,
„pour s'en retourner
„à Fontainebleau,
„&c. *Mem. de Bas-*
sompierre. tom. I. pag.
69. & suiv. Le Grain
ajoute, qu'on dit qu'il
s'évanouit dans son
carosse, entre les bras
du Grand Ecuyer.

Sans vouloit en au-
cune manière justifier
la passion de Henry
IV. pour cette fem-
me, la justice oblige
pourtant à remar-
quer ici, que cet atta-
chement n'étoit pas
moins fondé sur les
qualités du cœur &
de l'esprit, que sur
celles du corps; &
que la haine seule
qu'on porte ordinai-
rement à celles qui
tiennent cette place,

a fait dire d'elle tout
le mal, que nous
voyons dans ces Mé-
moires & dans les
Histoires. Je finis cet
article par les pa-
roles de d'Aubigné,
Ecrivain naturelle-
ment plus porté à
blâmer qu'à louer :
„c'est une merveille,
„dit-il, comment
„cette femme, de
„laquelle l'extrême
„beauté ne sentoit
„rien de lascif, a pu
„vivre plutôt en Rei-
„ne qu'en Concubi-
„ne, tant d'années,
„& avec si peu d'en-
„nemis. Les nécessi-
„tés de l'Etat furent
„ses ennemis, &c. «
Il avoit dit aupara-
vant, qu'elle usa fort
modestement du
pouvoir qu'elle avoit
sur le Roi : & Mar-
thieu joint aux belles
qualités qu'il remar-
que dans cette Dame,
celle d'avoir souvent
donné de fort bons

1599.

tainebleau, firent tant par leurs raisons & leurs prières, qu'ils l'y ramenèrent encore cette fois: & c'est de cet endroit, qu'il m'avoit dépêché le Courrier qui venoit d'arriver.

Je ne perdis pas un moment. Je vins déjeuner à Poissy, & dîner à Paris: Je me servis du carrosse de l'Archevêque de Glasco, pour me conduire jusqu'à Essonne, où je pris la poste: & le soir, j'arrivai à Fontainebleau. J'abordai le Roi, qui se promenoit dans sa galerie, abymé dans une douleur, qui lui rendoit

conseils à Henry IV.

Ibid. « Elle ne put souffrir aucun autre auprès d'elle, » dit aussi Le-Grain, » liv. 8. quoique le » Sieur de Liancourt » fût de grand mérite, & de Maison » fort noble: de sorte » que ce mariage fut » dissolu, avant que » d'avoir été consommé. » Quelques Ecrits de ce temps-là parlent de Nicolas d'Arneval, Sieur de Liancourt: comme

d'un homme; d'une naissance distinguée à la vérité, & très-riche; mais dont l'esprit, disent-ils, étoit aussi mal-fait que le corps. Mademoiselle d'Estrées ne l'épousa que pour se délivrer de la tyrannie de son pere; parce que le Roi lui promit qu'il scauroit empêcher que ce mariage ne se consommât, & même qu'il le feroit casser; ce qu'il fit en effet.

toute compagnie insupportable. Il dit, que quoiqu'il se fût bien attendu que ma vuë ne feroit d'abord qu'aggraver son chagrin, & qu'il en fît l'expérience ; il sentoît cependant qu'il avoit tant de besoin d'être consolé, dans l'état violent où le mettoit la perte qu'il venoit de faire, qu'il n'avoit pas balancé à m'appeller près de lui, pour recevoir un secours, que je pouvois seul lui donner.

Je n'ignorois pas dans quelles sources il en falloit chercher les motifs, avec un Prince également sensible à ses devoirs Religieux & Politiques. je lui rappelai quelques-uns de ces passages des Saintes-Ecritures, où Dieu demande en Pere & en Maître, cette confiance & ce parfait abandon, dont l'effet est d'inspirer à l'homme Chrétien le mépris des choses d'ici-bas. J'y joignis ceux qui donnent de la Providence Divine, cette idée si propre à la faire reconnoître & adorer, dans les plus terribles comme dans les plus heureux événemens : j'osai faire envisager à Henry l'accident qui causoit sa douleur, comme un de ceux dont il auroit peut-être un jour à la remercier davan-

tage. Je cherchai à le placer dans cette conjoncture accablante, & pourtant inévitable pour lui, si sa Maîtresse avoit vécu, dans laquelle, combattu d'un côté, par l'attrait de la plus forte tendresse, de l'autre, par la voix de l'honneur & du devoir, il lui eût fallut prendre un parti sur une chaîne, qu'il n'auroit pu rompre sans se déchirer le cœur, ni conserver sans se couvrir d'opprobre. Le Ciel venoit à son secours, par un coup des plus sensibles à la vérité, mais qui pouvoit seul ouvrir les voies au Mariage, d'où dépendoient le repos de la France, la joie de son Peuple, le destin de l'Europe & le propre bonheur de Sa Majesté, à qui le bien d'une union légitime auroit toujours paru trop chèrement acheté, par le délaissement d'une femme, digne d'ailleurs de son attachement, par mille bonnes qualités.

Je m'apperçus aisément que ce dernier motif, présenté d'une manière avantageuse pour sa Maîtresse, en faisant impression sur le cœur de Henry, le soulageoit, par le plaisir d'entendre justifier son choix. Ce

Prince m'avoua qu'il me sçavoit bon gré d'avoir mis son attachement pour Madame de Beaufort, au nombre de ceux qui sont formés par une véritable sympathie, & non point fondés sur un pur libertinage, & qu'il avoit craindre que je ne cherchasse à le consoler, qu'en le couvrant de confusion. Cette première conversation fut fort longue; & je ne me souviens pas de tout ce que je dis au Roi: tout ce que je sçais, c'est qu'après ce premier soulagement qu'on doit donner à la douleur, de l'arrêter sur elle-même; je me servis si utilement de l'obligation où se trouve un Prince & toute personne publique, de conserver dans la plus juste affliction, la liberté d'esprit nécessaire pour vaquer aux affaires de l'Etat. Henry n'avoit ni le foible de s'affliger par opiniâtreté (66), ni le défaut de se guérir par dureté, il écoutoit encore plus sa raison, que son cœur.

(66) Henry IV. fit mort de la Duchesse porter le deuil à roux de Beaufort: il le porta sa Cour, pour la ta lui-même en noir,

1599.

Il parut déjà beaucoup moins triste à ceux qui le virent rentrer dans sa Chambre : & dans la suite, personne ne l'entretenant dans sa douleur, que ces occupations diminuoient chaque jour, il se trouva dans l'état où doit être tout homme raisonnable, qui a eu de grands sujets de s'affliger ; c'est de n'en condamner ni n'en flater la cause, & de n'affecter, ni d'en rappeler, ni d'en chasser le souvenir.

Joyeuse occupa aussi le public. Après s'être fait Capucin (67), de Courtisan & de Guerrier, & ensuite,

les huit premiers jours & ensuite en violet. *Mem. de Chiverny.*

(67) Henry de Joyeuse, Comte du Couchage, frere puîné du Duc de Joyeuse, tué à Coutras. Un jour qu'il passoit à Paris, à quatre heures du matin, près du Couvent des Capucins, après avoir passé la

» nuit en débauche ;
 » il s'imagina que les
 » Anges chantoient
 » Matines dans le
 » Couvent. Frappé
 » de cette idée, il se
 » fit Capucin, sous
 » le nom de Frere-
 » Ange. Depuis il
 » quitta son froc, &
 » porta les armes
 » contre Henry IV.
 » Le Duc de Mayen-
 » ne le fit Gouver-
 » neur du Langue

de Capucin être redevenu Guerrier & Courtisan des plus répandus dans le monde; il reprit du goût pour son froc, dont on prétend que le Pape ne l'avoit dispensé, que pour autant que durerait la guerre: & cette fois, il le garda jusqu'à la mort. Le mariage de sa fille (68), unique héritière de la Maison de Joyeuse, avec M. le Duc de Montpensier, fut sa dernière action comme homme du monde. La Marquise de Bellisle (69) à son exemple prit l'habit de Feuillantine.

1598.

« doc, Duc & Pair &
« Maréchal de Fran-
« ce. Enfin il fit son
« accommodement
« avec le Roi: Mais
« un jour ce Prince
« étant avec lui sur
« un balcon, au-des-
« sous duquel beau-
« coup de peuple é-
« toit assemblé: mon-
« Cousin, lui dit Hen-
« ry IV. ces gens-ci
« me paroissent fort
« peus de voir en-
« semble un Apostat
« & un Renégat. Cet-
« te parole du Roi fit

» rentrer Joyeuse
» dans son Couvent,
» où il mourut. «
Cette anecdote est ti-
rée des Notes sur la
Henriade.

(68) Henriette-
Catherine de Joyeu-
se. Il ne vint de ce
Mariage, qu'une
fille: ce qui étei-
gnit la branche de
Bourbon-Montpen-
sier.

(69) Antoinette
d'Orléans - de-Lon-
gueville, Veuve de
Charles de Gondy,

398. MEMOIRES DE SULLY, &c.

1599.

Marquis de Bellisle, fils aîné du Maréchal de Retz. Mezeray nous apprend que la cause de sa retraite, fut le chagrin qu'elle eut de n'avoir pu venger la mort de son mari; un foldat, dont elle vouloit se servir pour cela; ayant été pris & pendu, sans qu'elle pût obtenir sa grace du Roi: le Marquis de Bellisle avoit été tué en 1596. au Mont-Saint-Michel, par un Gentilhomme Breton, nommé Kermartin. L'Etoile en parle comme d'une femme, qui faisoit l'admiration de toute la Cour, par sa beauté & par son esprit; & qui fut un exemple de dévotion & de pénitence, dans son Couvent.

Fin du dixième Livre.



MEMOIRES



MEMOIRES DE SULLY.



LIVRE ONZIEME



E tems fixé par le compromis fait entre les mains du Pape, au sujet du Marquisat de Saluces, s'étoit passé, sans que Sa Sainteté eût rien décidé sur cette affaire; parce que le Duc de Savoye, qui sçavoit mieux que personne, que la décision ne pouvoit lui être favorable (1), s'étoit servi pour éluder le jugement, de tous les manéges or-

1599.

(1) Ce Marquisat sur lequel la Maison étoit un Fief mouvant du Dauphiné, de Savoye n'avoit aucun droit.

1599.

dinaires à cette petite Cour, qui fait sa politique d'employer également pour la conservation, ou son aggrandissement, la ruse, le manque de parole, les soumissions, & l'attachement au plus fort. La première idée qui vint au Duc de Savoie, fut de révoquer un Compromis, qu'il n'avoit fait que pour gagner du temps, ou dans l'espérance, que peut-être la France se brouilleroit avec le Saint Siège : mais comme ce procédé auroit eu quelque chose de trop affecté, il eut recours à un autre artifice, pour engager le Pape à s'en déporter volontairement. Il manda à son Ambassadeur à Rome, qu'il avoit des avis certains de France & d'Italie, que Clement VIII. s'étoit laissé gagner par le Roi, sous la condition secrète, que Sa Majesté Très-Chrétienne, s'obligeoit à céder ensuite au Pape lui-même, tous ses droits sur le Marquisat de Saluces. L'Ambassadeur trompé le premier par son Maître, s'expliqua sur cette collusion, de manière que Sa Sainteté, qui n'avoit accepté l'arbitrage que pour le bien des deux Par-

ties, s'en démit aussi-tôt avec indignation.

1599.

Le Duc de Savoye, qui n'avoit point douté que le Pape ne prît ce parti, faisoit cependant entendre au Roi, qu'il se remettoit entièrement à sa discrétion, sans qu'il fût besoin pour ce démêlé, d'aucuns Arbitres Etrangers. Il crut en piquant ce Prince d'honneur, en obtenir ce qui faisoit le sujet de la contestation, qu'il n'oublioit pas de lui faire représenter comme quelque chose de si mince valeur, qu'il ne méritoit pas seulement l'attention d'un aussi grand Roi. C'est avec ces instructions, qu'étoient venus à Paris les Sieurs de Jacob de La-Rochette, de Lullins, de Brétons & de Roncas, Agens de Monsieur le Duc de Savoye.

Avec de pareilles vûes, le Ministre & le Confident du Prince est ordinairement celui qu'on commence à mettre dans ses intérêts; & pour dire la chose plus clairement qu'on cherche à corrompre. On ne lui cache même presque pas qu'on vient à lui dans ce dessein; quoiqu'il ne paroisse pas fort honnête,

1599.

On n'use pas non plus dans ses paroles, de la même circonspection, qu'on apporteroit dans un Congrès. Ces Messieurs me dirent donc, que leur Maître ne prétendoit point tenir de Sa Majesté le Marquisat de Saluces, autrement qu'à titre de grace & de pur don; & m'insinuoient en même-tems assez significativement, que ce présent refluerait aussi de M. le Duc de Savoye à moi, à proportion de l'importance de la chose, & de la manière dont je m'emploierois à la faire réussir. Je ne voulus point comprendre le sens de ces dernières paroles: je conclus séchement des premières, en parlant aux quatre Agens, que comme on ne sauroit gratifier quelqu'un, que de ce qu'on possède, il falloit que M. le Duc de Savoye commençât avant tout, à remettre à Sa Majesté le Marquisat de Saluces; & qu'alors ce Prince, que je leur assurois n'avoir pas l'ame moins grande que Son Altesse, en useroit Royalement: sur quoi, je les priai très-sérieusement de s'adresser directement au Roi. Ils le firent, rebutés du ton dont je leur avois parlé, Henry

en prit un extrêmement poli avec eux, mais si ferme à l'égard de tout ce qui pouvoit intéresser l'Etat; qu'ils jugèrent après plusieurs tentatives inutiles, qu'ils n'avanceroient rien par cette voye.

Ils voyoient toute la France, & la Cour elle-même, pleine de mécontents & de séditeux: ils imaginèrent qu'en les poussant à quelque résolution violente, on pourroit donner à Henry assez d'occupation dans son propre Royaume, pour lui faire perdre de vûe toute affaire au-dehors. La présence du Duc de Savoie leur parut nécessaire, pour engager plus fortement ceux des Seigneurs, qui prêteroient l'oreille à leurs suggestions. Ils lui écrivirent, que son intérêt demandoit qu'il fit un voyage à Paris. Ce dessein étoit parfaitement dans le caractère du Duc (2); il y consentit, & en fit demander la permission à Sa Majesté, qui l'auroit refusée, si elle

(2) On dit qu'il » je ne suis pas ve-
échappa à ce Prince, » nu en France pour
pendant son séjour » recueillir, mais
à la Cour de Fran- » pour semer.
ce, de dire un jour :

1229

l'avoit pu honnêtement ; mais le Duc de Savoye lui en étoit jusqu'au moindre prétexte , en protestant qu'il n'entreprendoit ce voyage , que pour venir lui-même traiter avec Sa Majesté, ou plutôt, se soumettre à toutes les volontés : ce qu'il accompagnoit de tant de plaintes contre l'Espagne , qu'il paroissoit être sur le point d'en venir à une rupture avec cette Couronne , & mettre désormais tout son salut dans son union avec la France. Il venoit de refuser la proposition avantageuse que lui avoit fait le Roi d'Espagne, de lui envoyer son fils & sa fille aînée, pour les faire paroître à la Cour de Madrid, comme Princes du Sang Royal d'Espagne.

Cette démarche du Duc de Savoye, acheva de déterminer le Pape à ne plus se mêler de l'affaire de Saluces : mais rien ne fit perdre de vue au Roi, les deux choses qui lui avoient d'abord paru essentielles : l'une, de ne rien relâcher de la satisfaction que lui devoit le Duc de Savoye : l'autre, d'éclairer ses démarches auprès des brouillons de la Cour,

Le Maréchal de Biron étoit toujours celui à qui il donnoit le premier rang parmi eux. Sa Majesté fçut, que pendant le séjour qu'avoit fait ce Maréchal en Guyenne, il avoit sollicité la Noblesse de cette Province, de s'attacher à lui; & qu'il avoit même tenu à table avec toutes ces personnes, des discours d'un ennemi de l'autorité Royale. Tout cela auroit pu n'être qu'un effet du faste & de l'orgueil de ce Maréchal: mais ce qui y donnoit le plus de poids; c'est qu'en même-tems ses menées à la Cour de Savoye, quoique conduites avec toute la précaution possible, vinrent à la connoissance du Roi: & le voyage que fit cette année Sa Majesté à Blois, n'eut point en effet d'autre motif, que de déconcerter les projets de Biron, & de contenir les Peuples dans le devoir; quoique ce Prince ne le proposât en public, que comme une partie de plaisir, pour jouir de la beauté de ce climat, pendant l'Été, & pour y manger, disoit-il, d'excellens melons. Il lui étoit d'ailleurs indifférent, dans l'état où étoient les choses, de s'éloigner de Paris.

1599.

J'accompagnai Sa Majesté , dont le séjour à Blois n'a rien d'assez intéressant , pour que je m'y arrête : il se passa dans les soins que je viens de marquer , joints à celui de poursuivre cette dissolution tant souhaitée , du Mariage de ce Prince avec Marguerite de Valois.

Tant que la Duchesse de Beaufort avoit vécu ; peu de personnes avoient songé à presser Henry de se démarier ; soit de peur que ces instances ne tournassent à l'avantage de sa Maîtresse , qui étoit universellement haïe , soit pour ne pas s'exposer à la colère de cette femme , toujours fort à craindre , quand même ces desseins auroient échoué : mais si-tôt qu'on la vit morte ; il se fit comme une conspiration du Parlement de tous les autres Corps & du Peuple à ce sujet. Le Procureur Général vint prier Sa Majesté de donner cette satisfaction à ses Sujets. Le Roi , quoique fort indéterminé sur le choix , promit pourtant de combler les vœux de ses Peuples.

Je repris plus fortement mon commerce de Lettres avec la Reine Marguerite. Je ne m'étois point mis en

peine de lever l'obstacle que cette Princesse avoit apporté en dernier lieu , au sujet de Madame de Beaufort , au consentement qu'on exigeoit d'elle ; parce que je le regardois comme une ressource , à laquelle tout le monde seroit peut-être bien obligé d'avoir recours , ne fut-ce que pour lier les mains de la Cour de Rome , si le Roi se fût enfin laissé gagner par sa Maîtresse ; & que d'ailleurs la complaisance que j'avois toujours trouvée dans Marguerite : me répondit qu'elle n'en faisoit pas le prétexte d'un refus absolu. Je fus confirmé dans cette opinion par la réponse qu'elle fit d'Usson , à la Lettre que je venois de lui écrire , où je lui parlois du sacrifice qu'on attendoit d'elle , dans les termes les plus respectueux , mais pourtant très-clairs , comme il les faut dans de pareilles négociations. Pour marquer que de son côté elle comprenoit parfaitement de quoi il s'agissoit ; elle s'expliquoit nettement sur le billet de séparation , & elle l'attachoit à des conditions si peu onéreuses , qu'il ne devoit plus après cela y avoir de difficulté. Convenir d'une pension honnête pour elle , &

1599.

payer les Créanciers ; c'est tout ce qu'elle demanda ; & elle donna pour terminer de sa part cette affaire avec le Roi, ou avec moi, un homme qui ne nous étoit pas suspect, quoiqu'il lui fût fort attaché : c'est ce même Langlois, qui avoit si bien servi Sa Majesté dans la reddition de Paris, & qui en avoit reçu pour récompense, une Charge de Maître des Requêtes.

On eût trouvé difficilement un homme de plus d'esprit dans les affaires. Il vint apporter à Sa Majesté une réponse de (1) Marguerite : car le Roi avoit cru qu'il devoit aussi lui écrire ; ce qu'il avoit fait avec bonté & politesse, mais beaucoup moins expressivement que moi. Avec la Lettre, Langlois apporta l'Etat des demandes de la Princesse, sur lesquelles on fut aussi-tôt d'accord. Pour rendre la chose plus solide, Langlois se chargea, & vint en effet facilement à bout de la faire écrire de sa propre main au Pape, dans des termes

(1) Lisez ces deux | rite à Henry, dans
Lettres de Henry IV. | le nouveau Recueil
à Marguerite de Va- | des Lettres de Henry
lois, & de Margue- | le Grand.

qui fissent comprendre à Sa Sainteté, que non-seulement on ne lui faisoit à cet égard aucune violence ; mais qu'elle avoit pour la consommation de cette affaire , le même empressement que toute la France. D'Ossat muni d'une pareille pièce , ne trouva pas de grands obstacles. Il fut secondé par Sillery , qui cherchoit à effacer la honte de sa première Commission. Le Saint Pere n'apportoît plus à la grâce qu'on lui demandoit , que des délais de formalité & de bien-séance ; sans écouter les insinuations des envieux : car cette espèce haïssable d'homme se trouve , ou se mêle par-tout. Enfin il commit , pour mettre la dernière main à cette Procédure , qui ne pouvoit être faite qu'en France , l'Evêque de Modène son neveu & son Nonce , avec deux Adjoints de la Nation , l'Archevêque (4) d'Arles & le Pere Ange , à qui il avoit

1599.

(4) Horace Del-Monté , Archevêque d'Arles. Ces trois Commissaires s'assemblerent dans le Palais de Henry de Gondy , Evêque de Paris ; & après avoir

mûrement examiné les raisons de part & d'autre , ils déclarerent le Mariage nul , pour cause de parenté , de Religion , d'affinité spirituelle , de violence , & de

1599.

donné la pourpre, & que l'on appelloit le Cardinal de Joyeuse. Le biais qu'on crut devoir prendre, fut de déclarer les deux Epoux libres de tout engagement mutuel, pour cause de nullité dans leur Mariage.

Pendant qu'on travailloit à expédier cette affaire; Henry de retour à Fontainebleau, & passant la plus grande partie de son tems dans les parties de plaisir & de table, entendit parler de Mademoiselle (5)

défaut de consentement du côté de l'une des Parties. Henry IV. & Marguerite de Valois étoient parens au troisième degré: la mère de Jeanne d'Albret, qui s'appelloit aussi Marguerite, étant sœur de François I. Voyez l'Histoire & les Pièces de Divorce dans Matthieu, *tom. 2. liv. 2. De-Thou, liv. 123. de la Chronologie Septenaire, année 1599.*

(5) Catherine Henriette, fille de François de Balzac, Sei-

gneur d'Entragues, de Marcouilly & de Malesherbes, & de Marie Touchet, Maîtresse de Charles IX. qu'il épousa en secondes nœces. Les Ecrits de ce tems-là nous la représentent comme moins belle, mais plus jeune que la belle Gabrielle, gaye, ambitieuse, hardie, &c. Ce Portrait qui se rapporte à ce que dit ici le Duc de Sully, sera bien confirmé dans la suite de ces Mémoires.

d'Enragues ; & sur le portrait que lui en firent les Courtisans , empres-
sés à flater son penchant pour le
sexe , comme d'une fille aussi belle
que vive & spirituelle , il eut envie
de la voir ; & en devint aussi-tôt
passionnément épris. Que ne pou-
voit-il prévoir tous les chagrins que
cette nouvelle passion devoit lui cau-
ser dans la suite ! mais la destinée de
Henry étoit , que le même foible qui
devoit tenir sa gloire , empoisonne-
roit aussi sa vie.

La Demoiselle n'étoit pas novice :
quoique sensible au plaisir de se voir
l'objet des poursuites d'un grand
Roi ; elle donnoit encore davanta-
ge à l'ambition , qui la flatoit , que
dans la conjoncture présente , il ne
lui étoit pas impossible de jouer si
bien son personnage , qu'elle obli-
geât son Amant à convertir ce titre
en celui d'Epoux. Elle ne se pressa
donc pas de satisfaire ses desirs. La
fierté & la pudeur furent employées
tour à tour ; & ensuite l'intérêt : elle
ne demanda pas moins de cent mille
écus , pour prix de sa dernière com-
plaisance. Lorsqu'elle n'avoit fait
qu'irriter la passion de Henry , par

1599.

un obstacle, qui me parut à moi si capable de la refroidir, qu'il fallut que Sa Majesté usât de la dernière violence pour me tirer cette somme d'argent; elle ne désespéra plus de rien, & eut recours à d'autres finesses: elle alléguait la gêne où la tenoient ses (6) parens, & la crainte du ressentiment auquel ils se porteroient contre elle après sa faute. Le Prince satisfaisoit à tout cela de son mieux, mais jamais au gré de la Demoiselle, qui lui déclara enfin, après avoir pris le moment favorable, qu'elle ne lui accorderoit jamais rien, qu'il ne lui eût fait une promesse de sa main, de l'épouser dans l'année: ce n'étoit

(6) Cette crainte n'étoit pas absolument sans fondement: si nous en croyons le Maréchal de Bassompierre dans ses Mémoires; la mère étoit à la vérité d'humeur fort complaisante; & même c'est elle qui attira le Roi à Malesherbes, maison, où elle demeuroit: mais le père n'étoit pas si traité-
table, non plus que le Comte d'Auvergne, frère utérin de la Demoiselle: ils chercherent querelle au Comte du Lude, dont Henry IV. se servoit en cette occasion, & emmenèrent cette Demoiselle à Marcouffis; où le Roi ne laissa pas d'aller la trouver, tom. I.

point pour elle-même, disoit-elle, en accompagnant cette étrange proposition de l'air de modestie qu'elle connoissoit propre à enflammer le Prince, qu'elle demandoit cette promesse : une verbale lui eût suffi ; où plutôt elle n'en auroit point exigé du tout, persuadée qu'elle n'étoit point d'une naissance à oser prétendre à cet honneur : mais elle avoit besoin de cet Ecrit, pour lui servir d'excuse de sa foiblesse auprès de ses parens. Comme elle vit que le Roi balançoit encore ; elle eut l'adresse de glisser, qu'elle regardoit dans le fond cette promesse comme une chimère, sachant bien que Sa Majesté n'étoit pas comme le commun de ses sujets, en prise au Tribunal des Officiaux.

Voici assurément un grand exemple de la tyrannie de l'amour. Henry n'étoit pas si aveugle, qu'il ne vît clairement que cette fille cherchoit à le tromper : je ne dis rien des raisons qu'il avoit d'ailleurs, de ne la croire rien moins qu'une vestale ; non plus que des intrigues d'Etat, dont son pere, sa mere, son frere & elle-même avoient été con-

1599.

vaincus, & qui avoient attiré à toute cette famille, un ordre de sortir de Paris, que je venois de leur faire signifier tout récemment, de la part de Sa Majesté: malgré tout cela, ce Prince foible consentit à la fin à la volonté de sa Maîtresse, & lui en donna sa parole.

Un matin qu'il étoit prêt à partir pour aller chasser, il m'appella dans la galerie de Fontainebleau, & me mit aux mains ce honteux papier. C'est une justice que je suis d'autant plus obligé de rendre à Henry, qu'on voit que je ne cherche pas à pallier ses défauts: que dans les plus grands excès où sa passion le porta; il prit toujours sur lui d'en faire l'aveu, & de s'en consulter à ceux qu'il connoissoit les plus opposés à ses résolutions: ce qui est une marque de droiture & de grandeur d'ame, qu'on trouve dans fort peu de Princes. Pendant que je faisois la lecture, dont chaque mot étoit pour moi un coup de poignard; Henry tantôt se détournait pour cacher sa rougeur, tantôt cherchoit à gagner son Confident, en s'accusant & en s'excusant tour à

tour. Pour moi , je donnois toutes mes réflexions au fatal Ecrit. La clause d'épouser une Maîtresse , pourvû qu'elle eût dans l'année un enfant mâle , (car c'est en ces termes qu'elle étoit conçüe) me paroissoit à la vérité , ridicule & visiblement nulle : mais rien ne me rassûroit sur la honte & le mépris qui alloit rejaillir sur le Roi , d'une pièce qui ne pouvoit manquer tôt ou tard de faire un éclat terrible : j'en craignois encore les suites fâcheuses , dans la conjoncture présente de la dissolution à laquelle on travailloit ; & cette pensée me rendoit muët & immobile.

Henry qui vit que je lui rendois froidement le papier , mais avec une agitation d'esprit , dont il s'apperçut aisément , me dit : „ Là ! là ! parlez librement , & ne faites point tant le discret. “ Je ne pus encore trouver si-tôt les paroles dont je devois me servir : & il n'est pas besoin que j'apporte ici des raisons de mon embarras : il n'est que trop facile à justifier auprès de ceux qui sçavent ce que c'est que d'être le Confident des Rois , dans des choses où il s'agit de combattre leur résolution , qui

1599.

est toujours une volonté absolue & immuable. Le Roi m'assura de nouveau que je pouvois, sans qu'il s'en fâchât, dire & faire tout ce que j'avois dans l'esprit : c'étoit un dédommagement qu'il étoit juste, disoit-il, de m'accorder, pour les trois cens mille livres qu'il m'avoit arrachées. Je lui fis répéter plusieurs fois cette assurance, & avec une espèce de serment ; & n'hésitant plus après cela à me montrer tel que j'étois, je pris le papier des mains du Roi, & le mis en pièces sans rien dire. » Com-
 » ment Morbieu ! dit Henry extrê-
 » mement surpris de la hardiesse de
 » cette action, que prétendez-vous
 » faire ? Je crois que vous êtes fou.
 » Il est vrai, Sire, lui répondis-je,
 » je suis un fou : & plût à Dieu,
 » que je le fusse tout seul en Fran-
 » ce ! « Mon parti étoit pris inté-
 » rieurement de m'exposer à tout,
 » plutôt que de trahir par une per-
 » nicieuse déférence, mon devoir &
 » la vérité : ainsi malgré le dépit & la
 » colère que je remarquai en ce mo-
 » ment sur le visage du Roi, pendant
 » qu'il ramassoit entre mes mains les
 » morceaux de l'Ecrit pour en refaire

un second : je profitai de ce moment pour lui représenter avec force, tout ce que le Lecteur sent de lui-même que je pouvois dire. Le Roi m'écouta tout irrité qu'il étoit, jusqu'à ce que je cessasse de parler ; mais maîtrisé par sa passion, rien ne le put faire changer de résolution : tout l'effort sur lui-même dont il fut capable, fut de ne pas bannir un Confident trop sincère. Il sortit de la galerie sans dire une seule parole, pour rentrer dans son Cabinet où il se fit donner une écriture par Loménie, & ressortit au bout d'un demi quart d'heure qu'il employa à refaire une autre promesse. J'étois au bas de l'escalier lorsqu'il descendit : il passa, sans faire semblant de me voir : il monta à cheval, & alla en chassant du côté de Malesherbes, où il séjourna deux jours.

Je ne crus pas que cet incident dût suspendre l'affaire de la dissolution, ni empêcher qu'on ne cherchât une Femme pour le Roi : au contraire, l'un & l'autre ne m'en sembla que plus pressé. Les Agens de Sa Majesté à Rome, firent donc alors la première ouverture du Mariage de Henry avec

1599.

la Princesse Marie (7) de Médécis, Fille du Grand Duc de Florence. Le Roi nous laissa faire ; & nomma même , mais par pure importunité , pour y travailler avec celui que le Grand Duc devoit envoyer à Paris , M. le Connétable , le Chancelier , Villeroi & moi. Nous ne fîmes pas languir cette affaire : Joannini, qui étoit l'homme du Grand Duc , ne fut pas si-tôt arrivé , qu'en moins de rien les articles furent dressés & signés de nous tous.

Je fus chargé de les aller communiquer au Roi , qui ne s'attendoit pas à une si prompte expédition : aussi lorsque j'eus répondu à la demande qu'il me fit d'où je venois : „ Nous „ venons, Sire , de vous marier , „ ce Prince demeura un quart-d'heure , comme s'il eût été frappé de la foudre : ensuite il se mit à parcourir sa

(7) Marie de Médicis, fille de François, Grand Duc de Toscane, & de l'Archiduchesse Jeanne d'Autriche, fille de l'Empereur Ferdinand. Elle eut en dot six cens mille écus,	sans ses bagues, joyaux, &c. La Chronologie Septénaire, an. 1600. p. 121. Matthieu, tom. 2. liv. 2. pag. 336. &c. rapportent les négociations de d'Ossat & de Sillery pour ce Mariage.
--	--

chambre à grands pas , en rongean-
 ses ongles , se grattant la tête , & livré
 à des réflexions qui l'agitoient si vio- 1599,
 lement , qu'il ne put encore de long-
 tems me rien dire : je ne doutois
 point que tout ce que je lui avois re-
 présenté , ne fit alors son effet : enfin
 revenant à lui-même , comme un hom-
 me qui a pris une dernière résolu-
 tion : « Eh bien ! dit-il , en frappant
 » de l'une de ses mains sur l'autre ,
 » eh bien ! depar dieu ! soit : il n'y a
 » remède : puisque pour le bien de
 » mon Royaume , vous dites qu'il faut
 » que je me marie ; il faut donc se
 » marier. » Il m'avoua que la crainte
 de ne pas mieux rencontrer la secon-
 de fois que la première , étoit tout
 ce qui faisoit son irrésolution. Etran-
 ge bizarrerie de l'esprit humain ! Un
 Prince qui s'étoit tiré avec succès &
 avec gloire , de mille cruelles dissen-
 tions que la guerre & la politique
 lui avoient suscitées , tremble à la seu-
 le idée de querelles & de noises do-
 mestiques , & paroît plus troublé que
 lorsque cette même année encore ,
 sur l'avis d'un Capucin (8) de Mi-

(8) Il s'appelloit ry IV. l'en remercia
 Frere Honorio. Hen- lui-même & lui fit

1599.

lan, on avoit surpris au milieu de la Cour, un Italien qui étoit venu à Paris dans le dessein de poignarder ce Prince. Le Mariage conclu ne put s'exécuter que l'année suivante,

Les autres faits étrangers, dont il me reste à faire la remarque pour celle-ci, sont : la guerre dans les Pays-Bas : elle y commença d'une manière assez vive, aussi-tôt que l'Archiduc eut passé dans ces Provinces : sur les plaintes réitérées de l'Espagne, le Roi fit défense à ses Sujets d'y aller porter les armes au service des Etats, mais seulement pour la forme ; parce que la politique de l'Etat ne voulant pas qu'on laissât opprimer les Flamands ; non-seulement Sa Majesté ne punit point les contraventions à sa défense, mais encore elle favorisa sous-mains ces Peuples : la guerre en Hongrie ; sur laquelle je n'ai rien à dire, sinon que le Duc de Mercœur demanda & obtint d'y aller servir dans les Troupes de l'Empereur : la révolution arrivée en Suède ; où le Roi régnant, & élu Roi de Pologne (9), fut détrôné par les
 faire plusieurs offres | tom. 2. liv. 2. p. 301.
 par son Ambassadeur | (9) Sigismond : Ce
 à Rome, Matthieu, | malheur lui arriva,

Sujets, qui mirent en place Charles, son Oncle, Duc de Sudernie; & perdit toute espérance d'y rentrer, par la Victoire que remporta sur lui son Concurrent. 1599.

En voici d'autres, qui me sont personnels Lorsque j'étois à Blois, la Princesse d'Epinoi (10) vint me demander mon assistance auprès du Roi; contre les Princes de Ligne, qui vouloient usurper son bien & celui de ses enfans. Ces enfans étoient au nombre de cinq, dont elle en amenoit quatre avec elle, trois Garçons & l'aînée de ses Filles; la cadette étoit élevée chez Madame de Roubais, Veuve du Vicomte de Gand, son Oncle & le mien. Elle me dit, qu'étant le plus proche Parent qu'eussent ces enfans en France, du côté pa-

pour avoir voulu rétablir la Religion Catholique en Suède. Voyez sur toutes ces affaires Etrangères, De-Thou, le Septenaire & autres Historiens, année, 1599. (10) Hippolite de Montmorency, Veuve de Robert de Melun, Prince d'Epinoi, mort en 1594. Les Princes de Ligne, dont il est parlé ici, sont L'Amiral, Prince de Ligne, Gouverneur d'Artois, & qui avoit épousé Marie de Melun, Dame de Roubais, d'Antoing, &c. & ses freres.

1995. ternel , leur tutelle me regardoit. Je m'en chargeai volontiers , pour leur faire rendre justice. J'eus la satisfaction , qu'au bout de six ou sept ans , pendant lesquels j'eus soin de ces Enfans , comme des miens propres , je les remis dans la possession de tous leurs biens , qui montoient à cent vingt mille livres de rente. J'aurai sujet dans la suite , de marquer les obligations qu'ils ont eues à Sa Majesté.

Dans le même temps , les Marchands de Tours vinrent me prier de leur aider à obtenir la permission d'établir des Manufactures de toutes les Etoffes d'Or , d'Argent , & de Soie , qui jusques-là ne s'étoient point encore fabriquées en France , avec une défense d'y en laisser à l'avenir entrer aucune venant des Pays Etrangers. Ils m'assurèrent qu'ils avoient des fonds suffisans pour fournir tout ce qui en pouvoit être consommé dans le Royaume. Je ne leur demandai pour leur répondre , que le tems de m'assurer par moi-même si leur rapport étoit sincère ; & mé-tant convaincu du contraire , j'essayai de les détourner d'une entreprise dans laquelle

laquelle on n'échouë pas impunément. Je ne les persuadai pas. A mon refus, ils s'adressèrent directement à Sa Majesté: & je crus devoir garder le silence sur un établissement qui pouvoit en effet, étant bien conduit, être d'une grande utilité. Le Roi vaincu par leur importunité, leur accorda tout ce qu'ils demandoient: mais il s'étoit à peine passé six mois, que faute d'avoir bien pris leurs mesures, ils virent révoquer des Permissions, qui avoient fait murmurer tout le monde par l'incommodité, & le surcroît de dépense, que ce nouvel arrangement causoit aux acheteurs (11.)

1599.

L'affaire du Marquisat de Saluces

(11) Les cris des Banquiers & Douaniers, dont la nouvelle défense diminueoit considérablement les profits, contribuèrent aussi beaucoup à la faire révoquer. *Chronologie Septenaire, pag. 94. année 1599.* Il en est de ces Etoffes, comme de toutes les autres parties du Commerce: la liberté du Com-

merce, qui doit régner entre toutes les Nations du monde, ne nous donnera à cet égard, aucun avantage sur nos voisins, qu'autant que nous trouverons le moyen de faire ces Etoffes chez nous, ou plus belles, ou meilleures, ou à meilleur marché. Aujourd'hui une grande partie des Etrangers viennent

1599.

ne paroissant point au Roi devoir finir sans coup férir ; Sa Majesté songeoit depuis quelque tems à commettre les fonctions de Grand-Maître d'Artillerie à un homme qui pût s'en bien acquitter, & sur-tout les exercer par lui-même : ce que ne pouvoit pas faire le bon homme d'Estrées, qu'elle ne vouloit pourtant point en dépouiller, par amitié pour ses Enfans, dont M. d'Estrées étoit le Grand-Pere. L'expédient que Henry imagina, fut que le vieux de Born cherchant à se défaire de la Lieutenance-Générale d'Artillerie, je pouvois en traiter avec lui, & unir à ses fonctions, celle de la Grande-Maîtrise; quoique je ne fusse pas revêtu de celle-ci. Il m'offrit même d'augmenter en ma faveur les prérogatives de la première, déjà fort considérables ; en l'éri-geant en Office; en lui donnant autorité sur tous les Lieutenans-Généraux

les prendre chez	y tint plus exacte-
nous; & la défense ne	ment la main, ou
subsiste plus, que	mieux, qu'on pût en
pour les Indiennes,	faire en France, qui
toiles peintes, &c.	tinssent lieu de ces
Mais il seroit à sou-	Etoffes si commodés,
haiter, ou bien qu'on	& d'un si bon usage.

dans les Provinces ; en réhaussant les gages ; enfin de m'en expédier les Provisions gratis : mais j'avouë qu'aucune de ces offres ne me tenta ; & que je ne pus me résoudre à servir sous un autre, après avoir manqué la première place. Je ne m'excusai pourtant de déferer aux volontés du Roi , que sur les affaires dont j'étois chargé : en quoi je n'imposai point à ce Prince, qui après bien des prières dont je scûs me défendre , me quitta en colère , en me disant qu'il ne m'en parleroit plus ; mais que puisque je voulois ne suivre que mon caprice , il agiroit de son côté à sa volonté.

Sa bonté pour moi lui fit au moment même oublier cette menace. Il fit proposer à d'Estrées de se défaire de sa Charge. Je n'en fus pas plutôt informé, que je fis offrir par Monsieur & Madame Du-Pêche, trois mille écus à Madame de Nery qui gouvernoit ce Vieillard , pour faire réussir la chose. Le Grand-Maître pressé par cette femme , dit au Roi , qu'il consentoit à prendre récompense de sa Charge. Le Roi me le redit incontinent ; en ajoutant qu'il n'exigeoit de moi pour l'avoir fâché, que de met-

1599.

tre dans peu son Artillerie en état de lui obtenir le Marquisat de Saluces : qu'on lui confirmoit chaque jour, qu'il ne se feroit ceder que de force ; c'est-à-dire , au moyen d'un grand nombre de Siéges , tous assez difficiles : car c'est là la manière ordinaire de faire la Guerre en Savoye. Je remerciai Sa Majesté, & je convins avec d'Estrées , pour quatre-vingt mille écus. Tous les menus droits montans encore à une somme considérable ; je fus obligé en cette occasion , de prendre en rente cent mille écus , de Morand, Vienne & Villemontée : & trois jours après je fus pourvu solennellement de la dignité de (12) Grand-Maître d'Artillerie , & j'en

(12) Le Roi la déclara Chargée de la Couronne, en faveur de M. de Sully. Brantôme , dans l'endroit où il nous donne la suite des Grands Maîtres de l'Artillerie , en parle ainsi : » Du » depuis M. de Ros- » ny l'a (la Grande » Maîtrise) , qui cer- » très honore si bien » l'Etat , qu'il en » fait beau voir son

» Arcenal, son esprit » & son industrie à » l'avoir fait si bien » dresser , & sur-tout » sa valeur & son bon » sens à le faire va- » loir ; témoin ce » qu'il fit dernière- » ment pour la guer- » re de Savoye , où » en moins , d'un » rien, il montra tel- » lement sa prompti- » tude & diligence , » qu'on le vit plutôt

prêtai le serment. C'étoit la quatrième grande Charge, dont je me trouvois honoré. Son produit annuel étoit de vingt-quatre mille livres. Je crus que la reconnoissance qu'exigeoit de moi ce nouveau bienfait de Sa Majesté, consistoit à donner tous mes soins à l'Artillerie. Je vins visiter l'Arcenal, où tout me parut être dans un état si déplorable, que je résolus d'y demeurer, pour pouvoir vaquer à son rétablissement; quoique ce Château fût alors fort mal bâti, dénué de tout, & sans aucune commodité.

Les affaires de l'Artillerie étoient encore pires. Je commençai par une réforme des Officiers de ce Corps qui n'ayant pas la moindre teinture de leur métier, n'étoient proprement que les valets de Messieurs de la Justice & des Finances. D'un seul coup j'en cassai environ cinq cens. Je m'abouchai ensuite avec les Commissaires pour le Salpêtre; & je fis avec eux des marchés pour une provision considérable de poudres que je fis voir au Roi. Je traitai de même avec

» en Campagne, que | *lustres, article M. de*
 » de l'avoir pensé. » | *Rosny; tom. 1. pag.*
Vies des Hommes II. 227., 228.

1599. les Maîtres de Grosses Forges, pour le Fer propre aux affûts, bombes, &c; avec les Marchands étrangers pour le métal; avec les Charrons & Charpentiers, pour les Ouvrages en bois, nécessaires aux desseins que j'avois formés. Sa Majesté vint visiter elle-même son Arsenal quinze jours après que je m'y fus établi; & elle en fit dans la suite un de ses plus grands amusemens: elle prit beaucoup de plaisir à voir tous les préparatifs qui s'y faisoient, & l'extrême diligence avec laquelle je m'y appliquois.

On ne pouvoit y en apporter trop, dans la conjoncture présente des affaires de Savoye, dont le détail & celui de la Guerre où elles engagèrent, va remplir entièrement ces Mémoires pour toute l'année suivante. M. le Duc de Savoye partit de ses Etats sur la fin de celle-ci, pour venir en France, avec les intentions que j'ai déjà marquées; mais elles ne purent être assez secretes, pour lui faire recueillir tout le fruit qu'il se promettoit de ses tromperies. L'examen de la conduite passée de ce Prince & de celle de ses Agens, & la connoissance qu'on avoit de son caractère, ne

lui étoient pas déjà trop favorables. On eut à son sujet quelque chose de plus positif encore. L'eldiguieres manda à Sa Majesté, que le Duc faisoit fortifier diligemment les Places, surtout celles de Bresse, & qu'il les remplissoit de munitions de guerre & de bouche. On sçut par le Comte de Carces & le Sieur Du-Passage, qu'il avoit fait de grandes instances à la Cour de Madrid, & pressé le Pape d'agréer un second compromis; en lui faisant entendre que toute l'Italie étoit intéressée à ne pas souffrir que Sa Majesté très-Chrétienne possédât rien par delà les Monts. Les Résidens François à Florence mandoient, que le Duc ne partoît point dans d'autre intention que de surprendre le Roi; qu'il de son côté étoit persuadé que ce seroit le Duc lui-même qui pourroit bien être pris pour dupe, non-seulement avec lui, mais encore avec le Roi d'Espagne & les autres Princes d'Italie: car ceux-ci ne cachoient point leur aversion pour l'humeur inquiète & ambitieuse de M. de Savoye; & le Roi d'Espagne n'avoit pas oublié qu'il s'étoit plaint hautement, que pendant qu'on donnoit en dot à

1599.

l'une des Infantes, les Pays-Bas & la Franche-Comté, qui valent mieux que les deux Castilles & le Portugal, celle qu'il avoit épousée, n'avoit eu qu'un Crucifix & une image de la Vierge. Une infinité d'autres indiscretions semblables, suivies de rapports & de plaintes réciproques, avoient ruiné absolument leur première intelligence.

La suite fit voir la justesse de ces observations, que le Roi me faisoit faire en me montrant la Lettre de Lefdiguieres: mais il ne témoigna en public aucun ressentiment de ce qu'il apprenoit des procédés du Duc de Savoye: il m'ordonna même de ne rien oublier du côté des Finances & de l'Artillerie, pour lui faire faire à Lyon, la réception ordinaire des Souverains Etrangers. Je crois que ce Prince n'eut aucun sujet de se plaindre de moi; mais qu'il n'en fut pas de même de MM. les Comtes de Saint-Jean, (13) qui lui refusèrent

(13) Ce fut par ordre du Roi, selon P. Matthieu, *tom. 2. liv. 2. pag. 323* que les Chanoines de Lyon refusèrent au Duc de Savoye la place de Chanoine d'honneur dans leur Cathédrale, qu'ils avoient accordée au Duc son pere; & ce la pour une raison très-naturelle, qui est que le Comté de Villars étoit sorti de

certaines honneurs , que les Ducs de Savoye soutiennent qu'on leur doit rendre dans ce Chapitre , comme Comtes de Villars. La plus grande magnificence fut à Fontainebleau & à Paris, où de son côté le Duc (14) se fit voir dans un état tout-à-fait digne de son rang.

Trois jours après qu'il fut arrivé à Paris, le Roi qui n'étoit pas fâché de lui faire voir le nouvel ordre observé à l'Arcenal , me manda qu'il viendrait y souper avec le Duc , & les Principaux Seigneurs & Dames de la Cour. M. de Savoye s'y rendit de si bonne heure , que je ne pus prendre une si grande diligence, pour un effet du hazard. Il me demanda à voir les Magazins. Ce n'étoit pas la Maison de Savoye depuis ce tems-là. Cette Cérémonie consistoit à présenter la Chappe de l'Aumusse au Duc de Savoye , à l'entrée du Cloître, à lui donner rang dans l'Eglise parmi les Chanoines, &c.

(14) Malgré cette magnifique récep-

tion, le Duc de Savoye sentit bien dès la première fois qu'il parloit à Henry IV. qu'il n'obtiendrait point ce qu'il étoit venu demander : « J'ai fait mon message, dit-il ; je m'en puis aller , quand je voudrai. »

Matthieu, sur le voyage de ce Prince en France tom. 2. liv. 2.

1599.

de ce côté-là que je voulois le faire tourner : la pauvreté des vieux Magazins me faisoit honte à moi même. Sans lui répondre, je le menai dans les nouveaux ateliers. Vingt Canons nouvellement fondus, autant qui étoient prêts à l'être, quarante affûts complets : & quantité d'autres ouvrages auxquels il vit qu'on travailloit avec ardeur, le jettèrent dans un si grand étonnement, qu'il ne put s'empêcher de me demander ce que je voulois faire de tout cet attirail. » Monsieur, lui répondis-je en riant, » c'est pour prendre Montmelian. « Le Duc sans faire appercevoir que cette réponse l'avoit un peu déconcerté, me demanda d'un ton de plaisanterie & de familiarité, si j'y avois été; & comme je lui répondis que non : » vraiment, je le vois bien, repartit-il ; car vous ne diriez pas cela : » Montmélian est imprenable. » Je repartis du même ton dont il me parloit, que je ne lui conseillois pas de forcer un jour le Roi à tenter cette entreprise ; parce que je croyois être sûr de faire perdre à Montmelian ce titre d'imprenable.

Ces paroles rendirent dans le mo-

ment même, notre conversation très-sérieuse : M. de Savoye prenant de là occasion de parler du sujet qui l'amenoit en France, avoit déjà commencé à me faire sentir d'une manière polie, qu'il étoit instruit que je ne le favorisois pas auprès du Roi: mais nous n'eûmes pas le tems d'en dire davantage : Sa Majesté arriva; & on ne songea plus qu'à la joye & au plaisir : ce qui n'empêcha pourtant pas que dès le soir même on ne nommât de part & d'autre, des Commissaires pour examiner ce qui faisoit le sujet de la contestation. M. le Connétable, le Chancelier, le Maréchal de Biron, Meisse, Villeroi & moi, furent ceux du côté du Roi : & de la part de M. de Savoye ; Belly son Chancelier, le Marquis de Lullin, les Sieurs de Jacob, le Comte de Morette, le Chevalier de Brétons & des Allymes.

Le Duc de Savoye avoit déjà sçu mettre dans ses intérêts une partie de nos Commissaires : il acheva de les gagner par les grandes libéralités qu'il leur fit à l'occasion des Etrennes, ainsi qu'à toute la Cour (15).

(15) » Le Duc en » grands bassins &c
» voya au Roi deux » deux vases de cris-

1600.

J'étois celui qui lui faisois le plus de peine ; parce que toutes les fois que la Question avoit été agitée entre les Commissaires, je m'en étois toujours tenu constamment à l'alternative, de restituer à Sa Majesté le Marquisat de Saluces, ou de lui donner en échange la Bresse & tous les bords du Rhône depuis Genève jusqu'à Lyon. Si ce n'est qu'il eût été trop incivil de demander mon exclusion

» tal pour ses étren- me n'étoit pas morte,
 » nes : & le Roi lui il y a apparence qu'il
 » donna une enseigne eût pu le dispenser de
 » de diamans, dans rendre Saluces. Le
 » laquelle entr'autres Duc de Savoye
 » il y en avoit un, où jouant à la Prime avec
 » l'on voyoit le Por- Henry IV. Sur un
 » trait de Sa Majesté : coup de quatre mille
 » c'étoit une très-bel- pistoles Henry abba-
 » le pièce, de laquelle tit son jeu, croyant
 » le Duc fit un grand avoir gagné : le Duc
 » état.... Il n'y eut qui avoit gagné en
 » aucun qui lui don- main, se contenta de
 » nât le bon jour, à montrer son jeu au
 » qui il ne fit quel- Duc de Guise & à
 » qués Présens, &c. d'Aubigné qui étoient
 » *Chronologie Septenai-* à ses côtés & brouilla
 » *re, année 1600.* On les cartes. C'est d'Au-
 » dit qu'il avoit mis la bigné qui rapporte ce
 » Duchesse de Beauport trait de la générosité,
 » dans ses intérêts en ou de la politique du
 » sorte que si cette Da- Duc de Savoye.

des Assemblées; on auroit pris ce parti : on revint encore à celui de me gagner à quelque prix que ce fût.

1600.

Des Allymes (16) vint le cinquième jour de Janvier, me faire de la part de son Altesse, les complimens ordinaires : il me pria le plus poliment du monde, de faire attention aux raisons du Duc son Maître, c'est-à-dire en bon François, de les accepter, parce qu'en même tems qu'il me faisoit cette prière, il me présentoit le portrait de son Altesse, dont la boëte enrichie de diamans valoit quinze ou vingt mille écus. Pour m'aider un peu à entrer en composition avec ma conscience, il me dit que ce portrait venoit d'une Fille de France; & il ajouta pendant qu'il me voyoit occupé à en admirer les brillans, qu'il m'étoit donné par un Prince, qui avoit autant d'attachement pour le Roi, que d'amitié pour moi. Je demandai à des Allymes, en tenant toujours le portrait, quelles étoient les propositions qu'il avoit à faire. Il deploya aussitôt toute son éloquence, se croyant au moment

(16) René de Lucin, J. bassadeur de Savoye
ge des Allymes, Am- en France.

1600.

décisif, & commença au défaut de raisons, à faire valoir la prétendue rupture de son Maître avec l'Espagne; il offrit de se joindre au Roi, pour lui faire faire la conquête de Naples, de Milan & de l'Empire même : rien ne lui coûtoit ; & à l'entendre, on auroit cru qu'il pouvoit disposer de tous ces Etats, pour lesquels il ne doutoit point, ajouta-t-il, que le Roi ne laissât volontiers au Duc de Savoye un méchant Marquisat composé de pièces rapportées.

Je ne pus me contenir plus longtemps : je répondis à des Allymes, que si le Roi redemandoit le Marquisat de Saluces, ce n'étoit point à cause de sa valeur : objet trop peu considérable; mais pour l'honneur de ne pas laisser démembrer un ancien Domaine de la Couronne, & qui avoit été usurpé dans un tems, où le Duc de Savoye comblé des libéralités d'Henry IV. à son retour de Pologne, devoit encore s'en abstenir par reconnaissance. Je remerciai le Député, de tout ce qu'il avoit mis d'obligeant dans son discours pour moi ; & pour payer ses complimens par d'autres complimens, je l'assurai qu'après que

M. de Savoye auroit fait une restitution pure & simple de Saluces je n'oublierois rien pour porter Sa Majesté à lui faire avoir à lui-même les riches Royaumes dont il avoit fait l'offre, & & qui l'accommoderoient encore mieux que le Roi. J'ouvris la boîte à portrait en disant ces paroles ; & après en avoir admiré l'ouvrage & la matière , je dis à des Allymes , que le grand prix étoit un motif pour moi de ne pas l'accepter : mais que s'il me permettoit d'en séparer la boîte & les diamans , je garderois volontiers le portrait , pour me souvenir d'un Prince si obligeant. Je séparois en effet l'un de l'autre, lorsque des Allymes me dit qu'il ne lui appartenoit pas de rien changer aux gratifications de son Maître. Je le priai donc de remporter le tout : & il se retira , sans aucune espérance de m'attirer à lui , & à ce qu'il me parut, peu content de ma manière d'agir.

Il ne restoit plus qu'à tâcher de m'exclurre des Assemblées. Sur le refus qu'en fit Sa Majesté , le Duc de Savoye imagina de lui demander que le Patriarche (17) de Constantinople

(17) Le Pere Bonaventure de Calatagi

1600.

allistât à ces Assemblées au nom du Pape : ce que le Roi accorda , ne songeant point à la finesse cachée sous cette proposition. Le lendemain ce Prince ayant envie de jouer à la paume à la Sphère , nomma pour lieu de l'Assemblée la maison du Connétable , par la commodité qu'il trouva à faire la partie au sortir de cet Hôtel , après qu'il auroit vu entamer la Conférence. Il sortit en effet , après avoir exhorté tous les Commissaires à n'avoir égard qu'à la justice : il me dit en particulier , & à l'oreille : „ prenez bien garde à tout , & faites en sorte „ qu'on ne me trompe pas , “

Le Roi étant parti ; je vis qu'au lieu de s'asseoir , tout le monde se partageoit deux à deux , trois à trois ; & que le Nonce s'entretenoit tantôt avec l'un , tantôt avec l'autre , sans souffrir qu'on traitât rien en forme ; & sur tout qu'il évitoit soigneusement de m'adresser la parole. Bellièvre me dit enfin , que le bon homme de Patriarche ne pouvoit vaincre le scrupule qu'il avoit , de communiquer avec un Huguenot ; & qu'il me prioit au rone , Général des de Sa Sainteté : Cordeliers , & Nonce]

nom de toute l'Assemblée, de vouloir bien m'absenter ; parce que rien ne se feroit sans cela. Je perçai en un instant la cause de tout ce manége ; & faisant une profonde révérence ; je me retirai , dans l'intention d'aller faire de ce pas mon rapport au Roi. Je le rencontrai encore dans la galerie, où il s'étoit arrêté à parler à Bellegreville: il me demanda avec quelque surprise, où j'allois, & si tout étoit déjà fini : & lorsqu'il sçut ce qui s'étoit passé, il entra dans une grande colére, & m'ordonna de retourner dans l'Assemblée, disant que s'il y avoit quelqu'un à qui ma présence déplût, c'étoit à lui à se retirer, & non pas à moi. Je troublai un peu la joye de l'Assemblée, en y rapportant le nouvel ordre du Roi. Le parti qu'on prit, fut de laisser le tems se passer à chercher des expédiens ; & de remettre l'après-midi à entamer la Question, lorsqu'on vit l'heure du dîner s'avancer : mais on eut beau faire auprès de S. M. je demeurai du nombre des Commissaires ; & il fallut que le Nonce se défit de sa répugnance. Bréttons & Roncas se tournèrent sur tous les sens, pour n'être point obligés

1600.

d'en venir à la restitution du Marquisat. Ils offrirent d'en faire l'hommage-lige à S. M. & si cela ne suffisoit pas, de tenir la Bresse aux-mêmes conditions. Je fis aisément tomber toutes ces propositions ; & je réunist toutes les voix, à donner au Duc de Savoye l'option de rendre Saluces, ou de céder en sa place le Pays de Bresse jusqu'à la Rivière de Dain, le Vicariat de Barcelonnette, le Val de Sture, celui de la Pérouse, & Pignerol. Dans ce second cas on auroit restitué toutes les autres Places prises de part & d'autre (18).

Le Duc de Savoye avoit attendu toute autre chose de MM. les Commissaires, mais la vérité est, qu'ils n'osèrent combattre ouvertement un

(18) Il y eut une espèce d'accord conclu sur ce plan entre les Commissaires, qu'on se douta bien que le Duc de Savoye n'observeroit pas, par tous les délais qu'il demandoit. Sur quoi quelqu'un proposa à Henry IV. comme le rapporte Le-Grain, de faire arrêter le Duc de Savoye, pour l'obliger à l'effectuer: mais le Roi rejettâ cette proposition. Voyez les particularités de la négociation & du séjour du Duc de Savoye à Paris, dans M. De-Thou & le Septénaire, née 1599. & 1600.

Parti, qu'ils voyoient être celui du Roi. Toute leur ressource fut de se joindre en faveur de M. de Savoye à tous les Courtisans, qui ne cessoient de redire au Roi, qu'il ne devoit point agir à la rigueur avec un Prince, dont l'Alliance acquise par un bienfait peu considérable pouvoit lui procurer mille fois davantage qu'un mauvais Fief très-difficile à conserver. L'option qu'on proposoit à M. de Savoye, fut encore un prétexte de lui accorder six mois pour se déterminer : il en vouloit dix-huit : & moi je soutenois que la chose n'avoit pas besoin de délai. J'allai faire part à S. M. de cette résolution, qu'on avoit prise malgré moi ; & je lui représentai l'inconvénient de donner au Duc de Savoye un si long tems, pour renouer ses intelligences & se préparer à la guerre ; lorsqu'un instant devoit suffire à ce Prince, qui d'ailleurs avoit déjà pris son parti. Henry prévenu par tous les discours des Courtisans sur la nécessité d'accorder un délai à M. de Savoye, me demanda comment je prétendois faire autrement : » faire reconduire » honorablement, lui dis-je, le Duc » de Savoye par quinze mille hom-

1600.

» mes d'Infanterie & deux mille de
 » Cavalerie, & vingt canons, jusques
 » dans Montméliani, ou telle autre
 » Place qu'il choisira; & alors le faire
 » expliquer sur l'option, « Le Roi ne
 goûta pas mon avis: il avoit donné
 la parole du contraire. J'en fus vé-
 ritablement fâché: & j'ai toujours été
 persuadé que sans cette complaisan-
 ce, S. M. auroit évité la guerre &
 reçu une entière satisfaction; Tout ce
 que je pus gagner, fut de faire ôter
 trois mois sur les six qui avoient été
 accordés.

Le Duc de Savoye voyant que Sa
 Majesté, lasse de toutes sollicitations :
 ne lui donnoit plus à la fin d'autre ré-
 ponse que ce peu de mots : *Je veux
 mon Marquisat*, partit peu de tems
 après pour s'en retourner à Chambéry
 attendre en se préparant à la défense,
 l'expiration du terme, qui tomboit au
 mois de Juin. Il n'en auroit pas eu
 besoin, si le dessein de la nommée Ni-
 cole Mignon avoit réussi, elle avoit
 entrepris d'empoisonner le Roi (19):
 elle crut pouvoir en faire part à M. le

(19) En faisant en- de M. le Comte de
 trer chez le Roi, son Soissons, Grand-Maî-
 mari qui étoit Cuisi- tre de la Maison de
 nier, par le moyen S. M. Elle avoit été

Comte de Soissons, qui faisoit en toutes occasions éclater son mécontentement : mais cette femme lui fit tant d'horreur, qu'il alla incontinent la dénoncer : elle avoua son crime, & fut brûlée vive.

1600.

Il ne se passa rien de remarquable pendant trois mois, que la dispute de MM. Du-Perron & du Plessis. Sur la fin de l'année dernière il parut un (20) Livre de celui-ci sur

connu des Princes, & même de Henry IV. à Saint-Denis, où elle tenoit une des principales Auberges pendant la guerre. M. le Comte de Soissons, auquel elle dit qu'il ne tenoit qu'à lui d'être le plus puissant Prince du monde, se doutant que cette femme avoit de mauvais desseins, fit cacher dans un Cabinet Loménie, qui entendit les moyens dont elle comptoit se servir. Elle fut accusée d'être Sorcière : & n'avoit que beaucoup de méchanceté & un peu de folie.

Chronologie Septennaire, année 1600.

(20) Le Livre a pour Titre, *Instruction de la Sainte Eucharistie*, & il attaque la Messe, par le témoignage prétendu des Saints Peres. Sçavoir qu'il parut, plusieurs Docteurs Catholiques se récrièrent sur la fausseté d'une infinité de citations qu'il renferme : ce qui obligea Du Plessis à proposer une espèce de défi, qu'on engagea l'Evêque d'Evreux à accepter. Après plusieurs Lettres & plusieurs démarches de part & d'autre, pour

444 MEMOIRES DE SULLY,
1600. l'Eucharistie, qui fut regardé par
tout le Parti comme un chef-d'œuvre,

convenir de la forme le Jeudi 4. Mai à une
dont on devoit y pro- heure après-midi.
céder, & dans les- De Soixante-un pas-
quelles il paroît que sages que Du-Perron
Du-Plessis se repentit envoya à son Adver-
plus d'une fois de s'é- faire, celui-ci ne s'é-
tre tant avancé; le toit préparé que sur
Roi décida pour une dix-neuf qu'il avoit
dispute publique en- choisis parmi tous
tre les deux Adver- les autres: » De ceux-
saires, dans laquelle » là, dit-il au Roi,
on veriferoit chaque » je veux perdre
jour cinquante de » l'honneur ou la vie,
ces Passages; jusqu'à » s'il s'en trouve un
ce qu'on eût examiné » seul faux: « Ce-
tous les cinq cens que pendant il fut con-
M. Du-Perron avoit vaincu de mauvaise
trouvés à censurer. foi sur tous ceux
On s'assembla dans qu'on examina: &
la Salle du Conseil à on ne put en exami-
Fontainebleau, en ner que neuf. Sur le
présence du Roi & des premier, qui étoit de
Commissaires nom- Scor, & le second, de
més par lui; qui fu- Durand, le Chance-
rent, du côté des lier prononça de l'a-
tholiques, le Prési- vis de tous les assis-
dent De Thou, l'A- tans, que Du-Plessis
vocat Pithou & le avoit pris l'objection
sieur Marin, Lecteur pour la réponse: sur
& Médecin de S. M. le troisieme & qua-
du côté des Calvi- trieme de Saint Chry-
nistes, Frefne - Ca- sostome, & cinquieme
naye & Casaubon, de Saint Jérôme; qu'il

& que j'envoyai aussi-tôt à M. d'E-
vreux qui étoit alors dans son Dio-

1606.

avoit omis des mots essentiels: sur le sixième, qu'il ne se trouvoit point du tout dans Saint Cyrille: sur le septième, tiré du Code; qu'il étoit véritablement de Crinitus, mais que Crinitus avoit falsifié le Texte du Code: sur le huitième qui en renfermoit deux de Saint Bernard; que Du-Plessis avoit dû les séparer, ou du moins mettre entre deux un &c. Sur le neuvième de Théodoret; qu'il étoit tronqué, & qu'on y avoit pris le mot d'Idoles, pour celui d'Idolâtres. Il n'y eut que cette seule Conférence: Du-Plessis Mor nay s'étant trouvé malade le lendemain, & s'en étant allé à Saumur quelques jours après, sans prendre congé du Roi Fresne Canaye, l'un des Commissaires, &

Sainte Marie du Mont, autre Protestant distingué, se convertirent peu de tems après cette dispute. Henry IV. y prit lui-même quelque-fois la parole. Du-Plessis prétendoit prouver par l'autorité de Saint Cyrille, que les Chrétiens n'étoient point dans l'usage d'adorer la Croix; & cependant il alléguait le reproche que l'Empereur Julien faisoit aux Chrétiens de l'adorer. „ Il n'est pas „ vraisemblable, re- „ prit ce Prince, que „ Julien l'apostat eût „ reproché aux Chrétiens qu'ils ado- „ roient la Croix, „ s'ils ne l'eussent „ adorée en effet: „ autrement il se fût „ fait moquer de lui. Ce fut lui aussi qui dit que du moins on devoit avoir mis un &c. dans le passage de Saint Bernard.

1600.

cèse. La différence de Religion n'a jamais détruit les sentimens d'amitié & de reconnoissance, que ce Prélat a toujours eus pour moi, ni ceux d'estime, d'affection & de vénération, que j'ai toujours conservés pour son mérite, pour ses talens, & même pour la qualité qu'il portoit, de mon Evêque: nos Lettres réciproques étoient écrites sur ce ton. Je fus fort surpris de lire dans la réponse qu'il me fit au sujet du Livre que je lui envoyois, que les erreurs & les faussetés

Un Catholique, rablement les Protestans: M. De-Thou, ayant fait remarquer à un Calviniste, que *liv. 123. p. 843.* Et Du-Perron avoit déjà gagné plusieurs passages sur Du-Plessis: « N'importe, répondit le Protestant, pourvu que celui de Saumur lui demeure. » *Matthieu, ibid.* Ce fait qui est rapporté de la même manière dans plusieurs Livres dogmatiques, est généralement attesté par tous nos bons Historiens, & par ceux-mêmes qui traitent le plus favo-
 rablement les Protestans: M. De-Thou, *liv. 123. p. 843.* Et cet Ecrivain étoit l'un des Commissaires; Matthieu, *ibid.* Chronol. Septenaire, *p. 123. & suiv. Suppl.* au Journal de Henry IV. *Tom. 2. p. 51. & suiv.* Vol. 8778 Mss. de la Bibliot. du Roi: Le Grain & plusieurs autres, ou l'on voit tout le détail de cette dispute. On ne doit donc ajouter aucune foi à la manière dont elle est rapportée dans la Vie de Du-Plessis, *liv. 2. p. 269.*

tés s'y suivoient de si près, qu'il auroit fallu le censurer d'un bout à l'autre : » Non , que je veuille accuser » M. Du - Plessis de mauvaise foi , » ajoûtoit l'Evêque d'Evreux avec » autant de modération pour son adversaire, que de politesse pour moi ; » mais je plains son malheur, de s'être fié aux rapsodies des compilateurs , qui l'ont mal servi. « Le reste de sa Lettre ne contenoit que des complimens sur la Charge de Grand-Maître dont je venois d'être pourvu , & des assurances de la joie qu'il ressentiroit, » s'il me voyoit , » disoit-il, obéir aux Canons de l'Eglise, moi qui commandois aux Canons de la France. « -

1600.

Je n'ai jamais eu de Du - Plessis toute la bonne opinion, dont je voyois tous mes Confreres prévenus ; & j'aurois été fort fâché de cautionner l'exactitude de ces gros volumes, qu'il faisoit suivre de si près : car celui de l'Eucharistie avoit été précédé d'un autre Traité sur l'Eglise. Pour bien En 1577, écrire , sur ces matières sur-tout , il faut long-tems penser : c'est ce que je répondois à l'Evêque d'Evreux : mais je lui marquois en même tems ,

Tome III.

V.

1600.

que je ne pouvois croire que le Livre de Du-Plessis ne fût comme il me le souûtenoit, qu'un tissu de fautes. J'avertis Du-Perron dès ce tems-là, que ce seroit entr'eux le sujet d'une grande dispute ; parce que Du-Plessis ne laisseroit pas sa réponse & ses accusations sans réplique : c'est aussi tout ce que ma Lettre renfermoit de sérieux : les complimens, les louanges, & une invitation de venir visiter mon Domicile, remplissoient le reste ; & ne méritent pas d'être rapportés. (21)

Ce que j'avois prévu arriva ; excepté que je ne m'étois attendu qu'à une dispute par écrit, & non à une dispute publique. Je voulus interposer l'autorité du Roi, pour empêcher les deux Champions d'en venir jusques-là. Du-Plessis fut le plus (22) opiniâtre, & persista à mesurer ses armes avec celles de M. l'Evêque.

(21) Voyez ces Lettres dans l'Original, tom. 2. Part. 1. p. 52. » je vous prie de me laisser faire, & de ne vous en mêler point ; car vous ne l'avez pas nourri. »

(22) Monsieur, dit Du-Plessis à M. de Rosny : » Mon Livre n'est mon enfant ; je ne le défendrai bien ; » P. Matthieu, tom. 2. liv. 2. p. 340.

d'Evreux. La chose se passa ainsi qu'un chacun ſçait : Du-Pleſſis ſe défendit à faire pitié, & en ſortit à ſa honte. Le Roi qui avoit voulu honorer ce défi de ſa préſence, donna mille louanges à l'eſprit & à l'érudition de M. d'Evreux. „ que vous ſemble de „ votre Pape, „ me dit Henry pendant la diſpute : car Du-Pleſſis étoit parmi les Proteſtans, ce qu'eſt le Pape parmi les Catholiques. „ Il me „ ſemble, Sire, lui répondis-je, qu'il „ eſt plus Pape que vous ne penſez ; „ puis que dans ce moment il donne „ le bonnet rouge à M. d'Evreux : ſi „ notre Religion n'avoit pas de meilleur fondement que ſes jambes & „ ſes bras en croix, je la quitterois „ dans l'inſtant. „

C'eſt à cette occaſion que Sa Ma-jeſté écrivant au Duc d'Epéron, lui manda, que le Diocèſe d'Evreux avoit vaincu celui de Saumur : que c'étoit un des plus grands coups pour l'Egliſe de Dieu, qui ſe fût fait depuis long-tems : qu'en procédant de cette manière, on rameneroit plus de Proteſtans à l'Egliſe, qu'on ne feroit en cinquante ans par la violence. Cette Lettre dont le tour n'étoit pas

1600.

moins singulier , que le choix que Henry faisoit du Duc d'Epéron pour la lui adresser , fit autant de bruit que la dispute même , lorsqu'elle eut été rendue publique : ce qui ne pouvoit manquer d'arriver , étant en de pareilles mains. Les uns disoient que ce Prince ne l'avoit écrite , que pour détruire plusieurs soupçons que sa conversion n'empêchoit pas qu'on ne conçut tous les jours contre sa Catholicité & qui donnoient lieu aux Jésuites , d'en parler fort peu avantageusement , dans les Lettres qu'ils écrivoient à Rome : les autres s'imaginant que cette Lettre avoit un sens plus caché que celui qu'elle paroissoit offrir d'abord , soutenoient que le Roi n'avoit eu en vuë que de persuader , soit l'Espagne , soit les Calvinistes , qu'on ne faisoit que d'inutiles efforts pour porter le Conseil de France à agir contre eux par des voyes violentes & sanguinaires.

Le mois de Juin vint , sans que M. de Savoye se fût mis en peine de satisfaire à son engagement ; & Sa Majesté commença à voir clairement qu'elle n'en obtiendrait rien que par la force ; Mais outre les persuasions

des Courtisans , qui sembloient avoir tous vendu leur voix au Duc de Savoye; ce Prince étoit alors retenu par un obstacle bien plus fort : c'est son attachement à sa nouvelle Maîtresse , à laquelle il avoit fait prendre le titre de Marquise de Verneuil ; il ne pouvoit plus songer à la quitter , & j'ai quelque confusion de dire qu'après que je l'eus enfin engagé à force d'instances à prendre la route de Lyon , il délibéra s'il ne la meneroit point avec lui : à quoi il fut encore poussé par les Flateurs de la Cour (23). Elle étoit devenue grosse ; & dans la conjoncture du Billet qu'elle avoit entre ses mains , la chose devint doublement intéressante pour Henry. Le Ciel vint encore à son secours : Le tonnerre entra dans la chambre de Madame de Verneuil pendant un orage violent ; & la

(23) Elle vint en tant racommodés ,
 effert le trouver à ce Prince mena sa
 Saint André de La Maîtresse à Greuo-
 Goste. Bassompierre ble , où il demeura
 qui étoit avec Henry avec elle sept ou
 IV. dit que les deux huit jours , & ensui-
 Amans se brouillè- te à Chambéry , tom-
 rent au premier 1. pag. 86. & suiv.
 abord ; mais que s'é-

1600.

frayeur qu'elle eut de le voir passer par dessous son lit, la fit accoucher d'un Enfant mort. Le Roi apprit cet accident à Moulins où il s'étoit avancé, & d'où il jettoit tristement les yeux sur l'endroit où il laissoit sa Maîtresse : il fit quelques réflexions qui le rendirent à lui-même ; & il continua sa route vers Lyon, où ses troupes avoient ordre de le joindre.

Je devois faire la même chose, aussi-tôt que j'aurois achevé de mettre ordre aux affaires du Gouvernement, & assuré les fonds, & les autres moyens de faire la Guerre. Je n'avois pas attendu pour le moment de l'exécution : j'avois écrit à tous les Receveurs Généraux, que Sa Majesté leur défendoit d'acquitter d'autres assignations que celles qu'ils verroient expédiées pour les Garnisons des Frontières, & pour le payement des Gens de Guerre ; parce que toutes les autres seroient payées directement au Trésor-Royal, où je leur enjoignis de faire voiturer incessamment tous leurs deniers. Je défendis aux Payeurs des Rentes d'en acquitter aucunes, jusqu'à nouvel ordre ; & cela afin qu'ils n'en payassent point,

à leur ordinaire , qui avoient été amorties, ou créées sans argent. Je fis faire une levée de Milice , que j'aimai mieux qu'on incorporât dans les anciens Corps , que d'en composer de nouveaux Régimens. J'apportai des soins encore plus particuliers pour l'Artillerie: j'expédiai un ordre aux Lieutenans d'Artillerie du Lyonnais & du Dauphiné , & aux Commissaires d'Artillerie de la Bourgogne , de la Provence & du Languedoc , de rassembler toutes leurs meilleures pièces ; de fabriquer un nombre d'affûts & de boulets proportionné , & de faire transporter le tout avec les poudres & autres provisions , à Lyon & à Grenoble. Je m'étois même transporté à Lyon , dans la crainte que mes ordres n'eussent pas été exécutés , & j'en revins en trois jours.

Je donnai les mêmes ordres dans les autres Provinces. Je fis marché à Paris avec les Voituriers , pour rendre à Lyon dans quinze jours trois millions, trois cens milliers pesant, sans expliquer quelle espèce de Marchandise : & ils s'y obligèrent devant Notaire. Ils furent bien

1600.

surpris , lorsqu'on leur délivra cette charge en vingt canons , six mille boulets , & autres ustensiles d'Artillerie peu portatifs. Ils prétendirent que des pièces si lourdes ne pouvoient passer pour Marchandise de transport : mais les ayant menacés de faire saisir leurs charettes & leurs chevaux , & eux-mêmes ne voulant pas perdre les frais qu'ils avoient déjà faits , ils se déterminèrent à faire ce qu'on leur demandoit : & j'eus le plaisir de voir arriver tout cela à Lyon en seize jours ; au-lieu que par les voyes ordinaires , il auroit fallu deux ou trois mois , & une dépense infinie , pour faire ce transport.

On douta toujours que le Roi se portât sérieusement à recommencer la guerre , jusqu'à ce qu'on vît Sa Majesté prendre elle-même sa route du côté des Monts. Le Chancelier de Bellièvre qui en avoit toujours dissuadé fortement, voyant que mon avis l'emportoit , vint me trouver , pour me faire goûter , s'il étoit possible , les raisons qu'il avoit de ne pas l'approuver. Je ne le regardois pas comme un de ceux avec les-

quels il étoit inutile d'entrer en explication : sa sincérité se montra encore dans la manière dont il me parla, & par les réflexions dont son esprit me parut agité. L'Etat de la France, pour laquelle toute guerre quelle qu'elle fut, ne pouvoit être que ruineuse : l'honneur du Roi, intéressé à maintenir un ouvrage aussi solide que la paix de Vervins : le reproche d'infraction, auquel il s'exposoit, la crainte d'avoir sur les bras tous les Alliés du Duc de Savoye, contre lesquels on n'avoit à opposer qu'une Armée assez bien pourvue d'Artillerie à la vérité, mais de six ou de sept mille hommes d'Infanterie seulement, avec douze ou quinze cents hommes de Cavalerie, (ainsi le croyoit Bellièvre) & manquant outre cela de tous les vivres & provisions nécessaires : voilà à quoi se réduisirent les objections du Chancelier.

Je crois qu'on n'a rien vu dans ces Mémoires, non plus que dans toute la conduite de ma vie, sur-tout depuis que j'ai été appelé au Gouvernement des affaires publiques, qui me mette dans la nécessité de justifier un penchant trop marqué

1600.

pour la guerre. S'il paroît à quel-
qu'un qu'en cette occasion j'ai agi
contre mes maximes, c'est qu'en ef-
fet, il n'y a aucune maxime, quel-
que générale qu'elle soit, qui puisse
répondre à tous les cas; & qu'en sup-
posant, comme je le crois, que la
guerre est toujours un mal, il est
vrai que souvent c'est un mal néces-
saire, & même indispensable, lors-
qu'on ne peut faire valoir que par el-
le, des droits auxquels il y auroit de
la lâcheté à renoncer: comme il
est vrai encore que la générosité &
la douceur, qui sont deux des prin-
cipales qualités des Souverains em-
ployées contre les règles de la pru-
dence, ne devoient passer que pour
manque de conduite, & pour une
véritable foiblesse.

A cette réponse générale, je joi-
gnis en parlant à M. de Bellièvre,
les raisons particulières à la guerre
présente. Je fis voir au Chancelier,
qu'il s'allarmoit assez mal-à-propos.
Le Roi d'Espagne étoit le seul Al-
lié redoutable, qu'on auroit pu ap-
préhender qui ne se joignît au Duc
de Savoye: mais qu'on fassé atten-
tion que le Roi d'Espagne régnant

n'étoit qu'un jeune homme sans expérience , ni talens pour la guerre ; assez occupé à réduire ses propres sujets , livré à un Ministre tout aussi éloigné de la guerre , & par son caractère , & par l'envie de s'approprier tout l'argent que la guerre auroit consommé : enfin aussi mécontent lui-même du Duc de Savoye , que convaincu avec toute l'Europe , que le Roi redemandoit ici son propre Bien: je crois qu'alors l'idée qu'on aura de cette guerre , sera celle d'un pur différend entre le Roi de France & le Duc de Savoye , ou plutôt d'un entêtement de celui-ci , fondé sur une mauvaise présomption & sur les brigues pratiquées en sa faveur dans le Conseil de France. Cela supposé , le succès de cette guerre dépendoit de la promptitude avec laquelle on la poursuivroit. Je soutins au Chancelier , qu'avec quatre mille hommes le Roi avanceroit plus ses affaires cette année , qu'avec trente mille l'année suivante : mais je ne laissai pas de lui faire toucher au doigt , que Sa Majesté n'étoit pas aussi dépourvue qu'il se l'étoit imaginé ; & du moins qu'elle ne man-

1600. querait d'aucune des deux choses ; qu'il tomboit à ma Charge de fournir, l'argent & l'Artillerie. Bellièvre ne se rendit point ; au contraire il me parut se retirer avec chagrin. L'événement justifia de quel côté étoient les meilleures raisons.

Le Duc de Savoye voyant contre son attente, une Armée Françoisse (24) prête à lui tomber sur les bras, eut recours à ses artifices ordinaires, pour laisser venir du moins l'Hyver avant qu'on eût commencé aucun acte d'hostilité. Il envoya Députés sur Députés vers Sa Majesté à Lyon. Tantôt il paroissoit vouloir exécuter sincèrement les conventions, tantôt il les éludoit par les raisons les plus spécieuses ; & quelquefois il y substituoit de nouveaux projets d'un avantage visible pour Sa Majesté. Il trompa si bien ce Prince, que Henry croyant de bonne foi qu'il ne passeroit pas Lyon, s'y

(24) Il se rassûroit,	France : » ce qui se
dit-on, sur je ne sçais	» trouva fort. viai,
quelles prédictions	» dit Perefice, parce
d'Astrologues, qui	» qu'en ce tems là il
avoient avancé qu'au	» étoit victorieux au
mois d'Août il n'y au-	» milieu de la Sa-
roit point de Roi en	» voye. «

arrêta beaucoup plus long-tems qu'il n'auroit dû. Tant que je fus dans cette Ville auprès de Henry, je le prévins contre les ruses de M. de Savoye : mais si-tôt que j'en fus parti pour revenir à Paris, comme je l'ai dit, accélérer les préparatifs de la guerre ; le Duc de Savoye en imposa si bien à Sa Majesté par sa feinte sincérité, qu'elle m'écrivit de suspendre mon travail, parce que tout étoit accommodé.

1600.

En effet le Duc de Savoye avoit accordé tout ce qu'on lui demandoit, mais de parole seulement, afin de gagner du tems ; & il avoit proposé qu'on se donnât des ôtages : manège fort propre à reculer l'exécution d'une parole, par le tems qu'il faut à les nommer & à les envoyer. J'écrivis au Roi tout ce que je pensois de ce prétendu accommodement : & sans crainte de désobéir à ses ordres, je fis avancer mes munitions de guerre (25) :

(25) P. Matthieu ne en différens endroits le détail qu'il fait de cette expédition de Savoye, donne des grandes louanges au Duc de Sully, & lui fait

1600.

& je vins à Montargis, d'où j'envoyois mes bagages par la Loire, comptant prendre moi-même la poste. Je reçus en cet endroit une Lettre du Roi, qui ne contenoit que ces deux mots: » Vous avez bien deviné; M. de Savoye se moque de nous: venez en diligence, & n'oubliez rien de ce qui est nécessaire pour lui faire sentir sa perfidie. «

Une autre Lettre que m'écrivoit Villeroy, m'instruisit plus particulièrement de tout ce qui s'étoit passé en dernier lieu. Le Roi avoit fait venir Roncas qui se tira si mal de l'explication que Sa Majesté eut avec lui, que ce Prince ayant voulu qu'il s'engageât de manière à ne plus laisser de subterfuge; le Député Savoyard se trahit enfin par ses équivoques; ce qui mit le Roi dans une si grande colére, que sans vouloir l'entendre davantage, il avoit pris sur le champ sa route vers Chambéry: c'est de cet endroit qu'étoit daté le billet que je venois de recevoir. Sa Majesté s'imagina que cette

honneur en grande | 2. liv. 2. p. 352, 361
partie du succès de | 365, &c.
cette Campagne, tom.

Ville se rendroit à son approche, & ne lui donneroît point la peine d'y mettre le siège: en quoi elle fut trompée.

1600.

Le Roi employa ce tems à travailler à son mariage avec la Princeſſe Marie de Médicis : & cette négociation qui ne pouvoit que faire fort grand plaisir au Pape, ne fut pas inutile à Sa Majesté pour empêcher le Saint Pere de s'intéresser pour le Duc de Savoye. D'Alincourt, qui étoit celui que Sa Majesté avoit envoyé à Rome pour ce sujet, obtint tout ce qu'il demandoit. Le mariage fut arrêté; & il ne s'agit plus que d'envoyer à Florence, une personne qui pût l'accomplir par procureur. Belle-Garde sollicita fort cet honneur; mais il ne put obtenir que d'être porteur de la Procuration, qui le déféroit au Duc de Florence.

Pendant que cette Cérémonie s'exécutoit à Florence (26), Henry croyoit ne devoir paroître occupé que de Ballets, Comédies & de Fêtes; mais il n'en faisoit pas moins

(26) Voyez-en le *Journal* Septenaire, détail dans la *Chronologie* l'année 1600.

1600.

soigneusement tout le plan de la Campagne. Il chargea Lesdiguières de reconnoître exactement le Château de Montmélian : & sur son rapport, qu'avec vingt pièces de Canon & vingt mille coups à tirer, on pouvoit en venir à bout, il résolut de l'attaquer. Il fit aussi reconnoître celui de Bourg-en-Bresse par Vienne & Castenet, qui étoient à moi : & leur rapport ayant aussi été, qu'on pouvoit s'en emparer ; il fut résolu qu'on chercheroit à se rendre maître de ces deux Villes, par le moyen du petard, & dans une même nuit ; en attendant le tems propre à assiéger en forme les deux Citadelles. Le Maréchal de Biron, que Sa M. en chargea, donna l'expédition de Montmélian à Créqui, & réserva pour lui celle de Bourg.

Le Roi avoit choisi sans le sçavoir, celui de tous les Officiers Généraux le moins propre à faire réussir cette entreprise : Biron étoit dès ce tems-là engagé fort avant avec M. de Savoye : on croit même que son Traité pouvoit être du moins ébauché. Il fit avertir Bouvens, Gouverneur de Bourg, de se tenir sur ses gardes, & lui marqua la nuit & l'heu-

re où l'on comptoit le surprendre. Tout ceci a été prouvé depuis : mais ce qui est singulier , c'est que cette trahison n'empêcha pas la prise de Bourg , & dans la même nuit où elle avoit été résoluë.

1600.

Bouvens communiqua à la Garnison & aux habitans de Bourg, l'avis qu'il venoit de recevoir ; les exhorta à se bien défendre ; alluma de grands feux : doubla , tripla même les Corps-de-Garde ; enfin prit pour la nuit de l'attaque toutes les précautions possibles , jusqu'à faire lui-même sentinelle. Tout le monde attendoit avec une véritable impatience l'heure de minuit , qui étoit marqué dans le Billet , & qui devoit être effectivement celle de l'attaque : cependant il arriva que le Maréchal de Biron , qui étoit lui-même à la tête de ses troupes , soit pour donner plus de tems au Gouverneur , soit pour faire manquer l'entreprise , ou enfin par un hazard , prit un détour si long , qu'au lieu de minuit il étoit le point du jour , lorsqu'il parut devant Bourg. Il voulut alors persuader aux Officiers qu'ils devoient remettre la chose à une autre

1600.

Pierre Es-
codeca, ou
Escoudaca
de Boësse.

fois , l'heure étant induë pour les
fortes de coups ; & plusieurs de ces
Officiers joignirent leurs raisons aux
siennes : mais cet avis fut si bien
combattu par Saint Angel , Cham-
baret , Lostange, Vienne , & surtout
par Castenet qui s'étoit fait fort d'y
attacher le Petard en plein jour ,
quand même les bastions seroient
garnis , & encore par Boësse à qui
Sa Majesté en avoit promis le Gou-
vernement , que Biron y consentit ,
pour ne pas passer pour timide ; &
croyant d'ailleurs que ce dessein al-
loit bientôt être déconcerté.

Il en arriva tout autrement : la
Garnison & les Bourgeois ayant veil-
lé jusqu'à deux , trois , enfin quatre
heures , crurent ou que l'entreprise
avoit échoué , ou qu'elle n'avoit été
qu'imaginaire : ils allèrent déjeûner ,
& se coucher, lorsqu'ils virent le jour
prêt à paroître ; & laissèrent le soin
de garder les murailles à quelques
Sentinelles, qui étant accablées de
sommeil , s'en acquittèrent fort mal.
Castenet avec trois hommes de con-
fiance que je lui avois donnés , s'é-
tant avancé jusques sur la Contres-
carpe , ayant chacun un petard à la

main , & suivis de douze hommes bien armés, & d'une bravoure éprouvée ; la Sentinelle cria , qui va-là ! Castenet répondit , comme je l'avois instruit , quec'étoient des amis de la Ville , qui venoient avertir le Gouverneur , que des gens de guerre avoient paru à deux mille pas , & s'en étoient retournés : il ajoûta qu'il avoit plusieurs choses à dire à M. de Bouvens , de la part de M. le Duc de Savoye ; & dit à ce Soldat , qu'il allât l'avertir de lui faire ouvrir la porte. Sa Sentinelle quitta son poste , pour s'en aller chez le Gouverneur : Castenet ne perd point de tems : il s'avance jusqu'à la porte ; pose son pétard qui emporte le Pont-levis , & fait une brèche par laquelle les douze hommes entrent promptement , à la faveur de courtes échelles , les Fossés n'étant pas fort profonds ; & après eux tout le reste de l'Armée. Tout ceci fut si rapide , que la Ville se trouva pleine en un moment ; & que Bouvens n'eut que le tems de se retirer précipitamment avec sa Garnison dans la Citadelle.

La Ville de Montmélian (27) fut

(27) Consultez encore sur toutes ces ex-

1600.

prise de la même manière, & Sa Majesté fit investir Chambéry. Les Bourgeois effrayés ne parlèrent point de défendre la Ville; & se retranchèrent dans le Château, où ils firent d'abord fort bonne contenance: cependant ils demandèrent dès le lendemain à capituler, intimidés par une batterie de huit pièces de Canon, dont ils n'osèrent attendre l'effet. Il ne s'y commit pas la moindre violence, par l'ordre qu'y mit Sa Majesté. Les Dames Françaises qui avoient suivi leur maris s'établirent à Chambéry; & dès le lendemain de la reddition, mon épouse donna chez son Hôtesse un Bal aux Dames les plus distinguées de la Ville, où tout se passa avec la même gaieté, que si Chambéry n'eut point changé de Maître.

Le Roi me renvoya après cela à Lyon, pour donner ordre à l'entretien & au transport de l'Artillerie; & m'ordonna de visiter pendant ce voyage,

péditions militaires,	avec éloge de M. de
De-Thou, Matthieu	Sully. Voyez aussi le
& la Chronologie	I. Tome des Mé-
Septénaire, année	moires de Bassom-
1600. Il y est parlé	pierre.

les Citadelles de Sainte Catherine, de Seissel, de Pierre-Châtel, de l'Ecluse, & les autres places de la Bresse ; particulièrement le Château de Bourg : il me manda encore de faire provision de gabions de trois pieds de haut, & de neuf de large : sur quoi je lui répondis, que de pareils gabions n'étoient propres au plus qu'à faire un parquet pour des moutons achetés dans la Tarantaise. Il alla de son côté se saisir pendant ce tems-là de Conflans, Miolens, Montiers, Saint-Jacome, Saint-Jean de Morienne & Saint Michel ; aucune de ces Places ne tint devant le Canon. La prise de Miolens rendit la liberté à un homme, qui y étoit détenu dans les prisons depuis quinze ans : Feugeres me l'amena, à cause de la singularité d'une prédiction qui avoit été faite à cet homme, sur la durée de sa captivité, & sur la main qui l'en déliyreroit ; laquelle se trouva exactement vérifiée.

Je partis de Lyon pour exécuter la commission que Sa Majesté m'avoit donnée ; je vins dîner à Villars, & dans la Haute coucher à Bourg, où je fus bien reçu Bresse, & bien traité par le Maréchal de Bi-

ron. Quand il eut sçut que je venois visiter la Citadelle, il fit tout ce qu'il put pour m'en détourner, en me représentant que c'étoit m'exposer à un péril évident. Il avoit raison : l'entreprise se trouva très-hazardeuse; mais c'est parce que ce Maréchal n'ayant pu m'empêcher d'exécuter mon dessein, il en avoit si bien instruit les Ennemis (je ne puis me persuader le contraire,) que par-tout où je me présentois, je me trouvois vis-à-vis d'une batterie. Cela n'empêcha pas que je n'y demeurasse nuit & jour, jusqu'à ce que j'eusse fait toutes mes observations.

Biron qui s'étoit peut-être attendu que je porterois la peine de ma curiosité, voyant qu'il ne m'en étoit rien arrivé, me dressa d'autres embûches. Le jour que je devois partir de Bourg pour retourner à Lyon, je reçus avis qu'un parti de deux cens hommes des Ennemis venoit d'arriver à un Château proche de l'endroit où devoit être ma couchée, pour ce jour là. J'en parlai à Biron, qui bien éloigné alors de cette crainte si obligeante pour moi qu'il m'avoit marquée, traita l'avis de ridicule. Il ne fit par-

là qu'augmenter mes soupçons. Je lui demandai une escorte de Soldats : il s'en défendit ; puis il me dit qu'il alloit donner ce soin à ses propres Gardes ; mais il leur ordonna secrètement de revenir , & de me laisser à Villars : ce qu'ils se mirent en devoir d'exécuter malgré mes prières, si-tôt que j'eus mis pied à terre à Villars , & que mes mulets eurent été déchargés. L'affectation de ce procédé me parut visible : je fis recharger mes mulets , fis encore environ quatre lieuës , & ne m'arrêtai qu'à Vimy où je me crus en sûreté. Le doute que j'avois , que Biron avoit entrepris de me livrer au Duc de Savoye , se changea alors en certitude : trois heures après que je fus parti de Villars , les deux cens hommes vinrent fondre sur la maison où ils croyoient que j'étois , & parurent très-fâchés d'avoir manqué leur coup.

Un Courrier de Sa Majesté m'attendoit à Lyon , pour me demander un équipage d'Artillerie , avec lequel on pût forcer Constans, la seule des petites Villes qu'avoit attaqué le Roi , qui lui eût résisté : mais qui se rendit à l'approche du Canon. Le

1600.

Roi que j'allai trouver à Saint- Pierre d'Albigny , me dit qu'il craignoit de ne pas venir si aisément à bout de Charbonnières , & du Château de Montmélian ; & il paroissoit faire difficulté d'en entreprendre le Siège , aux approches de l'hiver. J'assurai Sa Majesté , qu'au-lieu de cinq mois qu'il jugeoit que pourroit durer le Siège de Montmélian , il seroit fait en autant de semaines , pourvû que les Travaux fussent toujours poussés pendant ce tems-là avec la même ardeur. Le Roi n'ajouta aucune foi à mes paroles : il dit même à mon Frere & à La-Varenne , après que je me fus retiré , que mes envieux tiroient avantage de la présomption qui paroissoit dans mes discours. J'étois pourtant certain de ne rien avancer légèrement , par l'attention que j'avois apportée à observer les endroits foibles de ce Château , qui apparemment avoient échapé aux autres.

Le Roi ayant laissé le lendemain son Armée à mon commandement , pour faire un tour à Grenoble ; j'employai ce tems non plus à observer Montmélian , sous le Canon duquel nous étions , mais à faire le plan de
tous

tous les dehors, & de la disposition des batteries, avec lesquelles je comptois emporter ce Fort. Ensuite je vins trouver le Prince à Grenoble, où il étoit sans cesse à délibérer avec son Conseil sur cette entreprise, qu'il m'avoit formellement défendu de commencer en son absence. J'insistai de nouveau, & je trouvai toujours les mêmes oppositions. Je ne sçais si c'est par inimitié pour moi, que le Comte de Soissons, le Duc d'Épernon, La-Guiche & tant d'autres, se montroient si déraisonnables, ou bien si c'étoit par attachement à M. de Savoye. Il n'y eut de tout le Conseil, que MM. de Lefdiguieres & de Créqui, qui furent de mon opinion. Je jettai sur la table le plan que je venois de faire; & je sortis, en disant que pendant qu'on acheveroit de délibérer sur Montmélian, j'allois toujours tout disposer à le prendre; & cependant attaquer Charbonnières: que l'exemple de ce Fort, pour lequel je ne demandois que huit jours, apprendroit peut-être ce qu'on pouvoit faire de Montmélian.

Je vins en effet mettre le Siège devant Charbonnières, où j'essayai

1690.

des fatigues incroyables. La premiere difficulté fut de faire approcher du Canon à la portée de la Place. Le seul chemin qui y conduit est extrêmement étroit, bordé d'un côté par la Riviere d'Arc, dont toute la rive est coupée de droit fil, & de l'autre par des roches impraticables. On pouvoit à peine faire une lieue par jour; parce qu'à tout moment on étoit obligé de dételer le Canon, une des roues portant presque toujours à faux sur le précipice. On m'avoit du moins assuré d'un temps favorable; parce qu'il est presque toujours beau dans ce climat pendant l'Automne: cependant il survint des pluies si fortes, & de si grands débordemens, que les huit jours que j'avois assuré suffire pour s'emparer de la Place, avoient presque été consumés en voitures seulement: c'est l'excuse que j'apportai dans le Conseil, contre la remarque maligne que M. le Comte de Soissons & les autres ne manquèrent pas d'y faire sur la promesse que j'avois faite. Le Roi qui me regardoit dans ce moment, appercevant que j'avois le visage entièrement couvert de boutons & de rougeurs, accourut; & après

m'avoir déboutonné , il s'écria en regardant mon cou & ma poitrine :

1600.

» Ah ! mon ami , vous êtes perdu : «
il fit appeller Du-Laurens (28) , qui après avoir examiné ces pustules, dit qu'une saignée & un peu de ménagement les dissiperoit. Ce n'étoit qu'une ébullition de sang , pour avoir travaillé , sué , & m'être refroidi après avoir été pénétré par la pluie ; & que je ne sentoie pas moi-même. Je me fis saigner si-tôt que je fus arrivé à Semoy , qui étoit mon Quartier. Le Roi prit le sien à la Rochette , d'où il m'envoya le lendemain Thermes scavoir l'état de ma santé , & fut fort surpris, lorsque Thermes lui rapporta qu'il m'avoit trouvé à cheval , visitant mes batteries.

Avant que de les dresser , je voulus reconnoître la Place encore plus exactement , en commençant par Aiguebelle : c'est ainsi qu'on nomma la petite Ville qui est au pied du Fort. Il me sembla que j'étois reconnu partout , & que tout conspiroit contre moi : tant j'essuyois de décharges dès que j'osois seulement me montrer. Le Roc sur lequel Charbonnières est

(28) André Du-Laurens, Médecin du Roi.

1690,

situé, me parut comme inaccessible de tous côtés, & sans aucune prise pour le Canon. J'en fus véritablement affligé: cependant à force d'examiner, je crus remarquer un endroit où ce qui paroissoit par dehors un Roc naturel, pouvoit bien n'être qu'un remplage de terre recouvert de gazon. Je moderai la joie de cette découverte, jusqu'à ce que la nuit m'eût donné les moyens de m'en assurer. J'approchai fort près du mur à la faveur des ténèbres: & ce fut avec un véritable transport de joie, qu'en sondant le terrain avec ma pique, je trouvai qu'elle avançoit tout autant que je voulois; & que ce Bastion étoit tel que je l'avois jugé. Je ne balançai plus par quel côté je ferois battre le Fort; & il ne fut plus besoin, que de trouver dans la campagne un endroit propre à asseoir ces batteries: car tous les environs de Charbonnières sont à la vérité couverts de Montagnes qui commandent la Place, mais si escarpées, qu'un homme à pied a bien de la peine à y monter. Je me mis encore à ramper le long de ces Montagnes, qui me parurent en effet horribles, & inabordables au Ca-

non; excepté une seule, sur le penchant de laquelle je vis un chemin, où il y avoit quelque apparence qu'à force de bras on pourroit guinder quelques pièces de canon : le malheur est que ce chemin unique débouchoit dans un autre, qui passoit si près du Fort, qu'on pouvoit y atteindre avec des pierres.

1600.

Ce fut un obstacle de plus, mais qui ne me refroidit pas. Je choisis deux cens François & autant de Suisses, à qui je promis chacun un écu, s'ils venoient à bout de monter par ce chemin six canons que j'e leur donnai, sur la hauteur que je leur montrois. Je choisis pour cette manœuvre, une nuit fort noire : je leur recommandai sur-tout de faire le moins de bruit qu'ils pourroient, & pour empêcher les Assiégés d'y faire attention, je fis avancer par des chemins opposés, des chevaux & des Charretiers, dont les cris & le claquement des fouets attirèrent tout le feu des Ennemis de ce côté, sans aucun effet, parce que ces Charretiers ne marchaient que bien couverts d'arbres, de gabions, & même de murailles. Cependant mes Travailleurs échappoient aux Assié-

1600.

gés étourdis de leur propre feu. J'avois nommé pour veiller sur cette extraordinaire voiture, & pour encourager mes gens, La-Vallée (29) Lieutenant d'Artillerie en Bretagne, avec quelques autres Officiers. Il survint une pluie si forte, que La-Vallée & les Officiers laissèrent leur poste pour aller souper, & les soldats leur Canon à moitié chemin. Je soupçonnai ce qui étoit arrivé; & ayant pris ce chemin, je les rencontrai comme ils se retiroient. Je les réprimandai sévèrement: je les menaçai qu'ils n'auroient d'argent de trois mois; enfin je les ramenai à l'heure même reprendre le collier: ils s'attelèrent, & le Canon recommença à rouler. Je ne les abandonnai plus, que quand je les vis hors de danger: ce qui n'arriva pas sans quelque échec: le retardement qu'ils avoient apporté, les fit découvrir sur la fin: & il y en eut six de tués, & huit de blessés.

Je regagnai mon Quartier pendant l'obscurité, si trempé de pluie, & si couvert de bouë, que je n'étois pas reconnoissable; mais d'ailleurs

(29) Michel de La Roche, Gouverneur de Vallée Piquemou-Comper.

extrêmement satisfait d'avoir mis mes six pièces hors d'état d'être insultées quoiqu'elles ne fussent pas encore sur le haut des Rochers. Je dormis une heure ; je déjeûnai : ensuite je retournai pour finir ce travail. Je rencontrai La-Vallée, qui ne sçachant pas ce que j'avois fait, commença à se faire fête de l'ouvrage de la nuit. Le démenti que je lui donnai, & les reproches dont je l'accablai, devoient le couvrir de confusion : mais c'étoit le plus intrépide menteur que j'aye jamais vu.

» Quoi ! vous y avez été, me dit-il, » sans perdre contenance ; vraiment » j'avouë que je suis un sot : oui vous » l'êtes, lui répondis-je, & pis encore ; mais n'y retournez plus, & réparez votre faute. « On ne doutoit point que les Assiégés ne cherchassent à réparer leur surprise : cela n'empêcha pas qu'à neuf heures du matin, sans aucun secours de chevaux, & par les seuls bras de mes Travailleurs, le Canon n'arrivât enfin sur le haut du Rocher, où j'avois fait provision pendant ce temps-là de Gabions, de Madriers, & de tout ce qui est nécessaire pour y faire des Plates-formes.

Un dernier inconvénient, c'est que

1600,

quand il fallut remplir les Gabions ; il ne se trouva point de terre à plus d'un demi-quart de lieuë : tout ce qu'on pouvoit tirer de ce terrain ingrat , n'étoit que du pierrotage , dont on ne pouvoit pas même se servir pour fermer les embrasûres & les plates formes, sans risquer à faire estropier tout le monde. Les Officiers qui faute de secours si commun , se voyoient exposés à tout le feu de la Place, vinrent m'apprendre leur situation avec beaucoup d'effroi. Je leur dis sans faire semblant d'être ému, qu'ils commençassent toujours la palissade que j'avois ordonné qu'on fit le long du bord des rochers, en la faisant fort haute & fort épaisse, pour dérober du moins aux Ennemis la vuë du Canon , qu'ils auroient pu démonter , ce qui fut promptement exécuté ; ces Montagnes étant presque toutes couvertes de bois. Pour suppléer au reste , je fis abatre par les Charpentiers & Pionniers de l'Armée, deux cens gros hêtres qui furent taillés en billots ; les uns ronds, pour remplir les gabions, les autres quarrés pour former solidement le logement de six Pièces de Canon : & afin de ca-

cher encore davantage aux Ennemis leur dernière position, à quoi contribuoit beaucoup la palissade avec toute sa ramée, j'avois fait percer sur les deux côtés quantité d'embrasures gabionnées, sur lesquelles les Ennemis ne discontinuoient point de tirer ; & ils ignorèrent l'endroit de la palissade où étoit l'Artillerie, jusqu'au moment où tout se trouvant prêt de notre côté pour faire taire celle du Fort, on devoit lever la palissade qui couvroit notre Canon.

1600.

A deux heures après midi tout ce travail étoit parfait : & Sa Majesté vint le visiter environ une heure après. Elle me marqua en m'embrassant, la satisfaction qu'elle en ressentoit : elle ne voyoit aucune difficulté à faire commencer en ce moment à battre : je lui fis comprendre qu'il étoit encore nécessaire d'en imposer aux Assiégés, jusqu'à ce que la nuit fût venue. Ce Prince se rendoit à mon avis ; mais le Comte de Soissons, d'Epéron, la Guiche & Villeroi, qui le suivoient, lui ayant fait observer que son Canon n'avoit pour objet qu'un Roc, vis-à-vis lequel il étoit inutile de perdre plus de tems ; Hen-

1600.

ry se rapprocha , & me dit qu'il vou-
loit qu'on tirât à l'heure même quel-
ques volées de Canon sur le Ravelin
opposé. Je fis encore mes représen-
tations, & peut-être avec un peu trop
de chaleur ; il me fâchoit beaucoup
de voir un Ouvrage qui m'avoit tant
coûté, exposé à être détruit par trop
de précipitation : ma résistance mit
en colere Henry, qui me commanda
une seconde fois, & d'une manière
très-absoluë, de faire tout ce qu'il
demandoit, en ajoutant même que
j'oubliois qu'il étoit le Maître. » Oui,
» Sire, lui répondis-je aussi-tôt, vous
» êtes le Maître, & vous allez être
» obéi, quand je devrois tout gâter. »
Je fis renverser la palissade, & don-
nai ordre qu'on tirât : mais je ne vou-
lus pas en être le témoin ; je me reti-
rai fort chagrin.

Comme le Canon n'étoit pas poin-
té ; tout le monde s'en mêla, & l'a-
dressoit où bon lui sembloit, sans
que personne atteignit au véritable
endroit. Après une centaine de coups
perdus, le Roi envoya La-Guesle
me chercher, pour se plaindre à moi
du mauvais effet de mes batteries. Je
répondis à La-Guesle, que je priois

Sa Majesté de m'excuser ; mais que le Soleil étant prêt à se coucher , il n'étoit plus tems de rien entreprendre. Sa Majesté fit cesser de tirer : & tout le monde s'étant retiré ; je vins coucher au milieu de mes batteries , que je fis perfectionner tout le reste de la nuit , malgré la pluie qui continuoit en abondance. Les Assiégés travailloient aussi beaucoup de leur côté , & n'étoient pas sans appréhension qu'on ne trouvât enfin l'endroit foible , vers lequel ils portoient leur principale attention : j'en jugeois ainsi par les feux & les chandelles , que je voyois allumés dans le Fort : je me contentai d'interrompre leur sécurité , par quelque coup de Canon tiré de tems en tems.

A la pointe du jour il s'éleva un brouillard si épais , qu'à six heures on ne voyoit pas le Fort. Ce contretems me fâchoit ; parce que toutes mes batteries étoient prêtes , & que je m'étois vanté la veille que je prendrois Charbonnières dans la journée. Je m'imaginai que l'agitation de l'air causée par le Canon , dissiperoit peut-être le brouillard. J'en fis tirer quelques volées à coup

1600.

perdu. Soit hazard, ou effet naturel ; ce que je n'avois proposé que par jeu , réussit au delà de mon espérance : Tout le reste de l'Artillerie n'eut pas plutôt répondu au Canon de dessus la Montagne, que le brouillard disparut. Ce qui avoit occupé les Assiégés toute la nuit, étoit l'établissement d'une batterie de quatre Pièces de Canon , vis-à-vis les six miennes, que l'imprudence de la veille leur avoit découvertes, & qu'ils cherchèrent à démonter en ce moment. Je compris qu'il ne leur en falloit pas laisser le tems : je fis pointer une Pièce qui donnant droit dans leur embrasure , rendit inutiles deux de leur quatre Canons : tua un Canonnier , & en blessa deux autres : mais cela n'arriva qu'après que leur décharge eut tué de notre côté six Canonniers & deux Pionniers , blessé deux Commissaires d'Artillerie & douze autres Personnes , & enfin rendu inutiles deux de nos Pièces , jusqu'à ce qu'on les eût délogées de là.

Le Roi accourut au bruit sur les neuf heures ; & fit apporter son dîner dans un endroit que j'avois fait préparer de façon qu'il pouvoit tout voir

sans péril : c'étoit un Parc fait des plus gros arbres, couchés dans leur entier les uns sur les autres en forme de rempart. En montrant à Sa Majesté les corps de ceux qui venoient d'être tués , je lui fis sentir que c'étoit l'effet du mauvais conseil de la veille : ce que je ne disois pas sans dessein , voyant que ces mêmes personnes ne cessoient point encore & de blâmer mon ouvrage , & de prévenir Sa Majesté contre moi. Je m'embarassai peu de tous leurs discours ; & je dis hautement que n'ayant point encore mangé , quoique j'eusse travaillé toute la nuit , je laissois la place libre à tous ceux qui voudroient faire le Grand-Maître : mais qu'à mon retour si l'on ne me permettoit pas de disposer seul & à mon gré de mes batteries , j'abandonnerois tout. Ma Table de Grand-Maître étoit de quatre Couverts, & dressée sous une espèce de demi-voûte taillée par la nature dans le Roc, & tapissée de lierre. Le Roi m'envoya un fort grand pâtre de truite, qui lui étoit venu de Genève. Mon dîner fut court. Je retournai encore supplier Sa Majesté, qu'on me laissât faire seul les fonctions de

1600.

ma Charge ; & je lui renouvelai la promesse , que la journée ne se passeroit point , sans que je le rendisse maître de Charbonnières. Le Roi répondit qu'il seroit content , s'il l'étoit seulement dans trois jours. La Guesle prit la parole , & dit que s'il étoit dans la place , il sçauroit bien empêcher qu'elle ne fut prise d'un mois : « Allez vous y en donc , leur » dis-je à tous , fatigué enfin de leurs » discours ; & si je ne vous fais pas » tous pendre aujourd'hui , je veux » passer pour un fat.

Le Roi se retira dans son Enceinte , & me laissa délivré de l'importune présence des Courtisans , pendant trois heures qu'il passa à attendre son dîner , à dîner , & à visiter le Parc entier de l'Artillerie. Au bout de ce tems-là je le vis revenir avec M. le Comte de Soissons , à qui il disoit assez haut pour que je l'entendisse : » cette place ne sera pas prise aujourd'hui ; « A quoi M. le Comte répondoit d'un ton de complaisant , que Sa Majesté qui avoit plus de connoissance de la Guerre que personne , devoit bien employer son autorité pour me forcer à obéir , au lieu de

se consumer à battre un Roc, que le Canon ne pouvoit endomma-
ger. Je fus vengé dans le moment même. Le Roi arrivoit justement dans le tems que les ennemis bat-
toient la chamade, & que le Lieu-
tenant de la Place en fortoit, pour
venir traiter avec moi. Je priai Sa
Majesté de ne point entrer dans la
Capitulation; & je dis au Lieute-
nant, qu'il pouvoit rentrer; parce
que je voulois que la Garnison se
rendit à discrétion: ce qu'il fit avec
une feinte hardiesse, & en disant
qu'ils étoient deux cens dans le Fort,
qui sçauroient bien le faire tenir en-
core huit jours. Henry se retira, &
me laissa Lefdiguieres & Villeroy
qui vouloient qu'on acceptât les con-
ditions que propofoient les Assiégés:
Lefdiguieres me mena même vers le
Fort, pendant que le Lieutenant y
entroit, pour me faire comprendre
que les ennemis n'étoient pas en-
core réduits à l'extrémité. Je l'arrê-
tai, lorsque nous n'étions plus qu'à
deux ou trois cens pas de la Cour-
tine: je lui dis qu'il y auroit de la
fémérité à s'exposer à la bouche du
Canon de la Place; & je pris le che-

1600.

min d'un Roc à cent pas de là , qui me mettoit à couvert , pendant que ces Messieurs insultoient assez mal à propos à ma prudence. Ils changèrent bientôt de louange : une décharge terrible les obligea de me suivre.

Le Lieutenant de la Place revint une seconde fois , & ne changea presque rien à ses premières propositions. Je le renvoyai sans vouloir l'écouter : ce que voyant Villeroy , il me dit que si la Ville manquoit à être prise ce jour-là , il ne pourroit se dispenser d'en faire rapport au Roi , comme d'un coup manqué par ma faute. Je ne fis pas semblant de l'entendre : je donnai aux Assiégés ma dernière volonté par écrit ; & j'eus faire jouer les batteries. La seconde volée mit le feu aux poudres des Assiégés , & leur tua vingt ou vingt-cinq hommes & six ou sept femmes : à la troisième , le petit Ravelin tomba tout entier : & ils ne purent plus porter de secours à la brèche ; parce que le Canon balayant un chemin bas qui y conduisoit , leur enlevoit à chaque coup leurs meilleurs soldats. Cela les fit résoudre

à battre une seconde fois la chamade. Je feignis de ne pas m'en appercevoir ; quoique je visse leur tambour enlevé en l'air , haut de deux toises , d'un coup de Canon qui entra dans la terrasse sous ses pieds , sans lui faire pourtant aucun mal. Les Assiégés élevèrent un drapeau au bout d'une pique , en criant qu'ils se rendoient , & qu'ils prioient qu'on ne tirât plus. Je ne cessai point encore pour cela ; jusqu'à ce que les ennemis ayant tendu la main de dessus la brèche à nos soldats , j'eus peur de tuer quelques François avec eux. Je montai à cheval , & entrai dans Charbonnières en courant. On pouvoit en user comme avec une Ville emportée d'affaut , mais il auroit fallu avoir le cœur bien dur , pour ne pas se laisser désarmer par un objet aussi digne de pitié que celui qu'elle me présenta : c'étoient toutes les femmes , les blessés & les brûlés , qu'ils envoyèrent se jeter à mes pieds. Je n'ai vû en aucun endroit le sexe aussi beau qu'en cette Ville , ni en particulier une femme d'une beauté aussi achevée , qu'une de celles qui vinrent me demander grace. Au lieu d'exé-

1600.

cuter la menace que je leur avois faite , de les faire tous pendre , je m'en tins aux conditions que je leur avois imposées d'abord ; & je fis conduire la Garnison au lieu de sûreté que j'avois marqué.

Le succès de Charbonnières n'empêcha pas que je ne trouvasse de grandes difficultés encore dans le Conseil, à faire agréer l'attaque du Château de Montmélian. La contestation fut extrêmement vive : » re- » gardez bien à ce que vous faites : » me dit Sa Majesté, entraînée par » le grand nombre : car si nous sommes » contraints de lever le siège ; » tout le monde crierà après vous ; » & moi peut-être tout le premier. « On ne connoissoit point encore dans ce tems-là , ce que peut pour un siège une Artillerie forte & bien servie. Ce qui venoit de se passer devant Charbonnières , avoit si fort confirmé les idées que je m'étois formées à cet égard , que je ne fis point de difficulté de m'engager hautement à emporter Montmélian dans cinq semaines, comme je l'avois déjà promis dans un premier Conseil. Je n'y mis qu'une condition , que Sa

Majesté ne put me refuser ; parce qu'elle l'accepta d'avance, sans le sçavoir : c'est qu'elle ne se trouveroit point à ce siège : je prévoyois qu'il seroit fort meurtrier. Je montrai le plan de la Ville & celui de l'attaque que j'avois tracé : & tout le monde étant convenu de me laisser faire, je vins mettre le siège devant le Château de Montmélian.

1600.

Ce Château est assis sur un Roc presque aussi dur que celui de Charbonnières, si élevé, qu'il commande toute la campagne : escarpé en précipice, & inaccessible par tous les côtés, excepté celui de la Ville, dont la pointe est beaucoup moins roide ; mais sur laquelle en récompense régné un fossé dans le Roc même, large, profond, & d'un travail si pénible, qu'il n'a pu être exécuté qu'avec la pointe du ciseau acéré : outre trois Bastions qui ne peuvent être sappés, ni minés ; leurs fondemens étant de roc vif, presque impénétrable, & de plus d'une toise & demie de profondeur. La campagne est semée de quelques Montagnes : mais les unes sont si éloignées, qu'elles paroissent être absolument hors de la

1600.

portée du Canon ; & les plus proches sont d'un sommet si droit & si pointu, d'un roc si dur & si nud, que loin de pouvoir y élever & y servir le Canon, on a de la peine à croire qu'un homme y puisse gravir. La Place étoit alors pourvue de trente pièces de Canon, de poudre à tirer au moins huit mille coups ; avec une Garnison proportionnée, & d'abondantes munitions.

La première réflexion qui me souvint contre des difficultés en apparence insurmontables, c'est que quelque ferme & continu que parût être le roc, sur lequel ; ou plutôt dans lequel étoient construits les bastions, il étoit impossible qu'il fût par-tout d'une égale solidité ; & pour peu qu'il eût un seul endroit foible, l'Artillerie que j'avois, m'y assûroit un passage. Pour m'en éclaircir, je commençai à faire ouvrir des tranchées vis-à-vis le Bastion nommé Mauvoisin ; parce que sans elles il eut été impossible de s'en approcher d'assez près, pour discerner si toute cette masse n'étoit qu'un roc entier, taillé avec le ciseau ; mais le roc qu'on rencontra encore à fleur de terre ne permit pas

de pousser plus avant les tranchées.

1600.

J'eus recours à la ruse ; je fis construire dans une nuit fort obscure une cabane de clayes & de chaume fort près de ce Bastion , & assez bas pour que le Canon de la Place ne pût y plonger : elle fut criblée de coups de fusil , sitôt que le jour l'eut découverte aux Assiégés ; mais elle ne fut pas renversée ; & il n'y avoit personne des nôtres. Je laissai les ennemis pendant quelques jours décharger leur colère sur cette cabane ; jusqu'à ce que d'eux-mêmes ils cessassent de tirer dessus : ce qu'ils firent enfin , croyant qu'elle n'avoit été mise là , que pour leur faire consumer inutilement leur poudre. Si tôt que je me fus apperçû que les Assiégés la négligeoient , je m'y rendis moi-même la nuit , ayant pour toutes armes une grande rondache , dont en cas de besoin je pouvois couvrir tout mon corps contre les coups de feu. J'observai de là avec le dernier soin tout ce Bastion , j'y apperçus de la lumière dans le bas ; d'où je conclus qu'il étoit creux , & par conséquent qu'il n'étoit pas de plein roc , qui n'eût pu être percé en dedans à cette profon-

1600.

deur : les assiégés y faisoient sans doute alors quelque réparation. Le jour étant venu à paroître, je vis encore que le flanc étoit sans épaule : autre indice que ce n'étoit pas le roc pur qui formoit l'un & l'autre ; & que ce flanc se présentoit nud, & aisé à entamer avec le Canon. C'en étoit assez ; & je n'eus plus d'autre soin que de me tirer de là sain & sauf : ce qui n'étoit pas sans difficulté en plein jour, n'étant qu'à cent pas du parapet, qui étoit bordé de soldats, & en ayant deux cens à traverser, avant que de me voir à couvert. Je pris le moment où les Gardes se relevant, le soldat commence à se négliger ; & laissant là ma rondache, je me mis à courir de toutes mes forces. Quatre Sentinelles m'aperçurent, crièrent & tirèrent en même tems : leur mousquetade siffla à mes oreilles, & me couvrit de sable & de caillou, sans me blesser, avant que les autres soldats fussent prêts, j'avois déjà gagné le plus prochain logement.

J'avois choisi d'abord pour placer une batterie de Canon, une élévation du côté de l'Isere ; où des de-

grés taillés de main d'homme, pouvoient en rendre la montée plus facile : mais depuis en ayant reconnu de l'autre côté de l'eau une autre , qui donnoit sur la Citadelle , & dont l'avantage étoit , que de là on voyoit le chemin qui conduit au puits du Château , celui du Magasin , l'entrée du Donjon , & le poste des Corps-de-Garde ; je préfèrai celui-ci , & je songeai au moyen d'y faire arriver six pièces de Canon. Cette éminence étoit coupée en précipice de tous côtés , hors un seul , par lequel aussi le chemin pour y monter , s'allongeoit d'une lieue ; mais ce ne fut pas le plus grand inconvénient : lorsque les pièces de Canon y eurent été portées , on ne put pas y trouver un terre-plein assez grand pour les y poser ; & il fallut applanir des Rochers si durs , que ce travail étoit regardé comme ridicule , par la plupart des Officiers.

Les ennemis n'en jugèrent pas de même. Dès le moment qu'ils virent que nous entreprenions de nous loger sur ce Pic , ils y pointèrent aussi six pièces de Canon , & y firent un feu continuel. La première volée y

1600.

fut tirée un jour que j'étois à y faire travailler, ayant à la main mon bâton de commandement, vêtu d'une mandille verte & passémentée d'or, & portant sur ma tête un panache blanc & verd. Je remarquai que cette volée avoit passé beaucoup au-dessus de ma tête; & que celle qui la suivit, porta au contraire beaucoup plus bas. Voyant qu'on alloit mettre le feu à une troisième, je dis à Lesine, à Maignan & à Feugères, que celle-ci pourroit bien donner au milieu; & que sans doute les Affiégés qui m'avoient apperçu, m'ajusteroient. Je me retirai de deux pas derrière un banc de Rocher, d'où je tenois d'une main ma pique plantée à l'endroit où avoit été mon corps: un boulet rasa ma pique: les autres allèrent tuer trois Pionniers & deux Canonniers, & casser des flacons & des bouteilles, qui avoient été apportées pour faire collation, & placées dans un trou du Rocher. Cet accident fut rapporté à Sa Majesté, comme une témérité de ma part: & ce Prince m'écrivit aussitôt que ma personne lui étant encore plus nécessaire pour les affaires que

que pour la guerre , il vouloit que je me ménageasse autrement qu'un simple soldat , qui a sa fortune & sa réputation à faire ; & qu'il me rappellerait , si je n'obéissois à cet ordre.

1600.

Henry ne put résister à l'envie de voir l'ordonnance de ce siège ; & il m'écrivit une seconde fois , pour me faire consentir à lui rendre la parole qu'il m'avoit donnée contraire , s'obligeant de n'aller que dans les seuls endroits que je lui désignerois , & sans autre suite que MM. le Comte de Soissons , d'Epéron , Bellegarde & moi. Je le priai du moins de cacher avec un mauvais manteau la dorure de son habit , & d'éviter surtout aux dépens d'une demi-lieue de chemin de plus , de passer dans un certain champ couvert de cailloux , vis-à-vis lequel les Affiégés tenoient continuellement en faction trente ou quarante soldats armés de mousquets , & dix ou douze pièces de Canon pointés ; parce qu'ils sçavoient que c'étoit par le champ , qu'on passoit à tout moment , pour aller à la batterie nouvellement posée sur le Rocher. Je crus qu'il au-

1690,

roit cette complaisance ; mais quand il fut sur le lieu , il ne put se résoudre à user de cette précaution ; & mes prières ayant encore été inutiles , nous marchâmes tous cinq à la file. Quelques mousquetades qu'on essaya d'abord, firent pâlir quelques-uns de la Compagnie : ce fut bien autre chose en entrant dans le champ. Il se fit à la fois une décharge de grosse Artillerie & de Mousqueterie si terrible , qu'en un moment nous nous vîmes tous couverts de terre , & la peau effleurée d'une grêle de ces petits cailloux. Henry fit le signe de la Croix : c'est à ce coup , lui „ dis-je , que je vous reconnois pour „ bon Catholique. Allons, dit-il, il „ ne fait pas bon ici. „ Nous doublâmes le pas , en regardant comme un bonheur singulier , qu'aucun de nous n'y eût été tué , ou du moins estropié. On ne parla point au retour de prendre la même route ; on prit celle des Montagnes , où je fis mener des chevaux pour la compagnie.

Le Roi sentit quelque confusion d'avoir ainsi fait l'aventurier. Cela fit que quelques jours après, lui ayant

mandé que toutes mes batteries étoient prêtes, & Sa Majesté qui étoit alors de retour de la Tarentaise, ayant encore voulu les voir; elle m'ordonna de faire une trêve de quelques heures avec le Gouverneur du Château. La curiosité du Roi étant satisfaite : il me prit envie de jouir du droit de Grand-Maître, lorsqu'il exerce sa Charge en présence de Sa Majesté : mais comme cela ne pouvoit se faire sans une décharge d'Artillerie : ce qui auroit été regardé comme une infraction à la trêve, qui n'étoit pas encore expirée; pour engager les Affiégés à la rompre les premiers, je dis à quelques Commissaires de faire porter à la batterie du Rocher, certaines munitions dont on avoit besoin. Ceux du Château, qui n'avoient encore rien perdu de leur fierté, & qui se repentoient peut-être d'avoir accordé la trêve, s'écrièrent qu'on la faussoit, & qu'ils alloient tirer : & en effet ils tirèrent douze ou quinze coups de Canon. J'avois donné ordre que si cela arrivoit, on se tint prêt pour leur répondre aussi-tôt par une décharge générale : c'étoit la première;

1529.

& elle donna bien à penser aux Affiégés, lorsqu'ils virent cinquante Canons à la fois battre leur Donjon ; ils furent les premiers à demander la continuation de la trêve ; sur-tout lorsqu'une seconde décharge succéda rapidement à la première. Dès ce moment ils commencèrent à perdre l'idée que leur Citadelle étoit imprenable ; & cherchèrent secrètement les voyes de composer à l'amiable.

Ce furent deux Femmes, qui furent chargées (30) par hazard de cet accommodement. Madame de Brandis, Femme du Gouverneur de Montmélian, & qui étoit avec lui dans le Château, se plaisoit à faire de ses mains de petits ouvrages de compartiment & de verroterie. Elle envoya à mon Epouse, qui étoit dans la Ville, des boucles d'oreille, & deux chaînes de verre de sa façon, d'une grande délicatesse. Madame de Rosny renvoya en échange, du vin & du gibier ; & lui fit demander s'il n'y avoit point moyen qu'elles pussent se voir. Elles en obtinrent la per-

(30) L'Historien non, lui fait honneur
qui nous a donné la de la reddition de
de du Duc d'Eper-Montmélian,

mission, & passèrent trois après dînées ensemble si familièrement, qu'elles en vinrent jusqu'à examiner ensemble comment on pourroit rendre honnêtement Montmélian : Elles en informèrent leurs Maris ; qui loin de s'y opposer, les autorisèrent à continuer leurs entretiens ; où elles se cachotent l'une & l'autre, qu'elles agissoient avec permission. Madame de Brandis eut une indisposition, qui lui fit avoir besoin de respirer l'air de la campagne. Son Mari crut pouvoir me faire demander cette grace par le moyen de mon Epouse qui saisissant cette occasion, sçut si bien représenter au Comte de Brandis la nécessité à laquelle il alloit être réduit, sans pouvoir peut-être obtenir après cela des conditions honorables, que ce Gouverneur consentit à traiter avec moi ; & m'envoya une députation à cet effet. J'en donnai avis au Roi, qui proposa la chose dans son Conseil. Il y fut résolu qu'on accorderoit un mois au Gouverneur ; après lequel, s'il n'étoit pas secouru, il remettroit sa place. J'étois sûr qu'elle n'auroit pas duré si long-temps : c'étoit d'ailleurs compter sur la bonne foi, fort dou-

1600.

teuse dans un Ennemi. Je dis mon sentiment ; mais il ne me servit de rien de combattre une résolution, où l'envie n'avoit pas moins de part que la crainte.

Le Roi ne commença à se repentir d'avoir mieux aimé déferer aux conseils du Maréchal de Biron & du Duc d'Epéron qu'aux miens, que lorsque le bruit se répandit peu de temps avant l'expiration du terme accordé aux Affiégés, qu'il venoit à leur secours une Armée de vingt cinq mille hommes de de-là les Monts. Ce Prince me communiqua l'embarras où cette nouvelle le mettoit. Il étoit bien déterminé à aller au-devant des Ennemis & à les combattre ; mais il sentoit combien il y avoit de risque à laisser derrière soi une Place comme Montmélian : il me demanda si de façon ou d'autre, il ne me restoit point quelque moyen de m'en mettre en possession avant ce temps-là. Toute difficile que la chose paroïssoit, elle réussit pourtant, & voici comment.

Depuis la suspension d'Armes, le Comte de Brandis laissoit entrer dans son Château tous les Etrangers qui y apportotent les vivres & les autres se-

secours, dont les blessés & Madame de Brandis elle-même avoient besoin. Comme il n'y avoit qu'une seule porte pour y entrer; la presse y étoit quelquefois si grande, qu'ils s'y donnoit quelques coups, dont le Gouverneur ne vouloit ou ne pouvoit pas faire justice; parce que parmi ces Gens, en grande partie soldats, il y avoit plusieurs François. Il me pria de remédier moi-même à cet inconvénient; & je crus que c'étoit-là l'occasion que je cherchois. Je mis à la porte du Château un Corps-de-garde de cinquante hommes tous choisis, commandés par des Officiers qui étant instruits de mon dessein accoutumèrent les Gardes du Château à les voir entrer au-dedans, d'abord au nombre de trois ou quatre seulement, ensuite en plus grand nombre; jusqu'à ce qu'enfin la Garnison n'osant plus ni les en empêcher, ni tirer sur eux; ils se virent presque aussi maîtres dans le Château qu'elle-même, sans qu'elle en retirât aucun secours: au contraire, loin d'appaiser le desordre, ces François l'augmentèrent encore.

Brandis ne prit tout ce manège que pour un effet de la licence du

1600.

Soldat, & m'en porta les plaintes. Je lui répondis qu'il pouvoit faire main-basse sur tous ces Etrangers, que je supposois être de la campagne: il repliqua qu'il l'auroit fait, sans le grand nombre de mes Soldats qui se trouvoient mêlés avec eux: que plutôt que de les maltraiter, même sans mauvaise intention, il aimoit mieux me charger seul du soin d'arrêter le trouble & la confusion. Je parus ne me rendre à cette idée, qui est tout ce que je souhaitois le plus, que pour rétablir la tranquillité; & je dis à ce Gouverneur, que j'en viendrois facilement à bout, si j'avois en dedans de la porte un Corps-de-garde de pareil nombre que celui du dehors. Il le trouva bon. J'y fis donc entrer cinquante Soldats; mais ce ne fut pas les seuls: trente les avoient déjà précédés, & un beaucoup plus grand nombre s'y glissa avec eux. J'y vins moi-même avec toute ma suite: dès-lors la partie se trouva si forte, que nous pouvions disposer du bas Fort, & en partie du Donjon.

Brandis connut alors sa faute: mais ne pouvant la réparer, qu'en se montrant encore plus généreux; il vint

me trouver , & me dit qu'il consentoit que je prisse possession du Donjon ; & qu'il s'en remettoit totalement à ma parole & à ma bonne foi. Je résolus de ne pas abuser de sa confiance , & d'observer fidèlement les conventions. Je soupai & couchai dans le Donjon ; & dès le lendemain même du jour où j'avois reçu cette Commission du Roi , je vins lui dire que sans rien craindre de Montmélian , il pouvoit marcher à la rencontre de ses Ennemis : ce que Sa Majesté fit en bon ordre ; & à la tête de son Armée ; mais l'avis qu'elle avoit reçu se trouva faux.

La Garnison de Montmélian en sortit après le mois écoulé , & remit la Place à Sa Majesté , qui m'ordonna d'y établir Créqui avec sa Compagnie : la garnison en fut renforcée ; & on la pourvut de tout abondamment. Je voulus persuader au Roi qu'il devoit démanteler cette Place , qu'on ne pouvoit se dispenser à la Paix de rendre à M. de Savoye ; & qu'on en fit autant de toutes les autres Forteresses conquises : mais les conseils des Courtisans , qui sembloient être aux gages du Duc de

1600.

Savoye, sauvèrent Montmélian contre la bonne Politique.

Les Lettres en chiffre du Maréchal de Biron, qu'on surprit deux ans après éclaircirent le mystère de cette conduite, tant pour Montmélian, que pour tout le reste. Biron marquoit au Duc de Savoye, à qui elles s'adressoient, qu'il avoit obtenu à la garnison de Montmélian un mois, afin qu'il eût le temps d'en faire lever le Siège : qu'il n'avoit rien à attendre de ses Amis, s'il ne faisoit pas un effort pour sauver cette Place, assez forte pour tenir trois mois : il l'assûroit de la peine qu'ils sentiroient de sa reddition. Dans la Lettre qu'il écrit à ce Prince après la prise du Château, il lui déclare que sa négligence à le secourir ; avoit réduit au silence les Seigneurs François de son Parti, qui se seroient déclarés contre le Roi, si en s'avancant pour se joindre à eux, il leur avoit facilité les moyens de le faire avec quelque sûreté. Malgré l'affectation de ne pas mettre leurs noms sur le papier, ils y sont tous si bien désignés, qu'on les reconnoît sans peine. Le silence que j'observe sur ces noms, n'est fa-

vorable qu'à quelques-uns , que le Public n'a peut-être pas soupçonnés.

1600.

Montmélian ne s'étoit pas encore rendu, lorsqu'on apprit dans l'Armée Françoisé, que le Cardinal Aldobrandin , Neveu & Légat du Pape , étoit en chemin pour venir traiter avec Sa Majesté l'affaire de la Paix , & celle de son Mariage. Le Roi m'ayant chargé d'aller recevoir cette Eminence avec toutes sortes d'honneurs ; je m'avançai à sa rencontre , avec un Corps très- lesté de trois mille Fantassins, & de cinq cens Cavaliers. Il put bien s'appercevoir qu'il avoit affaire à un Grand-Maître d'Artillerie, par la manière dont il fut régalé en approchant de Montmélian. La trêve me mettant en état de me servir de toute l'Artillerie de cette Place , comme de la mienne propre ; je les joignis toutes deux , pour lui faire plus d'honneur. Le signal fut donné par une Enseigne blanche , mise sur la batterie du Rocher. La mienne commença après un fort-grand feu de Mousqueterie , & fut suivie de celle du Château ; de manière que Pune & l'autre ayant eu le tems de recharger , cette double décharge

1600.

de cent soixante dix Canons faite avec tout l'ordre, & encore multipliée par les échos que forment toutes ces gorges de Montagnes, fit le plus bel effet du monde; mais non pas, je crois, dans l'esprit du Légat, qui plus effrayé que flaté d'un honneur rendu avec un appareil si terrible, croyoit que toutes ces Montagnes alloient culbuter, & eut recours plusieurs fois au signe de la Croix.

Je menai dîner ce Cardinal à Notre-Dame de Miens, je le prévins sur deux choses touchant les affaires dont il me parloit : l'une, qu'il ne crût pas toutes les personnes qui viendroient se faire de fête auprès de lui de la part de Sa Majesté : l'autre, que si toutes ces personnes lui promettoient qu'on rendroit à M. de Savoye toutes les Places prises sur lui, sans les raser, il les crût encore moins; parce qu'assûrement cela n'arriveroit point. Après cet avertissement, je le remis entre les mains de ceux qui étoient venus le chercher de la part de Sa Majesté; & je continuai mes hostilités par les attaques de la Citadelle de Bourg, & du Fort Sainte-Catherine. On fit marcher cette dernière avant

l'autre , à la prière de la Ville de Genève , que le Roi étoit ravi d'obliger. En arrivant près de ce Fort , qui est situé sur un Tertre , au milieu d'une rase Campagne dont il paroît être le centre ; le Maréchal de Biron près duquel je me trouvai par hazard , me demanda si dans l'instant , & à cheval comme nous étions , je voulois venir reconnoître la Place avec lui. Je lui répondis , que pour faire cette observation en plein jour , nous étions trop brillans & trop empanachés : il montoit un cheval blanc , & portoit un grand panache de même couleur :
» point , point , me dit-il , ne vous
» mettez point en peine : morbieu !
» ils n'oseroient tirer sur nous. Allons
» donc , repris-je , comme vous voudrez ; cars'il pleut sur moi , il dégouttera sur vous. « Nous vinmes jusqu'à deux cens pas du Fort : Nous observâmes tous ce Fort long-tems , sans qu'on tirât que douze ou quinze méchans coups d'Arquebuse , & je crois , en l'air ; quoique nous fussions au nombre de vingt Chevaux. J'en étois dans une surprise extrême :
» Monsieur , lui dis-je , il n'y a per-
» sonne là-dedans , ou bien ils dor-

1600.

„ment, ou ont peur de vous. “ Le Roi eut encore plus de peine à le croire; parce qu’y étant allé la veille avec six Chevaux seulement, il se fit à son approche décharges sur décharges : & moi-même y étant retourné le lendemain à la pointe du jour, à pied, & n’ayant avec moi qu’Erard & Feugeres, je fus reçu avec un si grand bruit d’Artillerie, que le Roi envoya Montespán, croyant que c’étoit une sortie : “ A qui en veulent ces gens là, „ me dit Montespán, qui ne voyoit „ personne ? A moi, lui répondis-je ; „ mais j’ai vu ce que je voulois voir. “ Je conjecturai à peu près d’où pouvoit venir ce respect, qu’on portoit par-tout au Maréchal de Biron. Je vis que les flancs des Bastions de Sainte-Catherine étoient si mauvais, qu’ils étoient en grande partie éboulés ; & que le Fossé n’étoit pas en meilleur état. J’assurai Sa Majesté, que les Tranchées n’auroient pas été plutôt poussées jusques sur le bord du Fossé, que la Place se rendroit : & en effet les Assiégés, qui d’ailleurs manquoient de tout, craignirent d’être emportés d’assaut ; & demandèrent à capituler ; s’ils n’étoient pas secourus dans six jours.

Je demandai au Roi la permission de faire un tour à Genève, après que j'eus fait ouvrir la Tranchée: j'y arrivai le lendemain avec cent chevaux, & fort à propos pour rassûrer cette Ville effrayée de la grande quantité de Catholiques qu'elle voyoit au dedans de ses murs: MM. de Guise, d'Elbeuf, d'Epernon, de Biron, de La Guiche & autres y étoient avec toute leur suite. J'eus beau l'assûrer que Sa Majesté lui vouloit du bien; & que je n'en fortirois point, tant que tous ces Messieurs y seroient: le souvenir des persécutions passées étoit encore trop présent à l'esprit de cette Bourgeoisie: elle ne fut point contente, que je ne l'eusse délivré du sujet de sa crainte: ce que je fis dès le soir, en parlant à ces Messieurs, qui partirent tous le lendemain. La Ville députa dix ou douze de ses Principaux Bourgeois, ayant Bèze leur Ministre, à leur tête, pour complimenter Sa Majesté, & tâcher d'en obtenir un Point qu'ils tenoient fort secret: c'étoit la démolition du Fort de Sainte-Catherine, qu'ils souhaitoient passionnément. Bèze parla en homme d'esprit, & qui sçait louer

1600.

délicatement : il félicita les Protéſtans, du bonheur que le regne d'un ſi grand Prince leur annonçoit. Henry remercia les Députés & la Ville, à qui il offrit de la gratifier de celle de ſes Conquêtes qui étoit le plus à ſa bienſéance : & prévenant leur demande, il leur dit tout bas qu'ils auroient le plaſir d'être les maîtres du Fort de la Citadelle de Sainte Catherine ; & qu'il leur donnoit ſa parole en ma préſence (il me tenoit alors par la main,) qu'aucune ſollicitation ne pourroit l'empêcher de la faire raſer. Les Députés ſe retirèrent pleins de joie.

Sur les inſtances du Cardinal Aldobrandin, Sa Maieſté avoit conſenti qu'il ſe tint des Conférences à Lyon au ſujet de la Paix ; & avoit nommé pour traiter avec le Légat, le Cardinal Du Perron, le Connétable, le Chancelier, Villeroi & Jeannin, qui n'étoient encore convenus de rien, lors que la future Reine (31) arriva

(31) Cette Princeſſe dix-ſept Galères arri-
partit de Florence le va à Toulon ; d'où
17 Octobre, s'embar- elle vint à Lyon par
qua à Livourne, & Marseille, Avignon ;
avec une Eſcorte de &c. Le Roi y arriva

LIVRE ONZIEME. 511
en cette Ville. Le Roi n'eut pas plu-
tôt appris cette arrivée, qu'il quitta

1600.

en poste le 9. Novem-
bre. Quand le Roi
arriva (je prens ces
paroles dans les Mé-
moires les plus fidé-
les de ce tems - là)
„ la Reine étoit à son
„ souper : & là vou-
„ laat voir & consi-
„ dérer à table sans
„ être connu, il entra
„ jusques en la Sallet-
„ te , qui étoit fort
„ pleine...mais il n'y
„ eut pas plutôt mis
„ le pied , qu'il fut
„ reconnu de ceux
„ qui étoient le plus
„ près de la porte : ils
„ se fendirent pour
„ lui donner passage :
„ ce qui fit que Sa
„ Majesté sortit à l'inf-
„ tant , sans entrer
„ plus avant : la Reine
„ s'aperçut bien de
„ ce mouvement ,
„ dont toutefois elle
„ ne fit aucune dé-
„ monstration , que
„ de pousser les plats
„ en arrière, à mesu-
„ re qu'on la servoit ;

„ & mangea si peu ,
„ qu'elle s'assit plu-
„ tôt par contenance,
„ que pour souper. A-
„ près que l'on l'eut
„ desservie, elle sortit
„ incontinent , & se
„ retira en sa cham-
„ bre. Et le Roi qui n'ar-
„ tendoit autre chose,
„ arriva à la porte
„ d'icelle , & faisoit
„ marcher devant lui
„ M. le Grand , qui
„ frappa si fort , que
„ la Reine jugea que
„ ce devoit être le
„ Roi , & s'avança
„ au même instant
„ que M. le Grand
„ entra suivi de Sa
„ Majesté, aux pieds
„ de laquelle la Rei-
„ ne se jetta. Le Roi
„ l'embrassant , &
„ l'ayant relevée ; ce
„ ne furent qu'hon-
„ neurs , caresses &
„ baisers, respects &
„ devoirs mutuels.
„ Après que les com-
„ plimens furent pas-
„ sés , le Roi la prit

1600.

les quartiers de guerre & s'y achemina par un tems extrêmement pluvieux, courant en poste avec une grande partie des Seigneurs de la Cour. Il étoit onze heures du soir, lorsque nous arrivâmes au bout du pont de Lyon; & nous y attendîmes une heure entière qu'on vint nous ouvrir, pénétrés de froid & de pluie; parce que Sa Majesté pour le plaisir de surprendre la Reine, ne voulut point se nommer : ils ne s'étoient point encore vus l'un l'autre. Les cérémonies du Mariage

„ par la main, &	„ pense, qu'elle n'é-
„ l'approcha de la	„ toit venue que pour
„ cheminée, où il	„ complaire & obéir
„ parla à elle une	„ aux volontés de S.
„ bonne demi-heure,	„ M. comme sa très-
„ & s'en alla de-là	„ humble servante:
„ souper: ce qu'il fit	„ Cela lui étant rap-
„ assez légèrement.	„ porté, Sad. M. se fit
„ Cependant il fit a-	„ deshabiller, & entra
„ vertir Madame de	„ en la chambre de la
„ Nemours qu'elle dit	„ Reine qui étoit dé-
„ à la Reine qu'il étoit	„ ja au lit. &c. ce <i>Chro-</i>
„ venu sans lit, s'at-	„ <i>nologie Septenaire, an-</i>
„ tendant qu'elle lui	„ née 1600. où l'on peut
„ feroit part du sien,	„ voir aussi les particu-
„ qui leur devoit être	„ larités du voyage de
„ commun dès-lors	„ la Reine, de sa récep-
„ en avant Madame	„ tion dans les Villes de
„ de Nemours porte	„ France, &c. <i>De Thou,</i>
„ ce message à la Rei-	„ <i>liv. 125. Matthieu,</i>
„ ne, laquelle fit ré-	„ <i>100. 2. l. 2. p. 378 &c.</i>

se firent fans pompe : nous vîmes souper le Roi, qui nous envoya ensuite en faire autant ; & se retira dans l'appartement de la Reine.

1600.

L'arrivée de Sa Majesté ne fit qu'échauffer encore davantage la contestation au sujet des articles de la paix. Les Plénipotentiaires étoient presque tous dans les intérêts du Duc de Savoye, & bien aises de faire leur Cour au Légat. C'est ce qui fit que Henry jugea à propos de se faire rendre compte de leur négociation : & il blâma fort les Commissaires d'avoir excédé leur pouvoir. Bellièvre & Villeroi avoient promis au Légat, qu'aucune des Places prises ne seroient démolies ; mais sur-tout Sainte-Catherine, sur laquelle le Légat avoit fait des instances particulières, comme étant le meilleur & même le seul boulevard du Duc de Savoye contre la République de Genève. Henry leur fit sentir qu'il soupçonnoit la précipitation avec laquelle ils avoient souscrit sans l'avoir consulté, à un article de cette importance ; & ajouta qu'il leur déclareroit sa volonté sur ce point dans quelques jours. Il me fit appeler ; & me dit qu'avant que le Légat

1600.

lui eût fait à cet égard les sollicitations auxquelles il s'attendoit, le plus court étoit de faire sauter les cinq bastions du Fort, & d'avertir la Bourgeoisie de Genève de venir achever la démolition. Jamais ordre n'a été si promptement ni mieux exécuté : dans une nuit les Genevois mirent cette Citadelle rès-pié-rès-terre ; & emportèrent même tous les matériaux ; de manière qu'on auroit eu le lendemain de la peine à croire qu'il y eût jamais eu un Fort en cet endroit, & que la nouvelle en fut répandue d'abord comme d'un effet du feu du Ciel. Lorsqu'on eut sçu la vérité, le Légat en conçut un grand ressentiment ; & ne laissa pas d'avouer dans son chagrin, que j'étois le seul qui ne l'avoit point flaté là-dessus ; & qu'il n'avoit pas fait assez d'attention à mon avis. Ce qui le fâchoit le plus ; c'est que sur la foi des Commissaires, il s'étoit avancé du contraire au Pape. La Négociation en fut entièrement rompue pendant trois ou quatre jours : & lorsqu'après ce tems-là on la reprit ; ce fut avec tant d'aigreur de la part de cette Eminence, qu'elle rejeta toutes les propositions qu'on lui fit.

Ces propositions étoient: que le Duc de Savoye céderoit au Roi les cours de la Rivière du Rhône & ses environs, jusqu'à des distances désignées l qu'il ne pourroit élever aucun Fort à une lieue près, pour favoriser le passage des Espagnols; qu'il laisseroit à la République de Genève la jouissance de certains Villages aussi spécifiés; que Bèche-Dauphin seroit démoli, & Château-Dauphin restitué: enfin que le Duc payeroit cent cinquante mille écus, pour les frais de la guerre.

1600.

Frontière
du Dauphiné.

Le Roi regardant cette affaire comme manquée, par l'entêtement du Légat, se résolut à continuer la guerre encore plus vivement; & m'ayant fait appeller, il me communiqua son dessein, qui étoit d'aller chercher le Duc de Savoye à la tête de toute son armée; pendant qu'avec l'Artillerie je battois la Citadelle de Bourg. Nous avions chacun des obstacles particuliers dans ce double projet; outre la disette d'argent qui nous étoit commune, Je trouvois l'entreprise de Bourg très-difficile à exécuter; la saison étant aussi avancée qu'elle l'étoit. La différence que je fais entre ce Château, & celui de Montmé-

1600.

lian, avec lequel il me semble qu'il peut aller de pair : c'est que pour qui n'auroit que dix ou douze piéces de canons, Montmélian vaut à la vérité dix Places comme Bourg ; parce que la prise de Montmélian dépend d'avoir assez d'artillerie pour en foudroyer tous les dehors ; mais pour une armée forte de soixante canons, la Citadelle de Montmélian n'est pas plus difficile à emporter que celle de Bourg ; parce que celle-ci plus régulière que l'autre, ne peut être attaquée que méthodiquement, & pied à pied. Si j'en avois été cru, lorsque je conseillai qu'on s'y attachât d'abord au partir de Montmélian ; elle auroit pu être alors au pouvoir du Roi.

Pour ce Prince, son embarras venoit de ce que n'ignorant pas de quelle manière la plupart de ses Officiers Généraux conspiroient contre lui, avec le Duc de Savoye & l'Espagne ; il avoit tout à craindre en s'engageant avec eux dans le pays ennemi. Les diguières étoit le seul sur lequel il pût compter ; sa fidélité avoit paru en dernier lieu dans l'avis qu'il avoit fait donner à Calignon, que le Duc de

Bouillon se servoit d'un nommé Ondevous, pour entretenir ses liaisons avec les Grands du Royaume. Il est vrai, que si Calignon eût été plus diligent à s'acquitter de sa commission, Ondevous n'auroit pas eu le tems de s'évader comme il fit, & que sa détention auroit mis en évidence tous les projets des factieux ; mais il y a toute apparence, que ce n'étoit pas la faute de Lesdiguières. Je conseillai au Roi de ne se reposer que sur lui ; & pour se l'attacher encore davantage, de le faire Maréchal de France, & Gouverneur de Piémont. A l'égard des autres, il étoit facile de rendre leur mauvaise volonté sans effet, en leur donnant des Emplois loin du gros de l'Armée.

Mais ce qui nous parut le plus pressé à tous les deux, étant d'avoir de l'argent, nous convinmes que je partirois dans quatre jours pour Paris ; & qu'afin de pouvoir y vaquer pendant six Semaines entières, j'emploierois ces quatre jours, à faire tous les préparatifs nécessaires pour l'attaque de Bourg ; à faire faire montre aux soldats, du peu d'argent qui nous restoit ; & à pourvoir à toutes les dépen-

1600.

les, soit extraordinaires, soit ordinaires de la Maison du Roi. Je fis dès le lendemain prendre les devans à mon épouse, & à mes équipages; & je leur dis d'attendre de mes nouvelles à Rouanne, où je comptois, lorsque j'y serois arrivé, leur faire prendre la Loire jusqu'à Orléans. Ils m'y attendirent trois ou quatre jours de plus; parce que mes mesures furent rompuës, par le changement qui arriva dans l'affaire de la paix.

Etant allé prendre congé du Roi; il approuva qu'avant de partir, je visse aussi le Légat, qui avoit toujours marqué beaucoup d'estime pour moi. J'entrai chez lui tout botté: mes chevaux de poste m'attendoient de l'autre côté de la Rivière, vis-à-vis son logis. Il me demanda où j'allois en cet équipage: » en Italie, lui dis-je: c'est à ce coup que j'irai en » bonne compagnie baiser les pieds » du Pape. Comment! en Italie, reprit-il, fort étonné? Ho! Monsieur, » il ne faut pas cela; je vous prie, aidez-moi à renouer cette Paix: « Je parus ne pas refuser d'y travailler encore, mais par respect pour la médiation; le Roi ayant perdu de vue toute

toute idée de Paix. Je repris en deux mots tous les principaux Articles déjà proposés; & je demandai ensuite au Cardinal, s'il vouloit ajoûter foi à ce que j'allois lui dire. Comme il m'en assura, je lui dis qu'il pouvoit tenir en ce moment comme une chose très-certaine, que de ces Articles Sa Majesté ne se relâcheroit jamais sur ceux qui concernoient la rive du Rhône, les Villages dans le voisinage de Genève, Château-Dauphin & Beche-Dauphin, parce que je connoissois sur tous ces points l'intention de Sa Majesté comme elle-même: il m'en demanda les raisons, que je me dispensai de lui dire, à cause du peu de tems que j'avois pour cela. Après qu'il eut fait quelques tours de chambre, en faisant ses réflexions; il me demanda avec la même protestation de sincérité, si en m'accordant tous ces points, il ne feroit plus fait mention de tous les autres. Je lui répondis, que je croyois pouvoir le lui garantir. Sur quoi il me pria d'aller communiquer au Roi ce qu'il venoit de me dire. Henry me vit revenir avec plaisir. Je retournai un moment après vers le Légat, avec un

1600.

1600, plein pouvoir de Sa Majesté; & dans l'instant nous conclûmes un (32) Traité, qui languissoit depuis si long-tems.

En voici les conditions : qu'en échange du Marquisat de Saluces, auquel le Roi de France renonçoit, le Duc de Savoye céderoit à Sa Majesté les Places de Sental, Monts & Roquesparviere, la Bresse en entier, les bords & environs du Rhône, d'un & d'autre côté jusqu'à Lyon, excepté le Pont de Grézin & quelques passages nécessaires à Son Altesse pour entrer en Franche-Comté : sans cependant qu'elle acquît par cette cession, le droit de tirer de ces endroits aucun tribut, d'y bâtir aucun Fort, faire passer aucunes Gens de Guerre, que de la permission du Roi ; & à condition que pour ce droit de passage au Pont de Grézin, le Duc payeroit à la France cent mille écus : qu'il remettroit encore à Sa Majesté la Citadelle de Bourg, le Bailliage de

(32) M. De-Thou, Matthieu & la Chronologie Septenaire en parlent conformément à ce récit. *ibid.*

année 1601. Voyez aussi ce Traité, *Mem. de Nevers*, tom. 2. p. 775. & *suiv.*

Gex , Château-Dauphin & ses dépendances , avec tout ce qui peut être compris dans la Province de Dauphiné deçà les Monts : qu'il renonceroit pareillement à la propriété d'Aus , Choufy , Valley , Pont-d'Arley , Seissel , Dhana & Pierre-Châtel aux environs de Genève ; que les Fortifications de Beche-Dauphin seroient rasées ; que le Roi en rendant de son côté tout ce qui n'est point spécifié ici de ses autres conquêtes , pourroit en retirer l'Artillerie , & les munitions qui y étoient actuellement. Les autres Articles regardent les criminels réfugiés & les prisonniers de Guerre, les Bénéfices Ecclésiastiques, les échanges de Terre entre Particuliers &c. Il y est articulé pour le Duc de Nemours , qui a une partie de ses Biens dans cette Contrée , qu'il ne sera inquiet , ni pour ceux qui relèvent du Roi , ni pour ceux qui sont dépendans de Son Altesse. Je ne dis rien des autres clauses communes à tous les Traités.

Quoique ce Traité fût signé de moi au nom du Roi , du Légat pour le Pape, & des Agens du Duc de Savoye, celui-ci poussé par le Comte Fuentes ,

522 MEMOIRES DE SULLY;

1600.

en retarda si fort l'entiere conclusion par ses plaintes & ses langueurs, que le Roi crut ne devoir point encore désarmer. Il fit un (33) voyage en poste à Paris, en attendant que le Duc se fût déterminé. S'il étoit obligé de repasser en Savoye; il avoit des mesures à prendre pour les affaires du dedans de son Royaume, & sur-tout de Paris, dans un tems où tout étoit rempli de factieux. Il laissa le Connétable & Lefdiguieres avec de bonnes troupes sur cette Frontière, en

(33) » Il partit, dit	» demeurâmes trois
» Bassompierre, une	» jours à Verneuil,
» nuit en poste, de	» puis vinmes à Pa-
» Lyon, pour s'en re-	» ris- Enfin
» venir à Paris: &	» la Reine arriva à
» s'étant embarqué	» Némours; & le
» sur l'eau à Rouan-	» Roi courant à soi-
» ne, il vint descen-	» tante chevaux de
» dre à Briare: de	» poste, l'y alla trou-
» Briare il vint cou-	» ver, & l'amena à
» cher à Fontaine-	» Fontainebleau, où
» bleau, & le lende-	» ayant demeuré
» main dîner à Ville-	» cinq ou six jours,
» neuve; & passant la	» elle arriva à Paris,
» Seine, au bas des	» logée chez Gondy,
» Tuileries, s'en alla	» &c. « <i>Mem. de</i>
» coucher à Verneuil	» <i>Bassompierre</i> , tom. 1.
» (près Senlis.) Nous	» p. 89. & 90.

attendant son retour ; & à Lyon pour
terminer les affaires de la Paix, Vil- 1600.
leroy & deux ou trois autres Com-
missaires.

Mais Sa Majesté ne se trouva point
obligée de retourner en ces Provin-
ces. Le Duc de Savoye après bien des
mutineries , revint à des réflexions
plus sensées ; & considérant tout ce
que son opiniâtreté lui avoit déjà
coûté, il se trouva fort heureux d'ac-
cepter le Traité , dans la forme où il
venoit d'être mis. On y joignit donc
les formalités : & la Paix fut publiée à
Paris & à Turin , avec les cérémonies
accoutumées. L'exécution des Arti-
cles ne se fit pourtant pas , sans que
le Duc de Savoye fit naître plusieurs
autres difficultés , qui arrêterent Vil-
leroy à Lyon une partie de l'année
suivante. Ce ne fut qu'en ce temps-
là qu'on fut parfaitement d'accord ;
& l'Espagne. qui s'étoit mêlée fort
avant dans cette affaire , en donna
elle-même le conseil au Duc de Sa-
voye. Henry marqua en toutes ces
occasions beaucoup de déférence
pour le Pape : il accorda tous les dé-
lais que le Duc de Savoye engageoit

1600.

le Légat à demander par le Comte Octavio Tassone : ce n'étoit pas l'avis de Villeroy ; mais Sa Majesté croyoit qu'après avoir obtenu au fond tout ce qu'elle pouvoit demander , elle ne devoit pas marquer tant de rigueur sur la manière , ni s'exposer à voir peut-être la Guerre se rallumer pour si peu de chose. Celle-ci fut aussi avantageuse au Roi , que le peut jamais être une Guerre achevée dans une seule Campagne. Sa Majesté déclara que la Bresse ne seroit point comprise dans la Généralité de Lyon ; mais qu'elle seroit réunie à la Bourgogne , & ressortiroit à la Cour des Aydes de Paris.

La Reine ne prit pas incontinent après , la route de Paris. Elle amenoit avec elle D. Joan, son Oncle , bâtard de la Maison de Médicis ; Virgile Urfin , son Cousin , qui ayant été nourri jeune avec elle , avoit conçu des espérances au-dessus de sa condition. Plusieurs autres Italiens & Italiennes étoient à sa suite : entr'autres un jeune homme nommé Conchini , & une fille nom-

mée Léonore Galigai, qui jouèrent dans la suite un grand rôle. Je la précédai à Paris de huit jours, pour y faire ordonner la cérémonie de son entrée (34), qui fut des plus magnifiques en toutes manières. Le lendemain le Roi l'amena dîner avec toute sa Cour chez moi à l'Arcenal. Elle étoit suivie de toutes ses filles Italiennes, qui trouvant le vin d'Arbois fort de leur goût, en burent un peu plus que de besoin.

1600.

(34) Il ne paroît pas qu'on ait fait à cette Princesse la cérémonie d'une entrée solennelle dans Paris: « Les Parisiens, dit au contraire la Chronologie Septenaire, vouloient se préparer à lui faire une très-belle & très-magnifique entrée, & en suppléerent le Roi: mais Sa Majesté voulut que les frais de cette entrée fussent employés en des choses plus nécessaires. » Et quelques lignes après: „ arrivant à la fausse-porte du Fauxbourg Saint Marcel; le Sieur Marquis de Rosny fit tirer par trois fois tout le Canon de l'Arcenal. Elle passa dans la litière, le long des Fossés de la Ville; & pour ce jour, alla loger au Fauxbourg Saint Germain à l'Hôtel de Gondy, & le lendemain, chez Zamet, & puis au Louvre. « Ibid.

1600.

J'avois d'excellent vin blanc, & aussi clair qu'eau de roche : j'en fis remplir les aiguières; & lorsqu'elles demandoient de l'eau pour tremper le vin de Bourgogne, ce fut cette liqueur qu'on leur présenta. Le Roi les voyant de si bonne humeur, se douta que je leur avois joué pièce. La conjoncture du mariage du Roi fit qu'on ne parla pendant tout l'Hyver que de parties de plaisir.

La guerre parut fort allumée cette année en Flandre. Le Prince Maurice d'Orange gagna au mois de May contre l'Archiduc Albert, une bataille, (35) où l'Amirante de Cas-

(35) C'est la bataille de Nieuport, donnée dans le mois de Juillet: les Espagnols y perdirent huit mille hommes. Le Prince d'Orange n'en fut pas moins obligé de lever le siège, qu'il avoit mis devant Nieuport, & de se retirer en Hollande. La plupart de ces faits étrangers ne

sont ordinairement pas rapportés dans nos Mémoires avec plus d'exactitude que d'étendue. Je ne crois pas qu'il soit à propos que je m'attache à les détailler dans ces notes : il vaut mieux renvoyer le Lecteur aux mémoires & histoires du temps. Con-
sultez de même les

tille , son bras droit , fut fait prisonnier. Il alla ensuite mettre le Siège devant Nieuport ; mais il fut obligé de le lever. Je ne dirai rien de celle de l'Empereur & du Grand Seigneur en Hongrie , sinon que le Duc de Mercœur y fut fait Lieutenant Général de Sa Majesté Impériale. Je supprime aussi les magnificences du Jubilé (36) Séculaire à Rome ; & je termine les Mémoires de cette année par un fait , qui fournit une réflexion bien sentée sur les Duels. Breauté (37) s'é-

1600.

histoires générales & autres Mémoires particuliers sur les de ce temps-là.

Expéditions militaires entre l'Armée de (37) Charles de Bréauté , Gentilhomme François , du pais de Caux , Capitaine d'une Compagnie de

Cavalerie au service des Etats : son adversaire étoit un simple Soldat Flamand , Lieutenant d'une Compagnie du Gouverneur de Bolduc , contre lequel il se battit en combat singulier de vingt Fran-

(36) On compte qu'il y eut trois cens mille François , tant hommes que femmes , qui allèrent à Rome gagner les Indulgences du Jubilé. Voyez-en les cérémonies dans le Septenaire , année 1600.

1600. tant battu en combat singulier, il tua son adversaire, & fut ensuite assassiné lui-même.

gois contre vingt Flamands. Après avoir eu l'avantage dans une première attaque où il tua son ennemi, il fut fait prisonnier dans une seconde ; & tué par ordre du Gouverneur de Bolduc. Il cherchoit les Duels, dit l'Auteur de la Chronologie Septenaire, pour lesquels il s'étoit absenté de la Cour de France.

Fin du troisième Tome





TABLE GÉNÉRALE

D E S

MATIERES

Du troisiéme Volume.

A.

AGEN pris par les Catholiques une seconde fois , 53. N. 17.

ALBRET (Maison d') Alliance entr'elle & la Maison de Rohan , 51. N. 15.

ALBRET (Henry d') Albret (Baron de Miossens. *Voyez Miossens.*

ALDOBRANDIN (Cardinal) neveu & Légat de Clement VIII. vient traiter de la paix. Réception que lui fait Sully & sage avis qu'il lui donne , 505. 506. Conférences qu'il a à Lyon avec les Commissaires nommés

par Henry IV. 510. Il les rompt au sujet de la démolition du Fort Sainte Catherine, 514. Reprend le Traité avec Sully & le couclut , 520. N. 20.

ALINCOURT. (Charles de Neufville Marquis d') Henry IV. lui refuse la Charge de Grand-Maitre de l'Artillerie , 154. Somme d'argent qu'il reçut par son Traité , 293. Il est envoyé à Rome pour le Mariage de Henry avec Marie de Médicis , 462.

ALEGRE (An- drée d') *Voyez Fer-*
Z vj

vacques Comtesse d')

ALLYMES (René de Lucinge des) Commissaire du Duc de Savoye dans l'affaire de Saluces. 4. 5. N. 16. Cherche à corrompre Sully par des présens , 437. *Voyez* Savoye , Saluces , Sully.

AMBASSADES & Ambassadeurs de la part d'Elisabeth & des Provinces-Unies à Henry IV. Discours politiques de ce Prince en cette occasion , 197. & *suiv.* N. 34. *Voyez* Henry , Cecil , Nassau , Elisabeth , &c. du Duc de Luxembourg à Rome. *Voyez* Sillery.

AMIENS. Henry IV. y séjourne , 23. Réponse qu'il fait aux Députés de cette Ville , 23. N. 11. Les Espagnols s'en emparent par surprise , 126. n. 2. 3. Chagrin qu'en ressent Henry. Préparatifs pour reprendre cette Place. 126. 127. n. 3. Henry en fait le siege , *suiv.* Soins de Sully pour faire réussir ce siege , *ibid.* n. 7. Les

Espagnols ne peuvent en empêcher la prise , 159. *suiv.* n. 15. 16. Henry y va pour la conclusion du Traité de Vervins , 229.

ANGE (Pere) *Voyez* Joyeuse (Henry de)

ANGEL (N. de Saint) sert le Parti du Roi en Limosin , 52. n. 16. contribué à la prise de la Ville de Bourg. 464.

ANGERS. Séjour qu'y fait Henry IV. en allant en Bretagne , & affaires qui s'y traitèrent , 179. *suiv.* *Voyez* Henry , Mercœur , &c.

ANGLETERRE & Anglois. Entretien de Henry IV. avec les Ambassadeurs Anglois & Hollandois , 197. n. 34. *Voyez* Cecil. Henry retire de l'Angleterre nos fermes qu'elle faisoit valoir , 304. *suiv.*

ANJOU (François de Valois Duc d'Alençon puis Duc d') autrement Monsieur. On voulut lui faire épouser la sœur de Henry IV. 343.

ARGENAL de Paris.

DES MATIÈRES. 551

Le Duc de Sully y défendu, 237. n. 2.
fait sa demeure, 216.
En rétablit les travaux, 427. *suiv.* Y reçoit le Roi & la Reine, 525.

ARCHIDUC d'Autriche. (Albert Cardinal &) manque l'occasion de battre les François devant Amiens, 159. 160. n. 15. Bon mot de Henry IV. à cette occasion. n. 16. Signe à Bruxelles le Traité de Vervins pour le Roi d'Espagne, 232. Va chercher l'Archiduchesse de Gratz pour Philippe III. & passe avec elle par Marseille, 240. 241. n. 38. Il épouse l'Infante Isabelle, & est fait Gouverneur des Pays Bas où il va, *ibid.* Il perd la bataille de Nieuport contre le Prince d'Orange.

ARGENTIER (l') Traitant, 121.

ARMAGNAC (Comté d') érigé en Prévôté. Procès perdu par Henry IV. contre Fontrailles pour ce Comté, 171.

ARRAS (Port d')

ARRAGON (l'Admirante d') assiste pour le Roi d'Espagne à la Cérémonie de la publication de la Paix de Vervins à Paris, 231. n. 36. Commande l'Armée Espagnole en Flandre, 342.

ARRAS. Le Maréchal de Biron manque cette Place, 5. n. 5. Henry IV. a dessein d'en faire le siège. 8. La prise d'Amiens par les Espagnols fait échouer ce dessein, 122.

ARSCOT (Duc d') assiste à la publication de la paix de Vervins à Paris, 235. n. 47.

ARTILLERIE, (Grande Maîtrise de l') Henry IV. la promet à Sully, puis la donne à d'Esgrées & la refuse à d'Alincourt, Laubépine & Montigny, 153. *suiv.* n. 11. Elle est accordée à Sully, 425. *suiv.* Et déclarée

Grande Charge de la Couronne. n. 13.

ASTROLOGIE & Astrologues. Avanture du Duc de Sully avec un Astrologue. 14. *suiv.* Passion pour l'Astrologie dans le siècle de Henry IV. 375.

AUBEPINE (Charles de l') Marquis de Châteauneuf. Henry IV. lui refuse la Grande Maîtrise de l'Artillerie. 153. n. 12.

AUBIGNÉ ou Aubigny (Théodore Agrippa d') mal intentionné pour le Parti de Henry IV. 148. Particularités sur sa vie, n. 8. Moyens qu'il employe pour soulever les Calvinistes, 194. n. 11.

AUTRICHE (Maison d'). Biens portés dans cette Maison par celle de Béthune, 39. n. 13.

AUTRICHE (André Cardinal d') gouverne en Flandre en attendant l'arrivée de l'Archiduc Albert, 342.

AUTRICHE (Marguerite d') Archiduchesse de Gratz, épou-

se Philippe III. 316. n. 38. Passe par Marseille, *ibid.* 341. n. 39. Voyez Philippe II. Philippe III.

AUVERGNE. L'un des Sédrieux dont Sully déconcerte les projets. 135. Il traverse les amours de Henry IV. & de Madame d'Enragues sa sœur, 412. n. 6. Voyez Vernueil (Marquise de)

B.

BALS & Fêtes à Paris pendant l'Hiver de l'année 1597. 134.

BALAGNY (Jean de Montluc de) valeur de son traité avec Henry IV. 292.

BALEINE prise sur la Côte de Hollande 322. n. 27.

BAR (Henry de Lorraine Duc de) Son mariage avec Madame, & oppositions qu'y font le Pape & le Clergé, 344. *suiv.* n. 72. Voyez Madame Ossat, Clergé.

BARRE (Madame de la) donne de méchans conseils à Ma-

DES MATIERES. 533

dame contre Sully , die , 176. — 184.
33.—51.

BARREAUX (des) Il signe le Traité de Vervins & assiste à sa publication à Bruxelles , 232. n. 46. Conduit avec Sillery les affaires du dedans du Royaume. 281. n. 14.
71.

BASSIGNAC ou *Vassignac* (Gédeon de) Henry IV. lui donne les Sceaux & le fait Gentilhomme Calviniste , 371.
L'un des Commissaires pour l'affaire du mariage du Roi , 418. Et dans celle du Marquisat de Saluces 413.

BEAUCAIRE. *Voyez Martigues.*

BEAUPRE (Saint Germain de) l'un des Chefs Calvinistes mal intentionnés. Ses brigues pendant le siège d'Amiens , 148.

BELLEGARDE (Roger de Saint - Larry Duc de) Grand Ecuier de France. On lui refuse l'honneur d'épouser Marie de Médicis pour le Roi , 461. Il se trouve au Château de Montmélian, 495.

BELLES - LETTRES (établissement pour les) par Henry IV. 238. n. 2.

BELLIEVRE (Pomponne de) veille à la sûreté de la Picar-

BELLISLE (Antoinette d'Orléans de Longueville Marquise de) se fait Feuillantine , 367. Cause de cette retraite & son éloge. *ibid.* n. 69.

BELLISLE (Charles de Condé Marquis de) *Voyez* l'Article précédent.

BELLY Chancelier de Savoye , Commissaire dans l'affaire du Marquisat de Saluces , 433.

BERHINGHEN (Pierre de) Moyens qu'il propose pour prendre la Fere , 2. n. 2. Il rend service à Sully au sujet de son entrée dans le

Conseil des Finances. 61. --- 63. --- 133.

BERNIERES Conseiller au Parlement de Rouen du parti de Henry IV. 23.

BERTHIER, Agent du Clergé, 359. n. 47. Sa fermeté pour faire réformer l'Edit de Nantes, 362.

BERTICHERRE (la) Cabale pour les Calvinistes pendant le siège d'Amiens, 148.

BESSAIS. Ses brigues dans le Parti Protestant, 148.

BETHUNE (Maison de) Ses Alliances avec la Maison de Bourbon & de Luxembourg, 186. n. 14.

BETHUNE (Salomon de) frere du Duc de Sully. Sa mort, 156. n. 14.

BIRON (Charles de) Comte Maréchal de J manque la prise d'Arras, 5. n. 3. --- 135. Belle parole de Henry IV. à sa Louange. 174. n. 20. est fait Duc & Pair, & assiste à la ratification du Traité de Vervins à Bruxelles, 232. Ses brigues en Guyenne,

405. L'un des Commissaires dans l'affaire du Marquisat de Saluces. 433. Il prend la Ville de Bourg malgré lui, 462. *suiv.* Il cherche à faire perir Sully dans des embuscades, 468. Donne de méchans conseils à Henry, 500. Instruit le Duc de Savoye de tout ce qui se passe au Conseil & à l'Armée, 504. Tâche de faire tuer Sully devant le Fort Sainte Catherine, 507, 508.

BIZOUZE ou Vigore Député par Henry IV. dans les Généralités, 70.

BLAVE ou Pour-Louis. Les Espagnols en sont chassés, 184. n. 28.

BLAVE assiégé & manqué par le Maréchal de Matignon, 53. n. 17.

BLED. Défense de le transporter hors du Royaume, 236. Réflexion sur cette partie de la politique, n. 1.

BLAIS. Motifs du voyage qu'y fait

DES MATIERES. 535

Henry IV 405.

BOESSE. Officier de l'Armée du Roi. Sa fermeté fait prendre la Ville de Bourg, 464.

BOESSE, Maître d'Hôtel de Madame, 41.

BOIS - DAUPHIN. { Urbain de Laval de) Somme qu'il reçoit de Henry IV. par son Traité, 293.

BONGARS (Jacques de) Agent de France en Allemagne, 324.

BORN, Lieutenant Général d'Artillerie, 424.

BORHEON (Guillaume de Gadaigne de) assiste à la ratification de la paix de Vervins par le Duc de Savoye, 232. n. 48.

BOUILLON (Henry de la Tour d'Auvergne, Vicomte de Turenne, Duc de) Objet de ses brigues pendant le siège d'Amiens, 147. *suiv.* n. 9. Il cherche à soulever les Protestans en Breragne, 196. Henry le lui reproche, 205, 206. Article capiteux qu'il fait insé-

rer dans l'Edit de Nantes, pour quel objet, 358. *suiv.* n. 47. Il veut du mal à Sully d'avoir fait supprimer cet Article, 366. Il cabale avec les Seigneurs du Royaume, 517.

BOULOGNE. Conférence en cette Ville entre l'Espagne & l'Angleterre, sans fruit, 242. n. 5.

BOURBON (Maison de) Biens portés en cette Maison par celle de Béthune, 39. n. 13. Alliance de la Maison de Rohan avec elle, 51. n. 15.

BOURBON (Alexandre de) second fils de Henry IV. & de la Duchesse de Beaufort légitimé, 245. Est baptisé comme enfant de France, & nommé Monsieur, 246. *suiv.* n. 8.

BOURBON (Catherine Henriette de) fille de Henry IV. & de la Duchesse de Beaufort légitimée, 376. *Voyez Estrées.*

BOURBON (Charles de) fils naturel d'Antoine Roi de Navarre, Archevêque de

Rouen , refuse de marier Madame Catherine , 250. *suiv.* n. 44. Plaisante conversation entre lui & Roquelaute à ce sujet , 353 , 354. *Voyez Bar , Madame , Roquelaute , &c.*

BOURBON (Made-moiselle de) fille de Henry L Prince de Condé. Sa mort , 374. n. 54.

BOURG-EN-BRESSE pris par le Maréchal de Biron malgré lui , 462. *suiv.* Force de son Château , 515 , 516.

BOURGES. Somme payée pour sa réduction , 293.

BOUVENS Gouverneur de Bourg - en - Bresse ne peut en empêcher la surprise, quoiqu'averti , 463. *suiv.*

BRANDIS, Gouverneur de Montmélian, en rend le Château à Henry IV. par capitulation , 498. *suiv.* Son épouse y a beaucoup de part , *ibid.*

BREAUTE (Charles de) se bat en duel de vingt François contre vingt Fla-

mands , 527. n. 37.

BRESSE prise par Henry IV. 462. *suiv.* Cédée en entier au Roi par le Duc de Savoye , 520. *Voyez Traité de Lyon.* Réunie à la Bourgogne , 524.

BRETAGNE. Villes prises & rencontres militaires dans cette Province & autres faits d'armes des différens partis. 52. *suiv.* n. 16. Henry IV. se détermine à y aller en personne , 174. Objet & fruits de ce voyage , 177. *suiv.* Prétendus droits du Duc de Mercœur sur cette Province , *ibid.* n. 21.

BRETONS (Chevalier de) Agent & Commissaire du Duc de Savoye dans l'affaire du Marquisat de Saluces , 401 --- 433. --- 456.

BRIENNE . *Voyez Loménie.*

BRISAC (Charles de Coët , Comte de) Maréchal de France envoyé en Picardie , 192. Somme qu'il reçoit pour son Traité , 292.

DES MATIERES. 537

BROSSIER (Marthe) prétenduë Démoniaque. Dessëins de ceux qui la faisoient agir. Sagesse de Henry IV. dans cette affaire , 369. 370. Particularités sur cette intrigue , n. 52.

BRULART , *Voyez Sillery.*

BUDOS (Louise de) femme du Connétable de Montmorency. Sa mort , 375. n. 56.

BUZENVAL (Paul Choart de) Ambassadeur de France en Hollande , 233.

C.

CATALAGIRONNE (Bonnaventure de) Patriarche de Constantinople. Travaille avec fruit à la paix de Vervins , 177, 178. n. 22. Il ne peut faire oter à Sully la Commission dans l'affaire de Saluces , 439.

CALIGNON (N. de) 148. n. 9. Employé à la composition de l'Edit de Nantes , 204. n. 55. Henry

IV. lui reproche un Article de cet Edit qu'on est obligé de réformer , 361. *suiv.* 516.

CAMBRAY. Somme payée par Henry IV. pour sa Réduction , 243. n. 6.

CARDINAUX. Promotion de Cardinaux François , 243. n. 6.

CASAU BON. Henry IV. l'appelle & le fixe à Paris , 239.

CASE (la) Gentilhomme Calviniste. Ses brigues pendant le siège d'Amiens , 148.

CASTENET. Sa fermeté fait prendre Bourg-en-Bresse malgré le Maréchal de Biron , 464 , 465.

Catherine (Fort de Sainte) en Savoye , attaqué & pris par le Duc de Sully , 106. *suiv.* Démoli à la prière de la République de Genève , 509. 510.

CAUMARTIN (Louis le Fevre de) Garde des Sceaux. Services qu'il rend à Henry IV. dans les Généralités où il est

envoyé, 70. n. 19. Est nommé pour assister à la Conférence de Boulogne, 242. n. 5.

CECIL (Robert) Ambassadeur d'Elisabeth à Henry IV. Entretien de ce Prince avec lui, 197.

CECIL (Guillaume) Secrétaire d'Etat d'Elisabeth, 197. n. 34.

CHAMANT (Jean & Antoine de Saint) pour la Ligue en Languedoc & en Limousin, & depuis pour Henry IV. 52. n. 16.

CHAMBERT ou *Chambarret* (N. de) l'un des Chefs Royalistes en Languedoc 52. n. 16. Il contribua à la prise de Bourg, 464.

CHAMBERY. Henry IV. prend cette Ville & y donne des Fêtes. 466.

CHAMERS de Justice établie par Henry IV. 131.

CHAMERS des Comptes manquent de respect à Henry IV. 165. Abus qu'y corrige le Duc de Sully, 316.

CHAMPIGNY Commissaire dans l'Orléanois de la Tou-

raine, 321.

CHAPELLE - BIRON (Charles de Charbonniere de la) l'un des Officiers de la Ligue, 53. n. 16.

CHARBONNIERES, Sully en fait le siège malgré les oppositions des Courtisans, le prend avec beaucoup de fatigues, & en défend le pillage, 171. *suiv.*

CHARLES QUINT. Son ambition, ses projets, sa retraite, 326. *suiv.* n. 30. Il ordonna qu'on restituât la Navarre à la Maison d'Albert, 330. n. 33. *Voyez Philippe II.*

CHATEAUNEUF (René de Sainte-Marthe de) l'un des Chefs Royalistes en Languedoc, 52. n. 16.

CHATRE (Claude de la) Somme d'argent qu'il reçoit pour son Traité, 293.

CHAUVELIN (Sébastien) Conseiller au Parlement, 276

CHIVERNY ou *Cheverny* (Philippe Hurault de) Chancelier est pressé par

DES MATIERES. 539

Sa Majesté de travailler à la confection des Articles de l'apacification avec les Protestans, 174. Seconde la Duchesse de Beaufort dans ses brigues pour devenir Reine, 249. *suiv.* somme d'argent qu'il reçoit pour son traité, 292. Sa mort, 371.

CLAN (Saint Germain de) ses menées pendant le siège d'Amiens, 148. n. 9.

CLERGÉ de France. Don gratuit, 130. Assemblée du Clergé de 1598, 242. Il s'oppose au mariage de Madame avec le Duc de Bar, 345. *suiv.* A l'enregistrement de l'Edit de Nantes & le fait réformer, 355. *suiv.* n. 47.

CLEMENT VIII. Travail à la paix générale 177. n. 22. Se montre favorable à la dissolution du mariage de Henry IV. & de la Reine Marguerite, 110. Refuse la dispense pour le mariage de Madame avec le Duc de Bar, 346. *suiv.* n. 42. Se démet du compromis pour le Mar-

quisat de Saluces, 401. Il accorde la dissolution du mariage de Henry IV. en faveur du mariage de ce Prince avec Marie de Médicis, 461. Déférence de Henry pour lui dans le Traité de Savoye, 523.

CLERMONT. Dangereux que coure Madame de Liancourt sur cette route, 17. *suiv.*

CLERMONT (N. de) Conseiller de réformer l'Edit de Nantes, 365.

COESNARD, Commissaire envoyé dans le Poitou, 321.

COLAS, Sénéchal de Montelimar, défend La-Ferre contre Henry IV. 2. n. 1.

COMMERCE détruit dans le Royaume par les guerres, 290.

COMPROMIS entre les mains du Pape pour le Marquisat de Saluces 1. n. 1.

CONCHINE ou Concini vient en France à la suite de Marie de Médicis, 524.

CONDÉ (Henry II. de) Bourbon Prince de Henry IV. fait valoir ses droits, 29.

CONFLANS pris par Vienne. *Voyez ces noms.*
Henry IV. 469.

CONSEIL d'Etat & des Finances. Abus & malversations qui s'y commettent. Ir-résolution de Henry à y faire entrer Sully, 55. *suiv.* Qui y est enfin reçu, 65. Calomnies & artifices qu'on y employe pour le tromper & le perdre, 70. *suiv.* — 86. *suiv.* Sully s'en rend le Maître. 139. Colère de Henry IV. contre le Conseil, 158. Sully y met la réforme, 263. *suiv.* Liste & ordre de differens conseils sous le Regne de Henry, 277. 278. Grand dé-mêlé de Sully avec Epernon en plein Conseil, 299. *suiv.* n. 20. Nouveau chan-gement par le réta-blissement de la Sur-intendance en faveur de Sully, 372.

CONSTANT, Gen-tilhomme mal inten-tionné, cabale pen-dant le siège d'A-miens, 148.

CONTRÔLEURS Gé-néraux. Incarville, de

CONVERSATIONS entre Sully & Mada-me sur les amours avec le Comte de Soif-sons, 26. *suiv.* Entre Henry & Sully après son retour des Géné-ralités, 77. 78. Sur la faute de ce Prince en pardonnant au Duc de Mercœur, 181. *suiv.* n. 27. Entre Henry & les Amba-sadeurs Anglois & Hollandois, 198. *suiv.* Singulière entre Hen-ry & Sully sur le des-sein de ce Prince de se remarier, 208. *suiv.* Entre Henry, Sully & la Duchesse de Beaufort sur leurs brouilleries: 255. *suiv.* Entre l'Archevêque de Rouen & Roque-laure sur le mariage de Madame, fort plai-sante, 253. *suiv.*

CORBINIERE (la) Partisan, 10. — 172.

COURS Souverai-nes s'opposent à l'en-registrement de l'E-dit de Nantes, 377. *suiv.* n. 57.

CREQUY (Charles de) prend la Ville

DES MATIERES. 541

de Montmélian , mandé au Clergé ,
462. 465. Soutient 130.

l'opinion de Sully
dans le Conseil , 471.
Est mis Gouverneur
dans Montmélian ,
503.

CROGANS défaits
en Limosin par le
Parti Royaliste , 53.
n. 17.

CURE'E (Gilbert Fil-
her de la) Ses belles
actions devant A-
miens , 160. n. 16.

D

DAMVILLE. *Voyez*
Montmorency
(*Henry de*)

DAUPHINE' Places
cédées à Henry IV.
par le Triaté de Lyon,
521.

DEMEURAT Com-
missionnaire de Hen-
ry IV. à Riom , 172.

DESCURYS Trai-
tant , 10.

DEVILLY (Mada-
me de) Maitresse de
Deffrène , 145.

DISSOLUTION du
mariage de Henry
IV. & de Margueri-
te de Valois , 406.
Suir. n. 4. Voyez Hen-
ry , Marguerite.

DON GRATUIT de-

DORIA (Marquis
de) devient le favori
de Philippe III. 569.

DOUARNENÈS. Les
Espagnols en font
chasses , 184. n. 28.

COURLENS. Hen-
ry IV. en lève le sié-
ge , 170.

E

Ecosse (Rois, Rei-
nes & Princef-
ses d') *Voyez Stuart,*

EDMONT, Agent
d'Elisabeth , 307.

ELBEUF (Claude
de Lorraine Duc d')
somme qu'il reçoit
en faisant son Traité,
292. Suit Henry à la
Campagne de Sa-
voye , 509.

ELISABETH Reine
d'Angleterre. Amba-
sade qu'elle envoie
à ce Prince pour le
détourner du Traité
de Vervins , 183. —
167. n. 34.

ENHALT (Prince d')
On lui propose de lui
faire épouser Mada-
me , 344.

EPERNON (Jean-
Louis de Nogaret de
la Vallette Duc d') se

soumet au Roi , 54.
Somme qu'il en re-
çoit pour son Trai-
té , 292. ses violen-
ces en Provence ,
299. Querelle qu'il a
avec Sully dans le
Conseil. Henry IV.
l'oblige à en faire ex-
cuse à ce Ministre ,
ibid. suiv. n. 20. Let-
tre que lui écrit Hen-
ry sur la dispute de
Du-Pernon & de Du-
Plessis-Mornay , 449.
Il s'oppose à tous les
conseils de Sully dans
la Campagne de Sa-
voye , 471. — 479-
— 509.

EPINOY. (Guillaume
de Melun Prince d')
Sully se charge de
sa Tutelle , 421. n. 10.

EPINOY. (Hyppolite
de Montmorancy
Princesse d') amène
ses enfans à Paris ,
& Sully en prend la
Tutelle , *ibid.*

EPINOY. (Pierre de
Melun Prince d') Sul-
ly prend la Tutelle
de ses enfans , *ibid.*

ESPAGNE & Espagnols.
Ils surprennent A-
miens , 126. 127. n.
3. que Henry re-
prend malgré leurs
efforts , 159. *suiv. n.*

15. 16. Leur Parti
tombe en Bretagne ,
184. 185. *Voyez Mer-
cœur.* Le Conseil de
Madrid mécontent
du Duc de Savoye ,
429. 430. refuse de
lui donner du secours
contre Henry , 523.
Continuë la guerre
contre les Provinces-
Unies , 526. n. 35.

ESPINAC. (Pierre d')
Archevêque de Lyon.
Sa mort , 374. n. 55.

ESTREES. (Angélique
d') Abbesse de Mau-
buisson ; 14.

ESTREES (Gabrielle
d') Elle fait donner
à Cesar de Vandôme
son fils le Gouverne-
ment de La-Fere , 4.
Danger qu'elle court
en allant trouver le
Roi à Amiens , 17.
suiv. Elle favorise l'en-
trée de Sully dans le
Conseil des Finances ,
57. 58. Obtient la
Grande Maitrise de
l'Artillerie pour son
pere , 155. n. 13 *V.*
Estrées (Jean Antoine
d') Elle prètoit de
l'argent à Henry IV.
164. Motif de la gra-
ce qu'elle obtient au
Duc de Mercœur ,
180. n. 26. Sully dé-
tourne

DES MATIERES. 543

tourne Henry de l'épouser, 220. 221. 222. n. 60. Brigues qu'elle fait auprès du Pape à ce sujet, 244. Elle fait baptiser son fils comme enfant de France, 246. *suiv.* n. 8. *Voyez Bourbon (Alexandre de)* Brouillerie à cette occasion entr'elle & Sully. Conversation dans laquelle Henry IV. les raccommode, 254. *suiv.* Elle fait servir la maladie de Henry à ses desseins, 261. n. 10. Sa foiblesse pour l'Astrologie & prédictions qui lui sont faites, 377. Dérail de ce qui se passa dans la séparation de Henry & d'Elle à Fontainebleau, 579. Ses discours au Duc & à la Duchesse de Sully. Imprudence avec laquelle elle parle d'elle-même, 381. *suiv.* Circonstances de sa mort; opinions différentes à ce sujet, 384. *suiv.* n. 61. Extrême douleur qu'en ressent Henry, 393. *suiv.* Sully le console,

Tome III.

393. 394. Sa mort. Fait travailler à la dissolution du mariage de Henry & de Marguerite, 406. Elle étoit dans les intérêts du Duc de Savoye pour le Marquisat de Saluces. 433. n. 15.

ESTRÉES (Jean-Antoine d') Pere de la belle Gabrielle, est fait Grand Maître de l'Artillerie, 155. n. 13. Se démet de sa Charge en faveur du Duc de Sully, 426.

ETATS Généraux. *Voyez Notables (Assemblées des) Rouen.* Maximes politiques sur les Etats, 91. *suiv.*

ETOFFES d'or & de soie. Cette Manufacture ne réussit point à Tours. 422. 423. Réflexions sur ce sujet, n. 11.

ETRENNES données & reçues à la Cour de France par le Duc de Savoye, 433. 434. n. 15. *V. Savoye.*

F.

FAYET Commis du Conseil de Fi-

A a

nances , 144.

FEMMES combattent dans les Armées de Henry IV. 160. n. 16.

FERDINAND d'Autriche I. Empereur. Philippe II. cherche à lui ôter l'Empire , 328.

FERE (la) Détails sur le siège mis devant cette Place , grande Chaussée construite. Maladie de Henry IV. La Place se rend , 4. n. 3.

FERMES (Grosses) ôtées par Sully aux Etrangers & Seigneurs François. Ordre qu'il y met , 303. *suiv.*

FERVAQUES (Andrée d'Allégre Comtesse de) cherche à marier son fils à Mademoiselle de Sully , 123. 124. n. 1.

FETES à Paris en 1597. 123. 124.

FEUGERES attaché à Sully , 494. — 505.

FINANCES & Financiers. Leur haine contre Sully. *Voyez Conseil.* Leurs malversations , 62. Leurs ca-

lommies contre Sully 70. *suiv.* ils cherchent inutilement à le tromper , 86. *suiv.* Travaux de Sully dans les Finances , 117. *suiv.* n. 29. Il entreprend la réformation , 264. *suiv.* Beau portrait de l'homme de Finance , 264. *suiv.* n. 11. V. *Ministres.* Finances de France excessivement obérées , 291. *suiv.* n. 18. 16. Les Etrangers , Princes & Officiers en sont exclus , 305. n. 21. Recherche des malversations & Changemens qui y sont faits. 312. *suiv.* La Surintendance est rétablie en faveur de Sully , 372.

FLANDRES , Pays-Bas & Provinces-Unies. Sully est calomnié d'intelligences criminelles avec les Flamands , 451. Dettes contractées par la France envers eux pendant la Ligue , 468. 469. Suite de la guerre avec l'Espagne , 481. *suiv.*

DES MATIERES. 545

FLECHE (la) Voya-
ge qu'y fait Henry
IV. 227.

FONTAINEBLEAU.
Phantôme nommé le
Grand Veneur de
Fontainebleau , 321.
n. 26. Henry IV. y
apprend la mort de
la Duchesse de Beau-
fort , (*Voyez Estrées*
Gabrielle d') y reçoit
magnifiquement le
Duc de Savoye , 431.
Dispute entre Du-
Perron & Du-Plessis
dans ce Château ,
443. *suiv.* n. 20.

FONTRAILLES
(Astrac de) Procès
qu'il gagne contre
Henry IV. pour le
Comté d'Armagnac ,
171.

FORCE (Madame
de la) rend service à
Sully auprès de Ma-
dame , 50.

FORGET (Pierre)
Voyez Fresne (de)

FORTIFICATIONS
faites ou réparées par
Henry IV. après la
paix de Vervins ,
236.

FORTIFICATIONS
(Surintendance des)
& Bâtimens donnée

à Sully , 283.

FOSSEUSE prend
Mende , 197.

FRANCE. Etat
déplorable où les
guerres civiles l'a-
voient réduite , 174.
n. 19. — 200. Véri-
table Politique qu'el-
le doit suivre , 202.
suiv. Henry s'appli-
que avec Sully à la
rétablir , 264 — 288.
suiv. — 195. Poli-
tique de Philippe II.
par raport à la Fran-
ce. 328.

FRANÇOIS I. Roi de
France. Pourquoi il
perdit la Bataille de
Pavie , 3.

FRESNE (Pierre
Forget de) Secrétaire
d'Etat soutient les
Financiers malversa-
teurs , & se brouille
avec Sully. 143. —
345. Dévoué à la Du-
chesse de Beaufort ,
247. *suiv.* n. 14.

FRONTENAC
Officier Calviniste ,
133. — 135. —
380.

FUENTES (Comte
de) retarde la con-
clusion du Traité de
Lyon , 522.

G.

G ALIGAI (Léonor) vient en France à la suite de la Reine , 526. 528.

GÉNÉRALITÉS du Royaume. Motifs & fruits de la visite qu'en fait Sully , 64. — 69. *suiv.*

GENEVE. Sully y va & rassure cette ville pendant la Campagne de Savoye , 509. 510. Henry IV. lui permet de démolir le Fort de Sainte Catherine , 514.

GISORS. Bonté de Henry pour la pauvre Receveuse de Gisors , 172.

GOBELIN. Garde du Trésor Royal , 85. — 172.

GONDY (Pierre Cardinal de) Evêque de Paris. Est fait Chef du Conseil de Raïson , 115. 116. n. 28.

GONDY Partisan , 61-121.

GRACIENNE femme de Chambre de la Duchesse de Beau-

fort , 378.

GRAND (le) Partisan , 121.

GRATINS (Madame de) de la Maison de Madame , 34.

GRIMOUVILLE Conseiller du Parlement de Rouen du Parti du Roi , 23.

GUESLE (la) l'un des Courtisans opposés à Sully , 480 — 484.

GUICHE (Diane d'Andoins Comtesse de) Donne de mauvais conseils à Madame , 33.

GUICHE (Philibert de la) Grand Maître de l'Artillerie. Ses Murineries au siège de Rouen , 146. —

171. — 479. — 509.

GUISE (Charles de Lorraine Duc de) chasse le Duc d'Epernon de la Provence , 54. Somme d'argent qu'il reçoit pour son Traité , 292. Il suit Henry IV. à la Campagne de Savoye , 509.

GUISE (Mademoiselle de) (Marguerite

DES MATIERES. 547

de Lorraine) dessein
de la marier au Roi ,
213. Ses galanteries ,
n. 38.

H.

HAMEAUX (des)
Conseiller au
Parlement de Rouen
dans le parti de Hen-
ry IV. 23.

HAULLE (la)
Membre du Parle-
ment de Rouen du
parti de Henry IV.
23.

HAVRE de Grace.
Somme payée pour
la reddition , 292.

HENRY IV. met le
siège devant La - Fè-
re, 1. *suiv.* n. 3. Il
tombe malade. Ar-
ras manqué. Autres
entreprises qui réus-
sissent mieux , 5. 6.
Colère de ce Prince
contre son Conseil
qui le laisse manquer
des choses les plus
nécessaires , 9. *suiv.*
n. 10. Henry IV.
donne audience aux
Députés de la Pro-
vence & du Langue-
doc 23. *suiv.* n. 11.
Charge Sully de rom-

pre le mariage de Ma-
dame avec le Comte
de Soissons , 24. *suiv.*
n. 12. Injustice qu'il
commet en cette oc-
casion à l'égard de
Sully , & qu'il répa-
re , 42. *suiv.* Succès
heureux & malheu-
reux de ses armes
dans les différentes
Provinces , 52. *suiv.*
n. 16. 17. Il fait en-
trer Sully dans le
Conseil après bien
des irrésolutions &
des obstacles , 55. *s.*
Mayenne fait son
Traité & vient trou-
ver Henry , 66. *suiv.*
n. 18. Visite des Gé-
néralités qu'il fait
faire par Sully 69.
suiv. n. 19. Il le rap-
pelle sur de mauvais
conseils ; lui rend
justice , le récompen-
se & le soutient con-
tre Sancy & le Con-
seil , 76. *suiv.* Dis-
cours qu'il tient à
l'Assemblée des No-
tables , 99. 100. 101.
n. 23. Prudence avec
laquelle il s'y con-
duit par le conseil de
Sully , 109. *suiv.* Pro-
jet de faire lever le

A a iij

siège d'Arras , 122. prodigieux , 162. *suiv.*
 Extrême déplaisir Entreprises exécutées
 qu'il ressent de la sur- & manquées , 170.
 prise d'Amiens , 126. Le Roi revient à Pa-
suiv. n. 2. 3. Sully lui ris & se dispose à pas-
 donne les Moyens de ser en Brétagne , 171.
 reprendre cette Pla- — 175. Belle pa-
 ce , 128. *suiv.* Con- role de lui sur le
 seil assemblé extraor- Maréchal de Biron ,
 dinairement sur ce n. 20. Il se prête aux
 sujet , 135. 136. Il négociations de la
 laisse Sully à la tête paix , 178. Se laisse
 du Conseil & part fléchir en faveur du
 pour cette expédi- Duc de Mer-cœur :
 tion , 139. Ses tra- liberté de Sully sur
 vaux à ce siège : il cette faute , 180. *f.*
 y mène sa Maîtresse : n. 23. Il pacifie la
 soin qu'il prend de Bretagne , & s'y fait
 la personne de Sully, obéir , 184. *suiv.* Et
 qu'il employe à dé- travaille à l'Edit de
 concerter les desseins Nantes , 193. Bon
 pernicious des Cal- mor de lui sur Elisa-
 vinistes , 147. *suiv.* n. beth , l'Archiduc &
 7. 6. Il donne à d'Es- lui-même , 196. n.
 trées la Grande Maî- 33. Belle conversa-
 trise de l'Artillerie tion de ce Praince
 après l'avoir promise avec les Ambassa-
 à Sully qu'il dédom- deurs Anglois & Hol-
 mage par le Gouver- landois sur la nécessi-
 nement de Mante , té de la paix , 199.
 154. *suiv.* n. 13. Par- *suiv.* Il met la der-
 ticularités sur le siège nière main à l'Edit
 d'Amiens pris mal- de Nantes , 204. n.
 gré tous les efforts 35. Il parle & agit
 de l'Archiduc , 159. en maître avec Bouil-
suiv. n. 15. 16. Let- lon & les Protestans ,
 tres de Henry où il 205. *suiv.* n. 36. Son
 entre dans un détail séjour à Rennes. Con-

DES MATIERES. §49

versation singuliere Madame de Beau-
 qu'il a avec Sully fort abuse de sa com-
 sur la dissolution de plaisance dans la cé-
 son mariage , 109. rémonie du Baptême
suiv. Extrême foibles- de son second fils ,
 se de ce Prince pour 247. n. 8. Henry IV.
 sa Maîtresse , 221. soutient Sully con-
 222. n. 40. Il va tre elle & les raccom-
 visiter la Picardie , 229. mode : conversation
 Plaisantes réponses singuliere entr'eux
 qu'il fait aux Haran- trois, 254. *suiv.* Mala-
 gueurs , n. 43. Il si- die dangereuse de ce
 gne & jure la paix Prince à Monceaux ,
 de Vervins à Paris. 259. *suiv.* n. 9. 10.
 Louanges de ce Prin- Charges & Graces
 ce & bon mot de lui qu'il accorde à Sully ,
 sur ce Traité : autres 276. n. 13. Grande
 particularités sur la confiance qu'il a en
 publication de paix , lui , 285. n. 15. Som-
 229. *suiv.* n. 44. *suiv.* mes payées par lui
 Henrys s'applique aux aux Chefs & Villes
 affaires du Gouver- de la Ligue , à leur
 nement : Réglemens Traité , 291. *suiv.* n.
 & établissemens qu'il 17. Il prend le parti
 fait sur la Milice , les de Sully contre d'E-
 Fortifications , la Po- pernon , 299. *suiv.* n.
 lice & les Belles-Let- 20. Et contre les
 tres , 235. *suiv.* n. 1. Grands , 307. Ma-
 Il s'intéresse dans riage de Madame
 la question du vrai ou avec le Prince de Bar,
 faux D. Sébastien ; où il est mal servi
 240. 241. n. 3. Fait par d'Ossat , & qu'il
 tenir une Conférence fait célébrer par l'Ar-
 à Boulogne entre chevêque de Rouen
 l'Espagne & l'Angle- malgré l'opposition
 terre & nommer des du Clergé , 343. *suiv.*
 Cardinaux François , n. 40. Henry réfor-
 242. 243. n. 5. 6. me l'Edit de Nantes ,

A a iiii j

357. *suiv.* n. 47. Et apprend la conclusion
le fait enregistrer, de son mariage avec
367. n. 51. Sage con- la Princesse de Tos-
duite qu'il tient dans cane, 418. *suiv.* n.
l'affaire de Marthe 7. On arrête un Ita-
Brossier, 369. n. 12. lien qui cherchoit à
Il fait Sully Surin- le poignarder, 419.
tendant des Finan- 420. n. 8. Il don-
ces des Bâtimens & ne la Grande Maî-
des Fortifications & trise de l'Artillerie à
Grand Voyer, 372. Sully, 424. Récep-
373. Mort de la Du- tion qu'il fait au
chesse de Beaufort : Duc de Savoye, 430.
pressentiment de *suiv.* n. 13. 14. Pré-
Henry sur cette mort, sens réciproques de
378. *suiv. ibid.* Dou- ces deux Princes,
leur profonde qu'il 433. n. 15. Henry
en ressent, 390. n. 65. appuie Sully contre
Sully le console, les Commissaires &
393. *suiv.* Bon mot évite les pièges du
de ce Prince au Pere Duc de Savoye dans
Ange, 396. n. 67. l'affaire du Marqui-
Henry IV. va à Blois; sat de Saluces, 438.
sujet de ce voyage, *suiv.* Il assiste à la
406. Il écrit à Mar- dispute de l'Evêque
guerite sur la disso- d'Evreux & de Mor-
lution de leur maria- nay, 448. n. 22. Let-
ge & y fait travailler, tre qu'il écrit à ce
408. n. 3. Il devient sujet au Duc d'E-
amoureux de Made- pernon, 449. Son
moiselle d'Entragues, départ pour l'expé-
411. 412. n. 6. Il a dition de Savoye où
la foiblesse de lui fai- il mène la Marquise
re une promesse de de Verneuil, 450.
mariage que Sully dé- 451. n. 23. Il est
chire entre ses mains, arrêté par les ruses
413. *suiv.* Son cha- du Duc de Savoye,
grin lorsque Sully lui 458. Prend Chamber-

DES MATIERES. 551

ry , &c. 460. *suiv.*

Epouse par procureur la Princesse de Toscane. Se démet sur Sully du détail de cette guerre , 470. Vient au siège de Charbonnières , 479.

suiv. Au siège de Montméliant & s'y expose inaptu-

demment , 479. *suiv.* Accueil qu'il fait aux Députés de Genève : cérémonies & particularités de son Mariage avec Marie de Médicis , 510. n. 31. Les Commissaires pour la paix , le servent mal , 513. Embarras que lui causent les intelligences des Courtisans avec le Duc de Savoye , 516. *suiv.* Il conclut un Traité avantageux & revient à Paris où il amène la Reine , 520. *suiv.* n. 32. 33.

HEUDICOURT du Conseil des Finances , 71.

HONGRIE. Guerre de l'Empereur Rodolphe avec ces Peuples , 420. Et avec les Turcs , 527.

HONORIO (Frere) Capucin , donne avis à Henry IV. d'un complot contre sa vie , 419. n. 8.

J.

JACOME (Saint) pris par Henry IV. 467.

JACOB. Agent Commissaire du Duc de Savoye dans l'affaire de Saluces , 401. — 433.

Jeannin (René) Président au Parlement de Dijon est employé à la confection de l'Edit de Nantes , 204. n. 35. Assiste à la Conférence de Boulogne , 242. Est commis avec Villeroi au Département des affaires Etrangères 280. n. 14. Souffre dans l'Edit de Nantes un Article qu'on est obligé de réformer , 361.

suiv. L'un des Commissaires pour le Traité de Lyon ; y favorise le Duc de Savoye , 510. — 513.

A a v

JÉSUITES. Le Conseil rend un Arrêt qui les déboute de la demande qu'ils faisoient de repasser en France, 212. — 450.

INBERCOURT emporté d'assaut, 5.

INDES. Trésors immenses qu'en tirent les Rois d'Espagne & cruautés qu'y commet Philippe II. 329. n. 32. Dessin de ce Prince d'en interdire le commerce au reste de l'Europe, 334. — 341.

INFANTE d'Espagne (Isabelle d'Autriche) épouse l'Archiduc Albert & est faite Gouvernante des Pays-bas, 341. 342. n. 39.

INVINCIBLE. Flotte de Philippe II. ainsi nommée, battuë & dissipée, 328.

JOANNINI Agent du Grand Duc de Toscane pour le mariage de Marie de Médicis avec Henry IV. 418.

JOYEUSE (François de) Cardinal est commis par le Pape à la dissolution du ma-

riage de Henry IV. & de Marguerite de Valois, 410.

JOYEUSE (Henry Comte du Bouchage Duc de) Capucin & Cardinal fait son Traité avec Henry IV. 6. n. 7. Somme d'argent qu'il reçut par ce Traité, 293. Il marie sa fille avec le Duc de Montpensier & rentre chez les Capucins: bon mot de Henry à lui, 396. 397. n. 67. 68.

JUBILE' Séculaire. Cérémonie magnifique à Rome, 527. n. 36.

JUIFS Offres qu'ils font au Grand Seigneur pour détruire le Saint Sépulchre. 32. 323.

L.

LAMBERT Traittant, 122.

LANGLOIS Agent de Marguerite pour la dissolution de son mariage, 408.

LANGUEDOC. Députés de cette Province à Henry IV. 23. 24. Ce qui s'y passa entre les deux partis.

DES MATIERES. 553

LANQUETOT Con-
seiller au Parlement
de Rouen dans le
parti de Henry IV.
23.

LAVAL. (Guy
Comte de) On pro-
pose de le marier à
Mademoiselle de Sul-
ly, 124. n. 1.

LAVAL. (Urbain
Voyez Bois Dauphin.

LAURENS (André
du) Médecin de
Henry IV. 473. n.
28.

LÉONORE Galigai,
appelée la Léonore.
Voyez Caligai.

LESDIGUIERES.
Ses exploits contre le
Duc de Savoye &
d'Epemon, 54. Sa
fidélité avoit paru
par les avis qu'il avoit
fait donner à Henry
IV. Est fait Maréchal
de France & Gouver-
neur de Piémont par
le conseil de Sully,
516. 517. — 522.

LÉSINE attaché à
Sully, 494.

LETTRES de Hen-
ry IV. Détail im-
mense dans lequel
il entroit, 162. *suiv.*

LIANCOURT (Ni-

colas d'Amerval de)
épouse la belle Ga-
brielle. *Voyez Estrées*
(*Gabrielle d'*) Parti-
cularités sur ce ma-
riage, 390. n. 65.

LIANCOURT (N.
Du-Plessis.) premier
Ecuyer de Henry IV.
Reçoit ce Prince à
Liancourt & y sert
mal Sully, 59.

LIGUE. Ses Chefs
se soumettent à Hen-
ry IV. Expéditions
heureuses & malheu-
reuses en différentes
Provinces, 52. 53. n.
16. Liste des Traités
faits & des sommes
payées par Henry à
l'extinction de la Li-
gue 291. 292. 293.
294. n. 17. Ses Par-
tisans font agir Mar-
the Broslier, 484. n.
52.

LIMOSIN. Expédi-
tions militaires en
cette Province entre
les deux Partis, 52.
n. 16, 17.

LOMÉNIE (Antoi-
ne de Brienne de)
Secrétaire d'Etat,
133. — 180. n.
14.

LORRAINE (Char-

A a vj

les II. Duc de) Son Piney Ambassadeur
Traité avec Henry à Rome, 244. n. 7.
IV. lors de l'extinc- LYON. Ses Chanoi-
tion de la Ligue, 291. nes refusent au Duc
Madame refuse de de Savoye les droits
l'épouser, 343. n. 40.

LOSTANGE (Louis-
François de) Chef neur, 430. 431. n.
Royaliste en Limo- 13. Séjour qu'y fait
sin, 52. n. 16. Son Henry allant en Sa-
Conseil fait prendre voye, 51. *suiv.* Hen-
la Ville de Bourg, 464. ry y fait la cérémo-
nie de son mariage
avec Marie de Médi-
cis, 510. *suiv.* n. 31.

L U A T (Ange Ca-
pel du) Livre com-
posé par lui sur les Fi-
nances, 317. n. 24.

L U C (François
d'Epinay de Saint)
Grand Maître de
l'Artillerie, ses ac-
tions en Bretagne,
52. — 135. —
146. Sa mort & son
caractère, 152. 153.
n. 10.

L U L L I N Agent
& Commissaire du
Duc de Savoye
dans l'affaire des
Saluces. 401. —
433.

LUXEMBOURG. A-
hance de cette Mai-
son avec les Maisons
de Bourbon & de
Béthune, 186. n. 29.

LUXEMBOURG
Henry de) Duc de

M ADAME Cathe-
rine de Bour-
bon Duchesse de Bar.
Sully est envoyé vers
elle par Henry IV.
pour rompre son ma-
riage avec le Comte
de Soissons. Conver-
sation entr'eux, 24.
suiv. n. 12. Elle en-
treprend de le perdre
auprès du Roi, 41.
Elle lui rend ses bon-
nes graces, 49. Hen-
ry retire d'elle les
Fermes qu'elle faisoit
valoir en son nom,
303. *suiv.* Parti qu'elle
refuse; enfin elle
épouse le Duc de
Bar. Difficultés oppo-

M.

DES MATIERES. 555

tes à ce mariage de sujet, n. 11.

la part de Rome & du Clergé, 344. *suiv.* **MARC-D'OR.** Subside destiné par Henry IV. à son entretien, 166.

MAYENNE (Charles de Lorraine Duc de) fait son Traité avec Henry IV. Carresses qu'il en reçoit à Monceaux, 69. *f.* **MARESCOT** Médecin appelé à Monceaux pour la maladie de Henry IV. 262.

n. 18. Somme d'argent qu'il reçut pour son Traité, 292. **MARGUERITE** de Valois. Négociations entamées pour la dissolution de son mariage, 209. *suiv.*

MAISSES (André Hurault de) s'unit avec Sully, 119. L'un des Commissaires dans l'affaire du Marquisat de Saluces, 433. **Sully** l'y dispose par Lettres & elle répond favorablement, 225. 226. Particularités sur sa vie, n. 41. Haine qu'elle porte à la Duchesse de Beaufort, 248. 249. Affaire de la dissolution de son mariage reprise & consommée: louange sur son procédé, &c. 408. *suiv.*

MANICHAMP (Philippe de Longueval de) Lieutenant pour le Duc de Vendôme, au Gouvernement de La Fère, 5. n. 4. **MANFELD** (Charles) manqué l'occasion de battre l'Armée de Henry IV. devant Amiens, 159. 160. n. 15. 16. **MARINE.** Situation déplorable où elle se trouvoit à la paix de Vervins, 290. 291. n. 16.

MANUFACTURES d'Etoffes précieuses. Ne réussissent pas d'abord à Tours, 422. 423. Réflexions à ce **MARQUEMONT** (Denis de) Archevêque de Lyon, travaille à la dissolution du mariage de Hen-

ry IV. & de Marguerite de Valois, 210.

MARSEILLE député à Henry IV. 24. Somme payée pour sa reddition, 292.

MARTIGUES (Sébastien de Luxembourg de) 180. n. 23.

MARTIGUES (Marie de Beaucaire Duchesse de) Moyens qu'elle employe auprès de Henry IV. pour le Duc de Mercœur, 180. 181. n. 24. Visite que lui rend Sully, 186.

MARTIN (N. de Saint) Premier Gentilhomme de la Chambre du Roi de Navarre 50.

MARTIN (Madame de Saint) femme du précédent, parente de Madame, 50.

MATIGNON (Jacques de) Maréchal de France détruit les Crocans & lève le siège de Blaye, 53. n. 17.

MAULEVILLE Trairant, 122.

MAXIMILIEN I. Empereur. Philippe II. cherche à lui en-

lever l'Empire, 328. n. 31.

MÉDAVY. (Charles-François Rouxel de) Somme qu'il reçoit pour son Traité, 293.

MÉDICIS (Alexandre de) Cardinal de Florence travaille utilement à la paix de Vervins, 177. f. Sully le reçoit à Paris & à Saint Germain, 262. 263. Est élu Pape dans la suite.

MÉDICIS (Catherine de) Reine de France & Régente, s'étoit opposée au mariage de Madame Catherine avec Henry III. 343.

MÉDICIS (Ferdinand de) Grand Duc de Toscane épouse Marie de Médicis au nom de Henry IV. 461.

MÉDICIS (François-Marie de) Grand Duc de Toscane. Mariage de sa fille avec Henry IV. proposé & arrêté, 417. 418.

MÉDICIS (D. Joan, Bâtard de) oncle de la Reine, la suit à

DES MATIERES. 357

Paris, 524.

MÉDICIS (Marie de) Reine de France. On propose de la marier à Henry IV. 417. 418. n. 7. Le Grand Duc de Toscane l'épouse au nom du Roi, 461. Elle arrive à Lyon où s'accomplit son mariage, 510. 511. n. 31. Elle vient à Fontainebleau, ensuite à Paris où Sully la traite à l'Arfenal. Italiens de sa suite, 524. *suiv.* n. 34.

MENDÈ prise par Fosseuse, 196. 197.

MENENCOURT Conseiller au Parlement de Rouen du parti de Henry IV. 23.

MERCOEUR (Philippe Emmanuel de Lorraine Duc de) fait la guerre en Bretagne, 52. Henry IV. se dispose à aller le chasser de cette Province, 175. Bon mot de lui par rapport à ses prétendus droits sur la Bretagne, n. 21. Moyens qu'il emploie pour obtenir

son pardon, 180. 181. n. 23. 24. Son parti s'éteint en Bretagne, 182. *suiv.* n. 27. Somme qu'il reçoit pour son Traité, 192. Il va servir l'Empereur en Hongrie, 420. Et y est déclaré Lieutenant Général. 527.

MERCOEUR (Francoise de Lorraine de) fiancée avec le Duc de Vendôme, 181. n. 26.

MERCOEUR (Marie de Luxembourg Duchesse de) Moyens qu'elle emploie pour fléchir Henry IV. en faveur de son mari, 180. 181. Sully se réconcilie avec elle. 186. 187.

MESNIL (du) Capitaine du vieux Palais de Rouen dans le parti du Roi, 23.

MESNIL-BASIL Conseiller au Parlement de Rouen du parti du Roi, 23.

MICHEL (Saint) Ville prise par Henry IV. 467.

MIGNON (Nicole) cherche à empoison-

ner Henry IV. Sa punition , 442. 443. n. 19.

MILICE (affaires & Réglemens de) Réformes dans les Troupes , 234. Triste état où les guerres civiles l'avoient réduit , 288. *suiv.*

MINISTRES d'Etat. Portrait du parfait Ministre , 269. *suiv.* Quels étoient ceux qu'on appelloit alors Ministres & Secrétaires d'Etat : nom du premier Ministre peu en usage , 280. n. 14.

MIOLENS Ville prise par Henry IV. 467.

MIOSENS (Henry d'Albret Baron de) 49. n. 14.

MOMIER Concierge de Saint Germain en Laye , 272.

MONCEAUX. Séjours qu'y fait Henry IV. 59. — 61. — 69. — 171. — 173. — 259.

MONT (Sainte Marie du) Gentilhomme Calviniste , bien intentionné , 366.

(MONTESPAN *suiv.* Henry IV. à la Cam-

pagne de Savoye , 508.

MONTGLAT (Louis de Harlay de) Envoyé par Henry IV. au-devant de l'Armée étrangère , 148. n. 9. — 166.

MONTIGNY (François de la Grange de) Henry IV. lui refuse la grande Maîtrise de l'Artillerie , 163. n. 11.

MONTMÉLIAN. Entretien du Duc de Savoye & de Sully sur cette Place , 431. Créquy prend la Ville , 462. — 465. Et Sully se prépare à en faire assiéger le Château , 470. Y met le siège & l'oblige à capituler. Travaux qu'il essuie & dangers qu'il court à ce siège , 488. *suiv.* 504. *suiv.*

MONTMORENCY (Henry de) nommé successivement Maréchal de Danville , Maréchal & Connétable de Montmorency. Il s'oppose à l'entrée de Sully dans le Conseil des Finan-

DES MATIERES. 559

tes, 58. Bal qu'il donne à la Cour, 124. Sully lui fait approuver sa manière de conduire les Finances, 307. *suiv.* Mort de sa seconde femme, 375. 376. Il est nommé Commissaire dans l'affaire de Saluces, 433. Et pour la paix de Savoye. Y sert mal le Roi, 510. *suiv.* Commande les Troupes laissées en Picmont, 522.

MONTMORENCY ; Louise de Budos Connétable, sa mort, 275. 276. 277. n. 56.

MONTPENSIER (Henry de Bourbon Duc de) Henry IV. député Sully vers lui sur de fausses accusations, 21. Et à dessein de lui faire épouser Madame, 22. 23. Il épouse l'héritière de la Maison de Joyeuse 397. n. 68.

MONPEZAT (Henry Desprez de) Envoyé par Mayenne en Espagne ; sert la Ligue, 52, n. 16.

MORAND Traictant, 426.

MORETTE l'un des Commissaires de Savoye dans l'affaire de Saluces, 443.

MORFONTAINE Garde du Trésor Royal, 85.

MORIENNE (Saint Jean de) pris par Henry IV. 467.

MORNAY (Philippe) Du-Plessis cabale dans le parti Calviniste pendant le siège d'Amiens, 147. 148. n. 9. Fait insérer dans l'Edit de Nantes un Article qu'on est obligé de réformer, 367. Sa dispute publique avec du Perron, 443. n. 20.

MOTTEVILLE Président au Parlement de Rouen dans le parti de Henry IV. 23.

MONTIERS pris par Henry IV. 467.

MOUY (Isaac Vaudré de) conseille de réformer l'Edit de Nanres 366.

NANTES (Edit de) Extorqué par les Calvinistes, 178. *suiv.* Henry commence à y travailler, 173. Son séjour à Nantes pour ce sujet, 191. Teneur de cet Edit & particularités sur cette affaire, 204. n. 35. Opposition à son enregistrement. Modifications qu'on est obligé d'y apporter : mauvaise foi de ceux qui y avoient travaillé, 357. *suiv.* n. 47. l'Edit est enregistré, 367. n. 51.

NASSAU (Justin de) Ambassadeur des Etats Généraux en France : entretien de Henry IV. avec lui, 197.

NEMOURS (Henry de Savoye Duc de) Sa mort, 6. n. 8. Somme qu'il reçut lors de son Traité, 292.

NERY (Madame de) engage d'Estrées à traiter avec Sully de la Grande Maîtrise de l'Artillerie, 425.

NEVERS (Louis de Gonzague Duc de)

Sa mort, 7. Jugement sur sa conduite, n. 9.

NIEUPORT (Le Prince d'Orange y gagne une bataille contre l'Archiduc Albert & est obligé d'en lever le siège, 526. n. 35.

NOTABLES (Assemblée des) à Rouen. Morifs, délibérations & résultat de cette assemblée, conduite qu'y tient Henry IV. & réflexions à ce sujet, 91. *suiv.* n. 21. --- 134. *suiv.* Voyez aussi *Etats Généraux.*

O

OFFICES nouveaux créés, 130. n. 4.

OFFICIERS de la Couronne & autres. Sully change la forme de leurs paymens & pensions, 505. *suiv.*

OISE (Georges de Brancas-Villars Chevalier d') somme qu'il reçoit pour son Traité, 292.

ONDEVOUS Agent du Duc de Bouillon,

DES MATIERES. 561

317.

ORANGE (Maurice de Nassau Prince d') Il fait la Cène à Rosny, 380. Gagne la bataille de Nieuport contre l'Archiduc Albert & en lève le siège, 526. n. 35.

ORLEANS. somme payée pour sa reddition, 293.

ORNANO (Alphonse d') Maréchal de France aide à défaire les Troupes du Duc de Savoye & de d'Epervon, 54. --- 135. Services qu'il rend à Henry IV. lors de la mort de la Duchesse de Beaufort, 380.

OSERAI (l') Valet de Chambre de Henry IV. 133.

OSORIO Officier Espagnol défend La Fère, 2.

OSSAT (Arnaud d') employé à la dissolution du mariage de Henry IV. & de Marguerite de Valois, 210. Et à obtenir la dispense du Mariage avec le Duc de Bar qu'on l'accuse de traverfer, 345. *suir.*

Examen de sa conduite à cet égard. n. 42. Service qu'il rend à Henry IV. à Rome dans l'affaire de Marthe Broslier, 369. n. 52. Suite de sa négociation pour la dissolution du mariage de ce Prince, 409.

OTOPLOTE. Friponneries des Financiers sous son nom. 12.

P

PALATIN (Electeur) Henry IV. retire de ses mains les Fermes de France qu'il faisoit valoir, 304. 305. n. 21.

PANGEAC (Madame de) donne de bons conseils à Madame, 34. Cherche à faire rentrer Sully dans ses bonnes grâces, 48. *suir.*

PARANT Traitant, 121.

PARIS. La tranquillité & les divertissemens y sont rétablis, 123. *suir.* Somme que Henry IV. paya pour sa reddition. Ses Cours Souverai-

nes s'opposent à l'enregistrement de l'Edit de Nantes, 357. *suiv.* n. 47. qui est réformé & enfin enregistré, 367. n. 51. Réception faite à la Reine en cette Ville, 524. 525. n. 34.

PARLEMENT de Paris. Sully y est fait Conseiller d'honneur 276. n. 13. Le Parlement oblige à réformer l'Edit de Nantes & l'enregistre après bien des oppositions, 357. *suiv.* 367 n. 51.

PASSAGE (du) donne avis au Roi des desseins du Duc de Savoye, 426.

PECHE (du) Traire avec d'Estrées de la grande Maîtrise de l'Artillerie pour Sully, 425.

PENSIONS de l'Etat: Sully en change la forme; ses travaux à cet égard, 303. *suiv.*

PENTHIEVRE. Droits prétendus de cette Maison sur la Bretagne, 174. *suiv.* n. 21. 23.

PE'RE'S (Antonio)

Ministre de Philippe II. disgracié. Conseil de ce Prince à Philippe III. à son sujet, 338. Maximes de Gouvernement de ce Ministre, n. 36.

PERRON (Jacques Davy Cardinal du) travaille à la dissolution du mariage de Henry IV. & de Marguerite de Valois, 210. Sa dispute avec Du-Plessis-Mornay; Lettres réciproques de lui & de Sully & autres particularités à ce sujet, 443. *suiv.* n. 21. Il sert mal le Roi au Traité de Lyon, 510.

PHILIPPE II. Roi d'Espagne. Raisons qui lui font souhaiter & rechercher la paix avec la France, 177. 178. Il tombe malade & meurt 323. *suiv.* n. 28. Son Testament, 324. *suiv.* n. 29. 30. Maximes de Gouvernement & conseil qu'il donne à son fils, 328. *suiv.* Particularités sur sa personne, son caractère & sa politique,

DES MATIERES. 563

n. 31. Il ordonne la ligue en Limosin , d'examiner la ques- 52. n. 16.
tion de l'usurpation PONTORSE, Somme
de la Navarre, 330. payée pour sa reddi-
n. 33. On avoit pro- tion, 293.
posé de le marier
avec Madame Cathe-
rine, 343.

PHILIPPE III. Roi (Hernand Teillo)
d'Espagne. Instruc- surprend Amiens, y
tions, Conseils, &c. est tué. Paroles de lui
que lui donne en sur les grands Capi-
mourant Philippe II. taines de son tems,
127. n. 3.

PORTUGAL. Henry
328. *suiv.* Il disgracie IV. y envoie la Tré-
Mora & donne sa mouille pour éclair-
place à Doria, 338. cir la question du
Epouse l'Archidu- vrai ou faux D. Sébas-
chessé de Gratz, 340 tien, 240. 241. n. 3.
n. 38. 4. Droits de Catheri-
ne de Medicis sur ce
Royaume, *ibid.*

PICARDIE. Expédi-
tions de Henry dans
cette Province après
la prise d'Amiens ,
168. *suiv.*

PILES (N. de) Gra-
tification que lui ac-
corde Henry IV. 172.

POITIERS. Somme
payée pour sa reddi-
tion, 292.

POLOGNE. Sigismond
Roi de Pologne est
chassé de Suède par
son Oncle, 520. 421.
n. 9.

POMPADOUR (Louis
Vicomte de) l'un des
Chefs du parti de

PORTUGAL (Rois
de) Dom Sébastien ,
Philippe II, Philippe
III. *Voyez ces noms.*

PRET volontaire.
Subside établi pour le
siège d'Amiens. 136.
137.

PROTESTANS. Ex-
péditions militaires
entr'eux & le parti de
la Ligue dans les Pro-
vinces, 52. 53. n. 16.
17. Leurs Mutineries
& leurs projets pen-
dant le siège d'A-
miens : Assemblées

qu'ils tiennent à ce
sujet, 148. *suiv.* n. 9.
Réflexions sur l'Edit
de Nantes, n. *ibid.*
Henry IV. travaille à
la confection de cet
Edit, 173. 174. Dé-
sobéissance & brigue
dans ce Corps. 193.
suiv. n. 30. Avanta-
ge que les Calvinistes
retirent de l'Edit de
Nantes, 204. n. 35.
Article qui y est insé-
ré par surprise, 358.
suiv. n. 47. Et dont ils
souffrent la suppres-
sion, 366. 367. n. 51.

PROVINCES-UNIES.
Voyez Flandres.

R.

RAISON (Conseil
de) établi dans
l'Assemblée des No-
tables à Rouen, 105.
Formation de ce Con-
seil 114. Qui deman-
de lui-même à Hen-
ry IV. d'être suppri-
mé, 116. 117.

RASTIGNAC (N. de)
l'un des Chefs de la
Ligue en Languedoc,
52. n. 16.

RÉGIMENS portans
le nom des Provinces
établis par Sully, 132.

REGNAC (Pierre

de) Lieutenant du
Duc de Bouillon, ses
brigues dans le parti
Haguenot pendant
le siège d'Amiens,
148.

RELIGION. Princi-
pes erronnés de Sully
sur la Religion : 195.
n. 32. — 363. n. 49.

RENNES. Séjour
qu'y fait Sully pen-
dant lequel il met or-
dre aux affaires de
cette Province, 185.
suiv. Séjour de Hen-
ry IV. fermé dont
il use avec ses Cours
Souveraines, 189.
suiv.

RETZ (Albert de
Gondy Duc de) l'un
des Conseillers de Ca-
therine de Medicis,
307.

REVENUS Royaux,
Estimation qu'en fait
l'Assemblée des No-
tables & partage en-
tre l'Etat & le Roi,
105. *suiv.* n. 25. *Voyez*
Notables. Raison (Con-
seil de)

RHÔNE. Les bords
de cette Rivière jus-
qu'à Lyon cédés au
Roi par le Traité de
Lyon, 520.

DES MATIERES. 363

ROBIN de Tours ne de Parthenay Duchesse de) Mauvais Partisan cherche à corrompre Sully & Sa femme par présents, 140. 141.

ROCHE (Comte de la) prend Agen. *Voyez Agen.*

ROCHEFOUCAULT (François Duc de la) l'un des Chefs Royalistes en Limosin, 52. n. 16. Est tué au combat de Saint Yrier, 53. n. 17.

ROCHETTE, Agent du Duc de Savoye dans l'affaire de Saluces, 401.

RODOLPHE Empereur. Ses guerres avec les Hongrois & les Turcs, 420—526. n. 35.

ROHAN (Maison de) Alliance & illustrations de cette Maison, ses droits à la succession d'Albert pour les apanages de Navarre, Foix & Armagnac, 51. n. 15.

ROHAN (Henry II. Duc de) Madame propose de le marier avec Mademoiselle de Sully, 51. n. 25.

ROHAN. (Catherine de Parthenay Duchesse de) Mauvais conseils qu'elle donne à Madame contre Henry IV. & Sully, 23. Elle change en faveur de ce Ministre, 51. Ses brigues dans le parti Calviniste; 193. 194.

ROHAN. (Marguerite de Bethune Duchesse de) On propose de la marier au Comte de Laval, ensuite au Duc de Rohan, 51. n. 15.

RONCAS, Agent du Duc de Savoye dans l'affaire de Saluces, ses artifices & sa mauvaise foi.

ROQUELAURE l'un des Chefs du parti Calviniste, 135. Son caractère: plaisante conversation entre Henry IV. & lui; autre entre lui & l'Archevêque de Rouen au sujet du Mariage de Madame, 352.

suiv. Il aide à Henry IV. à se séparer de la Duchesse de Beaufort, 380.

ROSNY, Château & Terre appartenant à

Sully. Y apprend la mort de la Duchesse de Beaufort, 385. *suiv.*

ROUEN. Voyage fait par Sully à Rouen, 21. *suiv.* Etats & Assemblées des Notables qui s'y tiennent. *Voyez Notables.* Somme que coûta à Henry IV. la reddition de cette Ville.

ROUSSE (la) femme de Chambre de la Duchesse de Beaufort. Sully la fait enfermer à la Bastille, 583.

S.

SACRE de Henry IV. *Voyez Henry IV.*

SALUCES. Marquisat de) Affaire pour ce Marquisat : cet Article n'est point décidé dans le Traité de Vervins, 230. n. 45. 46. Manège du Duc de Savoye pour éluder la restitution, 399. *suiv.* n. 1.

SANCY. (Nicolas de Harlay de) 65. Ses démêlés avec Sully en

présence du Roi, 80. 81. Il se retire du Conseil des Finances, 139. — 372. n. 53.

SANG. (Princes du) Sully leur ôte les fermes de l'Etat qu'ils faisoient valoir sous leur nom : de la haine qu'ils lui portent, 305. *suiv.*

SAULT (Chrétienne d'Aguire Comtesse de) aide à chasser de la Provence le Duc de Savoye & d'Epéron, 54.

SAVOYE (Princes & Enfans de) Droit de Chanoine d'honneur dans la Cathédrale de Lyon refusé aux Ducs de Savoye, 430. 431. n. 13.

SAVOYE. (Charles Emmanuel Duc de) Rencontres où ses troupes sont défaites par Lesdiguières, 54. Il signe le Traité de Vervins à Chambery, 232. Il recherche en mariage Madame Catherine, 344. Ses artifices pour se dispenser de restituer le Marquisat de Saluces,

DES MATIERES. 567

lucés, 399. *suiv.* Il s'engage à venir à Paris pour cet effet, 403. Parole de lui sur ce voyage, n. 2. Son arrivée à Paris, 428. Réception que Henry IV. lui fait à Fontainebleau; avis donnés contre lui; ce qu'il dit sur l'inutilité de ce voyage, 429. *suiv.* n. 14. Son mécontentement de la réception que lui font les Comtes de Lyon, 430. n. 13. Plaintes réciproques entre lui & le Conseil de Madrid, *ibid.* Il vient voir Sully à l'Arsenal & cherche à le mettre dans ses intérêts, 431. Et à le corrompre par des présens, 435. *suiv.* Il gagne par ses largesses les Commissaires nommés par le Roi, & les Courtisans: Etrennes magnifiques qu'il donne à toute la Cour & qu'il reçoit de Henry, 433. *suiv.* n. 15. Il obtient trois mois de délai contre l'avis de Sully, 440. *f.* n. 18. S'en retourne mé-

content, 442. Manque à ses engagements, 450. Suspend par de nouveaux subterfuges la marche du Roi. Prédiction sur laquelle il se rassure, 458. n. 24. Places qu'il perd & détail sur cette Campagne, 461. *suiv.* Ses intelligences avec Biron, les Courtisans & les Commissaires du Conseil retardent la paix, 465. — 513. *suiv.* Pays & Places qu'il cède en échange de Saluces, & teneur du Traité de paix fait avec lui, 520. *suiv.*

SAUSSAYE (la) Gentilhomme Calviniste. Ses brigues pendant le siège d'Amiens, 148.

SCHOMBERG (Gaspard de) Comte de Nanteuil, Henry IV. le met du Conseil des Finances, 65. Il se retire, 139. n. 5. — 149, n. 9. Il est employé à la confection de l'Edit de Nantes, 204. — 261. Y met un Article qu'on est obligé de réformer

361. *suiv.* Sa mort ,
371.

SÉBASTIEN (Dom)
Roi de Portugal vrai
ou faux. Part que
Henry IV. prend
dans cette querelle ,
240. 241. n. 3.

SÉCRETAIRES d'E-
tat. En quoi différens
des Ministres d'Etat ,
280. n. 14.

SEIGNEURS ou
Grands du Royaume.
Liste de ceux qui fi-
rent leur Traité avec
Henry IV. & des som-
mes qu'ils reçurent ,
291. *suiv.* Sully chan-
ge la forme de leurs
pensions , 305. *suiv.*
n. 21.

SEL augmenté de
quinze sols par Mi-
nor , 131.

SÉPULCHRE (Saint)
Les Juifs sollicitent
le Grand Seigneur de
le détruire , 321.
323.

SIGISMOND Roi de
Suède détrôné par
Charles son oncle ,
420. 431. n. 9.

SILLERY (Nicolas
Brûlard de) Chance-
lier s'oppose à l'entrée
de Sully dans le Con-

seil des Finances , 59.

s. Et le complimen-
te sur cette entrée ,

66. Sa brouille avec
lui dans le Conseil ,

141. *suiv.* Travaille à
pacifier la Picardie ,

176. & à faire la paix
de Vervins & la fait

signer à l'Archiduc ,
232. n. 34. — 46.

Est envoyé Ambassa-
deur à Rome , où

Madame de Beaufort
l'employe à faire réus-

sir son mariage , 244.

245. Est fait Ministre
d'Etat , 280. 281. n.

14.

SOISSONS, (Charles
de Bourbon Comte
de) Sully travaille à

rompre son mariage
avec Madame , 24.

suiv. Ce Prince décou-
vre le dessein de Nico-

le Mignon d'empoï-
sonner le Roi. 442.

443. n. 19. S'oppose
au sentiment de Sully

sur la guerre de Sa-
voye , 471. — 479. —

484. 485.

SORBONNE (la)
s'oppose à l'enregist-

rement de l'Edit de
Nantes , 357. *suiv.* n.

47.

DES MATIERES. 569

SORLIN (Henry de Savoye Nemours Marquis de Saint) fait son Traité avec le Roi , 6. Article du Traité de Lyon en sa faveur , 427.

Son pour livre Impôt imprudemment établi dans l'Assemblée des Notables , 107. n. 26.

SOURDIS (François d'Escoubleau de) est fait Cardinal , 243. n. 6.

SOURDIS (Isabelle Babou de la Boudaisiere Marquise de) Maîtresse du Chancelier de Chiverny , 144. 145. n. 6. Fait donner le Chapeau de Cardinal à son fils , 243. Madame de Beaufort malade se fait porter chez elle , 388.

STRASBOURG cesse de faire valoir les fermes de l'Etat , 304. *suiv.*

STUARD (Jacques V.) Roi d'Ecosse. Madame Catherine refuse de l'épouser , 30.

— 344.

STUARD. (Reibelle ,

Arbelle ou Arabelle) On propose de la marier à Henry IV. 211. n. 37.

SUISSES (Troupes) réformés à la paix de Vervins , 233. Sully ôte aux Suisses nos fermes qu'ils faisoient valoir , 304. *suiv.*

SULLY (Maximilien de Béthune Duc de) vient à Paris pourvoir à la subsistance des Troupes pendant le siège de La-Fère , 2. Il combat l'opinion de chercher à submerger cette Place , 3. Il va trouver le Roi à Amiens : Aventure comique avec un Astrologue ; danger que court la belle Gabrielle sur cette route , 13. *suiv.* Il est député à Rouen vers le Duc de Montpenfier , 21. *suiv.* Puis vers Madame pour rompre son mariage avec le Comte de Soissons : conversations qu'ils a avec cette Princesse , dont le ressentiment le

met à deux doigts de sa disgrâce, 24. *suiv.* Henry IV. lui rend justice, 46. Et il rentre aussi dans les bonnes grâces de Madame, 49. qui lui donne toute sa confiance, 51. Oppositions des Financiers & irrésolutions du Roi sur son entrée dans le Conseil des Finances, 55. *suiv.* Où il est enfin reçu, 65. Il fait un voyage dans les Généralités : objet & fruits de ce voyage, 70. *suiv.* n. 19. Calomnies contre Sully qui obligent Henry à le rappeler, 71. *suiv.* Caresses que lui fait ce Prince à son retour, 78. 79. Ses démêlés avec Sancy, 80. *suiv.* Comment il découvre les friponneries du Conseil des Finances, 85. *suiv.* Réflexions de Sully sur les Etats Généraux du Royaume, 91. *suiv.* n. 21. Autres sur les Impôts & le Gouvernement, 102. *suiv.* n. 24. Sa confiance qu'il donne

au Roi dans l'Assemblée des Notables & ce qui en résulte, 108. *suiv.* Ses travaux dans les Finances, 117. *suiv.* n. 29. Il console Henry IV. de la prise d'Amiens, 126. *suiv.* Imagine des moyens pour le reprendre, 129. Qu'il communique au Roi, 132. Et le Roi au Conseil, 135. Il est établi pendant cette expédition le Chef du Conseil dont il se fait obéir, 138. *suiv.* Son application à faire réussir le siège d'Amiens, 145. Et à déconcerter les cabales des Calvinistes pendant ce siège, 147. *suiv.* n. 8. 9. Henry lui promet la Grande Maîtrise de l'Artillerie qu'il donne ensuite à d'Estrées, 154, 155. n. 13. Il l'en récompense par le Gouvernement de Mante, 156. Détail sur les Lettres de Henry IV à Sully, 162. *suiv.* I. combat Popinion d'assiéger Dourlens, 169. Li-

DES MATIERES. 571

berté avec laquelle il reproche à Henry IV. son indulgence pour le Duc de Mercœur, 171. *suiv.* n. 27. Son séjour à Rennes : présent que lui fait cette Ville : bon ordre qu'il établit pour pacifier la Bretagne, 187, 188. Il porte Henry IV. à faire la paix, 199. *suiv.* Conversation singulière entre eux où Sully fait voir à Henry la nécessité de se remarier, & le détourne du dessein d'épouser sa Maitresse, 209. f. 220. f. n. 40. Sully prépare Marguerite de Valois à la dissolution de son mariage, 225. Part qu'il a dans les différens Réglemens sur les parties du Gouvernement, 235. f. n. 1. Il cherche en vain à rompre la conférence de Boulogne, 242. Il traverse les brigues de la Duchesse de Beaufort pour devenir Reine, 246. *suiv.* Henry l'écoute, le

soutient contre sa Maitresse & le ramène avec elle, 253. *suiv.* Il va voir le Roi malade à Monceaux, 260. Reçoit le Cardinal de Florence à Paris & à Saint Germain, 262. Entreprend la réformation des Finances, 263. *suiv.* Son caractère, son tempérament, son éloge, 265. n. 11. Portrait du vrai Ministre, 269. *suiv.* Compte qu'il rend de son bien & de ses facultés, de ses charges, emplois, &c. 274. f. Henry l'établit son principal Ministre, 280. n. 14. Extrême confiance qu'il a en lui, 284. *suiv.* n. 15. Il embrasse toutes les parties du Gouvernement, 288. *suiv.* Il poursuit les Concessionnaires & les Malversateurs, 296. *suiv.* n. 19. Démêlé qu'il a en plein Conseil avec d'Epéron, contre lequel Henry le soutient, 299. *suiv.* n. 20. Il ôte aux

Etrangers & aux Seigneurs le maniment des fermes de l'Etat, & tient bon contre leurs plaintes; conversation à ce sujet entre lui & le Connétable, 307. *suiv.* Calomnies répandues contre lui, 317. Il accuse d'Ossat de s'opposer au mariage de Madame avec le Duc de Bar, 346. n. 42. Sully assiste à la conférence pour convertir cette Princesse, 348. 349. n. 43. Il fait consentir les Calvinistes à réformer un Article de l'Edit de Nantes, 361. *suiv.* n. 48. La Surintendance des Finances est rétablie en sa faveur, 371. Il est aussi fait Surintendant des Fortifications. & Bâtimens. & Grand Voyer avec une gratification considérable, 373. Madame de Beaufort cherche inutilement à le mettre dans ses intérêts, 380. 381. Comment il apprend la mort de cer-

te femme, 385. *suiv.* Sully résiste avec fermeté au Duc de Savoie qui cherche à le corrompre, 401. *fa.* Il suit le Roi. à Blois: motif de ce voyage, 406. Il fait consentir Henry à se remarier & y travaille auprès de Marguerite de Valois, 406, 407, 408. n. 3. Hardiesse avec laquelle il déchire entre les mains de ce Prince la promesse de mariage faite à Mademoiselle d'Entraignes, 414. *suiv.* Il arrête le mariage avec la Princesse de Toscane & détermine Henry à ce mariage, 417. *suiv.* Il prend la tutelle des enfans du Prince d'Epinoi, 411. n. 20. Est fait Grand Maître de l'Artillerie & en rétablit les affaires, 425. n. 12. Est nommé Commissaire pour l'affaire du Marquisat de Saluces: entretien qu'il a avec le Duc de Savoie qui le vient voir à l'Arsenal, 431. Autre en-

DES MATIERES. 575

trétien sur ce sujet avec des Allymes qui cherche à le corrompre par des préiens, 435. 436. n. 16. Sa fermeté à résister aux autres Commissaires, 438. *suiv.* Il assiste à la dispute de Duperron & de Mornay. Lettres réciproques entre lui & Duperron, & bon mot de lui à ce sujet, 443. *suiv.* m. 20. Sully engage Henry IV. à passer en Savoye & l'y suit, 450. *suiv.* Conversation entre lui & Bellièvre sur cette guerre, 456. *suiv.* Soins qu'il prend pour la faire réussir, 459. 460. n. 25. Embûches que lui rend Biron & obstacles qu'y apportent les Courtisans, 468. *f.* Il assiège Charbonnières, 471. Et le prend malgré les obstacles des Grands, &c. 486. Il prend aussi le Château de Montmélian : ses travaux & dangers qu'il court à ce siège, 489. *suiv.* Réception qu'il

fait au Cardinal Aldobrandin & sage avis qu'il lui donne, 506. Il prend le Fort de Sainte Catherine, 508, 509. Va à Genève & rassure cette Ville, 509. Suit le Roi à Lyon pour la cérémonie de son mariage, 512. Embarras pour continuer la guerre, 515. *suiv.* Il reprend le Traité de paix avec Aldobrandin, & le conclut ; teneur de ce Traité, 520. n. 32. Il reçoit le Roi & la Reine à l' Arsenal, 525. n. 34.

SULLY (Duchesse de) Rachel de Cochefiler, fait rentrer le Duc de Sully son mari dans les bonnes grâces de Madame, 48. *suiv.* Les Financiers cherchent à la gagner par des préiens, 140a. Accueil que lui fait & discours que lui tient la Duchesse de Beaufort, 381, 382. Sully Instruit des desseins de la Duchesse, 384. Elle donne un Bal à Chamberry, 385.

466. Travaille avec Madame de Brandis à faire rendre le Château de Montmélian, 498, 499. S'en retourne à Paris, 518.

SUPERMANIE (Duc de) Voyez *Sigismond, Suède, Pologne.*

SURINTENDANCE des Finances supprimée est rétablie en faveur de Sully, 372.

SURINTENDANCE des Fortifications & Bâtimens donnée à Sully, 283. — 372.

SYNODES des Protestans. Ils s'y excitent à la révolte, 148. *suiv.* 193. n. 90.

T.

TAIIE. Travaux de Sully dans cette partie, 311. *suiv.* n. 22.

TASSONNE (Octavio) Agent du Duc de Savoye dans le Traité de Lyon, 524.

TE'SIN. Dessin de détourner ce Fleuve, funeste à François I.

THERMES (Jean de Saint-Larry de) 473.

THOU. (Jacques Auguste Président de) Employé à la confection de l'Edit de Nantes, 204. n. 35. Y fait mettre un Article qu'on est obligé de supprimer. Ses sentimens sur la Religion soupçonnés, 360. *suiv.* n. 48.

TILENUS. Ministre Calviniste. Sa dispute avec le Docteur Du-Val, 348. 349. *suiv.* n. 43.

TOULOUSE. Sa réduction, 6. n. 6. Somme payée pour son Traité, 263.

TOURS. Les premières Manufactures d'étoffes précieuses ne réussissent point dans cette Ville, 422. 423. *suiv.* n. 11.

TRIENNAUX (Officiers) établis, 130. *suiv.* n. 4. Discussion de Sully avec le Conseil à ce sujet, 139. *suiv.*

TREMORILLES (Claude Duc de la) Cabale dans le parti Calviniste pendant le siège d'Amiens malgré les remon-

DES MATIERES. 575

frances de Sully , 388. 389.
147. *suiv.* n. 9. Est
 envoyé par Henry
 IV. en Portugal pour
 éclaircir la question
 du vrai ou faux D. Sé-
 bastien , 241. n. 4.
 Il fait insérer dans
 l'Edit de Nantes un
 Article qu'on est obli-
 gé de supprimer ,
 360. *suiv.* Et en veut
 du mal à Sully , 366.
 367.

TURCS & Turquie.
 Guerre des Turcs en
 Hongrie , 527.

TYBRE. Grand de-
 bordement de ce
 Fleuve , 322. n. 27.

V.

V A L. (Du) Sa
 dispute ou con-
 férence avec Tilenus,
 348. 349. n. 43.

VARENNE. (Guil-
 laume Fouquet de
 la) Services qu'il
 rend à Madame Ca-
 therine , 47. Henry
 IV. lui recommande
 la Duchesse de Beau-
 fort , 380. Lettres
 qu'il écrit à ce prince
 & à Sully sur la mort
 tragique de cette Da-

ma , 388. 389.
V NDÔME (César
 de Bourbon Duc de)
 fils de Henry IV. lé-
 gitimé , est fait Gou-
 verneur de La-Fère ,
 4, 5. Fiancé avec Ma-
 demoiselle de Mer-
 cœur , 181. n. 26.
 Sollicitations de la
 Duchesse de Beaufort
 à Rome en sa faveur,
 243. *suiv.*

VENDÔME (Cathe-
 rine Henriette de
 Bourbon) Voyez Bour-
 bon (Catherine Hen-
 riette de)

VENISE. Sully ôte
 à cette République
 les Fermes de l'Etat
 qu'elle faisoit valoir.

V ENTADOUR.
 (Anne de Lévis Duc
 de) Ses Succès con-
 tre la Ligue en Lan-
 guedoc , &c. 52. n.
 16.

VERNEUIL. (Ca-
 therine Henriette de
 Balzac d'Entragues
 Marquise de) Com-
 mencemens de ses
 amours avec Henry
 IV. 410. Son carac-
 tère , n. 5. Artifices
 dont elle se sert pour
 obtenir de lui une

promesse de Maria-
ge , 412. 413 n. 6.
elle le suit à la Cam-
pagne de Savoye ,
450. *suiv.* n. 23.

VERVINS. Négocia-
tions pour la paix
en cette Ville , 184.
suiv. Elle y est con-
clue , signée & pu-
bliée , 229. *suiv.* n.
44.

VIC (Dominique
de) Vice Amiral de
France , 485. n. 9.

VIENNE (N. de)
du Conseil des Fi-
nances. Gratifications
qu'il reçoit du Roi ,
164. Il est fait Con-
trôleur Général , 371,
372.

VIENNE. Son con-
seil fait prendre la
Ville de Bourg. 464.

VILLARS. (Comté
de) Droit que ce
Comté donnoit aux
Ducs de Savoye dans
la Cathédrale de
Lyon refusé à Char-
les-Emmanuel , 430.
431. n. 13. *Voyez Sa-
voye (Charles Emma-
nuel Duc de)*

VILLARS (André
de Brancas) Amiral
de France. Somme

d'argent qu'il reçut
pour son Traité 292.

VILLEMONTES,
Partisan , prête de
l'argent à Sully pour
la Grande Maîtrise
de l'Artillerie , 426.

VILLEROI (Nico-
las de Neuville de)
Ministre d'Etat s'op-
pose à l'entrée de
Sully dans le Con-
seil des Finances , 59.
f. Ne peut obtenir la
Grande Maîtrise de
l'Artillerie , 153. Tra-
vaille à un Traité de
pacification avec les
Calvinistes , 134.
Veille à la sûreté de
la Picardie , 176.

Conseille à Henry
IV. de ne point se
remarier , 222. n.
40. Conduit les af-
faires Etrangères ,
280. n. 14. Somme
qu'il reçut pour son
Traité , 293. L'un
des Commissaires
pour le mariage de
Henry IV. avec Ma-
rie de Médicis , 418.
Et pour l'affaire de
Saluces , 433. L'un
des Courtisans op-
posés à Sully pendant
la Campagne de Sa-

DES MATIERES. 577

voye , 479. — 485.
Commissaire pour le
Traité de Lyon , y
sert mal le Roi , 510.
— 513. Et de-
meure à Lyon pour
le faire exécuter ,
523.

VILLES qui firent
leur Traité avec Hen-
ry IV. Liste de ces
Villes & des sommes
qu'elles reçurent ,
291. *suiv. n. 17. V.
Ligne.*

VITRÉ. Sully y
passé en allant à Ren-
nes , 187. Henry IV.
prend la route par
cet endroit , 227.

VITRY. (Louis de
l'Hôpital de) Som-
me qu'il reçoit lors
de son Traité , 293.

VOYER (Grand)
*Voyez l'Article sui-
vant.*

VOYERIE. (Grande)
Henry IV. donne cet-
te Charge à Sully ,
372.

URBAIN (l'Arche-
vêque d') est com-
mis à la dissolution
du mariage de Hen-
ry IV. avec Margue-
rite de Valois , 210.

URSIN (Virgile)
cousin de Marie de
Médicis , vient avec
elle en France , 524.

W.

WIRTEMBERG.
(Duc de) Sul-
ly lui ôte les Fermes
de l'Estat qu'il faisoit
valoir , 304. *suiv.*

Z.

ZAMET (Sébas-
tien) Henry IV.
lui recommande la
Duchesse de Beau-
fort , 183. Qui tom-
be malade chez lui
& meurt , 386. *suiv.*
Particularités sur la
fortune de Zamet &
sur sa famille , 386.
n. 61.

Fin de la Table du troisième Volume.



